l'entretien qu'il a eu avec le Roi des Français. Je crois devoir m'empresser de vous faire part des inquiétudes que m'inspire le langage nouveau de Sa Majesté.

» Pendant votre séjour à Bruxelles, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous manifester mes craintes. Les démonstrations militaires, faites récemment avec tant d'appareil, m'ont laissé incrédule et défiant; j'ai prévu qu'au dernier moment le Gouvernement français faiblirait encore une fois et que l'énergie qu'on avait promise ne passerait pas des paroles aux actes. Mes prévisions, je le crains beaucoup, sont sur le point de se réaliser.

» Le Roi Louis-Philippe paraît considérer comme un résultat satisfaisant la libération des arrérages, la condamnation du Roi Guillaume à une amende pour chaque semaine de retard, à partir du 15 octobre prochain. Il croit que, par cette mesure, il aura été fait droit à notre sommation et qu'après cela il faudra attendre l'événement, ne rien brusquer et prendre patience.

» La condamnation pécuniaire n'est rien, si on la considère froidement et sans se faire illusion; elle ne change en rien la situation matérielle de la Belgique et de la France; elle laisse les deux pays dans le provisoire, elle laisse la question Belge sans solution réelle.

» Le Roi de Hollande protestera contre la condamnation pécuniaire, il contestera à la Conférence le droit de libérer la Belgique des arrérages de la dette, dont la cause est préexistante à tous les actes de Londres.

» Et si, un jour, le Roi de Hollande se montre

disposé à céder, il mettra à son tour pour première condition à une adhésion de sa part la libération de l'amende à laquelle on l'aura condamné, et ceux qui l'auront condamné ne demanderont pas mieux que de révoquer à ce prix leur condamnation... »

* * *

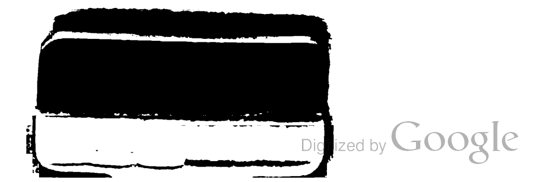
Pour expliquer, dans une certaine mesure, les timidités du Roi des Français, il faut considérer qu'il était, cet automne-là, moins que jamais en humeur de se compromettre. Ses ministres avaient démissionné et les jours succédaient aux jours, sans qu'il réussît à constituer un Cabinet.

Enfin, le 11 octobre voit la distribution des portefeuilles : le maréchal Soult reste à la Guerre, avec présidence du Conseil; Thiers est à l'Intérieur, le duc de Broglie aux Affaires Etrangères, Humann aux Finances, Barthe à la Justice; l'amiral de Rigny dirige la Marine, d'Argout les Travaux Publics; à Guizot sont confiées les destinées de l'Instruction (1).

Ambitieux de subsister jusqu'à la saison prochaine, le Ministère n'a nulle hâte de se présenter devant les Chambres avant que la Question belge soit résolue. Les députés sont convoqués pour le 19 novembre seulement, et le maréchal Soult lance une circulaire, dont l'heureux résultat doit être de

(1) Le même jour est marqué par une interminable promotion de Pairs de France, au nombre desquels, le maréchal comte Gérard, le général baron Haxo, le général Neigre, le baron Durand de Mareuil.


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



ANDRÉ MARTINET



LA SECONDE INTERVENTION FRANÇAISE ET LE SIÈGE D'ANVERS

1832

La Constitution de 1791 avait dit :
Je suis éternelle!
La Constitution de 93 avait dit :
Je suis éternelle!
Le Directoire et la Constitution de l'an III avaient dit :
Nous sommes éternels!
Le Consulat avait dit :
Je suis éternel!
L'Empire et son Chef avaient dit :
Nous sommes éternels!
La Restauration avait cru être éternelle!...
Il n'y a d'éternel que les Protocoles!
(Le Messager de Gand, 1832.)



BRUXELLES
Société Belge de Librairie
(SOCIÉTÉ ANONYME)
16, Rue Treurenberg, 16

1908

LA SECONDE INTERVENTION FRANÇAISE ET LE SIÈGE D'ANVERS

1832

DU MÊME AUTEUR

Le Prince Impérial.
Jérôme-Napoléon, Roi de Westphalie.
Léopold Ier et l'Intervention Française en 1831.

EN PRÉPARATION :

Louis-Napoléon, Roi de Hollande.



ANDRÉ MARTINET

LA SECONDE INTERVENTION FRANÇAISE ET LE SIÈGE D'ANVERS

1832

La Constitution de 1791 avait dit :
Je suis éternelle !
La Constitution de 93 avait dit :
Je suis éternelle !
Le Directoire et la Constitution de l'an III avaient dit :
Nous sommes éternels !
Le Consulat avait dit :
Je suis éternel !
L'Empire et son Chef avaient dit :
Nous sommes éternels !
La Restauration avait cru être éternelle !...
Il n'y a d'éternel que les Protocoles !
(Le Messager de Gand, 1832.)



BRUXELLES
Société Belge de Librairie
(SOCIÉTÉ ANONYME)
16, Rue Treurenberg, 16

1908

SOURCES DES RENSEIGNEMENTS :

Archives historiques du Ministère de la Guerre de France.

Archives du Ministère des Affaires Étrangères du Royaume de Belgique.

Krijgsgeschiedkundig Archief van den Generalen Staf (Royaume des Pays-Bas).

Mémoires et correspondances du temps, etc.

A

Sa Majesté

Léopold II

Roi des Belges

Hommage de très profond respect.

CHAPITRE PREMIER

LE TRAITÉ DES VINGT-QUATRE ARTICLES

« ... Si j'avais pu prévoir que ce serait de cette manière qu'on placerait la Belgique, certainement je ne serais pas venu ici. »

(Lettre du Roi Léopold à M. Van de Weyer.)

Quatre jours seulement étaient écoulés depuis la bataille de Louvain, les troupes hollandaises — observées par les régiments français — occupaient encore Gheel, Helchteren et Hasselt, que déjà les Plénipotentiaires de Londres s'appliquaient à déchaîner sur l'Europe une guerre nouvelle.

Lord Palmerston harcelait Talleyrand de ses récriminations, refusait de discuter la question des forteresses avant que les soldats du Maréchal Gérard eussent évacué la Belgique ; il reprochait à la France de vouloir imposer ses volontés « à la pointe de la baïonnette ».

Vainement, Talleyrand à Londres, Belliard à Bruxelles prétextent que le départ des troupes livrera le pays à tous les dangers d'un soulèvement orangiste, Palmerston réplique que Léopold ne peut se maintenir en Belgique s'il n'est sous la

protection d'une armée nationale; sir Robert Adair déclare que le Roi, gardé par des Français, ressemblera au Pape parmi les Autrichiens.

Le baron de Stockmar, envoyé à Londres par Léopold Ier pour le représenter officieusement auprès de la Conférence, ne persuade pas davantage les diplomates anglais, bien qu'on reconnaisse avec lui que les Belges ne peuvent rien contre les Hollandais sans l'appui français et que les deux peuples ne sauraient obtenir une paix durable, sans abandonner un peu de leurs prétentions respectives. Le Roi Léopold ne doit plus compter sur l'exécution des Dix-Huit Articles, ni le roi Guillaume se réclamer du Protocole de janvier (1).

La Belgique ne sera soutenue par la Conférence qu'aux trois conditions suivantes : 1° prompte et complète évacuation des troupes françaises; 2° ne signer aucun traité particulier concernant les forteresses; 3° ne pas se montrer trop française (2).

Si l'agent du Roi des Belges cherchait à pénétrer les sentiments de M. de Bülow ou du Prince de Lieven, il recueillait des opinions fort différentes, car la plus complète fantaisie semblait l'unique guide des diplomates.

---

(1) Le Protocole du 20 janvier 1831 donnait à la Hollande tous les territoires, places, villes et lieux, qui appartenaient à la ci-devant République des Provinces-Unies des Pays-Bas, en l'année 1790. La Belgique devait être formée de tout le reste des territoires qui avaient, en 1815, reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas, sauf le Grand-Duché de Luxembourg, qui, possédé à un titre différent, par les princes de Nassau, continuerait à faire partie de la Confédération germanique.

(2) Denkwürdigkeiten aus den Papieren des freiherrn Christian Friedrich van Stockmar.

Sans une communication de Lord Granville, Casimir Périer eût-il jamais su que Talleyrand, substituant ses préférences personnelles aux instructions de son gouvernement, prêchait à qui voulait l'entendre la nécessité d'un partage de la Belgique? Renvoyer Léopold à Claremont ou lui donner le Luxembourg, déclarer Anvers et Ostende ports libres, tels étaient les premiers points d'un projet, qu'il priait Alexandre Baring de vanter dans les couloirs de la Chambre des Communes.

Il n'est, selon Stockmar, qu'un moyen d'arrêter les intrigues : obtenir bien vite que Louis-Philippe consente formellement au mariage de la Princesse Louise, sa fille, avec Léopold.

* * *

La situation du Roi des Français n'allait pas non plus sans soucis. Malgré les sonneries triomphales claironnées autour de l'intervention, il était difficile de faire passer l'apparition du maréchal Gérard devant Louvain pour une victoire — cette victoire qui devait désarmer l'opposition bonapartiste, écraser la coalition républicaine, réduire en poussière les partisans de la légitimité.

Si la Conférence exigeait l'évacuation immédiate, si elle reculait indéfiniment le démantèlement, l'existence du cabinet Périer était plus que compromise. On envoya donc le général Baudrand à Londres pour obtenir que la question des forteresses fût résolue directement entre Casimir Périer et M. de Meulenaere, et qu'une petite

armée d'occupation restât en Belgique. Il échoua dans sa mission.

Les Puissances du Nord, où le régime de l'absolutisme survivait à la formidable secousse de la Révolution, jugeaient inutile d'affermir le trône de Louis-Philippe, roi par la grâce de l'Emeute. Entre Guillaume Ier, qui leur devait sa couronne, et le souverain des Barricades, leurs sympathies n'hésitaient pas : elles avaient subi la nécessité de reconnaître l'indépendance de la Belgique, mais elles se refuseraient à consacrer plus encore l'affaiblissement des Pays-Bas.

*
* *

Casimir Périer pressait le Cabinet belge pour obtenir un acte qui consacrât la démolition des forteresses, et de plus longues hésitations risquaient d'entraîner une subite volte-face de la politique française. Inquiet, M. de Meulenaere, sans oser consulter la Conférence, s'engage (8 septembre 1831) « à prendre, de concert avec les quatre Puissances aux frais desquelles ces places ont été en partie construites, des mesures pour la prompte démolition des forteresses de Charleroi, Mons, Tournai, Ath et Menin, érigées depuis 1815 dans le royaume des Pays-Bas ».

En donnant cette apparente satisfaction aux Français, Léopold prévoyait les colères de la Conférence qui, d'ailleurs, refusa nettement de ratifier l'engagement; mais plus on avançait vers le 10 octobre, terme de l'armistice, plus il était cer-

tain que la France serait l'unique recours, si la Hollande reprenait la lutte (1).

*
* *

Rentrée dans ses cantonnements, voisins de la frontière, l'armée du Nord se préparait aux manœuvres d'automne; les régiments hollandais ne s'éloignaient pas davantage et s'exerçaient aussi pour de prochains combats. L'humeur belliqueuse prévalait également en Belgique : de petites communes telles que Zeghem, Grobbendonck, Herenthals, Westerloo étaient munies de canons; on arrêtait toutes les eaux, afin de pouvoir inonder le pays au premier signal; deux cents ouvriers élevaient une demi-lune, à l'entrée des polders près de Calloo. La nouvelle que l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse n'ont pas daigné recevoir les Envoyés extraordinaires, chargés de leur notifier l'avènement de Léopold Ier, augmente l'énervement.

La Conférence seule affecte des allures toutes pacifiques. Après s'être assurée que l'armistice sera prolongé jusqu'au 25 octobre, elle divise, par son quarante-huitième Protocole (6 octobre), les

(1) Le baron de Stockmar a écrit au Roi :

« Croyez bien que, pour la Belgique, toute défense, toute aide dans la Conférence, ne peut venir que de la France. Donc, cherchez le plus possible, par votre correspondance particulière avec votre Bon frère (*Louis-Philippe*), à obtenir cet appui; ne prenez ni repos, ni cesse sur ce chapitre-là. L'homme est sujet à erreur, mais à la façon dont j'observe les choses ici, l'Angleterre ne fera certainement pas beaucoup pour nous... »

dettes entre les deux royaumes ennemis, fixe à une rente de 8,400,000 florins la part de la Belgique. Mais, alors qu'ils semblent absorbés par des problèmes financiers, les représentants des cinq cours s'ingénient à des combinaisons autrement difficiles.

Le 15 octobre, une note annonce que, cédant à une nécessité de plus en plus impérieuse, ils ont arrêté les « conditions d'un arrangement définitif, que l'Europe, amie de la paix et en droit d'en exiger la prolongation, a cherché en vain depuis un an ». Les cinq Cours prennent l'engagement d'obtenir l'adhésion de la Hollande et de la Belgique et déclarent « leur ferme détermination de s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, au renouvellement d'une lutte qui, devenue aujourd'hui sans objet, serait pour les deux pays la source de grands malheurs et menacerait l'Europe d'une guerre générale ».

Cet arrangement, que les diplomates, dans leur ambition de bien faire, baptisaient de définitif, était *le Traité des Vingt-Quatre Articles*. Il faisait payer à la Belgique la malheureuse campagne des Dix Jours et lui retirait maints avantages consacrés par les Dix-Huit Articles, solennellement ratifiés l'été précédent.

TRAITÉ DES VINGT-QUATRE ARTICLES.

ARTICLE PREMIER. — Le territoire belge se composera des provinces de Brabant méridional, Liége, Namur, Hainaut, Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Limbourg, telles qu'elles ont fait partie du royaume uni des Pays-Bas constitués en 1815, à l'exception des districts

de la province de Limbourg désignés dans l'article 4.

Le territoire belge comprendra, en outre, la partie du Grand-Duché de Luxembourg indiquée dans l'article 2.

Art. 2. — S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, consent à ce que, dans le Grand-Duché de Luxembourg, les limites du territoire belge soient telles qu'elles vont être décrites ci-dessous.

A partir de la frontière de France entre Rodange, qui restera au Grand-Duché de Luxembourg, et Athus, qui appartiendra à la Belgique, il sera tiré d'après la carte ci-jointe une ligne qui, laissant à la Belgique la route d'Arlon avec sa banlieue et la route d'Arlon à Bastogne, passera entre Mesanry, qui sera sur le territoire belge, et Clemency, qui restera au Grand-Duché de Luxembourg pour aboutir à Steinford, lequel endroit restera également au Grand-Duché. De Steinford, cette ligne sera prolongée, dans la direction d'Eischen, de Hecbus, Guirsch, Oberpalen, Grende, Nothomb, Pareth et Perlé, jusqu'à Martelange; Hecbus, Guirsch, Grende, Nothomb et Pareth devant appartenir à la Belgique, et Eischen, Oberpalen, Perlé et Martelange, la dite ligne descendra le cours de la Sure, dont le Thalweg servira de limite entre les deux Etats, jusque vis-à-vis Tintange, d'où elle sera prolongée aussi directement que possible vers la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, et passera entre Surrel, Harlange, Jauchemps qu'elle laissera au Grand-Duché de Luxembourg et Houville, Jwarchamps et Loutremange qui feront partie du territoire belge, atteignant ensuite, aux environs de Dondols et de Soulez, qui resteront au Grand-Duché, la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch. La ligne en question suivra la dite frontière jusqu'à celle du territoire prussien. Tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'Ouest de cette ligne appartiendront à la Belgique, et tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'Est de cette même ligne continueront d'appartenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Il est entendu qu'en traçant cette ligne et en se conformant autant que possible à la description qui en a été faite

ci-dessus, ainsi qu'aux indications de la carte jointe pour plus de clarté au présent article, les commissaires démarcateurs dont il est fait mention dans l'article 6 auront égard aux localités, ainsi qu'aux convenances qui pourront en résulter mutuellement.

Art. 3. — S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, recevra pour les cessions faites dans l'article précédent une indemnité territoriale dans la province de Limbourg.

Art. 4. — En exécution de la partie de l'article 1 relative à la province de Limbourg, et par suite des cessions que S. M. le Roi des Pays-Bas fait dans l'article 2, sa dite Majesté possédera, soit en qualité de Grand-Duc de Luxembourg, soit pour être réunis à la Hollande, les territoires dont les limites sont indiquées ci-dessous :

1° *Sur la rive droite de la Meuse* : Aux anciennes enclaves hollandaises, sur la dite rive, dans la province de Limbourg, seront joints les districts de cette même province sur cette même rive, qui n'appartenaient pas aux Etats Généraux en 1790, de façon que la partie actuelle du Limbourg, située sur la rive droite de la Meuse et comprise entre ce fleuve à l'Ouest, la frontière du territoire prussien à l'Est, la frontière actuelle de la province de Liége au Midi et la Gueldre hollandaise au Nord, appartiendra désormais tout entière à S. M. le Roi des Pays-Bas soit en sa qualité de Grand-Duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande.

2° *Sur la rive gauche de la Meuse* : A partir du point le plus méridional de la province hollandaise du Brabant septentrional, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui aboutira à la Meuse, au-dessus de Wessem, entre cet endroit et Stevensweert, au point où se touchent sur la rive gauche les frontières des arrondissements actuels de Ruremonde et de Maestricht de manière que Bergerot, Stamproy, Herr Itteren, Itter-Voord et Thorn, avec leurs banlieues, ainsi que tous les autres endroits situés au Nord

de cette ligne, feront partie du territoire hollandais. Les anciennes enclaves hollandaises dans le Limbourg sur la rive gauche de la Meuse appartiendront à la Belgique à l'exception de Maestricht, laquelle, avec un rayon de territoire de 1,200 toises, à partir du glacis extérieur de la place sur la dite rive de ce fleuve, continuera d'être possédée en toute souveraineté et propriété par S. M. le Roi des Pays-Bas.

Art. 5. — S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, s'entendra avec la Conférence Germanique et les agnats de la Maison de Nassau sur l'application des stipulations renfermées dans les article 3 et 4, ainsi que sur tous les arrangements que les dits articles pourraient rendre nécessaires, soit avec les agnats ci-dessus nommés de la Maison de Nassau, soit avec la Confédération Germanique.

Art. 6. — Moyennant les arrangements territoriaux ci-dessus, chacune des deux parties renonce réciproquement pour jamais à toute prétention sur les territoires, villes, places et lieux situés dans les limites des possessions de l'autre partie telles qu'elles se trouvent décrites dans les articles 1, 2 et 4.

Les dites limites seront tracées, conformément à ces mêmes articles, par des commissaires démarcateurs belges et hollandais, qui se réuniront le plus tôt possible en la ville de Maestricht.

Art. 7. — La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats.

Art. 8. — L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé entre la Hollande et la Belgique, d'après les stipulations arrêtées à cet égard dans l'article 6 du traité définitif conclu entre S. M. l'Empereur d'Allemagne et les Etats Généraux, le 8 novembre 1783, et conformément au dit article, des commissaires, nommés de part et d'autre,

s'entendront sur l'application des dispositions qu'il consacre.

Art. 9. — Les dispositions des articles 108 jusqu'au 117 inclusivement de l'Acte général du Congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables seront applicables aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire belge et le territoire hollandais.

En ce qui concerne spécialement la navigation de l'Escaut, il sera convenu que le pilotage et le balisage, ainsi que la conservation des passes de l'Escaut en aval d'Anvers, seront soumis à une surveillance commune; que cette surveillance commune sera exercée par des commissaires nommés à cet effet de part et d'autre, que des droits de pilotage modérés seront fixés d'un commun accord et que ces droits seront les mêmes pour le commerce hollandais et pour le commerce belge. Il est également convenu que la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin, pour arriver d'Anvers au Rhin, et vice versa, restera réciproquement libre et qu'elle ne sera assujettie qu'à des péages modérés, qui seront provisoirement les mêmes pour le commerce des deux pays.

Des commissaires se réuniront de part et d'autre, à Anvers, dans le délai d'un mois, tant pour arrêter le montant définitif et permanent de ces péages, qu'afin de convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions du présent article et d'y comprendre l'exercice du droit de pêche et du commerce de pêcherie, dans toute l'étendue de l'Escaut, sur le pied d'une parfaite réciprocité en faveur des sujets des deux pays.

En attendant et jusqu'à ce que le dit règlement soit arrêté, la navigation des fleuves et rivières navigables ci-dessus mentionnée restera libre au commerce des deux pays, qui adopteront provisoirement à cet égard les tarifs de la Convention signée, le 31 mars 1831, à Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que les autres dispositions de cette convention, en autant qu'elles pourront s'appliquer aux fleuves et rivières navigables qui séparent et

traversent à la fois le territoire hollandais et le territoire belge.

Art. 10. — L'usage des canaux qui traversent à la fois les deux pays continuera d'être libre et commun à leurs habitants.

Il est entendu qu'ils en jouiront réciproquement et aux mêmes conditions, que de part et d'autre il ne sera perçu sur la navigation des canaux que des droits modérés.

Art. 11. -- Les communications commerciales par la ville de Maestricht et par celle de Sittard resteront entièrement libres et ne pourront être entravées sous aucun prétexte.

L'usage des routes qui, en traversant ces villes, conduisent aux frontières de l'Allemagne, ne sera assujetti qu'au payement de barrière modéré pour l'entretien de ces routes, de telle sorte que le commerce de transit n'y puisse éprouver aucun obstacle et que, moyennant les droits ci-dessus mentionnés, ces routes soient toujours entretenues en bon état et propres à faciliter ce commerce.

Art. 12. — Dans le cas où il aurait été construit en Belgique une nouvelle route ou creusé un nouveau canal qui aboutirait à la Meuse, vis-à-vis le canton hollandais de Sittard, alors il serait loisible à la Belgique de demander à la Hollande, qui ne s'y refuserait pas dans cette supposition, que la dite route ou le dit canal fussent prolongés d'après le même plan entièrement aux frais et dépens de la Belgique, par le canton de Sittard jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

Cette route ou ce canal, qui ne pourrait servir que de communication commerciale, serait construit au choix de la Hollande soit par des ingénieurs et ouvriers que la Belgique obtiendrait l'autorisation d'employer à cet effet dans le canton de Sittard, soit par des ingénieurs et des ouvriers que la Hollande fournirait et qui exécuteraient aux frais de la Belgique les travaux convenus, le tout sans charge aucune pour la Hollande et sans préjudice de ses

droits de souveraineté exclusifs sur le territoire que traverserait la route ou le canal en question.

Les deux parties fixeraient, d'un commun accord, le montant et le mode de perception des droits de péage qui seraient prélevés sur cette même route ou canal.

Art. 13, § 1. — A partir du 1er janvier 1832, la Belgique, du chef de partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, restera chargée d'une somme de 8 millions 400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, dont les capitaux seront transportés en débet du grand-livre à Amsterdam, ou du débet du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas, sur le débet du grand-livre de la Belgique.

§ 2. — Les capitaux transférés et les rentes inscrites sur le débet du grand-livre de la Belgique par suite du paragraphe précédent, jusqu'à la concurrence de la somme totale de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, seront considérés comme faisant partie de la dette nationale belge et la Belgique s'engage à n'admettre, ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucune distinction entre cette portion de la dette publique et toute autre dette nationale belge, déjà créée ou à créer.

§ 3. — L'acquittement de la somme de rentes annuelles ci-dessus mentionnée de 8,400,000 florins des Pays-Bas aura lieu régulièrement de semestre en semestre, soit à Bruxelles, soit à Anvers, en argent comptant, sans déduction aucune, de quelque nature que ce puisse être, ni pour le présent ni pour l'avenir.

§ 4. — Moyennant la création de la dite somme de rentes annuelles de 8,400,000 florins des Pays-Bas, la Belgique se trouvera déchargée envers la Hollande de toute obligation du chef de partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas.

§ 5. — Des commissaires nommés de part et d'autre se réuniront dans le délai de quinze jours en la ville d'Utrecht, afin de procéder à la liquidation de fonds du syndicat

d'amortissement, et de la Banque de Bruxelles, chargés du service du trésor général du royaume-uni des Pays-Bas. Il ne pourra résulter de cette liquidation aucune charge nouvelle pour la Belgique, la somme de 8 millions 400,000 florins de rentes annuelles comprenant le total de ses passifs. Mais s'il découlait un actif de la dite liquidation, la Belgique et la Hollande le partageraient dans la proportion des impôts acquittés par chacun des deux pays pendant leur réunion, d'après les budgets consentis par les Etats Généraux du royaume-uni des Pays-Bas.

§ 6. — Dans la liquidation du syndicat d'amortissement seront comprises les créances des domaines dites *domein los renten*, elles ne sont citées dans le présent article que pour mémoire.

§ 7. — Les commissaires Hollandais et Belges mentionnés au § 5 du présent article et qui doivent se réunir en la ville d'Utrecht procéderont, outre la liquidation dont ils sont chargés, au transfert des capitaux et rentes qui, du chef du partage des dettes publiques du royaume-uni des Pays-Bas, doivent retomber à la charge de la Belgique jusqu'à concurrence de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles. Ils procéderont aussi à l'extradition des archives, cartes, plans et documents quelconques appartenant à la Belgique ou concernant son administration.

Art. 14.— La Hollande ayant fait exclusivement, depuis le 1er novembre 1830, toutes les avances nécessaires au service de la totalité des dettes publiques du royaume des Pays-Bas et devant les faire encore pour le semestre échéant au 1er janvier 1832, il est convenu que les dites avances calculées depuis le 1er novembre 1830 jusqu'au 1er janvier 1832, pour quatorze mois, au prorata de la somme de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, dont la Belgique reste chargée, seront remboursées par tiers au trésor hollandais par le trésor belge. Le premier tiers de ce remboursement sera acquitté par le trésor belge le 1er janvier 1832, le second le 1er avril et le troisième au

1er juillet de la même année; sur ces deux tiers, il sera bonifié à la Hollande un intérêt calculé à raison de 5 p. c. par an, jusqu'à parfait acquittement aux susdites échéances.

Art. 15. — Le port d'Anvers, conformément aux stipulations de l'article 15 du Traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

Art. 16. — Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes ou autres de semblable nature, construits en tout ou en partie aux frais du royaume-uni des Pays-Bas, appartiendront avec les avantages et les charges qui y sont attachés au pays où ils sont situés.

Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction des ouvrages et qui y sont spécialement affectés seront compris dans les dites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés, et sans que les remboursements déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

Art. 17. — Les séquestres qui auraient été mis en Belgique, pendant les troubles, pour cause politique sur des biens et domaines patrimoniaux quelconques seront levés sans nul retard, et la jouissance des biens et domaines susdits sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

Art. 18. — Dans les deux pays, dont la séparation a lieu en conséquence des présents articles, les habitants et propriétaires, s'ils veulent transférer leur domicile d'un pays à l'autre, auront la liberté de disposer pendant deux ans de leurs propriétés, meubles ou immeubles de quelque nature qu'elles soient, de les vendre, et d'emporter le produit de ces ventes, soit en numéraire, soit en autres valeurs, sans empêchement ou acquittement de droits autres que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur, dans les deux pays, pour les mutations et transferts.

Il est entendu que renonciation est faite, pour le présent

et pour l'avenir, à la perception de tout droit d'aubaine et de distraction sur les personnes et sur les biens des Hollandais en Belgique et des Belges en Hollande.

Art. 19. — La qualité de sujet mixte, quant à la propriété, sera reconnue et maintenue.

Art. 20. — Les dispositions des articles 11 jusqu'à 21 inclusivement, du traité conclu entre l'Autriche et la Russie, le 3 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du Congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétaires mixtes, à l'élection du domicile qu'ils sont tenus de faire, aux droits qu'ils exerceront comme sujets de l'un ou de l'autre Etat et aux rapports de voisinage dans les propriétés coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétaires qui, en Hollande, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou en Belgique, se trouveront dans le cas prévu par les susdites dispositions des actes du Congrès de Vienne.

Les droits d'aubaine et de distraction étant abolis dès à présent entre la Hollande, le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, il est entendu que, parmi les dispositions ci-dessus mentionnées, celles qui se rapporteraient aux droits d'aubaine et de distraction seront censées nulles et sans effet dans les trois pays.

Art. 21. — Personne dans les pays qui changent de domination ne pourra être recherché, ni inquiété en aucune manière pour cause quelconque de participation directe ou indirecte aux événements politiques.

Art. 22. — Les pensions et traitements d'attente, de non-activité et de réforme seront acquittés à l'avenir, de part et d'autre, à tous les titulaires, tant civils que militaires, qui y ont droit, conformément aux lois en vigueur, avant le 1er novembre 1830.

Il est convenu que les pensions et traitements susdits des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique resteront à la charge du trésor belge et les pensions et traitements des titulaires nés sur les terri-

toires qui constituent aujourd'hui la Hollande, à celle du trésor hollandais.

Art. 23. — Toutes les réclamations des sujets belges sur les établissements particuliers, tels que fonds des veuves et fonds connus sous la dénomination de fonds de legs et de la caisse des retraites civiles et militaires seront examinées par la commission mixte de liquidation dont il est question dans l'article 13 et résolues d'après la teneur des règlements qui régissent ces fonds ou caisses.

Les cautionnements fournis, ainsi que les versements faits par les comptables belges, les dépôts judiciaires et les consignations seront également restitués aux titulaires sur la présentation de leurs titres.

Si, du chef des liquidations, dites françaises, des sujets belges avaient encore à faire valoir des droits d'inscription, ces réclamations seront également examinées et liquidées par la dite commission.

Art. 24. — Aussitôt après l'échange des ratifications du traité à intervenir entre les deux parties, les ordres nécessaires seront envoyés aux commandants des troupes respectives pour l'évacuation des territoires, villes, places et lieux qui changent de domination. Les autorités civiles y recevront aussi en même temps les ordres nécessaires pour la remise de ces territoires, villes, places et lieux, aux commissaires qui seront désignés, à cet effet, de part et d'autre.

Cette évacuation et cette remise s'effectueront de manière à pouvoir être terminées dans l'espace de quinze jours ou plus tôt si faire se peut.

(Signé) Esterhazy, Wessemberg,
Talleyrand, Palmerston,
Bülow, Lieven (1).

(1) Le 15 novembre seulement, ce traité fut signé entre les plénipotentiaires des cinq Cours et le plénipotentiaire belge, M. Van de Weyer, avec adjonction des trois articles suivants :

Art. 25. — Les Cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bre-

Les deux pays se préparaient ouvertement à la guerre. Les Belges fortifiaient Anvers, creusaient la ville de fossés, la hérissaient de barricades. Léopold allait y passer ses troupes en revue, le même jour où, devant le prince d'Orange, défilait la garnison de la citadelle; les deux cortèges se

tagne, de Prusse et de Russie garantissent à S. M. le Roi des Belges l'exécution de tous les articles qui précèdent.

ART. 26. — A la suite des stipulations du présent traité, il y aura paix et amitié entre S. M. le Roi des Belges, d'une part, et LL. MM. l'Empereur d'Autriche, le Roi des Français, le Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies de l'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs Etats et sujets respectifs à perpétuité.

ART. 27. — Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Londres dans le terme de deux mois ou plus tôt, si faire se peut.

Huit jours plus tard, la ratification de la Belgique était signée par le Roi Léopold.

LÉOPOLD, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, Salut.

Ayant lu et examiné la convention conclue et signée à Londres, le 15 novembre 1831, par notre envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire près S. M. B. ainsi que LL. Excellences les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie réunis en conférence à Londres, de laquelle convention la teneur suit ici mot pour mot (suit le traité); approuvons la convention ci-dessus et chacune de ses parties; déclarons qu'elle est acceptée, ratifiée et confirmée par nous; promettons en foi de Roi qu'elle sera exécutée et observée selon sa forme et teneur, sans jamais y contrevenir ni permettre qu'il y soit contrevenu directement ou indirectement en quelque sorte et manière que ce soit. En témoignage de quoi, nous avons donné les présentes signées de notre main, contresignées et scellées de notre sceau royal, à Bruxelles, ce 22 novembre de l'an de grâce 1831.

Par le Roi : (*Signé*) LÉOPOLD.
Le Ministre des Affaires Étrangères,
(*Signé*) DE MEULENAERE.

croisèrent, l'un glissant sur l'Escaut, l'autre suivant les quais.

Puis c'est l'état de siège proclamé à Gand, où les Orangistes suscitent des troubles.

Au camp de Diest, en présence du Roi et des princes d'Orléans, on simule un engagement entre les bataillons du général Goethals, sortant de la ville et attaqués sur la route de Montaigu par les forces du général de Wautier, qui doit battre en retraite (1).

La belle allure des soldats belges inspire à un journaliste cette réflexion, faite pour l'immortalité : « Nos troupes changent à vue d'œil; leur aspect est maintenant militaire. »

* * *

Le traité proposé par la Conférence est lu à la Chambre belge, le 20 octobre. Il contient « les décisions finales et irrévocables des cinq Puissances qui, d'un commun accord, sont résolues à amener elles-mêmes l'acceptation pleine et entière des dits articles par la partie adverse, si elle venait à les rejeter ».

M. de Meulenaere, Ministre des Affaires Étrangères, monte à la tribune, le lendemain, et ne cache pas que le résultat des dernières négocia-

(1) La petite guerre se fait aussi dans les environs de Bruxelles. Un matin, la garnison, sous les ordres du Roi et du général Duvivier, sort par la porte de Namur, prend d'assaut le village d'Auderghem, puis bat en retraite sur la capitale, en défendant chaque position.

tions est bien inattendu, loin de satisfaire aux vœux du gouvernement.

Maintenant, ses collègues et lui ont un triste et douloureux devoir à remplir. « Ce devoir, nous ne pouvons nous y soustraire, placés que nous sommes sous la loi d'une nécessité qu'il n'est pas permis de méconnaître et avec laquelle il n'est possible de composer qu'en soumettant à des chances incalculables le présent et l'avenir du pays, et en sacrifiant peut-être ces deux conquêtes de notre révolution : l'indépendance et la liberté (1). »

*
* *

Peu importait aux Pays-Bas que la Conférence parlât sur un ton de matamore et que la Belgique consentît à de lourds sacrifices pour assurer la paix. Le Roi Guillaume, depuis ses plus jeunes années, vivait parmi les complications de la diplomatie européenne, dont les prétendues décisions sans appel n'étaient pas pour l'effrayer. D'ailleurs, si la Belgique, à bout de patience, voulait la guerre, il risquait moins qu'elle en l'aventure : vainqueur, Léopold n'obtiendrait pas un hameau des Pays-Bas; une défaite marquerait la fin de son éphémère royaume (2).

---

(1) Le projet de loi autorisant le Roi à conclure et signer le traité définitif de séparation fut adopté par la Chambre des Représentants à la majorité de 59 voix contre 38, par le Sénat à la majorité de 35 voix contre 8.

(2) « Figurez-vous — remarquera un peu plus tard le *Messager de Gand* — quatre ou cinq hommes en menaçant un autre, retranché

Aussi, le 25 octobre, un Ordre du jour du prince d'Orange, daté du quartier général de Tilburg, annonce que, l'armistice expirant à midi, l'armée doit se regarder comme en état de guerre contre tout ennemi qui tenterait de violer le territoire néerlandais.

*
* *

Durant plusieurs mois pleins de déceptions, d'alertes, la Belgique devra subir les fantaisies de la Conférence, endurer les caprices des Puissances, sans compter les accès de mauvaise humeur de la France. Et c'est miracle que le Roi, au milieu de tant d'injustes épreuves, ait su maintenir les colères de son peuple.

Les Orangistes, par tactique; la presse, poussée par son chauvinisme; des politiciens, dirigés par des intérêts divers, vont s'appliquer à rendre la guerre inévitable. A maintes reprises, la situation sera plus tendue qu'au mois de juillet précédent : la sagesse du Roi, l'habileté de Van de Weyer ou du général Goblet, le patriotisme des Rogier, des Lebeau, des Merode, des fondateurs de l'Indépendance groupés autour du Souverain, arrêteront le pays sur l'extrême bord de l'abîme.

---

derrière un baril de poudre et tenant en main l'étincelle qui peut faire sauter les assaillants en même temps que lui : voilà la position du Roi de Hollande. Quand toute l'Europe serait contre lui, si cette Europe ne le menaçait de la guerre que pour éviter une guerre générale, il la contiendrait en faisant seulement mine de mettre le feu aux poudres... »

La France, en dehors de volte-face passagères, n'entend pas abandonner sa jeune alliée. L'armée du Nord (1) est massée sur la frontière et l'intérêt personnel de Louis-Philippe, aussi bien que celui du pays, font au cabinet des Tuileries un devoir

---

(1) **Emplacement au 1er janvier 1832.**

Divisions.	Brigades.	Régiments.	Emplacement.
1re Barrois	Harlet	20e léger	Douai.
		5e de ligne	Lille.
	Hurel	8e de ligne	Lille, 1er bataillon à Béthune
		33e de ligne	Saint-Omer et Aire.
Artillerie, 4e et 5e batt. du 1er régiment.			Saint-Omer.
Génie, 1er régiment, 7e compagnie.			Arras.
2e Teste	Poret	8e léger	Condé-Saint-Amand.
	de Morvan	12e de ligne	Valenciennes-Le Quesnoy.
	Voirol	22e id.	Cambrai-Donchain.
		39e id.	Maubeuge-Landrecies.
Artillerie, 6e et 7e batt. du 1er régiment.			Condé.
Génie, 1er régiment, 1re compagnie.			Arras.
3e Jamin. .	Christiani	19e léger	Verdun, 1er bon à Dauvillers
		65e de ligne	Sedan, Monzon, Remilly.
	Zoeppffel	18e id.	Givet, Rocroy.
		58e id.	Mézières, Charleville.
Artillerie, 6e et 7e batt. du 2e régiment.			Givet.
Génie, 2e régiment, 6e compagnie			Charleville.
4e Henrion.		7e de ligne	Calais-Boulogne.
		19e de ligne	Dunkerque-Bergues.
Dejean . .	Dornier	3e dragons	Valenciennes
		9e dragons	Maubeuge.
	Latour-Maubourg	5e dragons	Aire.
		10e dragons	Arras.
Artillerie, 1re batt. du 1er régiment.			Arras.

Brigades de cavalerie légère.

Duc d'Orléans	1er lanciers	Cambrai.
	1er hussards	Lille
Nicolas	7e chasseurs	Charleville, Rocroy, Renwez.
	8e chasseurs	Sedan, Donchery.

Réserve d'artillerie : 3 batteries et grand parc : Douai, Givet, etc.
Génie : 1re comp. mineurs et 6e comp. de sapeurs du 1er régt : Arras.

impérieux d'arrêter toute entreprise de la Hollande.

Sous la pression de la Conférence, qui se laisse volontiers berner par le Roi Guillaume, mais entend sauvegarder ses apparences d'impartialité, les armistices se renouvellent et à chaque terme l'on craint une brusque catastrophe.

Le général Pelet, directeur du dépôt de la Guerre, écrit de Paris au lieutenant général Desprez, qui est à Bruxelles (1) :

« Général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois. Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur ce qui se passe en Hollande et sur les probabilités de la reprise des hostilités au 15 janvier. Vous aurez eu connaissance avant nous du nouveau délai accordé par la Conférence de Londres pour la ratification des cinq grandes Puissances. Le *statu quo* doit exister jusqu'au 31 janvier. Quoique l'on s'efforce de donner des assurances de paix, j'ai peine à y croire ; mon opinion particulière est qu'il me paraît difficile qu'il n'y ait pas une guerre au printemps prochain. On a parlé d'un mouvement en Belgique, en faveur de la Maison d'Orange. Vous sentez qu'un pareil événement serait aussi important pour la France que pour le Roi Léopold. Je vous serais très obligé de me tenir au courant de ce que vous apprendrez. Veuillez disposer de moi pour tout ce qui vous sera agréable. »

(1) Lettre du 17 janvier 1832.

A Gand et à Bruxelles, les adversaires de l'Indépendance prêchent ouvertement l'indiscipline et la désertion aux soldats, sèment des cocardes oranges aux abords des casernes. L'enthousiasme n'en reste pas moins grand dans l'armée, lorsque Léopold distribue les drapeaux, lorsqu'il passe en revue les garnisons des provinces.

Ce perpétuel état de guerre n'empêche pas les Belges de s'intéresser à tout ce qui compose les habituels plaisirs des temps pacifiques. Les dernières nouveautés théâtrales de Paris font salles combles à Bruxelles, où Chollet et Mlle Prévost viennent chanter *Zampa*; les concerts de Mme Malibran et de Bériot, de M. et Mme Ponchard révolutionnent la ville. On assiège le petit théâtre de la rue de Bavière pour applaudir aux tours de Bosco; les gazettes célèbrent l'incroyable intelligence du caniche Munito (1); les chansonnettes d'Edmond Lhuilier trouvent un public également empressé.

On s'occupe d'installer à Ostende des bains de mer, sur le modèle de ceux de Dieppe; l'ingénieur Dietz sollicite une audience du Roi pour présenter le plan d'une voiture à vapeur de son invention. M. Douville fait paraître le récit d'un voyage au Congo : « La plus grande partie des pays qu'il a parcourus, ajoute la notice, ne sont indiqués que par un espace vide sur nos bonnes cartes géographiques. »

On se plaît aussi à constater des progrès

(1) Les représentations de Munito avaient lieu au salon de l'Odéon, rue des Augustins.

notoires dans l'organisation de la poste : Bruxelles est doté d'une septième boite aux lettres, rue des Sablons ; les levées se font deux fois par jour, à 5 heures du matin et l'après-midi, à 2 1/2 heures.

*
* *

Au moment où la France et l'Angleterre vont ratifier le Traité des Vingt-Quatre Articles (31 janvier 1832), le Roi et la Belgique perdent leur ami le plus fidèle : le général Belliard, qui s'était donné de toute son âme, de toute son énergie, au triomphe de l'Indépendance, meurt subitement, le 29 janvier, dans le Parc de Bruxelles (1).

Il disparaît à l'heure où ses conseils et son activité semblaient plus que jamais nécessaires. Son passé, ses services lui permettaient de parler en toute franchise, de s'interposer entre les cabinets de Paris et de Bruxelles, d'adoucir les violences, de secouer les torpeurs. Dans ce rôle où il était passé maître, qui pourra lui succéder?

---

(1) Le colonel commandant la garde civique de Bruxelles annonce à ses quatre légions la mort du général Belliard par un ordre du jour :

« La mort vient d'enlever à la Belgique un de ses plus fermes appuis, un des plus dévoués défenseurs et soutiens de ses droits. M. le général comte Belliard, pair de France et ambassadeur en Belgique, vient de mourir.

» C'est dans cette capitale qu'il a terminé une carrière aussi honorable que glorieuse, depuis longtemps ami d'une patrie à laquelle il était sincèrement attaché et qu'il considérait presque comme la sienne; c'était elle qui était destinée à recevoir son dernier soupir. Si cette perte est sensible à la France, elle ne l'est pas moins à la Belgique, qui la déplore et dont le général emporte les regrets unanimes... »

La situation est tendue à l'extrême : la Prusse, l'Autriche, la Russie, qui menaçaient de leur courroux quiconque ne reconnaîtrait pas le traité du 15 novembre, se refusent maintenant à le ratifier tel qu'il fut proposé par elles, veulent l'aggraver de restrictions inacceptables pour la Belgique.

En ces heures tourmentées, le Roi, que Charles de Brouckere prie depuis plusieurs semaines d'accepter sa démission, ne sait à quel homme confier le portefeuille de la guerre. On parle tour à tour du général d'Hane ou du colonel Buzen, du général Goethals, puis du colonel Prisse.

Le 15 mars, Brouckere — dont la succession ira à un général français, le baron Evain, qui obtient la grande naturalisation — annonce à l'Armée son départ :

« Le Roi a bien voulu, à ma demande réitérée, consentir à ma retraite du Ministère.

» En quittant le poste où m'avait appelé la confiance de Sa Majesté, je me fais un devoir de remercier tous mes frères d'armes de leur coopération à la tâche difficile qui m'était imposée.

» Je me plais à reconnaître que les lumières et les conseils des chef de l'Armée, le zèle soutenu des officiers de tout grade m'ont été d'un secours indispensable.

» J'ai la conviction que l'Armée répondra à l'attente de la Nation et du Roi, qu'animée du désir de soutenir l'Honneur Belge, elle saura vaincre l'ennemi. Mais, en même temps, j'ai aussi la conviction d'avoir fait pour l'Armée tout ce que ma position comportait, et j'ose espérer qu'elle

gardera un souvenir favorable de mon administration.

» Cet espoir résume tous mes vœux, toute mon ambition. »

*
* *

Encore des discussions, des protocoles, des menaces, des promesses, des préparatifs de guerre (1) et des assurances de paix, jusqu'au jour où l'enlèvement de M. Thorn, gouverneur de la province de Luxembourg, par un détachement hollandais, semble devoir entraîner des hostilités immédiates.

La guerre est inévitable, lorsqu'arrivent soudain

---

(1) Lettre du général Desprez au général Pelet (Bruxelles, 25 août 1832) :

« ...Un émissaire parcourt en ce moment le pays situé entre la Meuse et le Rhin. J'espère que, dans peu de jours, il nous apportera le résultat de son exploration...

» L'infanterie des Belges est maintenant capable de lutter avec l'infanterie des Hollandais, mais leur cavalerie est moins nombreuse et moins exercée. On va la renforcer : des marchés de chevaux ont été déjà conclus. Les Hollandais ont cru qu'ils allaient être attaqués. Depuis lors, leurs troupes sont plus concentrées qu'auparavant ; c'est à Tilbourg et dans le pays environnant qu'on a réuni le plus de forces. On a pensé que, si nous prenions l'offensive, notre principal effort se dirigerait vers ce point. Le Roi de Hollande paraît décidé à se tenir sur la défensive ; mais il n'accédera au traité de Londres que lorsqu'il y aura été contraint par la force des armes. Il me paraît peu probable que les trois souverains du Nord le traitent jamais en ennemi. Leurs penchants sont pour lui, et s'ils n'ont pas fait la guerre, c'est qu'ils la craignent. Je doute qu'avec de bons procédés on atteigne le but. Le leur est de gagner du temps et de fatiguer les Belges et les Français par la prolongation indéfinie d'un état de choses qui épuise leurs ressources financières. Il faudra finir par leur présenter un ultimatum. Mieux aurait valu peut-être prendre ce parti, il y a quelques mois... »

les ratifications de la Prusse et de l'Autriche, la première pure et simple, la seconde réservant les droits de la Confédération germanique sur le Luxembourg (20 avril). Puis la Russie contresigne les Vingt-Quatre Articles à son tour, avec quelques autres réserves.

La simple et courante loyauté exige que la Conférence tienne, à présent, les engagements pris en octobre et que les Cinq Cours, auteurs du Traité, interviennent pour forcer l'adhésion de la Hollande.

Bien des gens se l'imaginaient, mais la majorité demeurait sceptique, et le mot de la situation sera dit par M. de Haerne, à la Chambre des Représentants :

« Je n'ai pas confiance dans les plénipotentiaires (1). »

(1) Séance du 21 avril.

CHAPITRE II

DU TRAITÉ DES VINGT-QUATRE ARTICLES AU MARIAGE ROYAL

> « ... Pour moi, on peut être sûr que je ferai ce qui me sera possible pour maintenir la paix...; mais qu'on se mette bien en tête qu'on ne me renversera plus, sans que je me défende à outrance et sans que j'en fasse tomber bien d'autres... »
>
> (*Lettre du Roi Léopold Ier au prince de Talleyrand.*)

En ratifiant le traité des Vingt-Quatre Articles, la Russie, l'Autriche et la Prusse venaient de reconnaître solennellement l'existence du royaume de Belgique ; la guerre générale, dont leurs hésitations menaçaient l'Europe depuis huit mois, était enfin écartée. Il semblait donc aux moins optimistes que le Roi Guillaume, privé de tout appui, allait abandonner ses revendications, s'incliner devant les volontés de la Conférence, tandis que la Belgique, sous le sage gouvernement de Léopold, ne songerait qu'à fortifier pacifiquement sa jeune indépendance.

Les dangers de conflit paraissaient si bien évanouis que, le 5 mai, Talleyrand demande un congé de quatre mois, durant lesquels il serait remplacé

à la Conférence par M. de Mareuil (1). Cependant, la semaine suivante, les plus sincères amis de la paix confesseront que l'on court à la guerre.

En Hollande, où le Roi se montre toujours résolu à ne tenir compte ni des objurgations, ni des décisions de l'Europe, les funérailles populaires de Van Speijk, célébrées le 4 mai, à Amsterdam, surexcitent encore les sentiments belliqueux de la foule (2).

En Belgique, les réserves mises à la ratification russe déchaînent les colères, longtemps et difficilement contenues. Sans vouloir considérer que le Tzar reconnaît déjà le Roi, l'indépendance, la neutralité, les limites territoriales, on maudit M. Van de Weyer qui a contresigné l'acte, on l'accuse d'avoir outrepassé ses pouvoirs.

Discours des représentants, articles de journaux, manifestations de la rue vont entraîner le pays aux mêmes événements, aux mêmes dangers que l'année précédente.

La Chambre et le Sénat ont résolu de présenter une Adresse au Roi. Sa discussion est le signal de l'attaque.

« Il y a un mois, s'écrie M. Rodenbach (3), que M. Thorn languit dans les prisons de nos ennemis;

(1) Louis-Philippe insista lui-même auprès de M. de Talleyrand pour qu'il restât à Londres jusqu'à l'évacuation d'Anvers et à la signature d'un traité définitif entre la Belgique et la Hollande.

(2) Plutôt que de se rendre aux Belges, Van Speijk s'était fait sauter avec l'équipage de sa canonnière, le 5 février 1831, près des quais d'Anvers. Son corps, retrouvé dans l'Escaut l'année suivante, avait été remis au colonel Koopman et transporté en Hollande.

(3) Séance du 11 mai, à la Chambre des Représentants.



il est bien temps de s'en occuper. Je désire que le ministre nous dise enfin où nous en sommes. Le sang belge coule encore dans nos veines; nous ne devons pas craindre les Hollandais... »

Gendebien s'empare de l'apostrophe : « On a parlé du sang belge qui coule dans nos veines ; oui, sans doute, mais il faut le réchauffer, car depuis quinze mois, on a fait tout ce qu'il fallait pour le glacer. Au moment où ce que nous n'avons cessé de prédire va se réaliser, il est bien temps de songer à réhabiliter l'honneur compromis de la nation... »

M. Dumontier continue l'assaut : « Nous avons été dupes de la diplomatie, qui n'est plus qu'une écorce vide qu'il faut rejeter; ce n'est pas la diplomatie qui nous fera rendre la citadelle d'Anvers... Si on remet en question nos limites, la dette, la navigation, il faut se battre, il faut vaincre... »

En montant à la tribune, le lendemain, le Ministre des Affaires Etrangères veut défendre M. Van de Weyer, sans pourtant s'aliéner le parti belliqueux de la Chambre :

« Le plénipotentiaire belge n'était pas autorisé à recevoir des ratifications conditionnelles ; je regrette qu'il n'ait pas voulu courir les chances d'un nouveau retard en en référant au Gouvernement. Il a été dominé sans doute par cette idée qu'il importait au plus tôt de mettre le traité du 15 novembre à l'abri de toutes les fluctuations ministérielles, et il a cédé probablement à des

nécessités qu'il était peut-être plus à même que le Gouvernement d'apprécier. »

*
* *

L'agitation du Parlement gagne la ville. Avertis par les gazettes patriotes que les blessés de Septembre doivent défiler le 13 mai, à 6 heures du soir, devant le Palais, les Bruxellois se pressent Montagne de la Cour, place Royale et le long du Parc. Le major Stieldorff marche en tête des combattants; il porte un drapeau orné de franges d'or, brodé de l'inscription : « Liberté, Indépendance, Léopold. »

Acclamés par la foule, les héros de 1830 atteignent l'arbre de la liberté, à quelques mètres du Palais. Leur chef plante les trois couleurs en terre, puis, tête nue, tourné vers la demeure royale, il dit :

« Les blessés de Septembre exposent leur étendard aux yeux d'un monarque ami de la valeur et aux regards de l'armée belge, comme un monument historique de l'amour qu'ils portent à la Patrie. Puisse-t-il, rappelant la grandeur de leur courage quand la Patrie était en danger, faire germer dans notre jeune armée la haine du despotisme et de la tyrannie d'un ennemi déloyal, en lui prouvant, comme au mois de septembre, que les Belges savent mourir pour la Patrie et son indépendance. »

Le drapeau est hissé dans l'arbre, au pied duquel une sentinelle d'honneur veillera.

Le bruit de la manifestation s'est répandu ; la salle de la Monnaie est frémissante, et quand Mondonville, un favori des Bruxellois, entre en scène, un même cri réclame la *Brabançonne*, écoutée debout et reprise en chœur.

*
* *

Convaincu, dès les premières révoltes de la Chambre, qu'il ne pourrait pas arrêter le mouvement belliqueux, le ministère avait cherché tous les moyens de le ralentir. Il envoyait une note à la Conférence pour déclarer que la Belgique ne prendrait plus part à aucune négociation avant la complète évacuation de son territoire et qu'elle persisterait à considérer les Vingt-Quatre Articles comme la transaction définitive avec les Pays-Bas.

D'ailleurs, cette pièce diplomatique, publiée par le *Courrier français* avant d'être arrivée à Londres, ne fut jamais remise aux plénipotentiaires (1).

En même temps, la nomination du général Evain comme Ministre de la guerre affirmera la persistance des bonnes relations entre la France et la Belgique. Officier de l'Empire, désigné par Napoléon pour travailler à l'organisation de la Grande Armée de 1812, toujours considéré comme l'un des

(1) Dans un entretien que le général Goblet eut, le 1er juin, avec Lord Palmerston, le ministre anglais parla tout d'abord du mauvais effet qu'eût produit la note du 11 mai, si elle avait été lue à la Conférence. La Russie se fût empressée de se baser sur son contenu pour considérer sa ratification comme nulle et non avenue.

administrateurs les plus expérimentés que possédât l'armée fançaise, il avait été autorisé par Louis-Philippe à passer au service de la Belgique et à y accepter les lettres de grande naturalisation.

Enfin, la nouvelle du prochain mariage du Roi avec la princesse Louise paraissait déjà dans certaines feuilles, sous forme d'allusions d'abord, presque officiellement un peu plus tard.

Le 15 mai, une députation de la Chambre (1) va présenter l'Adresse au Roi.

C'est l'historique résumé des Vingt-Quatre Articles, auxquels, sur la foi des plénipotentiaires, la paix du monde était attachée ; à les entendre, rien n'y pouvait être changé sans qu'elle fût à l'instant compromise,

En se résignant à accepter ce traité, le pays pouvait donc croire la fin de ses épreuves venue. Les réserves formulées par les trois Puissances ne sauraient tromper son attente : elles n'ont jamais désavoué leurs délégués à la Conférence, donc nulle atteinte ne sera portée au pacte, qu'il faut exécuter tel qu'il fut conclu.

« Une nation ne peut être offerte en holocauste aux autres nations, et si de nouveaux sacrifices devaient être encore demandés, c'est qu'il n'y aurait plus rien de sacré dans les conventions humaines.

» ...Mais, si la Hollande persistait à repousser les engagements qui lui sont proposés, si elle con-

(1) L'Adresse est présentée au Roi par MM. Corbisier, Woelmont, Delhougne, Mary, Raikem, Deneef, Polvliet, Destouvelles, de Witte, de Sécus, Vergauwen et Zoude.

tinuait des actes d'hostilité, des violations de territoire; si surtout elle refusait de réparer sans délai l'attentat commis sur un de nos concitoyens, sur un membre de la Représentation Nationale... alors, Sire, nous nous souviendrions qu'aucune charge, aucun effort ne doivent coûter à un peuple quand il s'agit de sa vie et de son honneur... »

Le Roi répond que la marche des négociations, indiquée par la Chambre, est conforme à celle qu'il prescrivit à ses ministres. Alliant la prudence à la fermeté, jalouse de son antique réputation, la Belgique saura au besoin, avec le secours de la Providence, soutenir ses droits par la force des armes.

Les paroles prononcées quelques jours après, devant les délégués du Sénat, étaient plus formelles encore :

« ... Le traité du 15 novembre est devenu notre droit. Je sais que Je puis compter sur le dévouement du peuple belge; Je désire qu'il apprenne par votre organe que son Roi ne consentira jamais à aucune modification préjudiciable à ses intérêts, ou contraire à la dignité nationale... »

La fin de la réponse royale visait l'enlèvement de M. Thorn et laissait espérer d'énergiques résolutions (1).

*
* *

Mais des mots ne suffisaient plus à satisfaire l'opinion : il lui fallait une victime.

(1) « ... Si, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, la Belgique n'obtient pas la réparation à laquelle elle a droit, je me verrai dans la nécessité d'avoir recours à d'autres mesures... »

Bien que Lord Palmerston eût écrit au Roi Léopold pour défendre la conduite du plénipotentiaire belge, pour affirmer que rarement Souverain rencontra serviteur plus dévoué, plus habile, de jugement aussi sûr (1), M. Van de Weyer est rappelé à Bruxelles, remplacé auprès de la Conférence par le général Goblet.

Le nouvel envoyé recevait des instructions précises : il ne participerait à aucune négociation sur les articles réservés, avant que le traité n'eût reçu son exécution dans les articles non réservés.

Ordre formel lui était donné d'insister sur ce point, que le gouvernement belge réclamait le commencement d'exécution (2), non comme une faveur, mais *comme un droit*.

La Hollande, qui, depuis tant de mois, tenait

---

(1) « ... If M. Van de Weyer was wrong in so doing, I can assure Your Majesty that he did not err alone, and that he acted not merely upon his own opinion, but in conformity whith that of others who have Your Majesty's interest at heart.

» But whether we were right or wrong on this particular occasion, I feel it but just to say that a Sovereign has not often been served with more devotion, with more ability, and with more judgment than Your Majesty has been by M. Van de Weyer, through the whole of the very difficult matters with which he has been charged since he became Your Majesty's plenipotentiary... » (Lettre du 15 mai.)

Le 5 juin, le Roi écrira au prince de Talleyrand : « Les témoignages que vous donnez à M. Van de Weyer m'ont fait beaucoup de plaisir; il les mérite, et il a été bien injustement traité ici... »

(2) Le commencement d'exécution consisterait dans l'évacuation de la citadelle d'Anvers, de la Tête de Flandre et des forts situés sur le territoire belge; dans l'ouverture de la Meuse et la libre navigation à travers Maestricht. La Belgique, de son côté, abandonnerait les places et lieux appartenant à la Hollande, notamment Venloo.

(*Dix-huit mois de politique et de négociations*, par le général Goblet d'Alviella.)

tête à l'Europe, ne pouvait se laisser intimider par l'attitude résolue de la Belgique.

A l'heure où les délégués de la Chambre présentent leur Adresse au Palais, le 15 mai, un détachement de cuirassiers néerlandais, sorti de Maestricht, entre à Cadier, village touchant la frontière. Les cavaliers mettent pied à terre devant un cabaret, y pénètrent bruyamment et saisissent trois paisibles buveurs, avec lesquels ils reprennent le chemin de leur garnison.

L'ardeur des feuilles Orangistes ne s'affaiblit pas non plus. Elles s'appliquent à ridiculiser les Français aussi bien que les Belges, s'en prennent à Louis-Philippe comme à Léopold, font feu de cent anecdotes diverses.

Aujourd'hui, elles donneront ce mot du Roi des Pays-Bas : « Je m'étonne de voir mon voisin, l'ex-duc d'Orléans, avoir autant d'occupation en France et vouloir encore se mêler de mes affaires... »

Demain, elles sauront présenter la question de la dette sous une forme qui frappera l'imagination populaire :

« Manneken-Pis, à raison de 6 litres d'eau par minute, en verserait 3,143,600 par an, ou 316 millions à peu près dans un siècle, c'est-à-dire qu'il faudrait le regarder faire pendant cent ans pour en obtenir autant de litres d'eau, que nous avons *hic et nunc* de florins à payer à la Hollande!... »

Un autre journal, alors que l'annonce du prochain mariage est partout répandue, commence un article par ces mots : « Nous ne sommes pas à la noce!... »

Le *Messager de Gand*, organe cher aux partisans de l'ancien régime, conte, à ce propos, que Louis-Philippe hésite à accorder la main de sa fille, parce que l'état de la Belgique ne lui paraît pas suffisamment établi. « Si cette raison d'instabilité, particulière à Léopold, fut donnée à ce prince au nom du roi Louis-Philippe, il faut convenir qu'il a pu la trouver plaisante. »

A Paris, la presse légitimiste traitait avec plus de désinvolture encore le gouvernement de Juillet, qui se défendait à coups de saisies et d'amendes. De l'avènement de la branche cadette au milieu de l'année 1832, on compte 281 poursuites, 1,226 mois de prison octroyés aux rédacteurs ou aux gérants.

Qu'étaient cependant les attaques des journaux auprès du péril que des insurrections toujours grondantes, des soulèvements continuels faisaient courir au trône de Louis-Philippe? Entre mars et juin, des troubles ont éclaté à Carcassonne, Pézenas, Alais, Lunel, Nîmes, Bourges, Béziers; les cris de « Vive Henri V! Vive la Religion! » ont retenti dans les rues de Marseille; à Paris, le sang coula sur la place Vendôme. Maintenant, une véritable révolution commence en Vendée; toute une armée de paysans y jure de renverser l'usurpateur ou de mourir aux pieds de la Duchesse de Berri.

Le moment serait mal venu pour joindre à tant de soucis et de dangers, le péril d'une guerre extérieure. Aussi, le mouvement patriotique qui s'accentue en Belgique jette l'émoi au Palais-Royal comme chez ses représentants à l'étranger.

« Je n'ai ni affection ni le contraire pour les

Belges, écrit Talleyrand; je les ai incontestablement plus servis que personne, mais je ne veux pas qu'ils fassent des folies qui nous conduiraient peut-être à une guerre générale, et ils ont assez peu de tête pour ne pas comprendre cela (1)... »

Une lettre de Louis-Philippe à son plénipotentiaire développe les mêmes plaintes (2) :

« ... J'avais écrit bien longuement au Roi Léopold, et malheureusement sans succès, pour le presser d'accéder à la proposition de la Conférence, en déclarant qu'il était prêt à entrer en négociation avec le Roi de Hollande; il a fait ou du moins ses ministres lui ont fait faire tout le contraire.

» Il n'en est que plus pressant, mon cher Prince, que la Conférence agisse envers le Roi de Hollande, de manière à faire cesser sa résistance dans le plus court délai. Il faut surtout lui faire évacuer la citadelle d'Anvers, car c'est là le nœud de l'affaire. C'est à l'Angleterre à frapper le coup décisif, et c'est, dans tous les cas, ce qui nous convient le mieux à nous-mêmes et ce qui nous paraît le plus conforme à l'intérêt général de l'Europe... »

Les fables de La Fontaine étaient trop connues de l'autre côté du détroit, pour que l'Angleterre se laissât tenter par le rôle de Raton, que Louis-Philippe prétendait lui distribuer.

Guillaume IV protestait de sa sympathie pour le Roi des Belges, lui envoyait un merveilleux service

(1) Lettre du 24 mai, à la princesse de Vaudemont.
(2) Lettre du 27 mai.

de Chine, en témoignage de son attachement; mais il continuait à traiter le Souverain des Pays-Bas avec plus de ménagements qu'il n'en accordait à la France, n'élevant la voix que pour l'adoucir aussitôt après, adoptant à son égard une politique flottante qui l'encourageait dans toutes ses résistances.

*
* *

Le voyage de Léopold à Compiègne (1) allait être le premier échec sérieux subi par les Pays-Bas et leurs partisans. Partout où pénètre une gazette, on savait que le Roi des Belges reviendrait officiellement fiancé à la fille de Louis-Philippe, et cette alliance de famille, qui ne permettait plus de douter de l'alliance politique, valait mieux pour le pays que bien des protocoles.

Légitimistes et Orangistes ne laisseront pas arriver l'événement sans mobiliser leurs journaux. *Le Revenant* (2), que sa fidélité aux Bourbons fit tant de fois poursuivre, imprime : « Quelques parents éloignés, qui sont les meilleurs de la famille, n'assisteront pas à la cérémonie, pour cause de voyage forcé, mais momentané... »

Une brochure du chevalier de Richemont, répandue à travers la France et la Belgique, énumère

(1) Le Roi fut accompagné dans ce voyage par le comte d'Aerschot, le marquis de Chasteleer, le général d'Hane, le major de la Gotellerie, sir Henry Seton, M. Jules Van Praet et le Dr Lebeau.

(2) Journal quotidien légitimiste.

les appuis rencontrés en Europe par la royauté de Léopold :

« La France ne donnera rien.
» La Prusse ne donnera rien.
» L'Autriche ne donnera rien.
» L'Angleterre ne donnera rien.
» La Russie ne donnera rien.
» Louis-Philippe donnera... sa fille. »

Le *Messager de Gand* émet cette pensée : « La révolution belge étant la belle-fille de la révolution française, n'était-il pas naturel que le chef de la révolution française devînt le beau-père du chef de la révolution belge ? »

* * *

Fines railleries et lourdes plaisanteries peuvent bourdonner autour du voyage sans en diminuer l'importance.

De Compiègne à Bruxelles, le retour de Léopold I[er] est une promenade triomphale; villes et campagnes savent déjà que la main de la Princesse lui est solennellement promise. Mons, où il s'arrête, le 2 juin, pour déjeuner à l'Hôtel de la Poste, se distingue par son ardeur; l'accueil est pareil à Bruxelles, où le Roi rentre à cheval, la poitrine barrée du Cordon de la Légion d'Honneur.

Madame Adélaïde (1), sœur de Louis-Philippe, qui passait pour en être un des meilleurs conseils,

(1) Eugène-Adelaïde-Louise, Princesse d'Orléans, née le 23 août 1777.

communique ses impressions à Talleyrand (1). Tout le monde fut parfaitement satisfait du Roi des Belges et le mariage est bien décidé; c'est d'ailleurs celui qui, d'après les goûts de sa nièce, offre le plus de chances de bonheur. « Mais la pauvre bonne petite est bien affectée de la perspective de se séparer de son père, de sa mère et de nous tous; cela ne peut être autrement. »

Ce court tribut payé à l'émotion familiale, Madame Adélaïde aborde vite le point principal : « Ce qu'il faut à présent pour assurer la sécurité et le bonheur de cette union, c'est que vous obteniez l'évacuation d'Anvers par les Hollandais; cela est de la plus grande importance, non seulement pour la Belgique, qui est toujours inquiète tant qu'ils sont là, mais pour nous aussi, car en France comme en Belgique, la généralité ne croira véritablement à la paix que lorsque le Roi de Hollande sera mis à la raison et soumis au traité du 15 novembre. »

Talleyrand est redevenu plus puissant que jamais; le Roi des Français le ménage, le flatte; le Roi des Belges s'applique à le conquérir. Il lui confie, au retour de Compiègne, que les affaires de Vendée ne sont pas sans inquiéter la cour des Tuileries : « Veuillez, dans votre sagesse, donner quelques conseils pour qu'on agisse avec vigueur; l'extrême indulgence que le Roi avait accordée jusqu'à présent à ce parti, lui en donne doublement le droit. »

Puis il engage doucement la question qui lui tient à cœur.

(1) Lettre du 2 juin.

« ... Malgré une absence d'une semaine et la distance considérable à laquelle je me trouvais, il n'y a pas eu le plus petit scandale en Belgique : je pense que j'ai le droit de faire sonner cela bien haut. Mais il est temps qu'on finisse ; l'armée et les chauds patriotes désirent vivement la guerre, et le cas pourrait arriver où il serait impossible de les retenir...

» ... Pour la tranquillité de la France, il est de la plus haute importance que la question belge soit entièrement terminée. Louis-Philippe m'a dit lui-même, et avec raison, que la confiance ne renaîtra en France que quand on aura vu cette conclusion... »

*
* *

Si accoutumé qu'il fût aux soulèvements populaires, le Roi-Citoyen dut être cruellement surpris par la formidable émeute qui, le 5 juin, entraîne Paris derrière le cercueil du général Lamarque.

S'ajoutant à la guerre Vendéenne, succédant à tous les troubles de la province, elle montrait comme étaient fragiles les liens qui unissaient la France à l'ancien duc d'Orléans.

Pour conserver sa couronne, aussi bien que pour ne pas laisser crouler tout son prestige devant l'Europe, le Roi est impitoyable dans la répression : Paris en état de siège, l'Ecole polytechnique et l'Ecole d'Alfort licenciées, l'artillerie de la Garde nationale dissoute ; trois régiments de cavalerie dans les Champs-Elysées ; le Carrousel, la Banque, l'Hôtel de Ville, les ministères trans-

formés en casernes; les canons rangés sur la place de la Concorde; des journaux saisis, des Conseils de guerre en permanence; des visites domiciliaires, des perquisitions jusque dans la maison de campagne de l'Archevêque et dans son Petit Séminaire.

Lorsque, après peu de jours, un calme apparent renaît autour des Tuileries, la guerre civile redouble dans l'Ouest, acharnée de part et d'autre: l'incendie du château de la Pénissière, dans lequel les Chouans furent brûlés ou passés à la baïonnette, montrait à quel point de sauvagerie la lutte pouvait atteindre.

Devant une telle situation, les Puissances absolutistes témoigneront moins d'empressement encore à soutenir la politique française; Léopold, au contraire, encouragé par les promesses échangées à Compiègne, redoublera d'insistance auprès des plénipotentiaires.

Le 8 juin, Goblet présente une note, demandant que la Conférence veuille bien déclarer formellement que la Hollande a perdu, à partir du 25 mai, tout droit aux arrérages de la dette; que les frais de l'état de guerre occasionnés par le refus du Gouvernement des Pays-Bas d'adhérer aux Vingt-Quatre Articles sont mis à la charge de la Hollande et qu'ils seront décomptés sur les sommes qui pourraient être dues par la Belgique. « Il insiste également pour que soit fixée l'époque très prochaine où le traité du 15 novembre recevra son exécution dans toute sa plénitude. »

Copie de cette note a été adressée par M. de Meulenaere aux représentants diplomatiques de la

Belgique. Le comte Le Hon répond de Paris le 2 juillet :

« Monsieur le Ministre,

» J'ai reçu votre dépêche du 28 juin à laquelle était jointe la dernière note du général Goblet pour être remise à la Conférence. Je me suis pénétré du contenu de cette dernière pièce et j'en ferai l'usage convenable dans une communication au Ministère.

» Je n'ai cessé de représenter aux membres du Cabinet français combien il leur importait de hâter le dénouement de nos affaires, combien aussi la force de leur impulsion et l'énergie de leur concours manifesté par des actes étaient nécessaires pour l'obtenir. J'ai toujours reçu pour réponse que cet intérêt de la France était bien senti; qu'on était disposé d'agir, mais de concert avec le Ministère britannique et qu'on irait aussi loin que le voudrait ce dernier, mais pas au delà.

» Lorsque je demandais que la France, au nom de sa bonne foi éprouvée, pressât l'Angleterre d'adopter des mesures coercitives réclamées par l'intérêt commun des deux pays, non moins que par les garanties du traité, on me fit observer que le Ministère avait fait des ouvertures et fourni des notes dans ce sens, mais que ses instances avaient rencontré d'autant plus d'opposition à Londres, qu'elles avaient été plus pressantes; que, malgré l'expérience du mois d'août 1831, une susceptibilité très vive y éclatait, à la seule idée d'une

seconde expédition française en Belgique ou à l'entrée de quelques troupes auxiliaires de cette nation ; qu'il semblait exister encore dans la Grande-Bretagne un préjugé fâcheux, source de craintes assez vives, quoique mal fondées, contre toute intervention isolée ou toute coopération trop directe de la France en faveur de la Belgique.

» Sans être à même de me prononcer sur ces observations, j'ai pu remarquer cependant qu'elles avaient quelque vraisemblance. Il me suffira de vous rappeler que mes efforts auprès des membres du Ministère et de quelques diplomates pour démontrer la nécessité de donner suite aux résolutions par des faits ont été jugés comme poussant à la guerre, et cette opinion fausse de quelques esprits, sans doute préoccupés des appréhensions de l'Angleterre, a été communiquée à Londres.

» Vous pouvez concevoir, d'après ces données, combien la position est délicate pour l'intérêt belge...

» Quant à présent, tous mes renseignements me confirment que la France et l'Angleterre sont résolues d'agir de concert et sans nouveaux délais pour le blocus des ports de la Hollande et que leurs vaisseaux sont prêts. C'est dans ce sens et dans ces limites que je vous ai parlé des intentions de fermeté manifestées par ces deux Puissances. Le Cabinet français dit hautement que, si le blocus, contre son attente, était inefficace, il est prêt à s'entendre avec le Ministère britannique pour diriger sur Anvers une formidable artillerie de siège, pendant que les vaisseaux anglais stationneraient dans l'Escaut, mais il faut pour cela le

commun accord, et il ne peut avoir lieu qu'après l'expérience de moyens moins agressifs...

» Je ne parle pas ici de l'action directe de notre armée, qui suppose d'autres combinaisons. »

Deux jours après, Sébastiani annonçait au ministre de Belgique que la Prusse approuvait la résolution de bloquer les ports hollandais, qu'elle s'y attendait et n'y voyait aucun obstacle.

On pouvait craindre que l'Autriche s'opposât à une action commune de la France et de l'Angleterre ou qu'elle soulevât de longues difficultés avant d'y consentir. Une lettre du comte de Lalaing (Vienne, 6 juillet) montre, au contraire, le Prince de Metternich plus conciliant qu'on ne l'osait souhaiter.

« ... Dans une longue entrevue que j'eus avec lui, il y a quelques jours, il me parla beaucoup d'Anvers, de l'état du commerce en Belgique et surtout des fautes de la Conférence de Londres, à laquelle il reproche principalement d'avoir jusqu'ici, et bien contre son avis, joué le jeu du Roi de Hollande : ce sont ses propres paroles. Je saisis cette occasion pour dire au Prince combien on désirerait en Belgique sortir de cet état provisoire qui, en attaquant notre crédit, en paralysant notre industrie et notre commerce, arrête continuellement l'élan de notre prospérité nationale.

» Le Prince de Metternich me dit alors : Je sais qu'en Belgique on ne croit pas généralement à la sincérité des Puissances et, en vérité, la Conférence a fait tout ce qu'il fallait pour cela. Quand une affaire est arrivée à un 68° protocole sans être

terminée, on peut, jusqu'à un certain point, la regarder comme interminable — ce qui, du reste, n'est pas mon avis — mais au moins comme extrêmement mal conduite.

» J'appelai alors l'attention du Prince sur l'importance qu'il y avait à faire cesser au plus tôt un état de choses qui, en nourrissant les espérances des ennemis de la paix, des anarchistes de tous les pays, pourrait, si le contre-coup des malheureux événements dont la France est à chaque instant le théâtre se faisait sentir en Belgique, compromettre la paix générale.

» Je parlai alors au Prince de la popularité toujours croissante de Sa Majesté, de la prospérité renaissante du pays, de l'absence de cette tendance démagogique qui tourmente la France et, par opposition, des principes essentiellement monarchiques et religieux qui animent la Nation Belge. Le Prince me parut très satisfait de ce que je venais de lui dire...

» Le Maréchal Maison m'a rendu compte ce matin d'une conversation qu'il avait eue avec le Prince de Metternich, à la suite de laquelle le Prince a déclaré au Maréchal qu'il consentait à ce que l'Angleterre et la France s'occupassent immédiatement des mesures nécessaires à prendre à l'égard du Roi de Hollande. Le Maréchal a expédié aussitôt un courrier à Paris. »

Mais la Conférence n'entendait pas en finir si vite avec les protocoles qu'elle semait généreusement sur l'Europe. M. Van Zuylen la trouve plus accueillante que jamais, lorsqu'il lui soumet un

nouveau projet de traité, qui serait signé d'abord par la Hollande et les cinq Puissances, ensuite par la Hollande et la Belgique. Cet acte consacrerait une partie des prétentions néerlandaises relatives à la Navigation, aux Finances et à la Dette.

Le premier bruit de cette complication parvient à Paris le 3 juillet, et le ministre de Belgique en informe aussitôt M. de Meulenaere :

« Le gouvernement a reçu ce matin, de son ministre à La Haye, la nouvelle que le Roi de Hollande a envoyé, le 28 juin, sa réponse à la Conférence. M. le Baron Verstolk, ministre des Affaires Étrangères, n'a pas voulu communiquer la teneur de cette réponse, *par égard,* a-t-il dit, *pour la Conférence, à qui elle était adressée ;* mais il a déclaré que son Souverain ne consentait ni à l'exécution du traité des Vingt-Quatre Articles, ni à celle du protocole n° 65 (1); qu'il avait transmis à la Conférence un projet de traité, complet dans ses dispositions, dans lequel il consentait à de grands et à de tous nouveaux sacrifices ; que ce traité interviendrait d'abord entre la Conférence et Lui, si elle l'agréait, et serait soumis ensuite à l'acceptation de la Belgique. Le ministre a ajouté que, si cette proposition n'était pas accueillie, le Cabinet de La

(1) Le Protocole 65 fut rédigé à la suite d'une communication des plénipotentiaires des Pays-Bas, qui semblait mettre à la charge de la Conférence les délais éprouvés par les négociations. Elle déclarait que les moyens de concilier encore les vœux des deux pays sur les points indiqués comme susceptibles de négociations ultérieures, ne pourront se trouver désormais que dans un arrangement définitif de gré à gré entre la Hollande et la Belgique.

Haye ne voyait plus aucun espoir *d'arranger* cette affaire. Il reste à savoir ce que c'est, en effet, que cette œuvre nouvelle conçue en Hollande. D'avance, on y voit un projet inacceptable, dont tout le but serait de gagner du temps. L'Angleterre et la France rejetteront, je ne puis en douter, toute proposition dilatoire. Ce qui est peut-être à craindre, c'est que les trois autres Puissances, qui avaient eu l'idée d'un traité avec la Hollande sur d'autres bases que celles des Vingt-Quatre Articles, ne prennent en considération l'œuvre du Roi Guillaume, si elles y trouvent une tendance à concéder. Toutefois, les derniers actes de la Conférence sont trop positifs et l'intérêt de rester unies est trop commun aux Cours pour que je ne prévoie pas le rejet presque unanime du traité néerlandais.

» Les nouvelles de Berlin annoncent que la réponse du gouvernement prussien a été nette et formelle au Prince Frédéric sur la conduite de la Prusse. Ce Prince rapporte au Roi, son père, l'assurance qu'il ne peut compter sur son beau-père pour encourager ou soutenir sa résistance. Ce langage du Cabinet prussien fera grand effet en Hollande quand il y sera connu.

» Le mariage aura lieu à Saint-Cloud, le 5 août. Le Roi y sera attendu, me dit-on, pour le 1er août. Nous arriverons bientôt à l'époque de ce nouveau voyage. Vous pouvez compter, pour les dispositions à prendre à l'intérieur, sur le retour de Leurs Majestés le Roi et la Reine, du 10 au 15 août... »

La méfiance qu'inspirait au comte Le Hon et à tous ses compatriotes l'impartialité de la Confé-

rence n'était que trop justifiée. Cependant, les plénipotentiaires, n'osant renier jusqu'au bout les engagements solennels pris dans les Vingt-Quatre Articles, se refusent à accepter le projet présenté par le baron van Zuylen, mais annoncent qu'ils proposeront bientôt un nouveau traité.

Interprète de l'indignation nationale, le général Goblet adresse à Londres une protestation véhémente. « La Belgique et son Roi, dussent-ils même s'exposer aux chances de l'avenir le plus incertain, n'admettront jamais la possibilité d'un manque de foi dans les cinq grandes Puissances de l'Europe. Il rejette loin de lui une telle pensée, dont la réalisation aurait sans doute les conséquences les plus fatales pour la paix du monde. »

*
* *

Joué mais content, le Cabinet français se prête de la meilleure grâce à la nouvelle fantaisie de la Conférence. M. Le Hon, reçu à Saint-Cloud le 7 juillet, doit lutter « contre la satisfaction de toute la Famille Royale ». Le lendemain, il est chez Lord Granville, compare les deux traités avec lui : l'ambassadeur anglais remonte son courage, lui parle de la fermeté de Lord Palmerston, de « son zèle persévérant à soutenir la Belgique ».

A la Cour de Bruxelles, où la France était encore tenue pour le meilleur soutien de l'Indépendance, la désillusion est profonde. M. de Meulenaere la dépeint dans une lettre écrite au comte Le Hon, le 9 juillet :

« Je sors à l'instant de chez le Roi, qui m'avait fait l'honneur de m'appeler dans son cabinet pour me communiquer les nouvelles qu'il venait de recevoir de Paris. Je ne vous dissimule pas la profonde impression que j'en ai reçue, impression de tristesse et de découragement tout à la fois. La France, Monsieur le Ministre, la France, je le dis avec peine, méconnaît en ce moment nos intérêts les plus vitaux et les siens propres. Son concours sur lequel, il y a peu de jours encore, nous pensions pouvoir compter pour obtenir l'exécution du traité du 15 novembre, va nous manquer peut-être. Le Cabinet de Paris cède à de nouvelles intrigues, à des suggestions perfides, à des menaces peut-être de la part des Puissances du Nord. Le Roi de Hollande est à la veille d'obtenir gain de cause. S. M. le Roi des Français écrit au Roi pour le féliciter de l'heureuse inspiration qui est venue au Roi de Hollande, celle de proposer un traité qui, dit-Elle, lève toutes les difficultés et assure définitivement notre Indépendance.

» Le Roi Louis-Philippe engage fortement le Roi Léopold à profiter sans délai de ce mouvement favorable et à ne pas perdre de temps pour donner son adhésion aux nouvelles propositions de La Haye. Pouvez-vous rien concevoir à tout cela? Vous expliquerez-vous, Monsieur le Ministre, l'étrange aveuglement qui paraît s'être emparé de tout le monde à Paris? On n'a donc pas comparé les deux traités? On ne s'est donc pas donné la peine de peser tout ce que celui du Roi de Hollande renferme de préjudiciable à nos intérêts?...

» On a paru étonné de ce que les nouvelles pro-

positions du Roi de Hollande n'aient pas fait plus d'impression en Belgique. Si l'on connaissait mieux le pays et l'opinion universelle de ses habitants, on aurait compris, sans peine, que cette circonstance ne devait s'attribuer qu'à la persuasion où l'on était et où l'on est encore que ces propositions sont trop absurdes et trop contraires aux intérêts de la Belgique et aux engagements contractés par les Puissances, pour que nous ayons rien à en redouter. Je le répète, Monsieur le Ministre, le traité du Roi de Hollande ne peut paraître acceptable qu'à ceux qui ne veulent pas qu'il y ait en définitive et en réalité une Belgique indépendante, ou bien encore à ceux qui ont intérêt à voir la Belgique non pas vivre, mais *vivoter*, sauf à tirer plus tard avantage de sa misérable position.

» La crise est imminente. Jamais nous n'avons eu un plus pressant besoin de vos talents, de votre patriotisme, de votre énergie. J'attends de vous, Monsieur le Ministre, que vous m'en donniez une nouvelle et éclatante preuve. Ne perdez pas de temps, ne perdez point d'efforts pour convaincre le Ministère français de l'erreur dans laquelle il est tombé. Nous n'accepterons point le nouveau traité, nous ne le pouvons pas : intérêts moraux, intérêts matériels, tout s'y oppose. Pour moi, je vous en donne ici l'assurance, je résignerai mon portefeuille, au moment même où on voudra seulement prêter l'oreille aux propositions qui nous seront faites par la Conférence. »

*
* *

Devant la ferme attitude du Gouvernement

Belge, la Conférence reprend son habituelle tactique : rester dans le vague, ne rien brusquer, gagner du temps. Pour bien marquer que les négociations subiront un long arrêt, les diplomates s'apprêtent à partir en congé : le prince de Talleyrand annonce qu'il va prendre les eaux en France, M. Falck qu'il sera dans quelques jours à La Haye (1).

C'était recommencer les incertitudes qui pesaient sur le royaume depuis dix mois, tuant le commerce, paralysant les meilleures volontés, laissant le chemin libre à toutes les révolutions. Tant de fois déjà la diplomatie avait trompé les légitimes espérances de la Belgique, qu'il ne fallait plus chercher à la leurrer davantage, à lui répéter que ce délai était le dernier, à lui expliquer, comme le fait Talleyrand dans sa correspondance, que quinze jours de patience pouvaient valoir l'assentiment des grandes Puissances — assentiment problématique, à en juger par la hautaine réserve de la Russie.

Le Maréchal, Duc de Trévise, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, informe les Affaires Étrangères, de qui M. Le Hon tient la nouvelle (2), que l'Empereur n'est pas pressé d'ouvrir des relations diplomatiques avec le Gouvernement Belge. C'est inviter à n'envoyer ni ministre, ni notification à la Cour du Nord. « On ne peut trop savoir ce qui l'emporte dans cette détermination, ou des

(1) Le premier fut, durant son congé, remplacé par M. Durand de Mareuil, le second par le baron van Zuylen van Nyevelt.
L ettre du comte Le Hon à M. de Meulenaere (14 juillet 1832).



égards que l'on a pour les ressentiments de la Princesse d'Orange (1), ou du peu de bienveillance que nous porte ce Cabinet. » Mieux encore, la Russie est résolue à laisser son ministre à La Haye, dans le cas de mesures coercitives, lors même que la Prusse et l'Autriche auraient rappelé leurs agents.

*
* *

Les Orangistes triomphent dans leurs journaux; le *Messager de Gand* démontre l'avantage qu'auraient les Belges à être Français plutôt que vassaux de la France.

« Nos médiocrités et nos incapacités disparaîtraient des hauts emplois, qu'elles exploitent et qu'elles déshonorent. La France ferait d'excellents sergents-majors avec nos généraux et de passables commissaires de police avec nos ministres... »

La Papillote déclare la France humiliée et ravalée au niveau de son gouvernement,

Toute la presse est accordée sur le même diapason.

Une plus longue soumission aux caprices de la Conférence entraînera fatalement quelque coup de tête des patriotes : il faut vite leur donner une satisfaction, sans pourtant s'engager trop avant.

Les fréquentes incursions que des détachements de Maestricht faisaient dans les communes voi-

(1) Anna-Paulowna, née le 18 janvier 1795, sœur de Nicolas, Empereur de toutes les Russies; mariée, le 21 février 1816, à Guillaume-Frédéric-Georges-Louis, Prince d'Orange, né le 6 décembre 1792.

sines de la frontière, houspillant les douaniers, raflant des provisions de-ci de-là, en fournissent le prétexte. Puisque l'Europe manque à ses engagements, la Belgique se défendra elle-même.

Léopold mande à Londres que, s'il a saisi toutes les occasions de faire éclater ses vues pacifiques, il n'a pu se dépouiller du sentiment de sa propre dignité, non plus que de l'obligation de veiller à la conservation des droits et des intérêts de son peuple. Il tirera donc, par tous les moyens dont il dispose, satisfaction des voies de fait dirigées contre ses sujets.

Cette fois, il ne s'agit pas d'une simple menace destinée à secouer la torpeur de la Conférence. Le général Magnan (1), récemment entré au service de la Belgique avec l'autorisation française, reçoit le commandement des troupes envoyées sur la rive droite de la Meuse pour bloquer Maestricht.

Il établit son quartier général au château de Hocht, distribue ses forces entre Fauquemont, Meersen, Scharn, Bilsen et Lanaeken.

Ce mouvement coïncide avec une tournée d'inspection du Roi, qui passe des revues à Malines, Anvers, Westmael, Turnhout, Herenthals, Lierre, Diest, Hasselt, Liége, Huy, Namur, qui visite les travaux de Boom et de Saint-Bernard.

A Anvers, le colonel Buzen, commandant supé-

(1) Magnan (Bernard-Pierre), 1791-1865, officier sous le Premier Empire, avait été mis en disponibilité par le Gouvernement de Louis-Philippe, qui l'accusait d'avoir manqué d'énergie contre les émeutiers de Lyon. Il prit alors du service en Belgique. Rentré en France, général de brigade (1839), divisionnaire (1845), nommé Maréchal par l'Empereur Napoléon III.

rieur de la Place, reçoit l'ordre de mettre en état de défense les ouvrages situés en face de la Citadelle et sur la rive droite de l'Escaut.

Aussitôt la nouvelle parvenue aux Hollandais, le Colonel Koopman, chef des forces navales stationnées devant la ville, écrit à M. Luning (1), consul de Suède, afin qu'il avertisse tous les membres du corps consulaire du danger que peuvent courir leurs nationaux : Chassé est résolu à repousser la force par la force, dût une partie de la ville payer de sa destruction la témérité des Belges.

La lettre est vite connue dans la ville et sur les quais; des navires s'apprêtent à quitter les bassins, les étrangers mettent rapidement ordre à leurs affaires. Prévenu de cette alerte, Buzen se hâte de rassurer les consuls : il leur affirme que les Belges ne commenceront pas les hostilités sans provocation de l'ennemi et que, si le Gouvernement était poussé à bout, le premier soin du Roi serait de laisser aux habitants et au commerce de la ville d'Anvers le temps de prendre les précautions nécessaires pour se tenir à l'abri des événements.

Que, par maladresse, par fanfaronnade, un coup de feu soit tiré de la citadelle ou de la ville, le choc des deux armées suivra de près. C'est la constante inquiétude de M. de Meulenaere, qui insiste auprès du comte Sébastiani pour que le mariage royal ait lieu le 7 août, « avant une collision possible avec la Hollande ».

*
* *

(1) Lettre du 18 juillet.

Autour de Maestricht, les Belges gagnaient du terrain, occupaient Kam, Wolder, Smeermaes, Haren, Amby, Heer, avaient un poste au château de Caster; mais, malgré ce mouvement, il eût fallu, pour mettre la place néerlandaise en péril sérieux, des forces autrement nombreuses que celles dont disposait Magnan.

Interrogé à ce sujet dans le conseil des ministres, Evain avait répondu : « Il faut bloquer Maestricht de façon qu'il n'y entre pas un lapin, ou reculer de façon que nos troupes se bornent à protéger les douanes. »

Malgré la prodigieuse énergie de Magnan, malgré le courage et l'endurance de ses soldats, on dut se résigner, le 31 juillet, à un accord avec le général Dibbets, commandant la garnison hollandaise (1).

Les Belges n'occupent plus que Smeermaes, le Belvédère, Kaberg, Wolder, Kam et Caster sur la rive gauche de la Meuse; Ophaarem et Keer-Gronswelt sur la rive droite.

* * *

Mais, depuis quelques jours déjà, l'influence

(1) Le général Magnan écrit, le 31 juillet, au général Dibbets :

« Pour éviter, dès à présent, toute espèce de collision entre nos troupes, j'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Lieutenant-Général, que j'ai fixé à 1,500 mètres, à partir de la queue des glacis, le rayon militaire de la forteresse et que je ferai tirer sur les troupes hollandaises, soit en corps, soit isolées, qui dépasseraient cette limite que connaissent mes postes et que ne franchiront pas mes patrouilles; vous seriez en droit aussi de faire tirer sur mes troupes si elles ne restaient pas en deçà du rayon.

» Toutefois, j'ai l'honneur de vous annoncer que je continuerai à occuper Smeermaes, alors même qu'il serait dans les limites que je fixe... »

des risque-tout de la politique était en baisse.

La clôture de la Chambre d'abord (18 juillet) coupait court à la publicité des phrases incendiaires ; puis vint l'anniversaire de l'avènement, célébré le 21 juillet.

Le matin, sur le chemin du Palais à Sainte-Gudule ; l'après-midi, tout le long de la rue Royale, où Léopold passait une revue ; à la représentation de *Guillaume Tell*, le soir, fanatiques de la guerre et zélateurs de la paix, oubliant leurs querelles, n'eurent qu'un même cri aux lèvres : « Vive le Roi ! »

Chaque ville voulut avoir son *Te Deum* ; des actions de grâces retentirent dans les temples, dans les synagogues.

Enfin l'approche du mariage (1) confondit la Belgique en un même sentiment de loyalisme ; tous les dissentiments s'effacèrent devant cette consécration de la dynastie nationale.

Les Orangistes s'évertuent en pure perte à semer la défiance ou la crainte, à souligner les origines révolutionnaires du sceptre de *Monsieur Egalité*.

On lit dans *La Papillote* : « La garde civique a déjà ses deux bans ; elle est plus avancée que le mariage du Roi. »

Dans un autre journal : « Compiègne est fécond en cérémonies nuptiales de funeste augure. C'est là que Napoléon s'unit à Marie-Louise pour se

(1) L'annonce officielle du mariage royal parut dans le *Moniteur belge* du 9 juillet au vif mécontentement de Talleyrand, qui la jugeait trop précipitée, parce qu'elle donnait aux sujets de Léopold une confiance excessive.

donner un beau-père qui signa son arrêt d'exil, c'est-à-dire son arrêt de mort. »

Ou bien encore : « Les deux trônes sont à peu près à la même hauteur. Il y a danger pour l'un comme pour l'autre ; pourquoi donc deux ruines ne se prendraient-elles pas réciproquement pour étais? Il y a de la casse pour la France; il y aura du séné pour la Belgique. »

Cette prose haineuse n'émeut pas plus l'opinion que les Adresses qui circulent pour demander la prompte convocation des Chambres ou réclamer la guerre (1).

*
* *

Auprès de telles attaques, il faut encore citer l'amusante campagne menée contre la flottille belge récemment constituée (2).

---

(1) Une des pétitions est conçue en ces termes :

« Trop longtemps jouets d'une Conférence qui trompe la nation et cherche à déshonorer son Roi, nous prions Votre Majesté de mettre fin aux manœuvres qui tendent à compromettre notre révolution et à remettre en question ce qui est résolu en dernier ressort...

» La Belgique n'a besoin d'aucun secours étranger pour terminer sa révolution. Nous supplions donc Votre Majesté de faire cesser toute espèce de négociations avec la Conférence de Londres et de reprendre la guerre avec la Hollande. »

Le 1er août, une députation anversoise, conduite par le Bourgmestre Legrelle, composée de MM. Werbrouck-Pieters, Vervoort et Wattel, vient à Bruxelles. Elle présente au Roi une Adresse qui le conjure de n'accepter aucun traité nuisible à la libre navigation de l'Escaut.

(2) L'équipage avait été armé dans les derniers jours de mai ; les hommes, dont l'uniforme rappelle de très près celui des marins, sont munis de sabres et de carabines.

Ces quelques canonnières, ces rares brigantins, dont la marine néerlandaise n'eut jamais à s'alarmer, sont la cible des gazetiers :

« La flotte belge mouillera prochainement dans la fontaine Saint-Géry. »

« On vient de louer la flotte belge pour les bains à domicile. »

« Pour faire avancer les brigantins, on projette d'y mettre des roues. »

« Les marins vont entrer dans la réserve de la cavalerie. »

« Si le temps le permet, il y aura fête navale, de 2 à 4 heures, dans le bassin du Parc. »

Ils annoncent enfin que « la flotte belge assistera au mariage du Roi ».

*
* *

En dehors des ministres et de l'entourage intime de Léopold, nul ne soupçonnait les intrigues menées autour de ce mariage, qui passionnait le pays. Plus ou moins ouvertement, les Cours restées fidèles à la fortune du Roi Guillaume agissaient auprès de Louis-Philippe pour retarder la date de la cérémonie, aidées par tous les adversaires d'une intervention armée.

Le 1er août seulement, Le Hon gagne la partie et l'écrit immédiatement à son ministre :

« Après deux jours de discussions et d'incertitudes, le mariage vient d'échapper à la nouvelle crise qui le menaçait. J'ai combattu de tous mes

efforts et par tous les moyens d'influence dont j'ai pu disposer le projet sérieux d'en retarder l'époque. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'enfin la célébration du mariage vient d'être définitivement fixée au 9 août. Les ordres officiels sont donnés en ce moment à tous les services. La Cour part le 5 pour Compiègne ; le Roi, notre Souverain, y est attendu le 6. Toutes les dispositions sont prises pour le recevoir le 5, à Quiévrain, à Valenciennes et à Cambrai. Cet événement, d'une haute portée politique, aura sans doute de salutaires effets, arrivant au jour désigné. C'est une consécration trop solennelle de notre indépendance pour ne pas convaincre les plus incrédules...

» Je dois ajouter, en terminant, que le Roi des Français, par sa résolution définitive de célébrer le mariage à l'époque fixe du 9 de ce mois, a fermé l'oreille à certaines insinuations de quelques agents diplomatiques. C'est une justice que je dois rendre au Souverain, ainsi qu'à son Ministre des Affaires Etrangères. »

* * *

Le 4 août, à la veille même de partir pour Compiègne, Léopold passe la garnison de Bruxelles en revue dans la rue Royale. Ayant auprès de lui son frère, le Duc de Saxe-Cobourg, il fait défiler les Chasseurs de Chasteleer, le 3e régiment de Ligne, les Guides, une batterie de campagne.

Puis il gagne la plaine de Mon-Plaisir, où la Garde Civique, prévenue à la dernière minute,

s'est réunie avec une rapidité qui lui vaut autant d'étonnements que d'éloges.

L'ordre du jour du comte Vanderstegen de Putte, colonel de la milice citoyenne, exprime la satisfaction du Souverain :

« ... Sa Majesté a admiré l'aspect de cette Garde et la manière dont elle a défilé.

» Dans quelques jours, a dit le Roi, je donnerai une jeune Reine aux Belges ; je compte lui faire voir cette Garde citoyenne, qui répondra de nouveau, je n'en doute pas, à mon appel.

» J'ai fait connaître à notre Souverain, sans crainte d'être démenti, que la Garde Civique était toujours prête à verser son sang, s'il le fallait, pour le maintien de l'ordre, de notre Indépendance et du Roi que la Nation s'est donné.

» J'ai ajouté qu'une Princesse du choix de Sa Majesté ne pouvait qu'être agréable aux Belges et serait reçue par eux avec transports. »

CHAPITRE III

LE MARIAGE DU ROI
LES PRÉPARATIFS MILITAIRES DE LA FRANCE.

Louise, ton hymen de deux nations [fières
Va resserrer les fortunés liens :
Tout Français applaudit à tes heu- [reux destins.
Ce n'est pas nous quitter que d'aller [chez nos frères.

(*Réception de la Famille Royale à Senlis.*)

« ... Votre Majesté, en entrant en France, se croira encore en Belgique; et nous, Sire, quand nous aurons le bonheur d'être dans vos Etats, nous croirons toujours être en France... »

Ces paroles du duc de Choiseul, envoyé à Feignies, à la rencontre du Roi des Belges, n'étaient pas une simple flatterie dictée par le Protocole. Hameaux ou grandes villes s'ingéniaient, avec des moyens différents, mais une ardeur pareille, à témoigner leur allégresse sur le passage du cortège royal. Ici des bouquets de fleurs des champs, là des arcs de triomphe; des cris de cordiale bienvenue dans les villages; dans les cités, de longues périodes oratoires prouvaient à Léopold que le peuple français comprenait l'importance de l'union prochaine, qu'il l'approuvait sans réserve.

Les heures cruelles et humiliantes de la Restauration étaient trop vivantes dans toutes les rancunes, pour qu'un mariage avec quelque autre Souverain d'Europe pût être populaire. La masse frémissait encore au souvenir des monarques étrangers ramenant les Bourbons dans la France Impériale vaincue; mais Léopold, Roi nouveau d'un pays nouveau, placé sur le trône par la libre volonté d'un Peuple, ne rencontrait sur sa route que sympathie et joie.

Seul, le parti légitimiste continuait ses attaques, persistait dans ses railleries, faisait feu de toutes ses gazettes (1) contre un événement qui était le premier succès diplomatique du Roi de Juillet.

Le duc de Mortemart, dans une lettre reproduite par certains journaux, rendait public son refus d'assister aux fêtes de Compiègne; et l'on se répétait tout bas que, si le mariage était célébré dans l'Oise, c'est que l'archevêque de Paris, Mgr de Quelen, ne pouvant oublier le pillage de Saint-Germain l'Auxerrois et de l'Eglise de Bonne-Nouvelle, le sac de son palais archiépiscopal, avait, malgré l'autorisation du Saint-Siège, formellement

(1) « Ou la royauté belge telle qu'on l'a faite, est impossible et n'aura été qu'un passe-temps pour l'Europe, ou elle est possible et sérieuse. Dans le premier cas, il importerait peu qu'une princesse d'Orléans s'y fût plus ou moins longtemps associée ; dans le second, les intérêts commerciaux de la Belgique seront le mobile unique de sa politique, et comme notre industrie repousse la sienne, elle se créera ailleurs des alliés plus utiles. Neutre, si nous avions besoin d'elle; amie zélée, si elle avait besoin de nous, nous aurons les charges de son alliance, nous n'aurons rien de plus. » (*La Quotidienne.*)

refusé que la cérémonie eût lieu dans Notre-Dame.

*
* *

Le 6 août, à 5 1/4 heures, Louis-Philippe reçoit le Roi des Belges au perron du palais de Compiègne et le conduit dans le salon de famille, où se tient la reine Marie-Amélie. Auprès d'elle, la princesse Louise (1), habillée d'une robe de foulard bleu, avec une écharpe de gaze unie; les cheveux très blonds se relèvent sur le front en deux touffes légères, sans aucun ornement.

Réceptions, discours, manœuvres, représentations au palais occuperont les quarante-huit heures qui séparent du mariage.

Afin que Compiègne tout entier, ainsi que les curieux venus de loin à la ronde, puissent voir les fiancés, Louis-Philippe a ressuscité le cérémonial de la branche aînée : le public circule devant le grand couvert dressé dans la galerie de Diane, pendant le dîner de Leurs Majestés.

*
* *

9 août. Sur la ville en liesse, une nouvelle terrifiante s'abat : le choléra est à Compiègne, il vient de foudroyer le colonel de Jolly, du 9e cuirassiers. Quelques heures plus tôt, les deux Rois l'avaient

(1) Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812.

félicité sur la belle tenue de son régiment, et il allait être bientôt promu maréchal-de-camp.

Dans la gaie lumière des jours d'été, sous la protection de la forêt et de l'Oise, nul ne voulait songer à l'atroce épidémie qui venait de semer la mort à Paris. Sa soudaine apparition épouvante et disperse la foule amassée devant les grilles du palais.

Bientôt, des orchestres installés sur les pelouses, des mâts de cocagne, des divertissements variés ramènent l'entrain.

Tandis que la Garde nationale déjeune dans le Parc, les habitants courent au théâtre, applaudissent *Michel et Christine*, le *Jeune Mari*, la *Carte à payer*.

Le mariage civil (1) est célébré à 9 heures du soir par le baron Pasquier, président de la Chambre des Pairs; puis on se rend à la Chapelle, en traversant la salle des Gardes, où le public a été admis.

La robe de la jeune Reine est recouverte de Malines, arrivée de Belgique dans la nuit seulement; des couturières parisiennes, appelées en hâte, ont, jusqu'à la dernière minute, drapé le point précieux sur la jupe blanche.

Mgr Gallard, évêque de Meaux, bénit le couple

(1) Les témoins sont, pour la Princesse Louise : le duc de Choiseul, le marquis de Barbé-Marbois, le comte Portalis, le duc de Bassano, le maréchal comte Gérard, M. Marcelin Berenger, M. Dupin aîné et M. Delessert; pour le Roi Léopold : le comte d'Aerschot, grand-maréchal de la Cour, et le comte Philippe de Merode, ministre d'Etat.

princier; c'est, ensuite, dans un salon voisin, le pasteur Goepp qui unit le Roi et la Reine des Belges, selon le rite protestant.

*
* *

Déjà le maréchal Gérard avait échangé avec l'armée du Nord toute une correspondance, qui fixait le cérémonial pour le retour des Souverains dans leurs Etats.

Le général Saint-Cyr-Nugues écrit, le 10 août, au général Tiburce Sébastiani :

« M. le maréchal comte Gérard, par une lettre de Compiègne que je reçois à l'instant, me prévient que LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, partant le 13, coucheront à Cambray, et le lendemain 14, à Tournay, après avoir déjeuné à Lille. J'ai ordre d'informer le général Corbineau de cette disposition, afin que les honneurs soient rendus partout sur la route jusqu'à la frontière.

» Veuillez prescrire aux troupes de la 1re division de prendre les armes à Douay et à Lille, ainsi qu'au 1er régiment de hussards, qui fournira des escortes depuis Douay inclusivement jusqu'à la frontière belge... »

Derrière les minuties de l'étiquette, qui étaient en apparence l'unique occupation de la Cour, d'autres questions plus sérieuses s'agitaient. A peine la cérémonie du mariage est-elle achevée, que les Rois s'enferment pour lire la dépêche qu'une estafette vient d'apporter de Bruxelles;

puis ils mandent auprès d'eux les ministres français, ainsi que M. Van de Weyer, le comte de Merode et le comte Lehon.

Autre dépêche, le lendemain, suivie d'un long conciliabule avec Lord Granville.

Si la France considérait le mariage royal comme une assurance de paix définitive, son Gouvernement ne partageait pas cet optimisme : il manquait de confiance en la résignation des Pays-Bas, ne croyait guère plus au désintéressement des trois Puissances.

Déjà l'Autriche rassemblait des troupes sur la frontière orientale de la Suisse : 40,000 hommes, disait-on, étaient réunis derrière les montagnes d'Appenzel.

La Prusse surtout inspirait de perpétuelles inquiétudes, comme en témoigne cette lettre du duc de Dalmatie au maréchal Gérard :

« Paris, le 11 août 1832.

» Monsieur le Maréchal, je suis informé que le comte de Mensdorff a été chargé d'exercer une surveillance plus active sur notre frontière de l'Est et qu'il dirige des émissaires pour prendre des renseignements sur nos forces militaires, l'instruction et l'esprit de nos troupes, etc. Ces émissaires pouvant être envoyés jusque dans les divisions territoriales où se trouve maintenant l'armée du Nord, je crois utile de vous donner connaissance des indications qui me sont parvenues à ce sujet.

» Des officiers du génie sont le plus souvent employés à ces tournées périodiques et rendent compte à la Commission militaire de Francfort.

» De son côté, le général Braun, commandant à Landau, exerce les mêmes investigations par ordre de la Diète.

» Les officiers qui sont le plus fréquemment envoyés de Mayence sont MM. Wurmb, capitaine du génie; Keubel, lieutenant du génie saxon; le comte Merveldt, capitaine de dragons, actuellement en tournée vers Belfort et la Suisse; le comte de Bubna, lieutenant de hussards.

» D'autres agents sont, en outre, employés en sous-ordre et chargés de pénétrer dans les villes de garnison et les casernes; l'un de ceux-ci, nommé Christmann, prévôt d'armes à Mayence, est spécialement chargé de se mettre en communication avec les soldats et les sous-officiers, dans le but de les provoquer à la désertion.

» Il importe que vous donniez des ordres pour que l'on redouble de surveillance sur tous les points où se trouvent les corps de votre armée et particulièrement dans les villes de garnison, afin d'arrêter tout étranger soupçonné d'espionnage.

» Il importe, en outre, que les chefs aient constamment les yeux sur la troupe et que les commandants de place fassent exécuter ponctuellement tout ce que prescrivent les règlements relatifs à la police et à la sûreté des villes de guerre. »

*
* *

Si la Russie demeurait manifestement hostile,

si les intentions de la Prusse étaient mystérieuses encore, l'Autriche ne donnait pas non plus au Cabinet de Bruxelles de sérieux encouragements.

En recevant le comte de Lalaing (5 août), l'Empereur avait parlé avec sympathie du nouveau royaume, s'étonnant que les Belges, toujours considérés autrefois comme les soldats les meilleurs et les plus braves de l'Autriche, eussent été battus, l'année précédente par les Hollandais.

« Je vais répondre au Roi, dit François II. Personne plus que moi ne forme des vœux pour son bonheur, pour celui de son peuple ; et j'espère que le moment approche où la question belge sera terminée... »

Quelques jours après (12 août), le baron de Loë, accrédité comme Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la Cour de Vienne, rend compte à M. de Meulenaere d'un entretien qu'il eut avec Metternich :

« J'insistai particulièrement près du Prince sur l'irrévocable nécessité de l'évacuation complète et préalable de notre territoire, avant toute négociation quelconque sur ceux des Vingt-Quatre Articles qui en sont susceptibles. Le Prince me répondit que cela était impossible, que la Belgique devait accepter les dernières propositions de la Conférence.

» Je lui parlai alors de l'extrême opposition qui se manifeste dans les Chambres et dans la Nation contre l'acceptation de ces propositions, généralement regardées comme destructives de notre commerce et de notre industrie. J'appelai son attention sur les offres de toutes espèces, en hommes et en

argent, que reçoit le Gouvernement pour faire la guerre ; en un mot, de la ferme et inébranlable résolution du Roi et de son Gouvernement de ne traiter *sur rien* qu'après l'évacuation au moins d'Anvers.

» Voici le principal argument contre l'évacuation que m'offrit le Prince. Il me dit qu'en tout temps et chez toutes les Nations, l'évacuation d'un territoire possédé par une puissance traitant avec une autre pouvait être un résultat, mais jamais une condition préliminaire *sine quâ non* d'un traité à signer; que, d'après cela, la Belgique ne pouvait insister sur ce point ; que la Conférence avait fait tant de bêtises qu'elle ne savait plus comment en sortir. Au surplus, me dit-il, la question belge ne nous intéresse que quant à l'influence qu'elle peut avoir sur la paix dont l'Europe jouit encore aujourd'hui ; et en ce qui concerne cette question, l'Autriche se range tout à fait du côté des Puissances limitrophes de la Belgique. »

*
* *

Léopold n'entendait pas laisser croire à la Conférence que les fêtes de Compiègne lui faisaient oublier les revendications de son pays. Une note, envoyée, le 10 août, par M. de Meulenaere à Lord Palmerston, déclare qu'il n'est rien de factice dans les démonstrations belliqueuses, si fréquentes depuis deux mois, que l'armée belge est à présent mise sur un pied respectable et que la Nation a le sentiment de sa force. Le ministre affirme, une

fois de plus, que le Gouvernement ne prendra part à aucune négociation avant l'évacuation du territoire et que jamais la Belgique ne transigera sur des droits irrévocablement acquis.

*
* *

Avant de quitter Compiègne, le 13 août à midi, la Reine Louise voulut remettre elle-même un souvenir à tous ceux qui entourèrent ses jeunes années. Laurent Franconi, l'écuyer illustre, qui fut son professeur d'équitation, reçoit une tabatière d'or; pour chacun, elle a une parole exquise, un sourire gracieux, malgré l'émotion qui l'étreint.

La Reine Marie-Amélie, moins maîtresse de ses larmes, n'a pas le courage d'assister au départ de sa fille, qui s'en va vers tant d'inconnu, vers un si mystérieux avenir.

La foule croit fermement que toutes les difficultés sont aplanies par le mariage de la Princesse, et les fonctionnaires reçoivent l'ordre d'entretenir cette illusion, d'accentuer la note pacifique des discours adressés aux Majestés Belges.

Le baron Méchin, préfet du Nord, suit scrupuleusement les instructions officielles dans son salut à la fille de Louis-Philippe :

« ... Accourus autour du char qui vous emmène trop rapidement loin d'eux, nos cultivateurs, qui ne redoutent pas la guerre, aiment à contempler en Vous, Madame, l'ange de la paix qui plane sur leurs guérets fertiles, ces guérets où dorment tant de bataillons héroïques... »

Les poètes s'affirment aussi paisibles que les prosateurs, à en juger par le distique inscrit à l'entrée de Cambrai :

Le lien fortuné dont vos cœurs sont unis
Assure le bonheur de deux peuples amis (1).

En revanche, les feuilles « carlistes » font bon marché de la consigne, et la presse belge ne se laisse pas influencer davantage.

Dans un article intitulé « Alliance », *Le Revenant* trace un sombre tableau de l'avenir qui attend la Reine :

« Quand elle sera là-bas, il faudra qu'elle oublie sa famille, qu'elle s'isole dans sa royauté, car son père, lui aussi peut-être, sera son ennemi; peut-être que son frère viendra à la tête de sa brigade pour aider les Russes et les Prussiens à la détrôner, car le Roi Léopold ne veut pas céder à la Conférence et le Roi des Français est de la Conférence... »

A Bruxelles, *Le Méphistophélès* imprime une « Prière, adressée à Louise Reine » :

« Dans ces premières heures où vous allez exercer tant d'empire, soyez Belge, jeune Reine;

(1) Il n'était pas alors de fête ni de visite royale, sans que la poésie entrât aussitôt en scène. Dans ses voyages à travers la province, le Roi des Français eut un jour la joie de lire ce compliment rimé, inscrit sur un transparent :

Mes amis, savez-vous pourquoi j'aime Philippe ?
Je l'aime parce que ce prince est un principe.

défendez votre nouvelle patrie et dites à Léopold qu'avec un brave peuple, le courage et le bon droit, on doit tout oser.

» Et quand nous devrions succomber, quand le nom belge devrait périr à jamais, ne vaut-il pas mieux qu'il n'y ait plus de nation, que si la nation devait vivre déshonorée?...

» Oubliez les leçons de la Cour de France. Tous les cœurs sont à Vous, on Vous attend comme l'Ange d'espoir, comme la messagère d'une paix ou d'une guerre honorable. »

***

Une partie du trousseau est déjà arrivée au palais de Bruxelles, disposée dans les anciens bureaux de la guerre, où le public peut l'admirer le 12 août.

On signale la richesse d'une vingtaine de robes, dont deux en blonde de soie; la finesse des armoiries brodées sur vingt-quatre douzaines de mouchoirs de batiste; l'élégance des chapeaux et des toques; le turban blanc, orné d'un oiseau de paradis; une pèlerine faite de plumes, les cachemires, les fourrures de zibeline, les amazones, etc.

Quant à la dot, on raconte que Louis-Philippe fait à sa fille une rente de cent vingt-cinq mille francs. La vérité, rappelée par M. Sam Wiener dans une célèbre plaidoirie, est fort différente :

« ... Une dot d'un million a été stipulée dans le

traité (1); elle doit être demandée aux Chambres législatives françaises. Des difficultés ayant surgi entre la France et la Belgique au sujet du remboursement par notre pays de certains frais occasionnés par l'expédition d'Anvers, le Gouvernement français attendit cinq années pour saisir les Chambres du projet de dotation prévu par le traité. »

*
* *

Ce ne fut pas — si l'on en croit la légende — la seule circonstance où Léopold put constater les habitudes d'économie de la Maison de France.

Pendant la campagne de 1831, le général Belliard, réclamé le même jour à Bruxelles et à Anvers, appelé à Malines et à Montaigu, parle-

(1) Dans le procès de la succession de S. M. la Reine des Belges (décembre 1904), M. Sam Wiener, plaidant pour la Liste civile, faisait l'historique du traité matrimonial de Léopold Ier : « ... Le pacte de mariage est conclu au lendemain des événements qui ont établi la monarchie constitutionnelle en France et en Belgique. Les deux Souverains qui traitent sont entourés des hommes qui ont tracé, d'un côté, la charte constitutionnelle des 14-24 août 1830, d'autre part, notre Constitution de février 1831.

» Je vous ai nommé quelques-uns des premiers.

» En Belgique, le Gouvernement compte parmi ses membres des hommes dont le nom a illustré les premiers temps de notre histoire. C'est Joseph Raikem, ministre de la Justice, c'est Charles de Brouckere, ministre de l'Intérieur, c'est Joseph Lebeau.

» Notre envoyé à Paris, c'est le constituant Lehon, celui qui disait lors des discussions qui eurent lieu au Congrès au sujet de l'article 58 : « Nous voulons faire une république royale bien plus » qu'une monarchie républicaine. »

» De quelles formes vont-ils entourer le contrat de mariage, ces

mentant avec le général Chassé, portant les paroles hollandaises à l'état-major belge, avait été obligé à des frais dépassant son budget. Dix mille francs furent dépensés de la sorte, au service de l'influence française autant que de l'indépendance de la Belgique.

Lorsque Belliard mourut, sans laisser de fortune, ces frais ne lui avaient pas encore été remboursés par le ministère français. Certains que les Affaires Etrangères acquitteraient immédiatement la dette, ses héritiers s'adressent au comte Sébastiani, qui invoque les règlements, allègue que la dépense n'était pas autorisée. Alors, la famille se tourne vers Louis-Philippe, lequel, dit-on, la renvoya au Roi des Belges.

Elle fut mieux écoutée à Bruxelles, où Léopold tira aussitôt les dix mille francs de sa cassette.

---

hommes qui ont écrit et voté deux Constitutions, qui ont fixé les droits réciproques du peuple et de la monarchie ?... »

Et M. Sam Wiener faisait remarquer qu'aucun notaire n'avait présidé à cet acte, conçu sous forme de traité, signé par Sébastiani et Lehon, un ministre des Affaires étrangères et un ambassadeur.

« ... Le contrat de mariage, même si ses dispositions sont d'ordre privé, participe du caractère de l'union princière, de l'union politique dont il est l'accessoire. Ai-je besoin d'indiquer l'importance qu'avait, à ce point de vue, le mariage du premier Roi constitutionnel des Belges avec la fille du Roi constitutionnel des Français... »

M. de Meulenaere, dans une lettre du 24 mai 1832 à M. Le Hon, se réjouissait des résultats politiques que l'union royale assurait à la Belgique : « ... Au dedans comme au dehors du pays, son influence sera immense. Pour ramener la confiance, pour tranquilliser les esprits timides et inquiets, pour affermir la foi dans notre avenir de nation libre et indépendante, cet événement, dans son action immédiate sur le pays, sera plus puissant peut-être que ne l'ont été les ratifications du Traité du 15 novembre. »

A Tournai (1), la Reine Louise se trouve enfin au milieu de ses nouveaux sujets et le flot des discours ne cesse de déferler à ses pieds.

M. Dumontier, commandant de la garde civique, prend un des premiers la parole :

« ... Cette heureuse alliance, resserrant de plus en plus les nœuds formés par juillet et septembre, promet à la Belgique un avenir riant et un terme à ses maux.

» Les grâces de la jeune Reine embelliront votre Cour, Sire; ses vertus contribueront à votre félicité; et nous, Belges, nous serons heureux du bonheur de Celui qui s'est dévoué pour nous. »

Il est surprenant que, parmi tant de harangues, les phrases belliqueuses soient rares : on célèbre le charme de la Souveraine, les hautes qualités du Roi; on se réjouit des jours prospères dont cette union est le gage, mais timides sont les allusions à une guerre possible.

Cependant, Léopold était résolu à repousser toute négociation nouvelle : M. Van de Weyer, parti directement de Compiègne pour reprendre à Londres son poste de plénipotentiaire, emportait les instructions les plus nettes. Il aura à lutter contre Lord Palmerston, dont la réponse à M. de Meulenaere fut toute décevante : il ne faut pas décourager la Conférence par une susceptibilité

(1) La Garde nationale à cheval de Lille accompagna les Souverains jusqu'à Tournai. La musique du 1er régiment de hussards avait été envoyée à la frontière et joue la *Brabançonne*, au moment où la Reine Louise quitte le territoire français.

extrême; il serait bon d'autoriser l'envoyé belge à traiter directement avec les représentants des Pays-Bas. Quant aux velléités belliqueuses soulignées par le ministre belge, mieux vaut n'en point parler, car l'homme qui déchaînerait la guerre encourrait, aux yeux de l'Europe, la plus lourde et la plus terrible responsabilité.

*
* *

Depuis la porte de Laeken jusqu'à la place des Palais, il n'est pas une maison de Bruxelles qui, le 19 août, n'arbore les couleurs des deux nations alliées. Drapeaux belges, drapeaux français forment une voûte mouvante aux rues que va parcourir le cortège royal et que borde la double haie des gardes civiques et de l'infanterie; ils flottent parmi les guirlandes fleuries, s'agitent aux branches des sapins plantés le long des voies les plus larges.

A la limite de Molenbeek-Saint-Jean, un arc-de-triomphe est couronné de cette inscription :

« L'union de Léopold et Louise rend les Belges heureux. »

*
* *

Une salve lointaine annonce que Leurs Majestés quittent le Palais de Laeken. Il est 1 heure : les cavaliers de l'escorte apparaissent à l'entrée de la ville, où le bourgmestre, M. Rouppe, entouré du Conseil de régence, complimente les Souverains.

La Reine est vêtue d'une robe en dentelle de

Bruxelles, coiffée d'un chapeau de paille de riz, garni de plumes blanches; le Roi porte l'uniforme d'officier général.

Dans la calèche où les bouquets s'amoncellent, les pétitions vont se mêler aux fleurs, car l'ordre a été donné de laisser approcher tous les porteurs de placets (1).

On atteint le Palais à 2 heures. Léopold monte en selle pour assister au défilé des troupes, que la Reine, ayant auprès d'elle la comtesse de Merode et M. de Meulenaere, contemple du grand balcon.

C'est ensuite la réception des corps constitués, des membres du Parlement, des délégations de Bruxelles, Anvers, Liége et Bruges.

On remarque l'absence des représentants de l'ancienne noblesse de Belgique, qui, sauf de très rares exceptions, ont affecté de ne pas paraître dans cette journée.

Ils ne seront pas non plus, le soir, à la représentation de gala de la Monnaie.

Déjà la Reine est populaire dans Bruxelles, et pour l'apercevoir encore, la foule s'entasse devant le théâtre depuis des heures; elle envie les premiers arrivés, car ils obtiendront les places laissées à la disposition du public.

Ceux qui n'auront pas la joie d'acclamer la jeune Majesté, d'admirer les diamants de son collier et du bandeau surmonté de plumes blanches, se consoleront en parcourant les rues illumi-

(1) A Tournai seulement, plus de quatre cents placets avaient déjà été présentés à la Reine Louise.

nées, en suivant des yeux les fusées des feux d'artifices (1).

*
* *

Malgré les mesures prises à la frontière, malgré les quarantaines, le choléra avait pénétré en Belgique. Le jour de la Joyeuse Entrée (2), 53 cas et 33 décès sont constatés à Bruxelles; le lendemain, on signale 72 malades nouveaux et 47 morts.

---

(1) Dans la crainte de voir la foule s'entasser sur un même point et aider à la contagion du choléra, la ville n'avait pas osé organiser les jeux de balle et autres divertissements inséparables des jours de fête. On les remplace par la distribution de 8,000 pains et d'autant de pièces d'un demi-franc.

(2) Avant la fin d'août, le mariage royal est notifié aux cinq grandes Puissances, aux Rois de Suède et de Norwège, de Danemark, d'Espagne, de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, aux grands-ducs de Saxe-Weimar, de Mecklembourg-Strelitz, de Mecklembourg-Schwerin, d'Oldenbourg, de Bade, de Hesse, à l'Electeur de Hesse.

Lettre du Roi Léopold à l'Empereur François II :

« 24 août.

» Monsieur mon Frère,

» Persuadé que Votre Majesté Impériale et Royale ne saurait apprendre sans un vif intérêt tout ce qui est de nature à donner de la stabilité et de l'avenir au nouvel Etat belge, je m'empresse de Lui faire part de mon mariage avec la Princesse Louise, fille de Sa Majesté Louis-Philippe, Roi des Français.

» Cette union, qui comble les vœux de mon cœur, en même temps qu'elle satisfait aux intérêts de mon peuple, a été célébrée, le 9 de ce mois, au château de Compiègne. J'aime à croire que Votre Majesté en recevra la nouvelle avec satisfaction et je profite de l'occasion qui se présente pour Lui témoigner de nouveau les sentiments de profonde estime et d'attachement avec lesquels je suis,

» Monsieur mon Frère,
» De Votre Majesté Impériale et Royale,
» Le bon Frère,
» Léopold. »

A Anvers, Malines, Gand, Hal, Bruges, Tournai, Mons, Ostende, les hôpitaux se remplissent (1).

Mais le fléau ne soulève pas cet affolement qui, à Paris, allait jusqu'au meurtre; même dans les heures où il sévit avec la pire violence, la pensée de la patrie domine encore les cœurs (2).

Partout, militaires et civils se réunissent pour fêter le mariage du Roi et porter des toasts à la victoire prochaine.

Deux cent trente officiers prennent place au banquet d'Anvers, présidé par le général Evain.

Les formules lénitives des plénipotentiaires ne trompent plus personne : la paix européenne est à la merci d'une bagarre qui éclaterait entre les avant-postes belges et hollandais.

Des querelles fréquentes divisent les bateliers des deux pays, sur la partie de la Meuse restée commune, entre Mook et Maashees, où les détachements néerlandais ont naturellement soutenu leurs compatriotes. Le colonel Brialmont, commandant

(1) A Paris, Emile Mosselmann, attaché à la Légation de Belgique, neveu du comte Le Hon, est, ce même mois, enlevé par le choléra, à l'âge de 25 ans. Son frère, Alfred Mosselmann, le remplace.

(2) Un journal orangiste a représenté les troupes placées autour de Maestricht comme se tenant à prudente distance des canons hollandais, alors qu'elles sont à une demi-portée au plus de la forteresse. Il s'attire cette riposte du général Magnan :

« La presse oublie sa mission quand elle se jette dans les personnalités. Plaise à Dieu qu'au moment où nous avons tous besoin de nous serrer, de ne faire qu'un faisceau de toutes les opinions nobles et généreuses, qu'au moment peut-être de combattre pour l'indépendance du pays et de venger nos affronts, la presse n'ait pas jeté dans nos rangs quelques germes de dissension. Les malheurs de la patrie retomberaient sur elle... »

de Venloo, invite le chef des Hollandais stationnés à Boxmeer à prendre des mesures pour que pareils faits ne se représentent pas; sinon, il fera protéger les bateliers belges par la force des armes.

En Hollande, le camp de Rijen est le théâtre des mêmes manœuvres militaires qui avaient précédé la Campagne de Dix jours; on y annonce la très prochaine arrivée du prince d'Orange et du prince Frédéric.

*
* *

Les rapports du baron de Loë indiquent un soudain refroidissement du côté de l'Autriche.

Instruit par le comte de Lalaing des dispositions favorables de l'Empereur, le ministre de Belgique est tristement surpris, dans l'audience solennelle du 19 août, de la réserve gardée par Sa Majesté (1).

Les premières phrases sont pour constater qu'il y avait eu injustice à dépouiller le Roi de Hollande, « mais que celui-ci ayant lui-même reconnu l'indépendance de la Belgique en principe, l'Autriche avait, avec les autres Puissances, concouru à l'établissement du royaume de Belgique, quoique l'Autriche n'aimât point à consacrer les injustices.

» L'Empereur me dit qu'il avait toujours eu beaucoup à se louer des Belges; que, du reste, il était charmé que ses Etats ne touchassent plus les frontières de France; que, pour le bonheur de

(1) Lettre à M. de Meulenaere.

ses sujets, il désirait éviter le contact des opinions de ce pays.

» En parlant des dernières propositions de la Conférence, il me dit que la Belgique devait les accepter, que le Roi devait être discret. (Ce sont ses propres expressions.) En me congédiant, il me dit quelques paroles obligeantes pour le Roi et exprima des vœux pour le bonheur de la Belgique. »

Le baron de Loë constate aussi que Metternich, les ambassadeurs de France, d'Angleterre témoignent de moins de cordialité à son égard; et la fin de sa lettre est plus inquiétante encore que le début :

« Le maréchal Maison m'a dit que la Prusse avait déclaré que, si la France voulait employer des mesures coercitives contre la Hollande, elle occuperait immédiatement la rive droite de la Meuse. La France doit avoir répondu qu'elle ne le souffrirait pas.

» L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit que la Russie demandait que la citadelle d'Anvers fût livrée aux Anglais jusqu'à la signature de la paix (1). »

*
* *

(1) Le 7 septembre, l'Empereur redit encore au baron de Loë que la séparation fut un acte d'injustice. Quant au prince de Metternich, il refuse de se prononcer et renvoie toujours le représentant de la Belgique « à la France et à l'Angleterre, qu'il dit être seules compétentes, ayant signé les Vingt-Quatre Articles sans restriction. Il paraît certain que, sans nous prêter mainforte, la France nous laissera faire avec la Hollande, mais ne souffrira pas non plus que d'autres s'en mêlent. »

Parmi les régiments français massés près de la frontière, on signalait, depuis un mois, des désertions croissantes.

Trente-cinq hommes avaient fui le 12e de ligne; dans la division du général Achard, dix sous-officiers, caporaux et soldats abandonnaient leurs drapeaux pour prendre du service à Namur; le général Dejean informait le Ministre qu'un maréchal des logis du 2e hussard et trois chasseurs — dont un avec cheval, armes et bagages — avaient franchi la frontière.

« ... J'ai à vous rendre compte, écrit le général Evain, au duc de Dalmatie (1), qu'il nous arrive depuis un mois une grande quantité de déserteurs français et que cette désertion paraît chaque jour s'augmenter. Nous avions refusé de les enrôler dans nos troupes, mais apprenant qu'ils cherchaient à gagner la Hollande pour y prendre du service, j'ai autorisé leur incorporation dans nos bataillons de réserve qui sont à Tournay, Ath, Mons et Namur,

» L'espoir d'une nouvelle guerre et une paye plus forte sont, sans aucun doute, les mobiles de cette désertion.

» Il est autant dans l'intérêt de la Belgique que dans celui de la France de la faire cesser, et vous me trouverez bien disposé à faire tout ce qui vous conviendra à ce sujet. »

*
* *

(1) Lettre confidentielle du 30 août 1832.

Le maréchal Soult, dès la réception de cette lettre, prie son collègue des Affaires Étrangères d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de demander l'extradition des déserteurs (1).

Il faut maintenir la discipline avec une rigueur d'autant plus grande, que l'entrée en campagne est toute prochaine peut-être. Déjà l'on envisage les probabilités d'une expédition contre Anvers : le colonel d'artillerie Paixhans, membre de la Chambre des députés, dont les canons à grosses bombes ont rendu le nom célèbre, adresse au général Evain une note à mettre sous les yeux du Roi Léopold :

» Si les événements obligent à prendre de force la

---

(1) A ce propos, le général Evain écrit, le 13 septembre, au maréchal Soult :

« En réponse à votre lettre du 6 courant, j'ai l'honneur de vous informer que des ordres viennent d'être donnés pour qu'à l'avenir les déserteurs français ne soient plus incorporés dans les bataillons de réserve ; ils seront dirigés sur le dépôt des déserteurs étrangers à Audenarde. Les hommes munis de congés en due forme seront seuls admis au service de la Belgique.

» J'ai fait donner la plus grande publicité possible à ces dispositions et en les communiquant au général Saint-Cyr-Nugues, chef d'état-major de l'armée du Nord, je l'ai prié de les faire connaître aux troupes sous ses ordres.

» Les lois qui régissent ce pays ne permettent pas d'en empêcher l'entrée aux étrangers, mais j'ai prié le ministre de la justice de faire exercer une surveillance sévère sur les déserteurs et de faire reconduire à la frontière ceux qui ne seraient pas munis de papiers en règle.

» Jusqu'à présent, le gouvernement belge n'a eu aucune connaissance que des embaucheurs aient engagé des soldats français à déserter ; si d'ailleurs il en existait, on ne pourrait s'en emparer que sur le territoire français, où ils exerceraient leur industrie.

» *Le ministre, directeur de la guerre,*
» Baron Evain. »

citadelle d'Anvers, on aura contre soi une défense longuement préparée et une artillerie nombreuse, traversée, couverte, dont vingt mortiers, abrités sous de forts blindages, sont dirigés, dit-on, sur la ville. Le gouverneur, homme résolu, a une forte garnison, dont 6 compagnies d'artillerie; il a des magasins munis et blindés; il n'a l'embarras d'aucune population et il n'est pas à l'étroit, puisque les forts de Kiel et de Saint-Laurent sont à 700 mètres du centre de la citadelle. Il faudra donc une attaque puissante. D'un autre côté, si la guerre avait lieu à la frontière en même temps qu'à Anvers, il faudrait non pas un long siège, mais une attaque rapide, afin de rendre disponibles de suite les troupes du siège, et le cours de l'Escaut, et la grande forteresse d'Anvers, appuyée et non combattue par la citadelle. D'ailleurs, un siège trop long peut être, diplomatiquement, fort nuisible et il serait, militairement, fort dispendieux.

» Mais l'enlèvement de vive force n'est pas proposable; il faut donc déployer ici une imposante masse de moyens d'artillerie, et comme on possède ces moyens à Anvers, il suffit de les disposer à l'avance, de manière qu'au premier ordre, ils puissent entrer en action, sans délai, sans relâche et en totalité. Et ce qui importerait surtout, ce serait d'éteindre promptement le bombardement blindé qui est dirigé contre les habitants et d'émouvoir la garnison de la citadelle par quelque grand effet inusité.

» Beaucoup de mortiers sont dirigés maintenant contre la citadelle, et c'est une très bonne mesure; mais la citadelle s'est préparée contre eux en se

blindant partout. Ils n'empêcheront pas les mortiers ennemis de brûler Anvers et la garnison (si elle ne s'intimide pas) ne sera réellement en nécessité de se rendre, que quand il y aura une brêche ouverte et que le fossé sera saigné.

» D'après ces considérations et d'après les reconnaissances faites sur les lieux avec messieurs les officiers belges, j'ai rédigé le projet d'attaque ci-joint, dont voici une analyse sommaire :

» 1° Disposition de l'ensemble des batteries (espèce, emplacement et emploi des bouches à feu) pour exécuter, dès les premiers instants, un feu très supérieur, peut-être décisif, et pour transformer cette attaque en une marche régulière, dans le cas où le siège deviendrait indispensable.

» 2° Deux manières d'ouvrir une brèche au corps de la citadelle et d'en saigner en même temps le fossé, de suite, sans travaux d'approche : l'une dans le cas où la teneur de l'armistice permettrait la construction de la batterie nécessaire; l'autre (moins favorable) dans le cas où l'armistice ne le permettrait pas. Il est à observer ici que, la citadelle ayant élevé toutes ses batteries contre la ville, la ville a le droit d'élever les siennes contre la citadelle; d'ailleurs, cette batterie n'est-elle pas une batterie défensive contre les sorties de la garnison et n'a-t-on pas droit à tous les travaux défensifs?

» 3° Moyens de battre, sans approcher, les flancs bas qu'on ne voit pas, en tirant, par plongée, des boulets massifs de 80, avec le canon à bombes :

effet qui a été produit en Angleterre avec le calibre de 68.

» 4° Emploi du canon à bombes pour détruire, de plein-fouet, par explosion, les défenses vues, et pour envoyer, par plongée, dans la citadelle de gros projectiles creux et des masses de mitraille.

» 5° Emploi des Villantrois qui sont à Anvers, pour faire tomber sur la citadelle une pluie de boulets, qu'on y retrouvera plus tard.

» 6° Dimensions, fonte, emploi d'un mortier pour lancer des bombes de 1,000 livres, contenant 100 livres de poudre. Ce mortier en fer ne coûtera que 3,000 francs; il enfoncera les blindages, fera sauter les magasins à poudre et bouleversera l'intérieur de la citadelle.

» 7° Coups d'épreuve à tirer à l'avance en lieu convenable, pour que, dès l'ouverture des feux, l'effet de tout soit réglé et assuré.

» Ce projet ne demande qu'environ 70 bouches à feu, outre les mortiers déjà en batterie : ce qui est peu, d'après les usages reçus, pour une attaque de cette importance, où il faut réussir promptement. Mais (dans mon opinion) il serait nécessaire aussi : d'arrêter dès à présent et de tracer sur le terrain le plan détaillé des travaux d'attaque; d'exécuter sans délai *tout* ce qui est exécutable; de disposer, prêt à être mis en œuvre, tout ce qui ne peut être actuellement établi, et de faire connaître d'avance à chaque officier, pour qu'il l'étudie, le service qui lui sera confié.

» Je soumets à MM. les Officiers belges ce travail

que j'ai fait avec zèle, parce que, s'il venait à être utile, avoir servi la Belgique, ce serait avoir servi les intérêts et les affections de la France.

» 6 septembre 1832.

» *(Signé)* PAIXHANS
» *Colonel d'artillerie,*
» *Membre de la Chambre des Députés* (1) ».

*
* *

Cette note n'était pas encore remise au Roi Léopold, que la situation d'Anvers menace soudain de devenir tragique, avant même que l'armée française puisse intervenir.

Obéissant aux ordres de Bruxelles, le colonel Buzen faisait fortifier les abords de la porte des Béguines et y plaçait des canons, dirigés contre la

(1) Le 10 septembre, le colonel Paixhans écrit au maréchal Soult :

« Mes canons à grosses bombes, du calibre de 150, ayant bien réussi, six de ces canons, avec dix de 80, vont armer la batterie au-dessous d'Anvers et réaliseront pour la défense de l'Escaut la puissance d'armement que l'Empereur Napoléon avait désirée. Je viens de terminer un projet détaillé de dispositions contre la citadelle d'Anvers, dans le cas où les événements exigeraient qu'on la prît de force, et j'ai fait de ce travail, pour S. M. le Roi Léopold, une courte analyse, dont j'ai l'honneur de vous adresser copie. Si elle vous paraissait avoir quelque intérêt, je serais flatté que vous eussiez la bonté de la mettre sous les yeux du Roi. J'espérais avoir l'honneur de vous la remettre moi-même, mais revenant de Bruxelles à Paris par ma campagne, pour y voir en passant ma famille, j'y trouve une ordonnance qui (pour la réélection de M. Parant) convoque, le 29, le collège dont je suis non député, mais électeur ; je pense donc être plus utile en restant ici jusqu'après l'élection, qu'en allant à Paris pour revenir à Metz dix jours après... »

citadelle, lorsqu'il reçoit, le 10 septembre, un avis du général Chassé, qui considère comme une provocation la continuation ou l'achèvement de ces travaux.

« ... Ma conduite pendant toute la durée de mon séjour ici doit vous avoir appris, ainsi qu'aux habitants d'Anvers, que je n'ai pas pour but de commettre des hostilités contre la ville, aussi longtemps que je n'y serai pas forcé, et que je tiens seulement à rester tranquille possesseur de la citadelle... Le sort de la ville et son bombardement dépendront donc de la sécurité et de la tranquillité qu'on laissera à la citadelle qui m'est confiée... » Une heure après l'avis qu'il aura donné de suspendre les travaux, le général les détruira à coups de canon; si les Belges persistent à fortifier les points voisins de la citadelle, c'est sur la ville que seront dirigés les obus hollandais.

Le colonel Buzen répond (12 septembre) qu'en ordonnant ces travaux, il n'a pas outrepassé son droit et ne fait que suivre l'exemple des Néerlandais qui renforcent les ouvrages extérieurs, notamment la Tête-de-Flandres, où l'on vient tout récemment encore de débarquer des mortiers. « Je ne céderai jamais à d'injustes prétentions ou à des menaces, de quelque part qu'elles viennent, et continuerai à remplir les devoirs que m'imposent mes fonctions, tout en déclinant et rejetant sur vous la responsabilité que vous voudriez faire peser sur moi. »

Connue à Paris, le 18 septembre, cette belliqueuse correspondance fait baisser la rente de 50 centimes. Vingt-quatre heures plus tard, à la

nouvelle que le duc d'Orléans se rend à l'armée du Nord, le 5 p. c. tombe encore d'un franc (fr. 95,70) et l'emprunt belge est à 78.

*
* *

Partagé entre sa sympathie pour la Belgique — ou plutôt pour son Roi — et le désir d'épargner le légitime orgueil de la Hollande, Lord Palmerston voulut tenter un dernier effort.

Le 6 septembre, il envoyait à La Haye un projet de traité, dit *Thème de Lord Palmerston*, exposant les dernières concessions que la Conférence demanderait à Léopold. Cet acte est apporté à Bruxelles, trois jours plus tard, par le général Goblet lui-même.

M. de Meulenaere s'était trop formellement déclaré contre toutes négociations nouvelles pour admettre la discussion du thème de Lord Palmerston : il abandonne son portefeuille le 15 septembre. Trois jours après, le général Goblet accepte la succession des Affaires étrangères, à la condition qu'il les dirigera *ad interim* et sans traitement, comme l'avait fait auparavant le comte de Merode pour le Département de la guerre (1).

Le nouveau Cabinet, définitivement constitué en octobre seulement, réunissait Lebeau (Justice), Charles Rogier (Intérieur), Duvivier (Finances),

(1) La démission du Cabinet belge amène à la Bourse de Paris une nouvelle baisse (18 septembre), qui s'accentue encore sur le bruit que Louis-Philippe veut former un Cabinet Decazes.

le comte de Merode (Ministre d'Etat, appelé à prendre part aux délibérations du Conseil).

Le général Evain restait à la tête de l'armée.

*
* *

Un des premiers rapports parvenus à Goblet témoigne qu'il ne faut rien attendre de la part de l'Autriche.

L'Empereur a déclaré au baron de Loë — dans son audience du 16 septembre — qu'il ne s'opposerait pas à ce que le Roi des Belges, après avoir épuisé toutes les voies diplomatiques, courût les chances d'une guerre. « Il pense que les autres Puissances n'y mettront pas obstacle non plus, mais ne nous conseille pas d'avoir recours à ce moyen, étant persuadé que nous serons battus. » Pour corriger un peu l'impression de ce fâcheux pronostic, Sa Majesté, en congédiant le ministre, souhaite que, dans le cas où la lutte se prolongerait entre les deux pays voisins, elle tourne à l'avantage des Belges.

» La reprise des hostilités, ajoute le baron de Loë, devant exercer une influence fâcheuse sur tous les fonds, et principalement sur les fonds autrichiens, le chef de la maison Rothschild m'a dit que l'intérêt du Gouvernement autrichien était de l'empêcher autant qu'il le pourrait. »

Au général de Mercx, qui lui présentait ses lettres de créance le 15 septembre, à Charlottenburg, Frédéric-Guillaume III ne prodigue pas davantage les paroles encourageantes :

« ... Le Roi me dit être très sensible aux sentiments que Lui portait S. M. le Roi Léopold, qu'Il était charmé de les entendre répéter par mon organe, qu'Il éprouvait les mêmes sentiments pour Sa Majesté, qu'Il connaissait depuis sa tendre jeunesse, dès l'âge de douze à treize ans, mais que les Puissances représentées à la Conférence de Londres ayant reconnu le Royaume de Belgique, il était indispensable que nous terminassions nos différends avec la Hollande; que les deux pays devaient pouvoir subsister, que ce serait tromper l'attente des Puissances représentées à Londres que de ne pas en finir de suite à l'amiable; que toute agression, soit de la part de l'une ou de l'autre partie, ne pourrait avoir lieu sans contrarier la volonté établie des Puissances pour le maintien de la paix et que, d'ailleurs, ces hostilités ne pourraient être tolérées cette fois-ci, pas plus qu'elles ne l'ont été l'année dernière...

» *P.S.*— M. d'Ancillon (1) a dit à M. de Bresson (2) qu'il pensait que la Russie n'entrerait en relations avec nous, que lorsque la paix serait conclue avec la Hollande... (3). »

*
* *

Le jour même où le nouveau ministre des affaires

---

(1) Ministre des affaires étrangères de Prusse.

(2) Ministre plénipotentiaire de France à Berlin.

(3) Peu de temps après cette lettre du baron de Loë, le baron d'Arnim est nommé ministre de Prusse à Bruxelles ; et la *Gazette Officielle*, qui jusque-là avait toujours inscrit les nouvelles de Belgique sous la rubrique *Pays-Bas*, imprime en lettres majuscules : *Royaume de Belgique*.

étrangères entrait en fonctions, M. Van de Weyer est muni de pleins pouvoirs pour se mettre en relations directes avec le baron Van Zuylen van Nyevelt, délégué de la Hollande; et afin de prouver que la Belgique n'entend pas éterniser la discussion, il est stipulé que ces pouvoirs seront déclarés caducs le 10 octobre.

Point n'est besoin de patienter jusque-là pour se convaincre que le Roi des Pays-Bas n'abandonnera rien de sa politique de résistance. Sans faire aucune allusion au projet de traité parti de Londres, il lance contre la Conférence un véritable réquisitoire :

« ... Les orages politiques ont passé sur la tête de Sa Majesté comme sur celle de ses augustes aïeux ; la Hollande, sous leurs auspices, a traversé des siècles de crise, d'épreuve et de gloire; et son expérience, chèrement achetée, a mis en évidence qu'une nation se relève même des plus grands revers, aussi longtemps qu'elle ne manque pas à soi-même...

» Sa Majesté écarte toute responsabilité des complications que produiraient de nouveaux retards et proclame hautement qu'elle ne sacrifiera jamais au fantôme révolutionnaire les intérêts vitaux et les droits de la Hollande; que le peuple libre, aux destinées duquel elle est appelée à présider, s'en remettant à la Providence, saura tenir tête à tout ce que les ennemis de l'ordre public et de l'indépendance des nations pourraient vouloir lui prescrire et que si, à la dernière extré-

mité, une cruelle destinée décevait sa religieuse attente, cette funeste issue entraînerait à la fois le système européen et le repos du monde... »

*
* *

Cette réponse du Roi des Pays-Bas produit sur la Conférence un effet inattendu : les plénipotentiaires se réveillent, rédigent un memorandum, fulminent contre la note qui ose les prendre à parti; ils constatent, pour la première fois, qu'il n'est plus de rapprochement à espérer entre les deux peuples.

Cependant, leur naturel conciliant se manifeste encore. Ils vont citer M. van Zuylen, lui poseront des questions, auxquelles il ne devra répondre que par monosyllabes. « Etes-vous autorisé à conclure un traité avec la Belgique? A reconnaître le principe de la libre navigation de l'Escaut? Celui de la navigation des eaux intérieures? »

Peu confiant dans les résultats de cet interrogatoire fixé au 25 septembre, le Gouvernement français hâte les préparatifs militaires. Les dernières nouvelles reçues des Pays-Bas ne sont pas sans l'influencer dans cette attitude belliqueuse : la Dauphine et Mademoiselle, fille de la duchesse de Berry, en débarquant à Rotterdam, ont été officiellement complimentées par un aide de camp du Roi, et la Reine a exprimé le désir de les recevoir au château Het Loo.

Ces égards témoignés aux Bourbons exilés sem-

bleraient pour un peu aux ministres de Louis-Philippe une provocation directe (1).

*
* *

Des instructions relatives à l'entrée en campagne ont été envoyées par le duc de Dalmatie au maréchal Gérard, dans la matinée du 21 septembre :

« Monsieur le Maréchal,

» L'intention du Roi est que vous vous rendiez à l'armée du Nord et qu'aussitôt après votre arrivée vous disposiez un corps d'environ 25,000 hommes. Vous vous tiendrez prêt à entrer en Belgique avec ce corps, à la première demande que le Roi Léopold pourra être dans le cas de vous faire. Vous observerez néanmoins que, si cette demande vous était adressée directement, vous devriez m'en rendre compte immédiatement et attendre pour vous

(1) Depuis 1815, une sympathie réelle, étrangère à toutes questions d'intérêts politiques, unissait les Bourbons à la Maison Royale des Pays-Bas. Même, s'il faut en croire une tradition, que Joannes Bosscha jugea assez vraisemblable pour la rapporter dans *Het Leven van Willem den Tweede*, c'est Charles X qui mit Guillaume II en garde contre les menées séparatistes de la Belgique.

En 1827, lorsque le Prince d'Orange vint au camp de Saint-Omer saluer le dernier Roi de France, il apprit par lui qu'une entente existait entre le Ministère Villèle et le Parti catholique belge pour arracher les provinces du Sud à la domination d'un prince protestant. Le vieux Roi avait ajouté qu'il n'était plus le maître de faire échouer ce plan, mais considérait comme un devoir d'avertir la famille de Nassau.

mettre en mouvement les ordres du Roi, que je vous adresserais sans nul retard (1).

» Le motif de cette disposition est de vous mettre en mesure de porter un secours efficace au Roi des Belges, si l'armée hollandaise entrait en campagne et pénétrait dans la Belgique; vous donneriez alors au corps de 25,000 hommes la direction la plus convenable pour joindre au plus tôt l'armée hollandaise. Vous agirez contre elle avec vigueur et vous assurerez à l'armée belge l'appui qu'elle doit attendre d'un bon allié.

» Dans ce cas, vous aurez soin d'éviter de vous porter vers la Meuse; vous vous rapprocherez d'Anvers ou des directions qui conduisent vers cette place. Vous éviterez aussi de dépasser la frontière belge du côté de la Hollande, à moins que vous ne receviez des ordres contraires.

» Vous établirez ce corps (2) sur la frontière de la 16e division militaire, de manière à pouvoir débou-

(1) Le temps accordé aux estafettes pour parcourir les 29 postes établis entre Paris et Lille est de 17 heures 53 minutes.

(2) Composition du corps de 25,000 hommes :

1o *Division Sebastiani.* — 20e d'infanterie légère ; 5e, 8e et 19e de ligne ;

2o *Division Achard.* — 8e d'infanterie légère ; 12e, 22e et 39e de ligne.

Chacun de ces régiments sera formé à trois forts bataillons ; les 4es et toutes les compagnies hors rang resteront dans leurs garnisons actuelles. Des ordres seront donnés pour leur établissement ultérieur dans les places de seconde ligne de la frontière.

Les deux divisions d'infanterie auront avec elles les deux batteries qui leur sont attachées, ainsi que les compagnies de sapeurs, les équipages militaires et tout le personnel de l'administration ;

3o *Brigade de cavalerie du duc d'Orléans.* — 1er hussards et 1er lanciers ;

4o *Brigade du général Nicolas.* — 7e et 8e chasseurs ;

5o *Division de cavalerie du lieutenant général Dejean.* — 2e hussards

cher au premier ordre par les routes de Maubeuge, Valenciennes et Lille. Lorsque vous effectuerez votre mouvement, vous en préviendrez le général commandant la 16ᵉ division militaire, afin que les places dont les garnisons auront été retirées ne restent point désarmées et qu'il y ait assez de troupes pour faire le service, en attendant celles dont il sera parlé plus loin (1).

» ... L'intendant militaire suivra avec tout le personnel nécessaire. Il prendra des mesures pour que la troupe soit pourvue, en partant, de quatre jours de vivres et que la cavalerie ait des fourrages pour un jour. Vous lui prescrirez d'ailleurs de se concerter avec les autorités belges pour que la subsistance de nos troupes soit assurée pendant tout le temps qu'elles seront sur leur territoire. Il sera tenu compte de toutes les fournitures qui leur seront faites, afin de pourvoir au paiement, ainsi qu'il sera convenu entre les deux gouvernements.

1ᵉʳ chasseurs, 5ᵉ et 10ᵉ dragons avec la batterie d'artillerie à cheval, l'administration des équipages militaires.

Les régiments de cavalerie seront formés à quatre escadrons, les deux autres escadrons et les pelotons hors rang resteront dans les dépôts ;

6° Une batterie d'artillerie à cheval et la réserve d'artillerie : composée d'une batterie de douze et d'obusiers ;

7° Le détachement de la force publique ;

8° Le parc d'artillerie, le parc du génie, les ambulances et les équipages militaires.

Dans le corps expéditionnaire, chaque bataillon de ligne sera porté à 800 hommes, au moyen de versements faits par les quatrièmes bataillons.

(1) Le corps, dit de réserve, d'une force égale à celle du premier, devait être placé sous les ordres du général Jamin, du lieutenant général Gentil Saint-Alphonse, du général Simonneau.



» La troupe recevra des allocations de rassemblement pendant le temps qu'elle restera en France. Mais elle sera payée sur le pied de guerre et elle recevra les vivres de campagne, à partir du jour de son entrée en Belgique. Je donnerai des ordres pour que la caisse de l'armée soit pourvue des fonds nécessaires. »

Se souvenant des obstacles mis, l'année précédente, à l'entrée des troupes françaises, Soult envoie, le 23 septembre, un post-scriptum à ses instructions :

« Si vous apprenez que les Hollandais sont entrés en Belgique et si vous ne receviez pas, à ce sujet, une demande formelle du Roi Léopold pour aller à son secours, vous m'en référeriez immédiatement par courrier et par télégraphe, afin que je puisse prendre les ordres du Roi, que je vous transmettrais aussitôt. Mais si vous recevez une invitation ou réquisition expresse du Roi Léopold de mettre votre armée en mouvement pour entrer en Belgique et aller à son secours, vous la mettrez en marche aussitôt, sans attendre mes ordres. Toutefois, vous m'enverrez immédiatement un courrier, pour me mettre à même d'en rendre compte au Roi.

» Si le Roi vous demandait de faire entrer seulement une partie du corps de 25,000 hommes, formant la première expédition, vous répondriez que vos instructions vous prescrivent de marcher avec la totalité de 25,000 hommes formant le premier corps et de laisser le second corps en réserve sur

la frontière, jusqu'à nouveaux ordres du Gouvernement... »

La diplomatie anglaise s'agite, elle aussi, et les passagers embarqués, le 21 septembre, sur le bateau qui fait le service entre Douvres et Calais, en peuvent témoigner. Sans souci de leurs protestations, on retarde le départ de quatre heures, pour attendre le courrier qui porte les dépêches de Lord Palmerston à sir Robert Adair.

* * *

La comparution du baron van Zuylen devant le Tribunal de la Conférence fut l'effondrement des dernières illusions.

Immuable dans sa politique, le Roi Guillaume ne reconnaissait pas aux Puissances le droit de dénouer légalement en 1832 l'union de deux peuples qu'elles avaient solennellement proclamée en 1815, et les délégués de l'Europe purent constater, ce jour-là, que Sa Majesté Néerlandaise, non contente d'affirmer une fois encore qu'Elle n'accéderait jamais aux Vingt-Quatre Articles, n'avait donné au baron van Zuylen aucun pouvoir de discuter avec le représentant de la Belgique.

Prolonger les négociations, c'eût été transformer en farce la comédie qui se jouait depuis tant de mois; aussi les plénipotentiaires anglais et français n'hésitent-ils pas, le 1er octobre, à proposer à la Conférence :

1° De libérer la Belgique des arrérages de la Dette à partir du 1er janvier 1832;

2° De frapper les Pays-Bas d'une amende hebdomadaire de 1 million de florins, imputables sur les arrérages dus au 1er janvier 1832 et ultérieurement sur le capital de la Dette, si le territoire belge n'était pas complètement évacué le 15 octobre.

De toute évidence, le Roi Guillaume, que la menace d'une lutte contre la France et l'Angleterre n'avait pu émouvoir, ne se troublerait pas davantage à la pensée d'une amende : la guerre apparaissait donc comme la catastrophe inévitable et prochaine.

*
* *

La Belgique y était préparée, aussi bien que la Hollande. La distribution des Drapeaux d'honneur (1), faite à Bruxelles le 27 septembre, avait été une éclatante manifestation du patriotisme, montrant le peuple passionné de revanche.

---

(1) Les drapeaux d'honneur furent distribués aux villes suivantes : Aerschot, Alost, Andenne, Anderlecht, Anvers, Arlon, Ath, Bastogne, Binche, Boitsfort, Boom, Bouillon, Braine-l'Alleud, Braine-le-Comte, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Châtelet, Courtrai, Couvin, Diest, Dinant, Dison, Dour, Enghien, Ensival, Fontaine-l'Evêque, Gand, Gembloux, Gemeppe-sur-Meuse, Genappe, Gheel, Saint-Ghislain, Gosselies, Grâce-Montegnée, Grammont, Grez-Doiceau, Hal, Hasselt, Herenthout, Hermée, Hersselt, Herstal, Herve, Heverlé, Hodimont, Huy, Ixelles, Jemmapes, Jodoigne, La Hestre, La Hulpe, Leeuw-Saint-Pierre, Leuze, Liége, Lierre, Louvain, Maeseyck, Maffles, Meerhout, Menin, Meslin-l'Evêque, Molenbeek-Saint-Jean, Moll, Mons, Morlanwelz, Namur, Neufchâteau, Nivelles, Ostende, Overyssche, Péruwelz, Perwez, Philippeville, Quaregnon, Quiévrain, Rebecq-Rognon, Renaix, Roulers, Saintes, Sclayne, Seneffe, Soignies, Termonde, Tervueren, Thielt, Thuin, Tirlemont, Tournai, Verviers, Waterloo, Wavre, Westerloo.

Depuis le 28 mai 1831, où un vote du Congrès décernait un drapeau d'honneur à chaque commune ayant participé aux Journées de Septembre, la remise des glorieuses récompenses se trouvait sans cesse retardée. Enfin, après seize mois, la Royauté allait payer les dettes de la Régence.

A l'approche de cette cérémonie, les attaques de la presse orangiste dépassent en violence toutes les polémiques précédentes. *Le Messager*, apprenant que Gand recevra un drapeau d'honneur, ne se sent plus de rage :

« Est-ce une dérision? Un cadeau de la Révolution à la ville de Gand, comme si elle avait trempé dans le complot infâme, dont le dernier résultat pour nous est de mourir de faim dans la boue, au bruit des sifflets de l'Europe...!

» Remportez, ô Brabançons! remportez ces oripeaux qui ne nous séduiront jamais! Le décret du Régent ne nous regarde point. Il y a guerre à mort entre la Révolution et nous : nous n'avons rien mérité d'elle ; nous rougirions d'accepter ses bienfaits, vu la conscience que nous avons de notre inévitable ingratitude. Ce que vous appelez honneur, nous l'appelons ignominie. Nous ne parlons par la même langue. *Le drapeau d'honneur* que nous attendons nous viendra de La Haye ; il ne peut jamais nous arriver de Bruxelles. »

La fureur de leurs ennemis exalte encore l'enthousiasme des Belges. Une semaine avant la distribution des drapeaux, le pays est déjà en liesse.

Pour affirmer la parfaite entente des deux peuples alliés, le duc d'Orléans arrive à Bruxelles,

le 21 septembre (1). Le lendemain, aux côtés du Roi, il inspecte la garnison, rangée sur le boulevard du Régent. Leurs Majestés et le Prince Français se rendent, le 24, à une représentation de gala, dont le programme réunit Henri Monnier *(La famille improvisée)*, M[lle] Prévost et Chollet *(La fiancée)*.

Quelques heures plus tard, ils sont au camp de Denderleeuw, où la Reine, en voiture découverte, escortée d'un peloton de chasseurs, passe devant le front des troupes. En s'arrêtant à Alost, on regagne Bruxelles, pour inaugurer solennellement le canal de Charleroi. (25 septembre.)

* * *

Si la présence du fils de Louis-Philippe encourage les amis de l'alliance française, elle inquiète le parti ultra-national, qui n'admet aucune intervention étrangère et s'exaspère lorsque des

(1) « Je profite d'un moment que j'ai de libre pour vous remercier, ma chère Tante, de votre petit mot de jeudi dernier et vous répéter ce que j'ai déjà dit au Roi, c'est que j'ai trouvé Louise à merveille de toutes manières, et que sa position et son genre de vie m'ont paru aussi satisfaisants que je pouvais le désirer.

» Quant aux affaires politiques, nous ne savons encore les résolutions de la France et de l'Angleterre au sujet de l'évacuation d'Anvers, que par les lettres du Roi à mon beau-frère et à moi... Soyez néanmoins persuadée que je pousse à la roue de toutes mes forces pour accélérer la demande des troupes françaises ; depuis hier, il y a déjà du progrès à ce sujet, mais il faut encore vaincre la susceptibilité nationale, ce qui n'est pas une petite chose... » *(Lettre du duc d'Orléans à M[me] Adelaïde,* Laeken, 23 septembre 1832.)

gazettes annoncent que trente mille hommes du maréchal Gérard vont passer la frontière, marcher sur Anvers (1).

*
* *

A M. Suys, qui avait si superbement orné la place Royale, lors de l'inauguration de Léopold, revenait de droit l'honneur de la décorer, cette fois encore. Il a adossé à l'église Saint-Jacques une immense estrade, dominée par le trône, prolongée à droite et à gauche par une galerie surmontée de tribunes. A chaque extrémité, un autel antique. Deux lions colossaux, les figures symboliques de la Constitution et de la Force, gardent l'escalier central; une statue de la Belgique couronne le dôme.

Le matin de la cérémonie (27 septembre), les Bruxellois, levés avec l'aurore, s'arrêtent devant une affiche placardée à d'innombrables exemplaires :

« Belges, saisissons l'anniversaire des mémorables Journées de Septembre, où tant de braves ont succombé pour l'indépendance de la patrie. Vengeons leur mémoire, demandons au Roi la

---

(1) « Honte et malheur à nous, si une population de quatre millions ne pouvait résister à une population qui ne s'élève qu'à la moitié.

» Honte et malheur à nous, si, pour achever l'œuvre que nous avons si glorieusement commencée, nous avons besoin d'auxiliaires.

» Ne sommes-nous donc plus les Belges, ce peuple que César avait déclaré le plus brave des peuples qui habitaient la Gaule ? »

(Le Belge.)

guerre, sans attendre davantage les décisions interminables de la Conférence.

» La guerre aux Hollandais! oui, la guerre! la Nation tout entière la demande; c'est le seul moyen de sauver notre honneur et d'assurer notre indépendance sans intervention étrangère! »

* * *

A 11 heures, les troupes commencent à se ranger devant le Palais et sur la place Royale; puis arrivent les blessés de Septembre et les Chasteleer, qui se placent sous la galerie de droite. C'est ensuite le défilé des délégués, envoyés par chaque commune : de l'Hôtel de Ville, où était leur rendez-vous, ils suivent la rue de la Colline, le Marché aux Herbes, la rue de la Madeleine, la Montagne de la Cour et vont occuper sur la grande estrade les places désignées suivant l'ordre alphabétique. Face au trône, un espace est réservé à la Commission des Récompenses Nationales, présidée par Gendebien.

Au premier coup de midi, la musique de la *Grande Harmonie* attaque la *Brabançonne* : les cent sous-officiers de la Garde civique et de la ligne, porteurs des drapeaux, sortent du palais, viennent former un vaste demi-cercle au pied de l'estrade.

Le chant national résonne de nouveau, scandé par les salves d'artillerie. Voici les Guides, précédant les voitures de la Cour : le Grand Maréchal est dans la première; dans la seconde, la Reine

avec le duc d'Orléans. Sa Majesté et sa suite se rendent à la tribune de droite; dans l'autre sont déjà sir William Adair, le marquis de Latour-Maubourg, le comte Le Hon, M. Legaré, ministre des Etats-Unis. Avec eux, les généraux qui eurent leur rôle en 1830 : Van Halen, d'Hooghvorst, Daine, de Wautier, Mellinet, Vandermeere.

Encore le canon, la musique, les broderies d'or : le Roi, en uniforme de général de la Garde civique, met pied à terre devant l'estrade, la gravit lentement.

Gendebien prononce le premier discours :

« Sire,

» Entourée de l'élite de la Nation et de tant de braves, Votre Majesté doit être rassurée sur les destins de la Belgique.

» La Nation a mis sa confiance en Vous, elle est digne de la vôtre : fort de cette confiance réciproque, n'hésitez pas à donner le signal du combat, et j'ose garantir à Votre Majesté un anniversaire plus glorieux encore que celui qui nous cause aujourd'hui tant d'émotion... »

Avant que les drapeaux leur soient remis, les délégués s'approchent du trône pour entendre la parole royale :

« Vous avez mérité de la Patrie le signe glorieux que la reconnaissance publique offre à chacune des communes venues au secours de la capitale. Il perpétuera le souvenir de vos efforts et de vos triomphes; vous saurez vous y rallier, si notre territoire vient de nouveau à être menacé. Ces belles

provinces, réunies pour la première fois en monarchie indépendante, ne prodigueront plus leur sang ni leurs richesses pour des causes étrangères à leurs intérêts.

» La Patrie, dans les jours d'épreuve, ne réclamera pas en vain le secours de vos bras. Vous saurez combattre encore avec le même courage pour cette nationalité qui vous est précieuse et prouver à l'Europe qu'un peuple qui chérit son indépendance et qui est résolu à la défendre au prix de tous les sacrifices, ne saurait aisément être subjugué. »

Les troupes défilent devant le Roi, puis les délégués rentrent à l'Hôtel de Ville, où les attendent des discours plus belliqueux encore. La même éloquence aggressive reparaît dans les banquets, qui réunissent les blessés de Septembre au Palais de Justice, les députations, les deux Chambres et les ministres au Palais de la Nation (1).

Pour achever la journée, représentation de la *Muette*, illuminations, feu d'artifice.

* * *

En France, l'intervention prochaine était « dans l'air ». Les gens pacifiques l'acceptaient sans protestation; ceux qui avaient connu les journées triomphantes, qui parlaient encore de Vienne, de

(1) Les journaux, en rendant compte du banquet donné au Palais de la Nation, apprennent que 1,173 bouteilles de vin, dont 600 de champagne, y furent servies.

Rome, de Madrid, de Berlin occupés par la Garde Impériale, s'abandonnaient aux rêves de conquêtes nouvelles, effaçant quinze années de soumission devant la Sainte-Alliance.

Des soldats de Napoléon demandaient à reprendre du service; d'autres, dont la main était trop lasse pour tenir encore le fusil, proposaient à Soult des plans de campagne.

M. Boinville, ex-ouvrier d'artillerie, qui avait pendant trois ans tenu garnison dans la citadelle d'Anvers, veut aider à la reprendre. Par un souterrain qu'il indiquera, on introduirait cinquante hommes, on les dirigerait vers certaine porte qu'il sait. Ils n'auraient plus alors qu'à désarmer le poste hollandais, à abaisser le pont-levis. Lui-même se tient prêt à conduire ses camarades.

Sur la lettre du vieux soldat, le duc de Dalmatie trace cette annotation : « Son zèle ne peut être que loué. Le passage dont il parle n'existe plus probablement. »

Le duc d'Orléans souhaitait une expédition moins platonique que celle de Louvain; il demandait qu'un régiment d'infanterie légère et une demi-batterie à cheval, pris dans la réserve, fussent ajoutés au 1er hussards et au 1er lanciers, déjà placés sous ses ordres (1).

A ces impatientes ardeurs, le Cabinet français, toujours alarmé des hésitations des Trois Cours, oppose encore sa prudente irrésolution.

---

(1) Lettre du 25 septembre 1832.

« ... L'ambassadeur français — écrit le baron de Loë au général Goblet (1) — ayant communiqué au prince de Metternich que la France et l'Angleterre allaient envoyer une flotte pour bloquer l'Escaut, le prince, sans s'opposer absolument à l'emploi des moyens coercitifs, a néanmoins insisté pour que l'on s'efforçât de trouver d'autres moyens. Après avoir souvent répété que le Roi de Hollande céderait, dès qu'il verrait les Puissances déterminées à agir contre lui, le prince, changeant aujourd'hui de langage, soutient que le Roi de Hollande ne cédera pas, même à la force, et que, si de notre côté, nous avons recours aux armes, nous serons battus. En un mot, malgré les promesses, les protestations de tous genres, mon opinion est que l'on nous trompe. On veut faire traîner la question en longueur et gagner ainsi l'hiver. Mon opinion est que la Belgique n'a plus rien à attendre de la diplomatie et que c'est désormais par la voie des armes que la question doit être résolue. »

L'avis de Pozzo di Borgo, qui s'est arrêté quelques jours à Vienne, confirme celui de Metternich; l'ambassadeur de Russie s'exprime en des termes semblables. Aussi, quelque accoutumée que soit la diplomatie aux plus bizarres variations de la Conférence, elle apprendra, avec surprise, que les plénipotentiaires sont à la veille de prendre une détermination.

*
* *

(1) Vienne, 30 septembre.

Le général Evain adresse au duc de Dalmatie ces pages confidentielles :

« Bruxelles, le 1er octobre 1832.

» Monsieur le Maréchal,

» D'après le résultat des séances de la Conférence de Londres, des 26 et 28 du mois dernier, il est présumable qu'on en viendra aux mesures coercitives contre la Hollande que s'offrent de prendre la France et l'Angleterre, ce qui doit, dit-on, être décidé par la Conférence, dans la séance qu'elle a fixée pour aujourd'hui 1er octobre.

» La mesure financière, qu'il est question d'essayer d'abord, ne me paraît pas devoir avoir le moindre effet sur le Roi Guillaume, qui est disposé à tout braver et dont le but secret est d'embraser l'Europe par une guerre générale.

» C'est l'avis de toutes les personnes de ce pays, qui connaissent à fond ce Souverain, qui ne cédera qu'à la force. Je ne pense pas qu'il attaque le premier, tant que l'armée française n'aura point dépassé la frontière de la Belgique; mais, le cas échéant, il sera difficile d'empêcher les hostilités de part et d'autre.

» Ce serait, je crois, s'abuser que de penser que l'armée française pourrait faire le siège de la citadelle d'Anvers, sans qu'il n'en résultât pas d'autres hostilités : les douze canonnières hollandaises mouillées dans le port d'Anvers, la flotte mouillée à une lieue en dessous prendraient nécessairement part aux hostilités; les trois cents

bouches à feu, en batterie dans la place d'Anvers, riposteraient à leurs coups et, de proche en proche, les hostilités s'établiraient sur tous les points.

» Ce serait aussi s'abuser que de croire qu'en attaquant la citadelle du côté de la campagne, le général Chassé devrait s'abstenir de tirer sur la ville. L'animosité est trop vive entre les deux peuples pour espérer un tel résultat.

» Si l'armée française veut cependant entreprendre ce siège, amènera-t-elle avec elle son Grand Equipage de siège et des troupes d'artillerie pour le service?

» Je peux bien faire réunir à proximité (Boom, sur le Rupel, à trois lieues sud d'Anvers) un matériel de quatre-vingts bouches à feu de siège, avec six cents projectiles par pièce, affuts, platteformes *(sic)* et quelques attirails, mais toutes nos troupes d'artillerie sont employées à l'armée ou dans les places susceptibles d'être attaquées dès l'ouverture de la campagne, et il n'y a plus une seule compagnie d'artillerie disponible en Belgique.

» Vouloir attaquer par la campagne le front de la citadelle d'Anvers, qui est couvert par deux forts et grandes lunettes, c'est s'exposer à un siège long, difficile, au commencement de l'hiver qui rendra les opérations plus difficiles : cela n'empêchera pas d'ailleurs le général Chassé de bombarder la ville.

» J'avais arrêté, de concert avec le colonel Paixhans, un projet d'attaque contre la citadelle, en établissant de prime abord, sur les remparts mêmes de la place, une batterie de brèche pour détruire le batardeau qui retient les eaux dans les

8

fossés et battre ensuite la courtine : le feu de 60 mortiers, dirigé sur la citadelle, devait y porter l'épouvante et le ravage, et c'est, à mon avis, le seul moyen d'en obtenir une prompte reddition.

» C'était aussi l'avis du général Nempde, qui a bien étudié la chose et qui serait très utile, en cas que l'on songe sérieusement à attaquer cette citadelle.

» Je vous prie, Monsieur le Maréchal, d'avoir la bonté de me fixer sur ce point important, pour que je puisse agir en conséquence.

» J'attends ce soir M. l'Intendant de la Neuville, pour me concerter sur le mode de subsistance de l'armée française, dans le cas de son entrée en Belgique.

» Il sera difficile de trouver du crédit, une partie des fournitures de l'année dernière restant encore due : je sais qu'il n'a pas dépendu de vous, Monsieur le Maréchal, qu'elles ne fussent entièrement soldées.

» L'arrivée du général Hurel dans ce pays a soulevé de fortes préventions de la part des généraux belges et j'ignore encore comment on pourra y mettre fin.

» Ma santé commence à s'altérer et je crains bien d'être obligé de prendre quelque repos, dont je sens vivement le besoin.

» Le bureau de l'artillerie ne m'a pas encore accusé réception des deux traites que j'ai eu l'honneur de vous adresser, le mois dernier, montant ensemble à 205,849 florins, faisant en francs la somme de 435,660 francs.

» Notre armée est toujours belle et bien dispo-

sée : son effectif est de 104,000 hommes, dont 90,000 peuvent être mis en ligne. Les douze bataillons de réserve, que je viens de former, sont magnifiques, et ils font de tels progrès dans leur instruction, qu'ils pourront être mis en ligne dans quinze jours.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'hommage de mon respectueux dévouement.

» Baron EVAIN.

» Le Roi et S. A. R. le duc d'Orléans doivent arriver ce soir de leur tournée à Anvers et à l'armée. »

* * *

La visite que le Roi et la Reine, accompagnés du duc d'Orléans, venaient de faire à la province d'Anvers avait été une éclatante manifestation en faveur de la guerre. Malines, Waelhem, Contich, Mortsel, Berchem réclamaient à longs cris la fin des énervantes incertitudes; l'Adresse, remise à Léopold dans le palais d'Anvers, sonnait la charge : « ... Sire, donnez au plus tôt le signal d'exécution. L'armée est prête, elle frémit d'impatience. L'opinion est bien disposée, chacun fera son devoir sous le commandement du Roi... ».

Pendant les journées du 29 et du 30 septembre, officiers, courriers traversent la place de Meir, les uns arrivant de Bruxelles, les autres galopant vers la capitale. On croise aussi de nombreux uni-

formes français, et le général Marbot, qui apporte au Duc des dépêches de Louis-Philippe, est acclamé par les Anversois.

Quatre mille personnes assistent à la fête patriotique du Jardin de l'Arbalète, où les consuls de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Hanovre, du Brésil viennent, en uniforme, saluer Leurs Majestés. La ville est illuminée ; à la lueur des lampions, dans le rapide éclair des fusées, on aperçoit les soldats hollandais groupés sur les glacis de la citadelle.

Après avoir vu défiler les dix mille hommes du général Duvivier, entre Herenthout et Lierre, les Souverains regagnent Bruxelles, où la surexcitation s'est encore accrue. Au service célébré dans l'église du Béguinage pour les morts de Septembre (1er octobre), le jeune Waerseghers, dont un boulet hollandais broya les jambes, est amené sur un brancard garni de lauriers; la foule lui fait cortège, en poussant des cris de vengeance.

*
* *

La présence du général anglais sir Thomas Doyle et du général français Alexandre de Laborde dans l'état-major royal, pendant les récentes revues passées à Bruxelles, semblaient au peuple le signe d'une action prochaine, que couronnerait l'écrasement des Pays-Bas.

Il ne savait rien des hésitations, des timidités, des réticences qui rendaient vaines toutes les discussions de Londres, où un geste de Bülow, un

silence de Matuszewic, un regard de Talleyrand enfantaient des protocoles (1).

Pourtant, on put croire, le 1er octobre, que l'heure des grandes résolutions sonnait à l'horloge de la Conférence : Palmerston et Talleyrand venaient de risquer une proposition tendant :

1° A libérer la Belgique des arrérages de la dette à partir du 1er janvier 1832;

---

(1) On colportait dans Paris des couplets écrits sur l'air : *La Bonne Aventure ô gué :*

Jadis du temps d' nos aïeux,
Par la parabole
Souvent l'on voilait aux yeux
Le sens d'la parole.
Aujourd'hui c'est plus tôt fait,
On le change tout à fait
Par un protocole
ô gué!
Par un protocole.

C'est Talleyrand le malin,
Le chef de l'école,
Qui voulut, pour plus d'un' fin,
Qu'ça rimât en colle.
Entre peuples, entre amants,
L'on dit, au lieu de : Tu ments :
C'est un protocole
ô gué!
C'est un protocole.

Pour être en prose, la définition du *Courrier de la Meuse* ne se montrait pas plus indulgente : « Un protocole n'est pas une de ces bagatelles brillantes qui s'achètent à bas prix comme un joujou d'enfants. C'est une marchandise fort chère, et pour le comprendre, calculez!... Que n'avons-nous pas donné pour les payer tous?

» D'abord la plus belle moitié du Luxembourg, puis une grande partie du Limbourg, puis Venloo et la rive gauche de l'Escaut, puis 4,000,000 de rente annuelle, au delà de ce que nous devons, au dire de la Conférence elle-même; puis enfin et par-dessus le marché, quelque peu de notre honneur et de notre gloire de Septembre.

» A combien revient chaque protocole? .. »

2° A frapper la Hollande d'une amende hebdomadaire d'un million de florins, imputables sur les arrérages dus au 1er janvier 1832 et ultérieurement sur le capital de la dette, si le territoire belge n'était pas complètement évacué le 15 octobre — cela, sans préjudice des mesures plus graves que les circonstances pourraient rendre nécessaires.

Pour détourner le coup qui menace la Hollande, les autres plénipotentiaires ne se mettent pas en frais d'une tactique nouvelle; ils reprennent la comédie des scrupules, prétextent l'insuffisance de leurs instructions, qui ne prévoyaient pas une décision si prompte. Ils refusent de s'associer à des mesures coercitives, dans le cas où elles seraient mises à exécution; quant à l'amende, il serait bon, avant de frapper les Pays-Bas, d'exposer l'état actuel des choses aux cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, afin qu'elles usent une dernière fois de leur influence auprès du Roi Guillaume...

La série des Protocoles ne semble pas encore close!

CHAPITRE IV

LES DERNIÈRES HÉSITATIONS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

« Il dépend de l'Europe et de l'Angleterre surtout de consolider ce cabinet... » (*Lettre du duc de Broglie au prince de Talleyrand.*)

« L'amiral de Rigny m'a déclaré que ses collègues et lui n'attendaient pas avec moins d'impatience que moi la réponse de l'Angleterre. Presque tous semblent avouer qu'il y a là une question de vie ou de mort pour le ministère nouveau... » (*Lettre du Cte Le Hon au Gl Goblet.*)

Pour ne pas laisser aux bonnes dispositions du Prince de Talleyrand et de Lord Palmerston le temps de s'attiédir, le Gouvernement belge adresse aux Cabinets de Paris et de Londres (5 octobre) une sommation d'avoir à tenir leurs engagements et à employer les mesures décidées contre les Pays-Bas.

Dans cet acte, le général Goblet résume l'œuvre de la Conférence depuis le 12 juin, où l'on promettait déjà à la Belgique un dénouement rapide. Il proteste contre toute mesure qui prêterait à de nouvelles négociations, forcément stériles et dont l'unique résultat serait de prolonger un état de choses aussi préjudiciable à l'Europe qu'à la Belgique.

Si le Cabinet de Bruxelles avait toutes les meil-

leures et les plus justes raisons du monde pour réclamer l'exécution des Vingt-Quatre Articles, la Hollande ne manquait pas davantage de motifs équitables pour protester contre les décisions et les menaces de la Conférence.

L'unique coupable en cette longue aventure était l'Europe, qui, à quinze années de distance, détruisait solennellement ce qu'elle avait solennellement édifié et prétendait se faire bénir par le Roi des Pays-Bas, en lui reprenant ce qu'elle lui avait donné (1).

En France, comme en Belgique, les difficultés intérieures compliquaient de plus en plus la situation.

Partout signalée, mais toujours insaisissable, la duchesse de Berry prêchait aux Vendéens la guerre sainte contre Louis-Philippe, et cette insurrection royaliste n'était qu'un épisode dans la série de soulèvements, d'émeutes, d'attentats qui faisaient cortège à la monarchie de Juillet.

Les Orangistes, enhardis par l'attitude de Guillaume I[er], ne perdaient rien de leur audace, manifestaient, poussaient l'insulte à un degré inimaginable.

Comme des poursuites étaient dirigées contre les Gantois qui avaient agité des mouchoirs de teinte orangée, *Le Messager* demande s'il est défendu à un citoyen de se moucher dans la couleur qu'il préfère? « Moi qui vous parle, j'ai acheté tout exprès un foulard aux couleurs brabançonnes,

(1) Traité de 1815.

uniquement pour cracher dessus. En suis-je meilleur patriote pour cela? »

En tête des extravagances lancées par les gazettes hostiles, il faut citer certaine correspondance parisienne qui raconte comment, dans les salons légitimistes, on songe à placer le Roi des Pays-Bas sur le trône de Louis-Philippe. « Au surplus, cette idée ne s'élabore pas seulement dans les têtes éminemment pensantes; elle électrise aussi les hommes du peuple, et déjà les cris : « A bas Louis-Philippe! Vive Guillaume, Roi des Français! » se font entendre dans les rassemblements qui se forment journellement sur les places publiques et dans les rues populeuses de cette capitale. »

*
* *

Les patriotes, qui s'attendaient, depuis le 3 octobre, à l'ouverture des hostilités, veulent obliger Léopold à déclarer la guerre. Dans la nuit du 8 au 9, ils manifestent sur la place des Martyrs — où demeure Gendebien, — devant la Monnaie, à la Grand'Place, organisent un concert de chaudrons et de sifflets sous les fenêtres des ministres.

La promenade recommence le lendemain, accompagnée de *Marseillaises*, de *Brabançonnes* et aboutit au Palais.

Puis, on ne se contente plus de s'enrouer jusqu'à l'aube : les gestes s'ajoutent aux chansons. Vitres brisées, passants houspillés, horions aux promeneurs coiffés de chapeaux gris — qui passent, à tort ou à raison, pour le signe de ralliement des Oran-

gistes; si bien que les étrangers fuient Bruxelles et que les gens paisibles n'osent plus quitter leur logis après le crépuscule.

En Hollande, au contraire, c'est partout la même dignité calme, la même confiance dans les décisions du Roi, qui, devant un portrait de Van Speijck, disait au ministre d'Angleterre : « S'il le faut, nous imiterons l'exemple de ce jeune héros. »

Guillaume I[er] ouvre les Etats Généraux, le 15 octobre. Il rend hommage à l'ardeur, à la discipline des hommes de la Schuttery, qui rivalisent avec leurs frères de l'armée active ; il ajoute que le sort de leurs familles est largement assuré. Les Pays-Bas occupent toujours, parmi les peuples commerçants, la place qui leur appartient.

Ni les arts, ni les sciences, ni l'enseignement n'ont été délaissés au milieu de la crise que traverse le pays. Administré avec ordre et économie, le Trésor a régulièrement pourvu à toutes les dépenses; cependant, de lourdes charges seront encore imposées à la nation, et l'avenir reste menaçant...

* * *

Donner satisfaction à l'opinion publique, mais éviter toute parole qui puisse mécontenter la France ou froisser l'Angleterre, être acculé à une déclaration de guerre en même temps que harcelé de conseils pacifiques, telle est la situation du Cabinet belge, dont l'unique ressource est de retarder l'explosion populaire.

Afin de faire patienter les fanatiques, il annonce le départ du grand quartier général pour Louvain (1), alors que Firmin Rogier — qui dirige la légation de Paris, en l'absence du comte Le Hon — vient de lui envoyer les plus décevantes nouvelles (2) :

« ... J'ai exposé au Roi les motifs de la déclaration du Gouvernement belge et l'impérieuse nécessité où il se trouvait amené, par suite de l'état des choses à Londres depuis l'ouverture des négociations directes, de réclamer des mesures extraordinaires et matérielles, pour réduire enfin l'opiniâtre mauvaise foi de notre ennemi.

» Sa Majesté, en me disant qu'elle appréciait la position de la Belgique et la nécessité pour elle et *pour tous* de la prompte conclusion de ces interminables négociations, a bien voulu m'informer qu'une lettre de Son gendre, le Roi Léopold, l'avait déjà prévenue de la déclaration que vous m'aviez chargé de remettre à Son Ministre des Affaires Etrangères; Elle a ajouté que la réponse faite à cette note serait *favorable et conforme à notre attente,* mais qu'avant de nous l'adresser, il était nécessaire que Son Gouvernement s'entendît avec

(1) La presse n'est pas dupe de ce subterfuge. « Gardons-nous d'attacher la moindre importance aux marches et contremarches de nos troupes. Une chose est évidente, c'est que les Puissances ne veulent pas la guerre .. La concentration de l'armée française, les mouvements de nos troupes, l'attitude hostile que nous semblons prendre, parade ridicule, bonne seulement à tromper quelques sots. » *Le Belge.*

(2) Lettre du 8 octobre au général Goblet.

le Ministère anglais pour la faire d'un commun accord. Sa Majesté m'a répété, une seconde fois, que nous pouvions regarder comme certain que cette réponse serait *favorable,* que je pouvais le mander à Bruxelles et que *tout irait bien.*

» Dans le courant de la conversation, j'ai appris de Sa Majesté que les dernières nouvelles reçues de Londres étaient très satisfaisantes, que la Conférence était de nouveau tombée d'accord sur la résolution d'imposer au Roi Guillaume une *condamnation* pécuniaire, que les obstacles que le comte Matuschewitz avait apportés d'abord à cette décision étaient levés, que la Cour de Berlin, à laquelle il avait été convenu de commun accord de soumettre cette question, s'était prononcée pour l'affirmative et qu'en conséquence la Conférence avait dû rédiger hier un protocole qui fixe la somme que la Belgique serait autorisée à retenir sur celle qu'elle doit payer à la Hollande pour les frais de son armement, c'est-à-dire un million de florins par semaine, à dater du 15 octobre prochain, plus les intérêts de la dette, depuis le 1er janvier 1832, servis jusqu'ici par le Roi Guillaume. Sa Majesté pense que cette première mesure est d'une grande importance et que, peut-être, elle suffira pour amener notre ennemi à se soumettre enfin. Si elle était insuffisante, l'Angleterre n'hésiterait sans doute pas plus que la France à l'emploi de moyens plus efficaces.

» M. de Talleyrand, qui était hier à Neuilly, au moment où je m'y suis rendu, part enfin demain pour Londres, ce qui pourrait faire présumer que

les arrangements ministériels sont à peu près arrêtés... (1). »

La lettre de Firmin Rogier soulève les plus vives inquiétudes au sein du Conseil des Ministres. Le général Goblet veut les faire partager à Le Hon; il lui explique qu'une condamnation pécuniaire ne modifiera en rien la situation (2) :

« M. Firmin Rogier, qui, pendant votre absence, avait été chargé de notifier au Cabinet français la sommation que j'ai rédigée et signée le 5, d'après les ordres du Roi, a bien voulu, dans une dépêche du 9, qui m'a été remise hier, me rendre compte de

(1) Malgré l'obstination de Louis-Philippe à croire au maintien de la paix, les préparatifs militaires s'achevaient, d'une commune entente, entre la France et la Belgique

Le général Evain écrit au général Neigre (Bruxelles, 10 octobre) :

« Votre aide de camp m'a remis hier matin votre dépêche du 8 courant, qui renfermait l'état des approvisionnements que le Gouvernement belge pourra fournir pour compléter votre équipage de siège et sur lesquels nous sommes d'accord.

» J'ai pris hier les ordres du Roi, qui m'autorise à faire livrer tous les objets portés sur ces états et que nous avons en magasin, moyennant reçus de la part des officiers d'artillerie à qui les livraisons en seront faites et payement à régler par suite entre les deux gouvernements. Quant à ceux qui sont à acheter, Sa Majesté pense que vous devez en faire les fonds, pour que ces achats aient lieu à Anvers et places environnantes.

» Je compte que tout le matériel de notre Equipage de siège et les approvisionnements à fournir au vôtre, à tirer des places d'Audenarde, Ath, Mons, etc., sera rendu à destination du 25 au 30 de ce mois.

» Indépendamment des 14,202 boulets de 24 qui existaient à Anvers, j'ai fait diriger sur Boom 15,600 boulets de ce calibre, qui ne doivent pas tarder d'y arriver.

» Je vais presser tous nos transports, tant par terre que par eau, qui s'effectuent dans ce royaume, par un entrepreneur général de ce service. Il a bien fait son service jusqu'à ce jour et j'espère qu'il remplira exactement mes ordres de transport. »

(2) Lettre du 11 octobre.

l'entretien qu'il a eu avec le Roi des Français. Je crois devoir m'empresser de vous faire part des inquiétudes que m'inspire le langage nouveau de Sa Majesté.

» Pendant votre séjour à Bruxelles, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de vous manifester mes craintes. Les démonstrations militaires, faites récemment avec tant d'appareil, m'ont laissé incrédule et défiant; j'ai prévu qu'au dernier moment le Gouvernement français faiblirait encore une fois et que l'énergie qu'on avait promise ne passerait pas des paroles aux actes. Mes prévisions, je le crains beaucoup, sont sur le point de se réaliser.

» Le Roi Louis-Philippe paraît considérer comme un résultat satisfaisant la libération des arrérages, la condamnation du Roi Guillaume à une amende pour chaque semaine de retard, à partir du 15 octobre prochain. Il croit que, par cette mesure, il aura été fait droit à notre sommation et qu'après cela il faudra attendre l'événement, ne rien brusquer et prendre patience.

» La condamnation pécuniaire n'est rien, si on la considère froidement et sans se faire illusion; elle ne change en rien la situation matérielle de la Belgique et de la France; elle laisse les deux pays dans le provisoire, elle laisse la question Belge sans solution réelle.

» Le Roi de Hollande protestera contre la condamnation pécuniaire, il contestera à la Conférence le droit de libérer la Belgique des arrérages de la dette, dont la cause est préexistante à tous les actes de Londres.

» Et si, un jour, le Roi de Hollande se montre

disposé à céder, il mettra à son tour pour première condition à une adhésion de sa part la libération de l'amende à laquelle on l'aura condamné, et ceux qui l'auront condamné ne demanderont pas mieux que de révoquer à ce prix leur condamnation... »

* * *

Pour expliquer, dans une certaine mesure, les timidités du Roi des Français, il faut considérer qu'il était, cet automne-là, moins que jamais en humeur de se compromettre. Ses ministres avaient démissionné et les jours succédaient aux jours, sans qu'il réussît à constituer un Cabinet.

Enfin, le 11 octobre voit la distribution des portefeuilles : le maréchal Soult reste à la Guerre, avec présidence du Conseil; Thiers est à l'Intérieur, le duc de Broglie aux Affaires Etrangères, Humann aux Finances, Barthe à la Justice; l'amiral de Rigny dirige la Marine, d'Argout les Travaux Publics; à Guizot sont confiées les destinées de l'Instruction (1).

Ambitieux de subsister jusqu'à la saison prochaine, le Ministère n'a nulle hâte de se présenter devant les Chambres avant que la Question belge soit résolue. Les députés sont convoqués pour le 19 novembre seulement, et le maréchal Soult lance une circulaire, dont l'heureux résultat doit être de

(1) Le même jour est marqué par une interminable promotion de Pairs de France, au nombre desquels, le maréchal comte Gérard, le général baron Haxo, le général Neigre, le baron Durand de Mareuil.

ravir les cœurs belliqueux, de verser du baume sur les âmes pacifiques :

« Le Ministère sera jaloux de la dignité de la France, et non moins dévoué à sa gloire qu'à sa sûreté.

» De concert avec les Puissances nos alliées, nous presserons la solution de toutes les grandes questions européennes. Nos armées ardentes, mais dociles, prêtent à notre modération l'appui de la force. L'Europe le sait, mais elle connaît aussi notre fidélité à nos engagements et notre ferme volonté de maintenir la paix du monde... »

*
* *

Si le Ministère Soult était résolu à ne pas engager la lutte avec l'Europe, il tenait plus encore à ne pas attirer sur lui l'hostilité du pays. Les Français, autant que les Belges, étaient las de protocoles, humiliés de voir leurs hommes d'Etat tourner à tous les vents, et leur indignation trouverait certainement un écho à la Chambre.

Donc, pour les ministres, la situation se résumait en ces mots : l'intervention ou la chute (1).

(1) L'amiral de Rigny en convient dans une lettre à Talleyrand (11 octobre) :

« ... Malgré la violence que vont manifester nos débats, nous triompherons si nous avons à annoncer une conclusion raisonnable de l'affaire belge; elle est toute pour nous dans l'évacuation d'Anvers. Il faut que l'on nous laisse aller la demander sous ses murs et nous retirer le lendemain.

» Il nous faut pour cela l'aveu du cabinet de Londres ; le silence

Lord Granville ayant douté que le nouveau Cabinet resterait assez longtemps au pouvoir pour tenir ses engagements, le duc de Broglie établit un calcul des probabilités. Du 20 au 22 octobre, entrée en Belgique ; les troupes sont devant Anvers, le 26 ou le 27. Quinze jours de siège suffisent au Ministre des Affaires Etrangères pour avoir raison du général Chassé, qui se rend entre le 8 et le 15 novembre. Le lendemain même, l'armée rentre en France et, comme la session ouvre le 19 seulement, comme l'Adresse ne sera pas discutée avant le 1er décembre, « tout danger de ce côté est nul » (1). La France s'engagerait à ne pas avancer d'un pouce sur le territoire hollandais et l'expédition serait menée si bon train, que la Prusse n'aurait pas le temps d'intervenir.

* * *

En quelques heures, la Question belge est toute transformée. Hier, il ne s'agissait que du trône de

des autres en sera la suite. Mais sans cela la lutte parlementaire peut nous emporter et avec nous la dernière digue... »

Thiers exprime sa pensée sans plus de détours :

« ... C'est l'affaire d'Anvers qui décidera de tout. Si c'est nous qui l'obtenons, nous serons assurés de la majorité et on aura l'avantage de consolider avec nous le système de la modération. *Nous ne le voulons que pour trois jours...* »

Le duc de Broglie vient à la rescousse :

« ... Il dépend de l'Europe et de l'Angleterre, surtout, de consolider ce Cabinet et de mettre par là un terme aux dangers que la victoire du parti contraire entraînerait, danger dont l'Europe aurait assurément sa bonne part. »

(1) Lettre à Talleyrand (12 octobre).

Léopold, de l'indépendance de son peuple, et la France prêchait la modération, s'appliquait à satisfaire la Belgique sans mécontenter la Hollande; aujourd'hui, ce n'est plus l'existence d'un pays, mais celle de plusieurs portefeuilles qui se trouve menacée, et vite, les homélies font place aux phrases grondantes. Hier, une amende paraissait suffisante; aujourd'hui, il faut prendre Anvers. Plus de protocoles, mais une campagne conduite tambour battant.

Le courrier qui va demander au Cabinet britannique son assentiment à l'entrée des Français en Belgique est parti pour Londres le 12 octobre, entre 11 heures et minuit (1). Il doit rapporter une réponse catégorique; si elle est affirmative, les troupes franchiront immédiatement la frontière.

L'amiral de Rigny déclare au Ministre de Belgique que ses collègues et lui attendent, avec impatience, la réponse de l'Angleterre. Il y a là une question de vie ou de mort pour le Cabinet nouveau.

Jouant habilement des inquiétudes personnelles du Gouvernement français, Le Hon affirme au duc

---

(1) En annonçant l'envoi de ce courrier à Londres, Le Hon ajoute (lettre du 12 octobre du général Goblet) que M. de Talleyrand est bien décidé à presser l'évacuation d'Anvers :

« Le ministère Broglie étant en partie son œuvre, il épousera naturellement son intérêt vital, et ce ministère, de l'avis de presque tous, n'est pas né viable pour la Chambre, s'il ne peut s'appuyer sur un fait qui satisfasse l'honneur national et l'opinion publique. Voilà ce qui peut expliquer le zèle du prince de Talleyrand à seconder cette fois notre plus ardent désir. »

d'Orléans et aux membres du Conseil que si, le 20 octobre au plus tard, on n'a pas donné à l'emploi des *moyens coercitifs efficaces* un commencement d'exécution, la Belgique saura agir seule.

Soult lui fait observer qu'une jeune armée, dépourvue du matériel nécessaire, manquant de projectiles, ne saurait lutter avec succès contre la garnison du général Chassé et que, si une partie des troupes belges est immobilisée sous Anvers, l'ennemi en profitera pour écraser, avec toutes ses forces réunies, les régiments restés en ligne. — L'attaque des Belges, riposte Le Hon, aura du moins pour effet de mettre en mouvement les Puissances intéressées et prouvera que le Roi est décidé à ne pas transiger sur le plus vital de ses intérêts (1).

Appelé au château de Neuilly, le lendemain soir, l'envoyé belge constate l'heureux résultat de ses menaces. Louis-Philippe lui annonce avoir prévenu le Cabinet britannique que, si, par l'effet d'un refus de concours ou de l'opposition de l'Angleterre à l'attaque d'Anvers, le Roi Léopold était entraîné à engager les hostilités contre la Hollande, le caractère de cette agression, *en quelque sorte défensive*, serait tout différent de ce qu'on avait prévu, car la France n'abandonnerait pas la Belgique aux chances de la lutte, décidée qu'elle était, au contraire, à lui porter secours en cas de besoin (2).

— « Combien de temps, interroge le duc de

(1) Lettre du comte Le Hon au général Goblet (13 octobre).
(2) Lettre du comte Le Hon au général Goblet (15 octobre).

Broglie, le Roi Léopold peut-il encore contenir l'impatience du Pays?

— » Quelques jours; huit, au plus.

— » Un Ministère belge pourrait-il temporiser?

— » Impossible! de toute impossibilité! » se hâte d'affirmer Le Hon.

*
* *

Du côté de l'Angleterre, les résolutions énergiques semblent prochaines aussi.

Lord Palmerston a dit à Van de Weyer (1) : « Le Roi Léopold aura lieu d'être satisfait des mesures que nous allons prendre. Nous exigerons l'évacuation d'Anvers, autrement que par des notes diplomatiques et nous ferons exécuter les engagements pris envers la Belgique. Si je me borne aujourd'hui à vous dire que le principe seul est arrêté, c'est parce que notre réserve à cet égard doit assurer le succès du plan général. »

Ces moyens d'action, dont Lord Palmerston faisait mystère, le général Goblet croit les avoir appris par voie indirecte. Sommation d'évacuer la citadelle d'Anvers et les deux forts appartenant aux Belges sur l'Escaut sera adressée au Gouvernement néerlandais. Qu'elle reste sans effet, aussitôt une flotte combinée bloquera les ports hollandais, tandis qu'une armée française assiégera la citadelle et les forts. Entre la sommation et les hostilités, quinze jours de réflexion seront laissés au Roi Guillaume.

(1) Lettre de Van de Weyer au Roi (12 octobre).

Ce délai est jugé excessif par le Cabinet belge, parce qu'il donnera à la Hollande le temps de multiplier ses protestations et d'agir encore auprès des plénipotentiaires; parce qu'il permettra à la Prusse de prendre vis-à-vis de la France des mesures d'intimidation; enfin parce qu'il serait impossible de maîtriser davantage l'irritation des Belges.

*
* *

Les rapports du baron de Loë apportent la certitude que l'opposition de l'Autriche sera purement morale. Le Prince de Metternich a dit au Ministre de Belgique : « Je ne puis qu'approuver la marche du Cabinet belge, et si même j'étais à côté du Roi, je ne pourrais lui donner d'autre conseil que de persister dans cette voie (1). »

*
* *

Avant l'arrivée au pouvoir du nouveau Ministère français, un projet, dont on a voulu faire subir la responsabilité première au duc de Broglie, était déjà sérieusement discuté à la Cour des Tuileries : écarter l'armée belge de la lutte, ne laisser intervenir contre la Hollande que les troupes françaises, appuyées par la flotte britannique.

Ce plan, qui faisait si bon marché du patriotisme, qui exilait de la gloire des combats un

(1) Lettre du baron de Loë (15 octobre).

peuple, jusque-là prodigue de sang et d'or pour le maintien de son indépendance, remonte aux derniers jours de septembre.

Une preuve en est dans la lettre du général Desprez au général Pelet, datée de Bruxelles, le 5 octobre :

« ... Le projet de faire le siège d'Anvers sans la coopération des Belges a vivement blessé l'amour-propre national. Dans l'état actuel des choses, une zone étroite sépare les avant-postes des deux armées. Tous les jours, leurs patrouilles se rencontrent. Sera-t-il possible d'empêcher que le bruit du canon d'Anvers ne produise une exaltation plus forte que toutes les consignes?... »

A peine installés, les ministres du 11 octobre poursuivent la même idée. Avant de la notifier officiellement au Cabinet belge, leur décision est si bien arrêtée, que Soult en fait part au maréchal Gérard (1) :

« Il est possible que je vous envoie dans peu de jours l'ordre d'entrer en Belgique avec le 1er corps et de vous faire suivre par le 2me, qui emmènera avec lui l'équipage de siège. Dans ce cas, vous vous dirigerez sur Anvers et vous marcherez sans prendre de séjour. Vous devez donc tenir vos troupes prêtes à se mettre en mouvement, afin qu'il ne s'écoule pas plus de deux fois vingt-quatre heures

(1) Lettre du 13 octobre. L'estafette chargée de la porter au maréchal Gérard quitte Paris à 6 1/2 heures du soir. On lui accordait seize heures deux minutes pour parcourir les vingt-six postes séparant la capitale de Valenciennes.



entre la réception de cet ordre et son exécution. Vous prétexterez des revues à passer ou des dispositions de cantonnement, pour toutes les mesures préparatoires que vous jugerez convenable de prescrire, et vous prendrez les précautions nécessaires pour qu'on ne puisse connaître le but de vos préparatifs.

» Si, comme tout semble l'annoncer, vous recevez l'ordre de marcher sur Anvers, je dois vous prévenir que vous serez chargé de faire avec vos seules troupes le siège de la citadelle et que, dans aucun cas, aucune espèce de troupes belges ne devra concourir à cette opération. Je vous recommande de ne laisser échapper dans vos paroles et dans vos manifestations rien qui puisse faire supposer que les Belges prendront la moindre part à ce siège. M. le Ministre de France à Bruxelles doit tenir un langage conforme à ce que je vous mande.

» Ne jugeant pas convenable de faire entrer des approvisionnements à la suite de l'armée, j'écris au général Evain qu'en cas de mouvement de la part de nos troupes, elles seront nourries par les soins de l'administration belge. J'en préviens également l'intendant La Neuville, afin qu'il prenne ses dispositions en conséquence... »

Quatre jours plus tard seulement (17 octobre), le duc de Broglie, prévoyant le cas où, d'accord avec le Cabinet britannique, une armée française marcherait sur Anvers, dicte à M. de Latour-Maubourg les explications qu'il doit fournir au Gouvernement belge :

« ... Dans cette hypothèse, il serait de la plus haute importance que les Belges s'abstinssent de

prendre part à nos opérations. Si nous avions eu besoin d'être confirmés dans cette manière de voir, fondée sur des motifs si péremptoires, une lettre de notre chargé d'affaires à La Haye, dont je vous envoie copie (1) et que je vous prie de porter à la connaissance du Cabinet de Bruxelles, aurait achevé de dissiper tous nos doutes. Vous y verrez que cette inaction des troupes belges est, de toutes les combinaisons, celle qui contrarierait le plus la politique du Roi Guillaume, dont elle déjouerait tous les calculs. Cela posé, notre premier soin doit être de prévenir, d'écarter ce qui pourrait occasionner une collision quelconque entre les Hollandais et les Belges et amener ainsi des complications, si vivement désirées par le Cabinet de La Haye. Il est évident que le moyen le plus sûr d'atteindre ce but serait, qu'à l'approche de nos troupes, les Belges leur remissent toutes les positions qu'ils occupent en ce moment, tant dans la ville d'Anvers que dans l'étendue du territoire auquel doivent s'étendre les opérations du siège, et concentrassent leurs forces à la droite de notre

(1) Le marquis d'Eyragues, qui, depuis le congé du marquis de Dalmatie, dirigeait la légation de France à La Haye, avait écrit à son Ministre des Affaires étrangères :

« J'ai appris indirectement que la Prusse, dans le cas où nous serions obligés de faire le siège de la citadelle d'Anvers, désirerait que l'armée belge ne prit aucune part aux opérations militaires. Sans prévoir les déterminations du gouvernement du Roi à cet égard, il me paraît utile de faire connaître à V. E. qu'ici, où l'on a déjà eu connaissance de cette proposition, on redoute extrêmement de la voir adoptée. Elle dérangerait bien des calculs et placerait le gouvernement des Pays-Bas dans une position qu'il n'a pas prévue et dont il ne se dissimule pas les difficultés... »

armée, de manière à couvrir, en quelque sorte, un de ses flancs et à pouvoir prendre plus tard l'attitude que des circonstances nouvelles leur indiqueraient...

» Attachez-vous surtout à leur faire sentir combien il est essentiel pour la Belgique de continuer à observer le *statu quo*, dont les décisions de la Conférence lui font une loi aussi bien qu'à la Hollande, et d'être fidèle à l'engagement qu'elle a pris de ne pas reprendre les armes, puisque son inaction même fera ressortir davantage l'obligation où sont les Puissances représentées dans la Conférence, d'assurer par leurs propres moyens l'exécution du traité du 15 novembre (1). »

*
* *

De ces négociations qui, pour satisfaire au désir de la Prusse, tendaient à les transformer en simples spectateurs de la lutte, les Belges ne savaient rien encore. Des mouvements de troupes continuels, des revues, des manœuvres leur laissaient croire que l'instant décisif approchait.

---

(1) Le même jour, où il écrivait à M. de Latour-Maubourg, le duc de Broglie donnait des explications au comte Le Hon, qui les répétait au général Goblet (lettre du 17 octobre) :

« ... L'armée française occuperait seule le territoire nécessaire aux opérations du siège et aux positions ainsi qu'aux mouvements qui devaient le protéger. L'armée belge serait concentrée sur la droite, dans une direction et sur des points à déterminer de concert, afin d'empêcher qu'il y eût fusion de soldats belges et français dans l'attaque de la citadelle, et de placer l'armée hollandaise dans l'impossibilité de prendre l'initiative des hostilités soit contre les assiégeants, soit contre nous, sans prêter le flanc, soit aux uns, soit aux autres... »

Les blessés de Septembre vont à Laeken, supplient le Roi de leur permettre de reprendre les armes. On sait que le général Evain est parti pour Valenciennes, où il réglera avec le maréchal Gérard le rôle des deux armées alliées (1). Les journaux annoncent aussi que le Roi et la Reine assisteront aux manœuvres de la 2e division, entre Diest et Montaigu, où 12,000 hommes sont réunis.

D'après le capitaine O'Farrell, aide de camp du général Neigre, envoyé en mission à Anvers au début d'octobre, l'armée belge se compose de 61,640 hommes (2), plus 41,260 gardes civiques.

---

(1) Parti le 20 octobre, avec ses aides de camp Augereau et Jacques, le général Evain rentre à Bruxelles le 22 et va directement à Laeken rendre compte au Roi de son voyage. Il n'a pas vu le maréchal, encore retenu à Paris, et n'a eu d'entretien qu'avec le général Saint-Cyr-Nugues.

(2)

INFANTERIE	1° 12 régiments d'infanterie de ligne, à 4 bataillons de 800 hommes, ce qui pour un régiment fait 3,200 et pour les 12 . . .	38,400
	2° 12 bataillons de 800 hommes, dont chacun est attaché à l'un des 12 régiments de ligne comme réserve. Ces bataillons proviennent de la levée des 30,000 hommes décrétée, mais dont on n'a pris que . .	9,600
	3° 3 régiments d'infanterie légère, à 3 bataillons de 500 hommes chacun.	4,500
CAVALERIE	1 régt de cuirassiers, à 8 escadrons, 1,100 chev.	
	2 » de chasseurs, à 7 » 2,000 »	
	2 » de lanciers, à 7 » 2,000 »	5,600
	1 » de guides, à 3 escadrons (cavalerie légère) . . . . 500 chev.	
	Plus la gendarmerie, dont je ne connais pas l'effectif.	
ARTILLERIE	18 batteries de campagne, servant chacune 8 bouches à feu à 168 hommes l'une, officiers non compris.	3,024
	Environ 12 batteries de siège, à 43 hommes l'une, officiers non compris	516
		61,640

« Les soldats ont l'air vraiment martial et discipliné. Quant aux officiers, leur tenue est bonne; mais, n'ayant, pour la plupart, aucun antécédent militaire, et les grades plus ou moins élevés ayant été attrapés au hasard, ils n'ont pas mutuellement les uns pour les autres la considération et la confiance qui lient les vieux corps d'officiers. »

Il ne dissimule pas au duc de Dalmatie que l'arrivée des troupes françaises ne semble nullement désirée par l'armée belge, qu'anime l'ardent désir de venger seule la défaite de l'année précédente. Le colonel Buzen est particulièrement hostile à toute intervention.

Dans la bourgeoisie, au contraire, la venue du maréchal Gérard est unanimement souhaitée, non que le patriotisme y soit moindre, mais l'on sait et l'on redoute l'inexpérience des officiers.

***

A la situation de Léopold et de son royaume, il n'était que deux dénouements possibles, tous deux également gros de périls.

Si la France intervient en exigeant l'inaction des troupes nationales, sera-t-il possible de maintenir ces régiments immobiles quand l'écho du canon hollandais arrivera jusqu'à eux? Le pays ne se soulèvera-t-il pas contre les humiliantes prétentions de la Conférence?

Si nulle intervention ne se produit, on ne contiendra pas plus longtemps l'irritation du peuple et il faudra déclarer la guerre à la Hollande. Que

l'expédition soit heureuse, l'Europe arrêtera les Belges dès la première victoire; qu'une défaite survienne, les plénipotentiaires se hâteront de reconstituer le Royaume des Pays-Bas.

*
* *

Le Ministère, qui venait d'être définitivement formé après de longues difficultés (1), joue sa dernière carte, résolu à tout risquer plutôt que d'être ballotté davantage entre les timidités de la France, les réflexions de l'Angleterre, les caprices des Trois Cours.

Le procès-verbal de sa première réunion est bref, mais d'une vigoureuse franchise.

« Le général Goblet donne lecture des instructions destinées à être transmises aux agents du Gouvernement à Paris et à Londres; il annonce que ces instructions ont été approuvées par le Roi.

» Il est décidé que les conditions énoncées dans ces instructions sont invariables, qu'elles constituent un engagement pris réciproquement par les membres du Conseil; que, par conséquent, si, au 3 novembre, la France et la Grande-Bretagne ne sont pas sorties de l'inaction, le Conseil proposera

(1) A la date du 21 octobre, le Roi des Belges faisait notifier la formation du nouveau cabinet à tous ses agents diplomatiques :

« Le Roi, convaincu qu'au point où en sont parvenues les négociations il lui était nécessaire de s'appuyer d'une action forte et homogène à l'intérieur, a mis un terme à un état de choses qui ne pouvait se prolonger sans danger. Sa Majesté a adopté, par arrêté en date d'hier, les démissions données par MM. de Theux, Raikem et Coghen depuis le 16 septembre »



au Roi de reprendre immédiatement les hostilités et que, si Sa Majesté ne croit pouvoir adopter ce parti, les Ministres résigneront leurs portefeuilles.

» *(S.)* GOBLET, CH. ROGIER, LEBEAU. »

La note destinée au duc de Broglie n'est pas moins énergique ; elle répète l'irrévocable décision du Cabinet, qui n'obéit ni à une volonté arbitraire, ni à un engagement vain, mais à la loi irrésistible qu'imposent, en Belgique, à tout ministère, quel qu'il soit, l'état intérieur du pays et la force des choses (1).

* * *

La note diplomatique est appuyée par une lettre confidentielle du général Evain au maréchal

(1) Une lettre confidentielle du général Evain au maréchal Soult, envoyée le 23 octobre, ne met pas en doute la très prochaine intervention :

« J'ai l'honneur d'informer V. E. qu'ayant demandé, de la part de S.M. le Roi Léopold, à M. le général Saint-Cyr-Nugues l'état de composition de l'armée française qui doit entrer en Belgique et qu'en ayant rendu compte au Roi, Sa Majesté m'a chargé de vous adresser quelques observations sur le grand nombre de chevaux de cavalerie et d'artillerie qui entrent dans la composition de cette armée et qui ne lui paraissent pas nécessaires.

» Leur nombre dépasserait 10,000 et nous en avons déjà pareille quantité à notre armée.

» Les fourrages renchérissent de jour en jour et le prix de l'avoine est monté de 25 p. c. depuis l'entrée probable de l'armée française.

» D'un autre côté, les opérations d'un siège et la nature du pays en avant d'Anvers, où pourrait être placée une division d'observation, restreignent l'une et l'autre l'emploi de la cavalerie et la rendent peu nécessaire. »

Soult (1). Il demande d'abord, au nom du Roi Léopold, l'envoi immédiat à Bruxelles du comte Delalaing d'Audenarde et d'un autre lieutenant général dont il lui laisse le choix. On aurait besoin aussi de deux officiers généraux pour commander deux des divisions belges, fortes de 12,000 hommes chacune.

« Le Gouvernement est résolu d'attaquer les Hollandais dans les premiers jours du mois prochain, si la France et l'Angleterre n'emploient pas d'ici à cette époque les mesures coercitives qu'elles avaient promises... Il est donc instant que la France se prononce immédiatement et qu'elle mette la Belgique en mesure de soutenir son attaque ou de la devancer par le déploiement de ses forces de terre et de mer.

» L'intérêt des deux pays est le même; ils se trouvent, l'un et l'autre, forcés de sortir de ce *statu quo*, qui les énerve et détruit l'action de leurs Gouvernements. »

∴

Le Cabinet français, revenu de son emballement du premier jour, cherche à gagner du temps. Goblet et Le Hon ne sont plus seuls à le harceler; le maréchal Gérard aussi se plaint de toutes ces lenteurs, des ordres contradictoires : il se refuse à commander l'expédition, si elle n'est qu'une sorte d'exécution des décrets des plénipotentiaires ou si l'action

(1) Bruxelles, 24 octobre.

française doit être isolée, comme celle d'une gendarmerie de la Conférence.

Dans la soirée du 22, on affirmait à Le Hon que la réponse anglaise n'était pas encore arrivée, alors qu'il savait que Lord Granville était allé, le matin, chez le duc de Broglie, lequel avait, l'après-midi, longtemps conféré avec l'ambassadeur britannique.

Puis, le lendemain, c'est un autre prétexte : l'armée du Nord ne sera pas en état de franchir la frontière à la date du 3 novembre. D'ailleurs, il faut laisser les délais nécessaires pour notifier les sommations au Roi Guillaume, lorsque Lord Palmerston aura fait connaître ses résolutions.

Mais le ministre de Belgique n'admet aucune transaction. Les Cabinets de Paris et de Londres ont eu les loisirs de préparer leur expédition, depuis la remise de la note du 5 octobre; les inutiles formalités dont on parle absorberaient en pure perte les derniers jours d'un temps bien précieux, « peut-être irréparable » (1).

La Prusse, que l'on s'était accoutumé à agiter comme un épouvantail devant les yeux du Gouvernement belge, se montrait en réalité moins intransigeante que ne la faisaient les ministres de Louis-Philippe. M. Ancillon assurait le général de Mercx que les cours du Nord, sans exception, consentaient aux moyens coercitifs pécuniaires et que, s'ils n'aboutissaient pas au résultat voulu, le Gouvernement prussien ne s'opposerait plus à ce que toute autre mesure fut prise pour forcer

(1) Lettre de Le Hon au général Goblet.

enfin la Hollande à l'acceptation pure et simple du traité du 15 novembre (1).

M. d'Ancillon demande au représentant du Roi Léopold pourquoi les Belges réclament sans cesse des mesures de rigueur contre les Pays-Bas, alors qu'on aurait pu les employer envers la Belgique?

« C'est, répond le général de Mercx, que jamais, à ma connaissance, nous n'avons mérité d'être contraints par une violence matérielle; c'est que, lors de l'acceptation des 18 articles, aussi bien que lors de la soumission au traité du 15 novembre, nous avons montré tout notre amour de la paix. »

Les nouvelles envoyées de Berlin à Paris vers le même moment ajoutaient à l'irritation de la famille d'Orléans vis-à-vis la Cour de Prusse.

Charles X, venant de Spandau, avait été prié par le Prince Auguste, cousin du Roi, de déjeuner au château de Bellevue. Pour cette circonstance, le Prince héritier portait la décoration du Saint-Esprit, les Princes et les Princesses de la famille de Prusse faisaient assaut de prévenances.

Après tant d'accueil, Charles X, qui ne comptait pas traverser Berlin, avait modifié sa route, et les honneurs souverains étaient rendus sur le passage de la voiture, attelée de six chevaux.

*
* *

Le général Goblet ne veut pas paraître la dupe de la comédie qui se joue depuis un long mois; il

(1) Lettre du général de Mercx (Berlin, 22 octobre).

le laisse entendre tout franchement à Le Hon et à Van de Weyer (1) :

« Je concevrais les craintes du Cabinet anglais et surtout celles du Cabinet français, s'il n'existait déjà un précédent. Si, à l'époque de la reprise des hostilités en août 1831, M. Perier s'était avisé de consulter longuement, ainsi qu'on a l'air de le faire aujourd'hui, les Cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, il aurait rencontré toutes les objections qu'on rencontre à présent. Depuis un mois, on énumère tous les inconvénients, tous les dangers; on les examine un à un; on veut avoir la certitude qu'il n'existe plus un seul inconvénient, pas le plus petit danger; on veut agir *à coup sûr*.

» Ce n'est pas ainsi que l'on sort d'une situation violente, ce n'est pas ainsi que se font les grandes choses. Je prédis au Cabinet français qu'avec cette manière de voir, s'il lui était possible d'exister encore trois mois, dans la situation présente, il en serait au même point qu'aujourd'hui; il y aurait encore des dangers, des inconvénients. Que dis-je, ils n'auront fait qu'augmenter avec les prétentions des Cours du Nord... (2). »

(1) Lettres du 24 octobre, pour le Ministère français et la Conférence.

(2) Les successives reculades du gouvernement de Louis-Philippe inspirent à un journal satirique, *Le Brid'oison*, cette amusante fantaisie sur *La Stratégie diplomatique :*

« Vous êtes une grande nation, vous voulez entrer en campagne, vous avez un pays à envahir.

» A propos, quel pays est-ce? Un grand royaume, une île, un continent, un pays ouvert ou un pays fortifié? — C'est un pays ami. — Ah! Ah! Voilà qui se complique! — Les portes vous sont ouvertes. — Oh! Oh! c'est plus grave que je ne le pensais. — Le souverain du

De son côté, Le Hon reste aussi fort sceptique sur les probabilités d'un conflit européen. Il ne se dissimule pas que les Trois Cours répugneront toujours à donner une adhésion, même indirecte, à l'attaque d'une position monarchique que chacun des souverains identifiait avec la sienne. Mais de la répugnance à l'opposition directe et de celle-ci à une déclaration de guerre, la distance est grande; le cabinet des Tuileries le sait et ne redoute aucune conflagration générale.

*
* *

En dehors de la parole donnée, du souci de l'opinion publique et plus encore de la nécessité de

pays nous appelle à son secours. — Diable, cela devient sérieux...

» Vous prenez d'abord 150,000 hommes, que vous échelonnez sur une route de 40 à 50 lieues. Puis, tant d'infanterie, tant de cavalerie, tant de bouches à feu, pièces de campagne et pièces de siège, tant d'hommes, tant de chevaux, un maréchal. Avez-vous des princes? Combien? Dix, vingt, trente? Vous n'en avez que deux pour le moment; envoyez-les-moi tous les deux : pas de bonne conquête sans un prince ou deux... Ils sont petits : tant mieux, ça les fera grandir.

» Toutes les dispositions prises, tambours battant, mèche allumée, attention au commandement! Halte! — Comment, halte? — Oui, halte! Vous croyez peut-être qu'on ne s'arrête qu'après avoir marché : c'était bon dans la stratégie ancienne; mais la stratégie diplomatique, c'est tout autre chose. On commence par s'arrêter. — Mais l'esprit de l'armée, l'enthousiasme, l'ardeur? — Tout ce que vous voudrez... : Halte! vous dis-je — Vos princes sont-ils prêts à partir? — Oui. — Eh bien! qu'ils aillent se coucher jusqu'au retour des estafettes. — Quelles estafettes? — Eh parbleu! les éclaireurs de la campagne : estafette à Londres, à Vienne, estafette à Berlin, estafette partout, même au Pape. Vous croyez donc, grande nation, qu'une conquête se fait comme une révolution et qu'il n'y a qu'à le vouloir pour en voir le jeu? »

maintenir le ministère en lui procurant une sanction populaire, les motifs ne manquaient pas à la France pour hâter l'entrée en campagne.

La presse, qui avait baptisé « mystifications » les ratifications des Puissances et ne tarissait pas de railleries sur les protocoles, n'était plus l'unique interprète des mécontents. L'énervement de Paris gagnait la province et, ce qui était autrement grave, s'étendait à l'armée du Nord.

La France, tenue en tutelle par les nations qui avaient subi sa loi! Cette pensée révoltait les jeunes soldats, dont les pères avaient combattu sous l'Empereur; elle faisait trembler de rage les grognards de Napoléon.

Un tel état d'esprit inquiétait le maréchal Gérard, qui croyait prudent d'en avertir le duc de Dalmatie par ces lignes confidentielles :

« Au quartier général de Valenciennes, le 13 octobre 1832.

» Monsieur le Ministre,

» Je dois vous faire connaître que, depuis le temps d'arrêt qui nous retient à la frontière, au moment où l'armée s'attendait à la franchir, je suis informé que beaucoup de militaires, d'officiers surtout, à Lille, à Douai, à Valenciennes et ailleurs, se livrent à des plaintes assez vives et à mille commentaires sur ce qu'on fait ou ne fait pas. Les soldats même sont un peu ébranlés par les circonstances et par leur inaction imprévue; dans quelques régiments dont l'inspection s'achève,

on ne leur trouve plus le même sentiment qu'ils avaient quand elle a commencé. Ils refusaient des congés, aujourd'hui ils les redemandent, et sur les représentations que leur font les chefs et les généraux, ils répondent : *Oui, si nous étions sûrs qu'on se battra*. Je prends sans bruit les mesures les plus propres à réprimer cette disposition, dont vous apprécierez comme moi les conséquences fâcheuses; j'espère que ces conséquences seront prévenues.

» J'écris aux généraux une lettre confidentielle dont la copie est ci-jointe (1), et j'ai toute raison de compter sur le succès de leur zèle. Je vous rendrai compte des premiers rapports que j'aurais à ce sujet.

» J'ose ajouter que, si les événements viennent permettre au courage de l'armée du Nord de prendre carrière, un sentiment unanime de dévouement animera tous les militaires qui la composent et nous assurera, je l'espère, de bons résultats.

» Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

» Le Maréchal,
commandant en chef l'armée du Nord,
» *(S.)* Comte GÉRARD. »

Aussitôt cette lettre lue, Soult se présente aux

(1) « ... Le sentiment est honorable dans son principe, puisque tout citoyen est jaloux de la gloire de la France et tout militaire aspire aux occasions de signaler son courage. Mais il serait dangereux de laisser le mécontentement éclater en murmures, en propos publics. Il faut redouter les discussions dans les cafés, à la lecture des journaux. Une grande et paternelle surveillance des chefs peut

Tuileries pour la faire connaître à Louis-Philippe. Son contenu paraît d'une telle importance que, sur l'ordre du Roi, le commandant en chef est immédiatement appelé à Paris.

Le rapport du colonel Neveu (1), envoyé en mission à l'armée du Nord, ajoute aux premières inquiétudes. Les ennemis de la France font répandre des bruits perfides : la saison est trop avancée pour entamer la campagne ; l'Angleterre est résolue à refuser le concours de sa flotte ; les Hollandais reçoivent force recrues des bords du Rhin ; bientôt les Pays-Bas seront inaccessibles derrière leur rempart d'inondations, etc.

Le matériel de l'artillerie est superbe, on admire ses chevaux ; mais, dans les deux batteries de la 2e division, il n'y a pas un canonnier qui ait été pointeur.

Au 12e de ligne, gâchis complet. L'inspection du régiment a été suspendue à cause des désordres de la comptabilité, qui remontent à plusieurs années déjà et sont tels qu'on se demande comment ils échappèrent aux inspecteurs. Plusieurs sergents-majors, actuellement officiers, ont volé les soldats et le Gouvernement de façon évidente ; des faux ont été relevés : presque tous les sous-officiers et

seule contenir les soldats, ramener les têtes trop vives au respect et à la confiance pour l'autorité, sans lesquels une armée tomberait dans l'anarchie.

» Mon désir est que vous conserviez pour vous seul cette instruction, afin qu'elle n'aille point dans les mains des journalistes, qui, en la publiant, fût-ce même à bonne intention, en feraient cependant résulter un mal pour l'armée et pour le pays. »

(1) Rapport envoyé de Valenciennes, le 21 octobre.

les adjudants actuels devront être cassés à la suite de la vérification. Ni le capitaine, ni le trésorier ne surveillaient les sergents-majors; le major ne tenait aucune mutation et l'intendant ne contrôlait rien.

On s'imagine ce que peut être la discipline au milieu d'un pareil désordre : un lieutenant est allé défier son capitaine, qui était de garde, l'a insulté en présence du poste.

* * *

Le maréchal Gérard avait accueilli avec joie l'ordre de se rendre à Paris. Le projet qui condamnait l'armée belge au rôle de figurant lui était odieux; il le jugeait inique autant que maladroit. Il se promettait de le combattre de nouveau en présence de Louis-Philippe, comme il l'avait fait récemment dans de longues lettres adressées au Roi et au duc de Dalmatie.

« ... Déjà Sa Majesté, par une dépêche de la main que j'ai reçue hier — écrivait-il au Ministre de la Guerre, (1) — m'avait communiqué les projets du Gouvernement, en m'indiquant la condition explicitement énoncée dans votre lettre, celle d'agir seul, en excluant les Belges de toute coopération. Une foule de graves objections s'élèvent contre ce projet, que je crois au fond, je ne dis pas seulement dangereux, mais impossible à exécu-

(1) Lettre au maréchal Soult, du quartier général de Valenciennes (14 octobre).

ter. Je les ai exposées au Roi, qui, je pense, vous en fera part, afin que la question soit examinée de nouveau dans le Conseil...

» Il est difficile d'imaginer que l'armée française puisse se porter à Anvers et assiéger la citadelle ainsi que les forts du Bas-Escaut, sans que les Belges rompent l'armistice tacite qui existe entre eux et les Hollandais. Les lettres que l'on a reçues du Ministre de la Guerre, à Bruxelles, et d'autres personnes qui approchent le Roi Léopold disent en propres termes : *qu'il est inadmissible que les Belges demeurent l'arme au bras*, que le bruit déjà répandu d'une semblable combinaison a excité le plus vif mécontentement, qu'il expose le Gouvernement à être attaqué par la presse avec la plus grande violence.

» ... L'attaque de la ville d'Anvers, si on l'entreprend, doit se faire avec les forces réunies des Français et des Belges. Sans entrer dans des considérations politiques à ce sujet, on ne peut croire qu'une opération comme celle-ci puisse être vue de bon œil en France, si elle était exécutée aux dépens du trésor et du sang français, sans que les Belges y prissent part, lorsque la chose est uniquement dans leur intérêt...

» De quelque manière qu'on s'y prenne et quelles que soient les ressources de la diplomatie, il est évident que la France attaquant Anvers, avec ou sans les Belges, fait et déclare la guerre au Roi de Hollande. Dans ce système, il faut agir hardiment, attaquer la Flandre hollandaise et le Brabant septentrional, faire agir les escadres française et anglaise pour désoler le commerce

maritime des Hollandais, afin qu'ils obligent leur Roi à consentir au traité du 15 novembre 1831. Toute autre combinaison paraît devoir être sans résultat, car on a vu, de tout temps, que pour faire consentir une Puissance à un arrangement qui lui est désavantageux, il faut la menacer d'un mal plus grand. Mais ici, au contraire, Guillaume, après avoir entrepris de secourir Anvers assiégé et de battre l'armée française, en serait quitte, en cas de non-succès, pour rentrer sur son territoire et les poteaux qui portent ses armes suffiraient pour arrêter la vengeance des Français victorieux! Je ne crois guère qu'on puisse compter sur le flegme des Belges pour les rendre témoins impassibles de semblables événements, mais j'ose assurer que celui des Français n'y tiendrait pas, et dût-on l'obtenir de la discipline de l'armée, de quel œil la nation, au moment où les Chambres s'assemblent, verrait-elle une conduite aussi démesurément prudente?... (1) »

*
* *

Alors que les sautes d'opinion de la France et le

(1) Le maréchal ne faisait nul mystère de ses sentiments à ce sujet. Lorsque le *Courrier Belge* annonça, à la fin d'octobre, que le commandement de l'armée du Nord allait passer en d'autres mains, parce que Gérard exigeait l'immobilité des troupes belges, contrairement aux desseins du ministère français, il écrivit au général Desprez, qui fit publier la lettre :

« Vous avez des preuves irrécusables que ma façon d'envisager les opérations militaires en Belgique, en cas d'hostilités, est diamétralement opposée à celle qu'on me suppose avec tant de malveillance et surtout avec tant de mauvaise foi... »



silence prolongé de l'Angleterre inquiétaient et déconcertaient le Cabinet de Bruxelles, Metternich prodiguait les conseils et les paroles aimables au jeune royaume.

Il disait au baron de Loë (1) : « Je désapprouve la conduite du Gouvernement hollandais, tandis que j'approuve celle du Gouvernement belge... Pour le moment, je ne répondrai pas à votre note du 5 octobre et, afin que mon silence ne soit pas mal interprété, je vous déclare positivement que c'est dans l'intérêt de votre Roi et de la Belgique. »

Le blocus de l'Escaut lui semblait aussi contraire aux intérêts commerciaux de toutes les Puissances maritimes, qu'à ceux de la Hollande, et il motivait son opinion :

« La plupart des bâtiments hollandais étant assurés par des sociétés anglaises, la Grande-Bretagne se plaindra du blocus la première. D'autres nations, comme l'Amérique, demanderont avec raison : Existe-t-il un état de guerre entre les Pays-Bas et la Belgique? Dans le cas contraire, de quel droit nous empêche-t-on de naviguer sur l'Escaut? »

Il n'était pas davantage partisan des opérations militaires contre Anvers : « Vous prendrez la citadelle, mais en exposant la ville à être brûlée, car le général Chassé ne négligera aucun moyen de vous nuire, s'il est attaqué. Pourquoi vouloir

(1) Lettre du baron de Loë au général Goblet (27 octobre).

exposer à un désastre la ville et son commerce, aujourd'hui si florissant? »

*
* *

Tout à coup, la sympathie avouée de Palmerston, les conciliantes dispositions de Metternich, l'indifférence presque bienveillante d'Ancillon vont se heurter au zèle intempestif d'un brigadier de gendarmerie.

Le 19 octobre, M. Pescatore, membre de la Commission gouvernementale de Luxembourg (1), s'étant aventuré à Grevenmacher, en dehors du rayon stratégique de la forteresse, est reconnu par les gendarmes Henri Becker et Philippe Petré. Ils s'emparent de lui, le mènent au commissaire du district, Huart, qui avise immédiatement M. Rossignon, gouverneur intérimaire de la province.

L'arrestation avait eu lieu dans un village occupé par les Belges, mais faisant partie du territoire qui devait revenir au Roi Guillaume. Les Pays-Bas ne la considéreraient-ils pas comme un acte d'hostilité? La prudence politique, prêchée par Londres et Paris, n'exigeait-elle pas que le prisonnier fût immédiatement relâché?

Avant que le Conseil des Ministres aborde la question, un rapport du gouverneur d'Arlon rend

(1) Pescatore était, après le général Goedeck, un des agents les plus actifs du Roi Guillaume. En 1831, il était allé à Francfort solliciter des mesures coercitives de la Diète contre le Luxembourg et aurait même offert d'hypothéquer cette province pour assurer le remboursement des frais de guerre.

toute discussion superflue : il affirme que la mise en liberté sans compensation serait vue de très mauvais œil dans sa province, où elle servirait de prétexte à un mouvement.

Le général Goblet acceptera donc la capture de M. Pescatore comme un fait accompli (1), qui, au point où l'on en est, ne saurait beaucoup aggraver les événements. D'ailleurs, Lord Palmerston n'y a trouvé sujet à aucun reproche : « Les Belges ont très bien fait, ils feront mieux encore en ne lâchant M. Pescatore qu'après la libération de M. Thorn. »

* * *

La Belgique se préparait toujours à entamer la campagne sans aucun concours européen (2) ; le maréchal Soult et le général Evain échangeaient lettres et rapports, épiloguaient encore sur la

(1) Lettre à Le Hon 23 octobre).

(2) Procès-verbal du Conseil des Ministres (séance du 26 octobre) :

« Le général Goblet porte à la connaissance du Conseil qu'il vient d'être indirectement instruit que le Roi Guillaume consent à ouvrir une négociation, en prenant pour base le thème de Lord Palmerston.

» Le Conseil décide que cette circonstance ne change rien à son système, qu'avant toute négociation l'évacuation du territoire doit être opérée ; le Conseil approuve les instructions ci-annexées, destinées à être transmises aux ministres belges à Paris et à Londres.

» Il sera demandé au Ministre, directeur de la guerre : 1° Si et jusqu'à quel point l'armée doit être augmentée dans le cas de reprise des hostilités ; 2° Pourquoi, dans le cas d'insuffisance, la levée de 30,000 hommes, votée par les Chambres, n'a pas été complétée. Le Ministre des Affaires étrangères est chargé de faire cette communication.

» Le Ministre de l'Intérieur prendra auprès des Gouverneurs des renseignements sur le nombre d'hommes restés disponibles dans les classes destinées à former l'armée de réserve. »

composition des troupes, le nombre et la nature des munitions à fournir par la Belgique, que déjà l'action commune de la France et de l'Angleterre était officiellement résolue à Londres,

Les instances du Cabinet des Tuileries luttant pour ses jours avaient eu raison des lenteurs de l'Angleterre. Le 23 octobre, à 3 heures du matin, le Prince de Talleyrand et Lord Palmerston ont signé une convention qui oblige les deux royaumes à remplir enfin leurs engagements.

Aucune communication n'en est encore faite aux autres Puissances, et Talleyrand a si vivement recommandé le secret, que Louis-Philippe n'a rien osé dire à Madame Adélaïde, pour qui sa politique n'avait jusque-là jamais eu de mystères.

Le 26 octobre seulement, veille de la signature définitive, la Conférence est convoquée. Van de Weyer ne redoute plus qu'elle modifie les décisions des deux alliées : les Puissances du Nord n'ont-elles pas intérêt à la consolidation du ministère français, qui, en cas de chute, serait remplacé par des hommes du *mouvement*, animés de l'esprit de conquête, de propagande à main armée (1).

A Paris, l'humeur accommodante de l'Europe est si peu mise en doute, que le duc de Dalmatie fixe au maréchal Gérard, dans une longue lettre du 28 octobre, les grandes lignes de la campagne (2).

(1) Lettre du 26 octobre au général Goblet.

(2) « Monsieur le Maréchal,

» D'après les dernières dispositions arrêtées par le Roi, l'armée du Nord, entrant en Belgique, comprendra l'avant-garde que vous

Ce même jour, l'escadre française quitte Cherbourg à 9 heures du matin, pour rejoindre les navires anglais sur la rade de Spithead. Elle se compose du vaisseau *Le Suffren*, commandé par M. Kerdrain et monté par le contre-amiral Ducrest de Villeneuve; des frégates *Calypso* (capitaine de vaisseau Casy), *Médée* (capitaine de frégate Troude), *La Résolue* (Lemaître), de la corvette *Ariane* (capitaine de frégate Le Ray), et de la corvette-aviso *La Bayonnaise* (capitaine de corvette Menetrier).

---

avez déjà formée, les quatre divisions d'infanterie, les brigades Lawoestine et Simoneau, les divisions Dejean et Gentil Saint-Alphonse, la réserve d'artillerie avec l'équipage de siège, enfin tout ce qui en a fait partie jusqu'à présent. Le but de l'opération est toujours d'assiéger la citadelle d'Anvers avec les seules troupes françaises...

» Vous vous ferez précéder par votre avant-garde, qui se portera directement sur Anvers, tournera la citadelle hors de la portée du canon et ira prendre position sur la route de Breda. Vous dirigerez en même temps un corps détaché qui marchera promptement, par la rive gauche de l'Escaut, sur Beveren et Zwindreck. Ces deux corps enverront des détachements, chargés de relever les Belges dans les postes destinés à empêcher les Hollandais de rompre les digues de l'Escaut et d'inonder les environs. Les commandants de ces détachements demanderont aux troupes hollandaises de leur céder les postes qu'elles occupent sur la partie du territoire qui, d'après le traité du 15 novembre 1831, doit appartenir à la Belgique. Le refus de la part de ces troupes sera dûment constaté et il en sera rendu compte immédiatement. Alors les détachements s'établiront en présence des postes sans commettre aucune hostilité, à moins qu'étant attaqués ils ne soient forcés à se défendre. Si pourtant les Hollandais travaillaient à rompre les digues, les commandants des détachements les sommeraient d'abandonner ces travaux et s'opposeraient, s'il y avait lieu, par la force à leur continuation.

» Lorsque le corps de siège sera établi devant la citadelle, vous sommerez le général Chassé de l'évacuer et de la remettre en votre pouvoir, ainsi que les forts et postes belges qui en dépendent sur les

La frégate *Melpomène* et la corvette *La Créole* restent en rade de Cherbourg prêtes à rallier au premier ordre.

Au dire des journaux, la flotte anglaise est armée de 502 canons, les navires français en comptent seulement 338.

Les prévisions optimistes se réalisent en partie. Dans un billet, rédigé avec beaucoup de mesure et de convenances, les plénipotentiaires russes font connaître que, obéissant à leurs anciennes instructions, ils doivent se retirer de la Conférence, puis-

---

deux rives de l'Escaut... Si le général Chassé répond négativement à votre sommation, vous commencerez immédiatement les opérations du siège et vous considérerez comme une négation la demande d'en référer à son gouvernement et toute autre réponse évasive ou dilatoire que ce général pourrait vous adresser...

» Vous placerez 3 à 4,000 hommes dans l'intérieur d'Anvers, où pourront rester 3,000 Belges seulement pour occuper la partie inférieure de la ville et être chargés de la police intérieure, ainsi que du service des batteries qui s'y trouvent. Vous ordonnerez de la manière la plus formelle aux troupes françaises qui occuperont les postes opposés à la citadelle de rester sur la défensive...

» D'après les renseignements qui me sont parvenus, l'aile droite de l'armée hollandaise se trouvait à Breda, tandis que le centre était vers Osterwick (Oosterwijk) et la gauche du côté d'Eindhoven, se prolongeant vers la Meuse. Cette disposition ne lui permettrait de marcher sur Anvers qu'après un mouvement de concentration, dont il vous sera facile d'être prévenu... Un détachement de cavalerie légère placé à Hoogstraeten, à 8 lieues d'Anvers, pourrait vous prévenir de tout ce qui se passerait du côté de Breda et d'Osterwick.

» L'armée belge ne participera point directement aux opérations dont vous êtes chargé. Il importe essentiellement à la paix de l'Europe qu'elle ne prenne en aucune façon l'offensive contre les forces hollandaises et surtout qu'elle ne viole point leur territoire. Dans tous les cas, ce territoire doit être respecté, soit par les Français, soit par les Belges, même dans le cas d'une attaque de la part des Hollandais et de la violation du territoire belge qui aurait été commise par eux. La poursuite des troupes vaincues par notre armée ou par les Belges devra s'arrêter sur les limites des deux Etats...

que des mesures coercitives sont décidées contre la Hollande. Les représentants de la Prusse et de l'Autriche expriment simplement leurs regrets de ce que les Cabinets des Tuileries et de St-James aient cru nécessaire de recourir à ces mesures et y ajoutent l'espoir que la question belge peut encore se résoudre d'une façon pacifique.

Un bateau à vapeur portait aussitôt la notification officielle de la Convention en Hollande, d'où il ne devait revenir qu'avec la réponse du Roi Guillaume.

» Une bataille ne pourrait avoir lieu que dans le cas où les Hollandais auraient pris l'offensive et envahi le territoire belge. Ce cas arrivant, il serait indispensable que les dispositions et les mouvements des deux armées alliées fussent combinés. Il faut éviter surtout que les Hollandais, qui peuvent facilement se concentrer à peu de distance de Turnhout, ne viennent se jeter entre les armées française et belge, de manière à choisir celle qu'ils voudraient isoler et combattre. C'est principalement cette considération qui me fait désigner les environs d'Herenthals pour la position que doivent occuper les troupes belges.

» Le rapprochement des deux armées dont les postes peuvent se toucher établira entre elles des relations très fréquentes. Vous emploierez tous vos moyens et tous vos soins à maintenir la meilleure intelligence entre les troupes des deux nations amies, qui doivent réunir leurs efforts pour repousser les attaques des forces hollandaises, si celles-ci marchaient sur l'une ou l'autre armée...

» La citadelle, les forts et les postes que vous aurez occupés par suite de vos attaques ou par des capitulations seront remis immédiatement aux troupes belges, ainsi que tout leur matériel, dont il sera dressé inventaire. L'armée française rentrera aussitôt sur notre territoire, avec le matériel qu'elle aura emmené...

» D'après ces diverses dispositions, il devient nécessaire que vous donniez immédiatement des ordres pour rapprocher de la frontière les corps de votre armée qui se trouvent en seconde ligne, et que vous les placiez de manière à pouvoir entrer en Belgique dans les vingt-quatre heures qui suivront la réception des ordres de mouvement. Jusqu'à ce dernier ordre, vous n'avez à faire que des dispositions préparatoires et de concentration. »

La Belgique a-t-elle enfin vaincu le mauvais sort? Une nouvelle reculade des deux nations alliées est-elle possible et la note, remise le 30 octobre par sir Robert Adair (1), ne laissera-t-elle place à aucun faux fuyant?

Le Ministre anglais demande si le Roi Léopold veut s'engager, avant le 2 novembre, à évacuer, le 12 du dit mois, la forteresse de Venloo et ses dépendances, ainsi que les parties de territoire actuellement occupées par ses troupes et qui ne font pas partie du royaume de Belgique; s'il s'y refuse, les mesures nécessaires seront prises par la

(1) « The Undersigned, charged with a special mission from His Majesty the King of Great Britain to His Majesty the King of the Belgians, has received orders to make known to His Excellency General Goblet the determination which has been taken by His Britannick Majesty in concert with His Majesty the King of the French.

» The acknowledged fruitlessness of the efforts tooften renewed to accomplish by means of negotiations, the acceptance and execution of the treaty relative to the Netherlands, concluded at London on the 15th November 1831, obliges them to adopt the only course which remains to them for putting an end to a state of things, the further continuance of which might endanger the peace of Europe.

» They find themselves therefore, obliged by the above mentioned considerations and by the engagements which they have contracted, to procced fortwith by the means of their command to obtain the evacuation of those territories which are still occupied by that one Power to which they are no longer to belong.

» In consequence, the Undersigned is instructed to demand that His Majesty the King of the Belgians will be pleased to declare whether he will agree to evacuate by the twelfth of the ensuing mouth of November, the fortress of Venloo and the forts and Places dependent thereupon, as well as those portions of territory non occupied by him, which do not form part of the kingdom of Belgium; and the Undersigned is instructed to declare that, should a formal and satisfactory answer on this subject not be given by the 2nd of November next, all the necessary measures will be taken te bring about that result. »

France et l'Angleterre pour atteindre ce résultat.

Toutes les difficultés sont loin d'être résolues par la Convention franco-anglaise, à laquelle le Cabinet belge reproche d'abord de négliger complètement la libre navigation de la Meuse pour ne s'occuper que de celle de l'Escaut, sacrifiant ainsi l'industrie des provinces de Liége, de Namur et du Hainaut (1). Une question plus épineuse encore est soulevée par cette proposition que les plénipotentiaires français et anglais font à M. de Bülow, le 30 octobre :

« Le territoire belge une fois affranchi des troupes néerlandaises, le Roi des Belges se trouvera dans l'obligation de faire évacuer les territoires, places et lieux dans le Limbourg et dans le Grand-Duché de Luxembourg, qui, d'après les termes du traité du 15 novembre 1831, doivent appartenir à S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg.

» Comme il serait cependant contraire aux stipulations renfermées dans le dit traité, de faire remettre ces territoires au Roi des Pays-Bas avant que les conditions attachées à leur possession aient été remplies, les soussignés sont chargés de proposer au gouvernement de Sa Majesté Prussienne de faire occuper provisoirement les territoires, places et lieux ci-dessus mentionnés, et de les garder en dépôt jusqu'à ce que le Roi des Pays-Bas ait formellement accepté et pris l'engagement de remplir les conditions attachées à leur possession par le traité du 15 novembre 1831... »

(1) Lettre de Goblet à Van de Weyer (2 novembre).

Cette démarche, que Talleyrand et Palmerston présentent comme une preuve manifeste de la confiance inspirée par la politique éclairée et les sentiments pacifiques de Frédéric-Guillaume, le Gouvernement belge l'interprète tout différemment.

Déjà il considérait que les plénipotentiaires, en reportant du 3 au 12 novembre la date de l'évacuation, avaient montré une faiblesse injustifiée à l'égard des Pays-Bas, encore affermis dans leur résistance par la retraite des délégués russes.

Alors donc que les Hollandais, comme tout le fait présumer, refuseront d'abandonner Anvers, les Belges devront remettre leur gage entre les mains du Roi de Prusse, qui passe, à tort ou à raison, pour un des plus fidèles amis de Guillaume Ier.

Pareille exigence est inadmissible, et le général Goblet, sur l'ordre du Roi Léopold, le proclame dans sa note du 2 novembre, adressée à sir Robert Adair et au comte de Latour-Maubourg.

« ... Sa Majesté le Roi des Belges consent à faire évacuer, le 12 de ce mois, et même à une époque plus rapprochée, la place de Venloo, les forts et lieux qui en dépendent, ainsi que les portions de territoire qui ne font point partie du Royaume de Belgique, en même temps que le Gouvernement Belge entrera en possession de la citadelle d'Anvers, ainsi que des forts et lieux situés sur les deux rives de l'Escaut, qui font partie du territoire assigné à ce royaume par le traité du 15 novembre... »

Le Ministre de France n'accepte la note que *ad referendum;* sir Robert Adair, réclame des

explications, avant de transmettre la réponse belge à son Gouvernement : doit-il la considérer comme un moyen dilatoire ou comme un refus? Dans le premier cas, l'Angleterre se verra obligée de suspendre l'exécution des mesures coercitives; dans le second, elle devra les employer à l'égard de la Belgique (1).

Sachant par expérience qu'excès de précautions ne saurait nuire, le général Goblet recommandait à Le Hon de formuler les mêmes restrictions devant le duc de Broglie, qui s'en montre fort mécontent, car il s'attendait à un consentement pur et simple (2). Chaque heure de retard apportée à l'expédition était exploitée par les journaux hostiles au Cabinet et les occasions ne leur manquaient pas pour chansonner ou railler le Gouvernement de Juillet.

« Louis-Philippe est un Bourbon — écrit *La Papillote* — et, par esprit de famille, il ne déclarera jamais la guerre aux Souverains étrangers qui rendirent le beau pays de France à sa race. »

Puis encore : « On a passé, à Anvers, un marché de 15,000 kilogrammes de sel pour l'armée française. Si elle n'entre pas, cette provision servira à conserver les protocoles, que les Belges trouvent cependant trop salés. »

---

(1) « ... I must request of your Excellency therefore to reconsider your note above-mentioned, in as much as in its present form it may be understood either as a dilatory or tantamount to a refusal; obliging His Majesty's Government in the one case, to suspend those measures of coercion which are judged necessary to give effect to the treaty of November, and in the other, to subject Belgium to those measures. »

(2) Une double rédaction est envoyée au comte Le Hon. Si le Cabinet français veut une évacuation *réciproque et simultanée*, il déclarera simplement que le Roi des Belges consent à faire évacuer Venloo, le 12 novembre.

Les feuilles satiriques belges chantaient à l'unisson de leurs voisines. Dans son numéro du 25 octobre, *Le Méphistophélès* présente cette affiche :

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE
POUR LA CLÔTURE DÉFINITIVE ET SANS REMISE

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

avec la permission des autorités constituées,
de M. le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles et des Echevins,

A L'OCCASION DE LA

FOIRE DE BRUXELLES, LE 27 OCTOBRE 1832

GRANDE ENTRÉE

DE

L'ARMÉE FRANÇAISE EN BELGIQUE

avec évolutions
de l'armée belge pour aller à sa rencontre

PERSONNAGES :

M. le Maréchal GÉRARD

de la cavalerie, de l'infanterie, de l'artillerie, des pontons, etc.

Très incessamment et sans remise :

LA

PRISE DE LA CITADELLE D'ANVERS

Grand mimodrame en 18 actes et 24 tableaux,
à grand orchestre.

En attendant le DERNIER PROTOCOLE, farce à grand spectacle, bien divertissante et due au talent de sept acteurs, connus par de nombreux succès en ce genre.

Metternich lui-même ne croit pas encore à la guerre.

Il le dit au baron de Loë, qu'il reçoit, le 2 novembre, en présence de l'ambassadeur anglais, sir Frédéric Lamb :

« Tout est fini dans le moment où je vous parle ; la Hollande accepte les propositions qui lui sont faites par l'intermédiaire de la Prusse, avec quelques légères modifications :

» 1° La libre navigation de l'Escaut, moyennant péage ;

» 2° Le libre passage sur les routes qui traversent le Limbourg vers l'Allemagne, moyennant péage ;

» 3° La libre navigation sur les eaux intérieures et la Meuse, moyennant un péage à convenir.

» Voilà donc la paix conservée à l'Europe et la Belgique en possession de la navigation tant demandée, sans avoir exposé Anvers à être réduit en cendres. Vous ne pouvez recevoir de nouvelles plus rassurantes. »

— « Mais, réplique le Ministre de Belgique, tous ces avantages nous étaient assurés déjà par le traité du 15 novembre » ; et rentré à la Légation, il se hâte d'écrire au général Goblet que ces propositions lui semblent encore destinées à gagner du temps, qu'il faut plus que jamais montrer de la fermeté, car les Puissances craignent d'entendre le premier coup de canon (1).

Le baron de Loë donne encore un autre motif à l'optimisme de Metternich : grâce aux nouvelles pacifiques qu'il répand, les fonds autrichiens, tombés de 1,129 à 1,075, sont remontés à 1,150.

Beaucoup de gens, à Paris comme à Bruxelles,

(1) Lettre du 2 novembre.

partageaient le scepticisme du Ministre autrichien. Même après la dépêche de La Haye, annonçant que le Roi Guillaume refusait d'évacuer le territoire belge pour le 12 novembre, d'innombrables incrédules prétendaient que l'armée du Nord jouerait jusqu'au bout le simple rôle de cordon sanitaire et que les escadres alliées se garderaient d'inquiéter les navires néerlandais.

Cette fois pourtant, les méfiances avaient tort. C'en était fait des hésitations de Louis-Philippe et de son cabinet, qu'une nouvelle raison forçait à agir au plus vite.

Grâce à l'alliance chèrement payée du traître Deutz, la duchesse de Berry était arrêtée à Nantes, le 7 novembre, chez M[lles] du Guiny, et quoique le duc de Broglie écrivît à Talleyrand : « Ceci nous assure une majorité grande et infaillible », quoique M[me] Adélaïde déclarât au même : « Cela s'est passé très tranquillement à Nantes », un soulèvement de l'opinion était à craindre, qu'il fallait détourner sans retard.

Les moyens employés par le Gouvernement pour s'emparer de la belle-fille de Charles X, son transfert dans la citadelle de Blaye n'indignaient pas seulement les Légitimistes; ils soulevaient, d'un bout à l'autre du pays, une émotion formidable, que les commentaires de la presse grossissaient encore.

Les journaux carlistes remarquent que l'arrestation eut lieu au jour anniversaire de l'exécution de Philippe-Egalité (1).

---

(1) Ce même soir, la famille royale assistait à la première représentation de *Nathalie*, un ballet dansé par M[lle] Taglioni.

« Il est question, écrit *La Mode*, de supprimer toutes les fenêtres des Tuileries; elles ne seraient plus éclairées que par des *Judas*. »

M. Crémieux, que Deutz suppliait de le défendre devant l'opinion, lui a répondu : « Aucune religion ne vous veut et vous ne pouvez en invoquer aucune, car Moïse a voué à l'exécration celui qui a commis un crime comme le vôtre, et Jésus-Christ, livré par la trahison d'un de ses apôtres, est un fait assez éloquent aux yeux de la religion chrétienne. »

Le duc de Montmorency-Luxembourg donne sa démission de Pair de France. MM. de Montarand, de Châteaubriand, Eugène Janvier, Hyde de Neuville, de Kergorlay, de Conny, Alphonse Bergasse, Nibelle, de Marcellus, Pardessus s'offrent pour défendre la Princesse. Mmes Anquetil, de la Flêche, de Casteja, de Noailles, de Sivry, d'Hanache, de Reggio, Chaligné, de Charette, de Bouillé, de Cléry, d'Auffay, d'Espinchal, de Beauffremont demandent à partager sa captivité. Mme Bayard, la nourrice du duc de Bordeaux, Charlotte Moreau, femme de chambre de Mlles du Guiny, multiplient les démarches pour être autorisées à servir la prisonnière. Le prince d'Hénin, le comte de Montalembert et son fils, le marquis de Villette, le baron de Mengin-Fondragon se proposent en otages.

Les Dames de Paris font une collecte pour l'achat d'un trousseau qui sera envoyé à la citadelle de Blaye, où le libraire Bossange expédie tous les volumes récemment parus.

Avant d'assurer la forte somme à Deutz pour

obtenir son concours, le Gouvernement avait en vain offert quarante mille francs à Marie Bossy — la cuisinière de Mlles du Guiny — si elle voulait révéler la cachette de la duchesse de Berry. En reconnaissance de la leçon de loyauté donnée par la servante, les gazettes royalistes ouvrent une souscription pour elle et Charlotte Moreau, sa compagne.

En même temps, les quolibets s'abattent comme une avalanche sur la fameuse expédition, toujours annoncée, toujours remise. *La Caricature* résume un conseil de Guerre, dans lequel furent discutées les actions d'éclat qui seraient commandées au Prince Rosolin — le duc d'Orléans :

« *Première action d'éclat.* — Les jour et heure fixés, vous monterez en berline et vous entrerez en Belgique à la suite de l'armée française. Je pense que vous auriez préféré le cheval à la chaise de poste, mais les Puissances étrangères ont trouvé cela trop héroïque, surtout pour un début de campagne.

» *Deuxième action d'éclat.* — Vous traverserez ainsi toute la Belgique, prenant d'assaut les villes et bourgades que vous rencontrerez sur votre route et dont les populations amies viendront au-devant de vous avec des cris d'allégresse et des rameaux d'olivier. Et puis, afin que la campagne soit aussi brillante que possible, on illuminera partout sur votre passage. M. Barthélemy vient d'expédier les devises impromptu qui doivent figurer sur les transparents. C'est une chose convenue ainsi avec les Puissances étrangères. »

Pour épargner de nouveaux assauts à ses ministres, pour éloigner de son trône émeutes et attentats, Louis-Philippe était forcé d'agir énergiquement et vite.

« Chartres (1) et Nemours partent dimanche pour l'armée, — annonce Mme Adélaïde à Talleyrand (2). — J'espère, et nous en avons besoin en ce moment, que cela ne sera pas long et qu'ils nous reviendront bientôt avec la grande et belle nouvelle de la reddition d'Anvers. Je trouve que la réponse du Roi de Hollande, tout en refusant, n'annonce pas l'intention de faire une grande résistance. Toutes les difficultés s'aplanissent pour notre juste, bonne et belle cause... »

*
* *

La Conférence de Londres avait voulu, par une dernière fantaisie, manifester son existence. Dans la journée du 6 novembre, le baron van Zuylen prie les plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche d'informer la Cour de Saint-James qu'il a reçu l'autorisation de négocier un traité définitif avec la Belgique.

En faisant cette communication, les diplomates proposent d'inviter le représentant de la Russie à assister à la séance et estiment qu'il serait convenable de suspendre immédiatement l'ordre d'embargo sur les navires hollandais.

(1) Le nom que portait le duc d'Orléans avant la Révolution de Juillet et qui lui était conservé dans l'intimité de la famille royale.
(2) Lettre du 8 novembre.

Déjà le bruit était répandu dans la Cité qu'un délai nouveau serait accordé aux Pays-Bas et que l'action combinée de la France et de l'Angleterre se bornerait à de pures manifestations (1).

Devant l'attitude de Palmerston et de Talleyrand, qui n'admettent aucun retard à l'embargo, M. de Lieven refuse de paraître à la Conférence et le baron van Zuylen doit abandonner sa tentative suprême. Pourtant, sur l'avis formel de son Gouvernement, il reste à Londres, où l'attitude du Roi Guillaume est une surprise, comme une énigme, pour le monde politique.

Malgré les ordres envoyés dans les ports de la Grande-Bretagne pour empêcher qu'aucun navire anglais ne fît voile vers la Hollande, malgré l'embargo mis jusqu'aux Indes sur tous les navires néerlandais, le Souverain des Pays-Bas annonçait officiellement que sa flotte respecterait tous les équipages anglais et français.

« Ce qui me frappe le plus dans le moment actuel (2), écrit Van de Weyer, après une conversation avec M. de Bülow, c'est l'inaction de la Hollande. Comment, si elle veut la guerre, concevoir que le Prince d'Orange ait laissé quinze jours s'écouler sans nous attaquer, alors qu'il aurait pu le faire avant que l'armée française ne fût prête à entrer en campagne?

» Vainqueur, il replaçait la Belgique dans la plus dangereuse des positions; vaincu, il se retirait et cédait à la force *tout* ce qu'il devra céder

---

(1) Lettre de Van de Weyer au général Goblet.
(2) Lettre de Van de Weyer au général Goblet.

aujourd'hui sans avoir combattu, mais aussi *rien* davantage. Il avait donc une chance favorable de plus en nous attaquant. »

On prétendait que, personnellement, le Prince eût penché pour l'évacuation immédiate, jugeant, en cas de guerre, la position de Venloo avec le commandement de la Meuse préférable à la possession de la cidatelle d'Anvers.

*
* *

La convention proposée par la France au Roi des Belges se composait de huit articles.

Les six premiers (1) étaient approuvés sans dis-

---

(1) « ARTICLE PREMIER. — L'armée française, durant son séjour en Belgique, n'occupera aucune des places fortes de ce royaume et ne mettra garnison dans aucune de celles de ces places qu'elle pourra avoir à traverser.

» ART. 2. — Au moment où l'armée française s'approchera de la citadelle d'Anvers, les troupes belges lui remettront tous les postes qu'elles occupent autour de cette citadelle et des forts situés sur les deux rives de l'Escaut.

» ART. 3. — L'armée belge conservera dans la ville d'Anvers une garnison qui ne se composera pas de plus de 3,000 hommes. Il est entendu que cette garnison ne prendra aucune part à l'attaque de la citadelle et des forts que les Hollandais occupent sur les deux rives de l'Escaut et qu'elle s'abstiendra également, avec le soin le plus strict, de tout acte d'hostilité contre la flottille hollandaise stationnée sous les feux et pour la défense de la citadelle.

» ART. 4. — Le gros de l'armée se concentrera à la droite de l'armée française, dans des positions prises entre les deux Nèthes.

» ART. 5. — La citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent aussitôt qu'ils auront été évacués par les Hollandais, seront remis aux troupes belges avec tout le matériel et tous les approvisionnements qui pourront s'y trouver au moment de l'évacuation.

» ART. 6. — L'armée belge ne dirigera aucune agression contre la Hollande, sur quelque point que cela puisse être. »

cussion, mais il n'en pouvait être de même pour les suivants :

« Art. 7. — S'il arrivait que les Hollandais prissent l'initiative des hostilités contre la Belgique, l'armée française et l'armée belge agiraient de concert pour repousser cette agression; mais, dans ce cas, il est également entendu que les opérations ne pouvant avoir d'autre but que l'affranchissement du territoire de la Belgique, les deux armées s'abstiendront constamment d'entamer le territoire hollandais.

» Art. 8. — Il sera pourvu par une convention spéciale à la répartition et au règlement des frais extraordinaires de l'expédition. »

En ce qui concerne l'article 7, le Roi Léopold y juge le droit de légitime défense *trop strictement limité*. Son ministre à Paris fait remarquer au duc de Broglie que si le but de cette stipulation est d'empêcher les actes de *défense* au delà des frontières, en ce sens que l'ennemi eût un asile inviolable sitôt qu'il toucherait son territoire, l'article est inadmissible; mais s'il tend seulement à prévenir un système d'opérations sur le sol néerlandais, il dépasse le but. Mieux vaudrait remplacer ces mots : « Les deux armées s'abstiendront constamment d'entamer le territoire hollandais », par ces autres : « Les deux armées s'abstiendront à leur tour de prendre l'offensive sur le territoire hollandais. »

Quant aux frais de l'expédition, le Roi des Belges ne peut prendre aucun engagement sans

une discussion des Chambres. Mais le duc de Broglie affirme que l'article est pour la forme uniquement et « que le ministère français en fera bon marché. Son seul but est de justifier par quelque stipulation du soin ou seulement de la tentative de décharger le Trésor de ces dépenses extraordinaires » (1).

L'article 7 est modifié suivant le désir du Cabinet belge (2).

L'article 8 disparaît, mais M. de Latour-Maubourg fait ses réserves et déclare que le silence gardé à l'égard du concours financier de la Belgique ne préjuge nullement la question (3).

* * *

Absorbés par l'établissement ou les modifications des traités, les Ministres des Affaires Etrangères ne trouvaient sans doute pas le temps de les

(1) Lettre de Le Hon au général Goblet.

(2) « ART. 7. — S'il arrivait que les Hollandais prissent l'initiative des hostilités contre la Belgique, l'armée française et l'armée belge agiraient de concert pour repousser cette agression. Dans cette hypothèse, les deux généraux en chef pourront arrêter, dès à présent, le plan d'opérations combinées que la dite agression rendrait nécessaire de mettre à exécution; ils auront soin d'ailleurs de ne jamais perdre de vue, dans cet arrangement, que leurs opérations ayant pour unique but l'affranchissement du territoire belge, ces opérations ne sauraient, dans aucun cas, prendre le caractère d'une guerre offensive contre le territoire hollandais. »

(3) Le général Goblet, ayant pris connaissance de la réserve, remet à son tour une note, par laquelle il s'en réfère purement et simplement aux engagements résultant du traité du 15 novembre, dont les stipulations ont été imposées à la Belgique et dont l'exécution a été garantie par les cinq Puissances.

communiquer à leurs collègues de la Guerre, puisque le baron Evain écrit à Goblet, le 10 novembre :

« Je reçois une nouvelle estafette du quartier général de Valenciennes, qui m'apprend que, n'ayant aucune convention pour l'entrée et la direction à donner aux troupes françaises, l'expédition de tous les ordres de mouvement se trouve suspendue, et l'on me demande des instructions sur la marche des colonnes. On me demande aussi si j'ai donné les ordres pour la concentration de notre armée, quelles positions nous devons céder, etc., etc.

» Tout se trouve donc enchevêtré là-bas, comme ici, par le manque de conventions.

» Il faut indispensablement qu'on en fasse une, telle que le maréchal Gérard sache ce qu'il doit faire, ainsi que moi pour l'armée belge.

» Sans convention, il y aura défaut d'harmonie et même désordre. Je ne puis trop engager à y songer sérieusement : nous n'avons plus que quatre jours pour combiner nos mouvements, et c'est à peine le temps de les concerter. »

Nouvelles estafettes le lendemain ; instances nouvelles du général Evain.

* * *

Le 11 novembre, à minuit, les signatures de la convention s'échangent à Bruxelles, pendant que les ordres définitifs pour l'entrée en campagne sont expédiés par le maréchal Soult.

Le lendemain au soir, dans les rues les plus fré-

quentées de Paris, aux portes des théâtres, les marchands de journaux crient :

« Le voilà, pour deux sous, à tout le monde, le *Moniteur*, contenant l'ordonnance du Roi pour la rentrée de l'armée française en Belgique. Le voilà, pour deux sous ! »

On se croirait en présence d'une situation bien nette, quand de nouvelles complications surgissent. La Prusse, qui s'était refusée, jusque-là, à occuper Venloo, annonce au Foreign Office qu'elle va envoyer un corps d'armée dans le Limbourg et le Luxembourg. A cette déclaration, Van de Weyer et Lord Palmerston de riposter que jamais ils n'admettront l'intervention prussienne (1). Le Ministre anglais s'étonne de ce brusque changement dans la politique du Cabinet de Berlin ; il lui rappelle que rien de pareil n'avait été annoncé, lorsque les plénipotentiaires russes abandonnèrent la Conférence, où jamais il ne fut officiellement question d'une occupation préalable. La Prusse ne posséderait Venloo qu'en l'enlevant de vive force aux Belges, qui le détiennent et ne le céderont qu'après la reddition d'Anvers. D'ailleurs, même en admettant toutes les impossibilités, de simples notes, qui n'engagent à rien, ne sauraient suffire à conclure un acte de pareille importance.

Autre nuage encore : le baron Allège de Cyprey, ministre plénipotentiaire de France à Francfort, annonce que la Diète considère l'arrestation de M. Pescatore comme accomplie sur le territoire de

(1) Lettre de Van de Weyer au général Goblet (12 novembre).

la Confédération. Elle veut en demander satisfaction et autorisera le Gouvernement de Luxembourg à ne plus reconnaître le *statu quo*, maintenu jusqu'ici grâce à tant d'efforts.

*
* *

Puis, l'orage s'éloigne. La Prusse qui, le 11 novembre, voulait la guerre, déclare, le 12, qu'elle n'agira pas sans le concours de la France et de la Grande-Bretagne.

Le corps du général Muffling, qui se trouve à Aix-la-Chapelle, reçoit l'ordre de ne point dépasser la frontière.

« Rien ne paraît donc devoir s'opposer à ce que l'armée française opère son entrée en Belgique, le 15 à minuit — annonce Van de Weyer au président du Conseil (1). Ce que l'on proposera peut-être ensuite sera de fixer une époque (le 10 ou le 15 décembre), à laquelle les troupes belges évacueraient les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg. A coup sûr, la citadelle d'Anvers sera réduite avant ce temps. »

Le baron van Zuylen comprend que son rôle est fini et adresse une dernière lettre à Lord Grey. Elevé dans l'habitude d'envisager l'Angleterre comme la plus intime alliée de la Hollande, ce lui est une profonde douleur de voir le Cabinet britannique s'associer à la France révolutionnaire pour enlever à un Roi légitime la seule partie de ses

(1) Lettre du 12 novembre.

Etats que la révolte n'ait point envahie. Toutes les concessions ont été faites, hormis celles qui sont incompatibles avec l'honneur et l'indépendance de la Hollande.

*
* *

Depuis la première semaine de novembre, Anvers se préparait à la guerre, multipliait les mesures de défense contre un bombardement possible. Les fonds du Trésor ont été transportés à Bruxelles; dans la Cathédrale, les deux grands triptyques de Rubens sont recouverts d'une armature de solives et de cuir; les archives, les objets d'art sont enlevés, placés en des retraites sûres. Gand, Namur, Bruges envoient leurs pompiers, qui seront logés avec la troupe de ligne et recevront la paie des soldats d'artillerie. Dans la crainte d'alertes en pleine nuit, les habitants sont invités à éclairer la façade de leurs maisons.

L'activité est pareille du côté de la citadelle. Du soir au matin, les Hollandais lancent des flèches à feu pour surveiller les environs des remparts; des allèges, chargées de soldats, encombrées de munitions et d'approvisionnements, sillonnent l'Escaut.

Il n'est déjà plus un logement disponible dans Malines, où de nombreuses familles anversoises se sont retirées, fuyant à l'avance les bombes et l'incendie. Pour calmer les craintes et prouver que la ville n'a rien à redouter de l'artillerie néerlandaise, le Roi a ordonné qu'aucun meuble précieux ne soit retiré de son palais de la place de Meir.

*
* *

Le maréchal Gérard et ses aides de camp arrivent à Bruxelles, le 13 novembre, à l'heure où le Roi ouvre les Chambres (1).

Pas plus que l'année précédente, l'intervention française n'est approuvée par l'unanimité du pays ; beaucoup de patriotes, demeurés convaincus que l'armée belge suffirait à sauver l'indépendance, les Orangistes, au grand complet, blâment l'entrée des troupes étrangères.

Ces sentiments se manifestent ouvertement au Palais de la Nation, où, dans la séance du 14 novembre, quarante-deux députés signent une Adresse au Roi, protestant « contre toute intervention étrangère qui n'aurait pour but que d'échanger la la citadelle d'Anvers contre les parties cédées des provinces du Limbourg et du Luxembourg ».

(1) « Si l'exécution du traité par les Puissances — dit Sa Majesté — doit empêcher notre jeune et belle armée de signaler sa valeur, son dévouement m'est garant que, dans le cours des événements qui se préparent, la violation du territoire par l'ennemi ou tout autre acte d'agression contre la Belgique n'aurait pas lieu impunément.

» Je suis heureux de pouvoir vous apprendre que les revenus de l'Etat pour l'année courante ont dépassé toutes les prévisions. De nouvelles communications ont été ouvertes à l'intérieur; d'autres sont préparées, et je m'occupe sans relâche du soin d'ouvrir des débouchés et d'étendre nos relations commerciales à l'étranger.

» Nous touchons à un grand événement, Messieurs. L'affranchissement du territoire doit contribuer à affermir la confiance publique. Mais nous nous souviendrons avec douleur que la Belgique tout entière n'a pas été adoptée par l'Europe. Lorsque le jour de la séparation sera venu, nous ne méconnaîtrons point les services rendus par les populations qui se sont avec tant de dévouement associées à notre cause. Elles n'ont pas cessé d'occuper ma pensée; elles méritent de fixer celle de la Nation.

» Je compte, Messieurs, que l'harmonie ne cessera de régner entre les grands pouvoirs de l'Etat et que la Patrie continuera de trouver sa force dans l'union de tous ses enfants. »

Manifestation toute de principe et dont les auteurs ne pouvaient attendre aucun résultat, puisque l'armée du Nord est déjà massée sur la frontière, que ses premiers détachements franchissent le 15 novembre, à 6 heures du matin.

Avant la nuit, les habitants de Mons ont vu défiler le 8e et le 12e de ligne, conduits par le général de Castellane, un régiment de chasseurs à cheval, les hussards de Chartres, une compagnie d'ouvriers, une brigade de gendarmerie. Le duc d'Orléans descend à l'hôtel de l'Aigle d'Or.

D'autres troupes entrent le même jour par Binche, Courtrai et Tournai.

En même temps, les divisions belges opèrent un mouvement important. Dans la matinée du 16 novembre, la brigade Clump arrive à Bruxelles; elle se compose de trois bataillons de garde civique mobile (major Charlier), du 12e régiment d'infanterie, d'une batterie d'artillerie complète, du 1er régiment de ligne, d'une compagnie d'ambulanciers. Léopold Ier, qu'accompagnent le maréchal Gérard et le général Desprez, la passe en revue dans la rue Royale.

Le 2e de ligne et la batterie qui tenaient garnison à Louvain partent pour Tirlemont et sont remplacés par deux escadrons de lanciers, un escadron de chasseurs, le 3e régiment de ligne, un bataillon de la garde civique d'Anvers, un bataillon du 10e de ligne, une batterie d'artillerie.

Dans toutes les garnisons du royaume, lecture est faite de l'Ordre du jour adressé par le général Evain à l'armée belge :

« Le refus obstiné de la Hollande de retirer ses

troupes derrière les limites que les traités lui ont assignées était un acte permanent d'hostilité envers les grandes Puissances de l'Europe.

» Deux d'entre elles se sont chargées du soin de le faire cesser.

» Dans ce but, leurs flottes combinées viennent de mettre à la voile pour soumettre les ports de la Hollande à un blocus sévère et, aujourd'hui même, une armée française dépasse la frontière belge.

» Sous peu de jours, une marche rapide aura conduit cette armée devant la citadelle d'Anvers.

» De son côté, l'armée belge conserve sa mission : celle de préserver notre territoire de toute agression, de garantir de toute atteinte les personnes et les propriétés.

» Cette tâche est belle, elle est nationale et jamais il ne fut question de la confier à des mains étrangères.

» Le Roi connaît le dévouement de l'armée, il compte sur elle. Si l'ennemi ose prendre une téméraire initiative, le Roi en appellera à ses bataillons, et il ne doute pas que l'on reconnaisse alors les successeurs de ces guerriers qui, pendant une période glorieuse, ont si souvent partagé les mêmes périls et cueilli les mêmes lauriers que les Français. »

CHAPITRE V

LES FRANÇAIS DEVANT LA CITADELLE
CHASSÉ ET SA GARNISON
LE PREMIER COUP DE CANON

« Krijgsbroeders! Geheel Nederland, jazelfs geheel Europa heeft het oog op ons gevestigd. Toon dan in het algemeen, en elk uwer in het bijzonder dat het vertrouwen hetwel konze dierbare Koning ons geschonken heeft, niet aan onwaardigen is besteed en nemen wij het onverschrokken vornemen met mannenmoed tot het uiterste te verdedigen. Leve de Koning! » (1)

(*Ordre du jour du général Chassé, 12 novembre 1832.*)

La proclamation du baron Evain n'était pas encore parvenue dans toutes les garnisons du royaume, que le général Goblet recevait de Sir Robert Adair cet énigmatique billet :

« Bruxelles, 17 novembre.

» Monsieur le Ministre,

» Dans l'ordre du jour signé par le Ministre de

(1) « Frères d'armes! La Hollande entière, toute l'Europe même nous regarde. Montrons tous, et chacun en particulier, que la confiance à nous accordée par notre Roi bien-aimé n'est pas donnée à des indignes et prenons l'énergique résolution de nous défendre avec courage jusqu'à la dernière extrémité. Vive le Roi! »

la Guerre, le baron Evain, j'ai lu avec étonnement les paroles qui suivent :

« Le refus obstiné de la Hollande de retirer ses » troupes derrière les limites que les traités lui » ont assignées était un acte permanent d'hostilité » envers les grandes Puissances de l'Europe. »

» Je crois de mon devoir, Monsieur le Ministre, en ma qualité de représentant de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne près S. M. le Roi des Belges, de protester contre toute expression qui, dans l'état actuel des négociations, constaterait le Roi, mon Maître, en état de guerre contre la Hollande. »

Une protestation analogue était remise, le lendemain, par M. de Latour-Maubourg.

Ainsi, les vaisseaux anglais et français faisaient la chasse aux navires hollandais, sans que les excellentes relations de Londres et de Paris avec La Haye en fussent troublées; escortés de canons, d'obusiers, les régiments du maréchal Gérard avançaient sur Anvers, sans qu'une pensée belliqueuse les guidât dans cette marche. Jamais l'univers n'avait contemplé un si parfait exemple de la paix armée.

A cœur joie, les journaux de l'opposition exploitent cette étrange conception politique.

Le Revenant met en scène le Roi Irrésolu, qui, pour la 71e fois, dit à son fils, le Prince Rosolin, de mettre ses éperons, de seller son coursier, mais d'éviter les allocutions martiales.

« Nous allons prendre une ville, une seule, vous m'entendez, braves soldats! déclare alors l'Altesse. Si cette ville est brûlée quand nous arriverons, nous nous en retournerons comme nous sommes

venus, sans toucher aux canards, aux bottes de foin, aux poulets de ma sœur.

» Après la campagne, nous reviendrons encore plus vite, si c'est votre bon plaisir, car mon père a besoin de ses troupes en temps de paix encore plus qu'en temps de guerre.

» En avant, braves soldats! »

On prétend aussi que Gérard doit être fort souffrant, car il lui est *défendu de rien prendre*.

Une caricature représente l'Armée du Nord s'acheminant vers l'Escaut, portée par une tortue gigantesque.

*
* *

La même cordialité officielle qui règne entre Guillaume Ier et Louis-Philippe existe dans le haut commandement français.

« Il y a deux jours — confie le général Neigre à un ami (1) — M. le général Haxo me demandait si nous avions des grenades à main et des mortiers à la Cohorn dans l'équipage de siège. Vous voyez qu'il n'est pas redoutable en fait d'artillerie : il a probablement confondu la défense avec l'attaque. C'est ce que je lui ai dit, mais il m'a dit que non.

» Cependant, ce n'est pas moi qui lui donnerai des grenades à main. »

Plus l'heure de l'action approche et plus la discorde s'accentue. Dans le sein du même confident, Neigre verse de nouvelles plaintes (2) :

(1) Lettre du 4 novembre (Valenciennes).
(2) Lettre du 10 novembre (Valenciennes).

« Ayant appris que le général Haxo voulait faire marcher les troupes du génie à l'avant-garde, afin d'arriver un des premiers devant la citadelle d'Anvers, et probablement s'emparer de tout, j'ai demandé au maréchal Gérard de mettre en tête de colonne les quatre batteries non montées du parc de siège (les trois autres escortent les convois par eau), la moitié de la 6e compagnie d'ouvriers et les vingt-quatre voitures chargées d'artifices, outils, etc.

» J'ai aussi prévu le besoin de communications sur l'Escaut, soit au moyen de ponts volants ou autres, et, dans ce cas, j'ai également engagé le maréchal à porter le petit équipage de pont à l'avant-garde. Ayant reçu l'approbation de ces mouvements, j'aurai l'œil sur tous les points importants du monde, et prêt à satisfaire à tous les besoins de notre service sans le concours de personne. Des officiers partiront en poste, dès que le mouvement de l'armée sera décidé, pour aller reconnaître Boom, point de débarquement de l'équipage de siège, et les rives de l'Escaut, de Gand jusqu'à une lieue au-dessus d'Anvers. Comme il faut jouer de finesse avec nos amis du génie, je me tiens sur le qui-vive et j'espère n'être pas surpris... »

* * *

Tout en défendant à ses diplomates de tolérer la moindre allusion guerrière, la France précipitait le mouvement de ses troupes.

Dans la seule journée du 17 novembre, arrivent successivement à Bruxelles un long convoi de

fourgons et de caissons, 5 bataillons d'infanterie, le corps du génie, le 20[e] léger, les lanciers du duc de Nemours, une demi-batterie d'artillerie à cheval et d'autres régiments encore, avec les généraux Lawoestine, Achard, Neigre, de Castellane.

Desprez rejoint Duvivier à Lierre, où est établi le Grand Quartier Général belge (1) ; le Maréchal va établir le sien à Malines, que 32,000 soldats français et 9,500 chevaux traverseront entre le 18 et le 23 novembre.

Les Cabinets de Berlin et de Vienne, qui semblaient si complètement d'accord avec Paris et Londres, recommencent à montrer quelque humeur.

Le général de Merex a reçu, le 11 novembre, la visite de M. Bresson, Ministre de France en Prusse, qui lui a tenu ce langage (2) :

« Il est de la plus haute importance que la partie du Luxembourg qui, par le traité du 15 novembre, doit rester à la Hollande, soit évacuée par les Belges sans perdre un seul instant. C'est l'unique moyen de prévenir l'intervention de la Diète, que le Roi des Pays-Bas cherche depuis longtemps à provoquer. »

Ces craintes paraissent d'autant plus sérieuses, que la gazette officielle annonce l'envoi de deux corps d'armée Prussiens sur la Meuse. Cependant, à la demande d'explications de Lord Minto et de M. Bresson, M. Ancillon a répondu que « cette mesure est ordonnée seulement pour détourner les suites éventuelles que l'entrée d'une armée fran-

(1) Les quartiers généraux des divisions belges sont à Diest, Hérenthals, Tirlemont et Tervueren.

(2) Lettre du général de Merex au général Goblet.

çaise en Belgique pourrait avoir pour le repos de l'Allemagne ».

A Vienne (1), où la monarchie de Juillet comptait si peu de sympathies, l'arrestation de la duchesse de Berry déchaîne les colères contre Louis-Philippe. La Cour n'a d'yeux que pour les partisans de la Légitimité, la Ville ne jure que par M. de Blacas et M. de Montbel, qui sont ses hôtes en ce moment ; c'est au point que le maréchal Maison, ambassadeur de France, en exprime son étonnement, même son mécontentement au Prince de Metternich.

L'ambassadeur de Russie met une affectation particulière à réunir chez lui les sommités aristocratiques les plus hostiles à la France et à la Belgique.

« Tout ce qui se rattache à la duchesse de Berry — observe le baron de Loë — intéresse trop vivement la famille des Rois, pour que les trois Puissances du Nord n'y prennent pas un intérêt direct... »

---

(1) Déjà, pour éviter tout malentendu avec la Cour autrichienne, le général Goblet avait expliqué au baron de Loë (lettre du 16 novembre) qu'il ne fallait voir aucun appel à des manifestations dans la phrase du discours du Trône relative au Luxembourg et au Limbourg : « Les mots placés dans la bouche du Roi ne veulent dire que ce qu'ils disent littéralement. Ils sont la suite nécessaire des engagements pris tacitement, dans le temps, au sein du Congrès et plus tard de la Chambre des représentants. Il avait été convenu,en effet, que les personnes appartenant aux portions du territoire livrées à la Hollande, qui, compromises pour notre cause, voudraient vivre sous les lois du Gouvernement belge, trouveraient auprès de lui une protection généreuse et que, surtout dans la distribution des emplois, il leur serait accordé une préférence que légitimait si incontestablement leur malheureuse position. »

En apprenant l'arrivée de l'armée française sur le sol belge, Metternich a eu cette simple réflexion : « Nous verrons comment tout cela finira » ; mais il ne faudrait pas se laisser prendre à son apparente indifférence. N'a-t-il pas déjà annoncé au Baron de Loë que, devant ces événements, le comte de Didrichstein ne sera pas envoyé à Bruxelles, où il devait remplir les fonctions de chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de M. Neumann, désigné pour le poste de ministre plénipotentiaire?

*
* *

Ainsi préoccupé du côté de l'Autriche et de la Prusse, le Gouvernement belge voit encore naître de nouvelles discussions avec le Cabinet des Tuileries.

Des promesses du duc de Broglie, le général Goblet avait conclu que les troupes nationales auraient seules la garde de la ville d'Anvers; l'émotion est donc vive, quand un courrier du colonel Buzen apprend que Gérard veut introduire ses soldats dans la place.

Le Conseil est réuni d'urgence. Sous la présidence du Roi, MM. Goblet, Duvivier, Rogier, F. de Merode, Lebeau, Evain signent ce procès-verbal :

« Le Conseil, après en avoir délibéré, estime à l'unanimité que la Convention arrêtée entre le Gouvernement français et le Gouvernement belge n'admet point l'entrée des troupes Françaises dans la ville d'Anvers.

» En conséquence, des ordres seront immédiatement donnés au colonel Buzen pour faire respecter

par tous les moyens en son pouvoir la disposition de cette convention. »

Cette décision est communiquée par le général Goblet à M. de Latour-Maubourg (1), en même temps que le Roi expédie un courrier à Paris pour faire connaître à Louis-Philippe les résolutions du Cabinet belge.

Surprise indignée du Ministre de France devant l'énergique décision du Roi Léopold et riposte d'allure batailleuse (2) :

« Vous me dites que le Roi a fait adresser au gouvernement militaire d'Anvers l'ordre de ne pas admettre, jusqu'à nouvelles instructions, des troupes françaises dans la place. Je ne sais pas bien ce que vous entendez par là.

» Je me bornerai à vous rappeler que l'article 11 de la Convention du 10 de ce mois nous donne le droit de faire occuper *tous les postes autour de la citadelle.* Ce droit nous est acquis et il n'est pas d'ordres autres que ceux de mon Gouvernement qui puissent en restreindre l'exercice.

» C'est au Gouvernement français seul à juger ce qu'il croira convenable de faire à cet égard. Mais en attendant le supplément d'instructions que les circonstances nous ont mis dans le cas,

---

(1) « Bruxelles, le 19 novembre.

» Monsieur le Comte,

» Revenu très tard du Sénat, je n'ai pu vous donner plus tôt connaissance que le Roi avait fait adresser au gouvernement militaire d'Anvers l'ordre de ne pas admettre jusqu'à de nouvelles instructions de troupes françaises dans la place dont la garde lui est confiée... »

(2) Bruxelles, 20 novembre.

M. le Maréchal Gérard et moi, de demander à Paris, je crois devoir protester formellement contre toute allégation qui tendrait à infirmer, en quoi que ce soit, le droit incontestable qu'a mon Gouvernement de réclamer l'exécution pleine et entière d'engagements solennels pris vis-à-vis de lui et qu'il saura faire respecter, s'ils étaient méconnus. »

*
* *

Entre Paris, Bruxelles, Londres, les courriers transportent la correspondance du duc de Broglie, du marquis de Latour-Maubourg, du comte Le Hon, du général Goblet, de lord Palmerston, relative à la nouvelle question d'Anvers.

On finit par admettre que le maréchal s'entendra avec le Gouvernement belge pour n'occuper que les points absolument nécessaires au succès d'une attaque extérieure.

La cité sera confiée à la garnison du colonel Buzen, sous la responsabilité de toutes les conséquences désastreuses que pourraient entraîner ses actes d'agression contre la citadelle.

L'occupation française se bornera à un total de 400 hommes, qui formeront l'investissement du côté de la ville et seront relevés toutes les vingt-quatre heures.

Lord Palmerston, auquel ce projet est soumis par Van de Weyer, n'y fait aucune objection : il estime, au contraire, que rien ne doit être négligé pour la prompte occupation de la citadelle.

*
* *

Si elle était réglée diplomatiquement et pratiquement, l'intervention française était de plus en plus discutée par une grande partie du pays. Les adversaires du Cabinet, pris d'un regain de chauvinisme, exploitaient comme une trahison et un crime politique l'inaction forcée des troupes belges.

A la Chambre, ce fut pendant plusieurs jours un véritable tumulte, où les clameurs du public se mêlaient aux exclamations des représentants qui attaquaient le ministère.

M. Osy, député d'Anvers, entama la discussion :

« Il faut — dit-il — que la Belgique exprime l'indignation dont elle est animée et que notre armée sache que la représentation nationale proteste contre une intervention qui porte atteinte à son honneur... »

MM. Rodenbach, Nothomb, Gendebien, Devaux, Rogier (1), tous les orateurs du Palais de la Nation

(1) Extrait du discours de M. Rodenbach : « Lorsque nous possédons une armée pleine de courage et de patriotisme, verrons-nous l'étranger s'arroger le droit de combattre seul nos ennemis et ne nous sera-t-il pas permis d'élever la voix pour protester contre cet outrage? Si deux grandes puissances nous imposent ces conditions, que l'on sache du moins que la nécessité seule nous fait céder et que nous n'avons pas la stupidité de croire qu'elles agissent ainsi pour notre bien-être... »

M. Gendebien dit seulement : « Depuis deux ans, l'intrigue et l'égoïsme l'ont emporté sur la raison. Le ministère a constamment changé de système, et chaque fois, et depuis trois jours encore, on a voulu en rejeter sur vous la responsabilité. Si l'évacuation préalable d'un territoire occupé par quatre cent mille Belges devait être consentie par nous, ce serait une absurdité, une monstruosité, dont il n'y aurait jamais eu d'exemple. Tout ce qui se fait est un assassinat, et de l'esprit le plus infâme. J'ai dit. »

« Tout en appelant l'intervention du Gouvernement français — explique Charles Rogier — nous nous sommes réservé le droit de

prirent part à cette lutte, qui aboutit à la défaite du ministère.

L'amendement Dumont (1) — auquel se ralliait le parti gouvernemental — fut adopté par 44 voix contre 42; mais, comme le fit remarquer M. de Robaulx, en demandant que les noms des votants fussent consignés au procès-verbal, des ministres avaient pris part au scrutin. Le Cabinet démissionna aussitôt.

*
* *

Séances orageuses, protestations des députés, anathèmes des gazettes n'empêchaient pas de hâter les apprêts du siège.

Le 19 novembre, la division Tiburce Sébastiani est à Saint-Nicolas, près de Gand; Gérard a son quartier général à Merxem. Il y modifiera cer-

---

nous défendre nous-mêmes. La moindre agression contre les propriétés belges serait immédiatement repoussée par l'armée belge. Si une seule bombe est lancée sur la ville d'Anvers, l'armée belge reprend son rôle de défense; si un seul soldat hollandais met le pied sur le territoire belge, toute l'armée s'ébranle à l'instant pour le défendre. »

(1) Amendement Dumont : « Après des délais interminables, l'obstination de la Hollande a amené l'emploi de moyens coercitifs de la part des deux alliés de Votre Majesté. Comme Vous, Sire, ils savent que depuis longtemps la mesure des concessions est comblée de notre part, et nous avons la certitude que le Roi des Belges défendra avec la dernière énergie nos droits, nos intérêts et l'honneur national. Au milieu des circonstances qui nous pressent et dans l'état incomplet des négociations qui nous ont été communiquées, la Chambre des Représentants croit, dans l'intérêt de l'Etat, devoir s'abstenir de se prononcer sur la marche suivie par le ministère. »

taines lignes du plan d'attaque, d'après les renseignements apportés sur l'intérieur de la citadelle par un traître, le lieutenant Bouvy, qui avait déserté le 14 novembre.

Pour se rapprocher d'Anvers, le maréchal attend que son artillerie soit au complet; mais, comme l'année précédente, après avoir eu des semaines pour préparer l'entrée en campagne, on s'apercevait de nombreux oublis, de retards imprévus.

Le duc d'Orléans écrit à sa tante, Madame Adélaïde (1) :

« ... Ici nous attendons toujours notre artillerie pour commencer le siège; mais j'espère qu'elle ne sera plus longtemps à nous arriver et que nous pourrons incessamment ouvrir la tranchée. Une autre difficulté nous arrête encore, c'est le manque de mortiers. Nous n'en avons point assez dans le parc de siège qui nous a été envoyé de Douai et il va falloir en emprunter aux Belges. A cet effet, le Roi Léopold et le maréchal Gérard vont avoir une entrevue à Boom. Je m'y rendrai si je puis, quoique Louise ne doive point y venir, le voyage ne lui étant pas favorable dans sa position actuelle. Mais, un de ces jours, j'irai à la légère la voir à Bruxelles, où je l'ai retrouvée de plus en plus heureuse et vraiment dans la meilleure situation qu'il fût possible de lui désirer. Maintenant je serai d'autant plus aise de la revoir, que les démêlés avec les Belges sont apaisés...

» Nous avons la certitude de la résistance de

(1) Lettre de Brasschaet, le 24 novembre 1832.

Chassé et nous en sommes tous enchantés. Malheureusement, le Roi de Hollande, dans son intarissable fécondité de chicanes, vient de nous susciter, au sujet des forts de Lillo et de Liefkenshoek, un embarras qui pourrait bien, si l'on n'y faisait attention, prolonger notre séjour ici... »

*
* *

L'embarras auquel le Prince fait allusion consistait en ce problème : le lieutenant-colonel Bake, commandant hollandais des forts de Lillo et de Liefkenshoek, est-il sous les ordres du général Chassé, comme le prétendait Gérard, ou bien a-t-il été nommé à son poste par le Roi Guillaume et demeure-t-il indépendant de la citadelle, ainsi que l'affirmait le gouvernement néerlandais?

Dans le premier cas, les deux forts devaient se rendre le jour même où Chassé serait réduit à capituler; dans l'autre hypothèse, ils pouvaient prolonger la résistance et, garantis par l'Escaut, à l'abri d'un coup de main au milieu des prairies inondées, ils permettaient à la Hollande de se maintenir sur un point du territoire belge. Ils donnaient également prétexte à de nouvelles complications, si la Prusse, d'accord avec les autres puissances, venait à occuper le Limbourg avant que le royaume de Belgique fût complètement évacué.

*
* *

Tandis que les régiments français couvraient les

routes depuis Bruxelles jusqu'à Anvers, que les bateaux partis de Lille et de Valenciennes débarquaient à Boom le formidable matériel de siège et que le maréchal disposait ses forces comme pour lutter contre une armée tout entière, le général Chassé se préparait à une défense sans merci (1).

Nommé en 1819 au commandement de la IV[e] division militaire, dont Anvers était le chef-lieu, et retranché dans la citadelle depuis le soulèvement

(1) David Hendrik, baron Chassé, né à Tiel, le 18 mars 1765, d'une famille d'origine française, émigrée en Hollande lors de la révocation de l'édit de Nantes. Cadet en 1775, lieutenant (1781), capitaine (1787), entre au service de la France, qui récompense sa bravoure en le nommant lieutenant-colonel (1793). Colonel (1803), il fait ensuite la campagne de Prusse, sous les ordres de Dumonceau. Général (1806), il reçoit du Roi Louis le commandement des troupes hollandaises envoyées en Espagne, où ses hommes l'ont surnommé « Generaal Bajonet ».

Nommé baron par le Roi de Hollande, avec une pension de 8,000 gulden, puis baron de l'Empire (1811).

Gravement blessé à Bar-sur-Aube, il rentre, après la première capitulation de Paris, au service de sa patrie, redevenue indépendante et se distiugue à Waterloo.

Le Roi Guillaume le place à la tête d'une division jusqu'en 1819, lui confie ensuite le quatrième grand commandement militaire à Anvers.

Gouverneur de Breda, au retour de sa captivité, le général Chassé fut, en 1839, nommé membre de la Première Chambre des Etats-Généraux et mourut le 2 mai 1849.

Lorsqu'il quitta le service de la France, en 1814, Soult lui avait écrit :

« Le maréchal de France, duc de Dalmatie, certifie que M. le maréchal de camp baron Chassé a tenu la conduite la plus distinguée pendant qu'il a été employé sous mes ordres aux armées françaises en Espagne et que son zèle pour le maintien de la discipline, son expérience pour conduire les troupes et sa valeur dans les combats lui ont acquis l'estime générale. »

Sébastiani rendait également témoignage à la vaillance de Chassé, « notamment à la bataille d'Almonacid, où il contribua puissamment à cette glorieuse journée ».

de 1830, il avait vécu deux années entières entre les remparts, devant les féeriques horizons de l'Escaut, la seule route qui le reliât encore à son pays.

Depuis vingt-six mois aussi, la garnison était restée la même. Tous ces hommes, officiers et soldats, fiers d'être les gardiens du dernier drapeau néerlandais flottant sur le sol belge, accoutumés à leur existence monotone, se connaissaient, s'appréciaient; tous aimaient et admiraient leur chef.

Lorsque le Prince d'Orange et le Prince Frédéric sont venus, après la campagne de l'année précédente, visiter la citadelle, Chassé passe avec eux la revue de la garnison.

Le défilé achevé, comme le général avait peine à remettre son sabre au fourreau et en témoignait quelque confusion, le Prince Royal lui dit, de façon à être entendu de tous : « Hij gaat er beter uit dan in, Generaal! » (1). Allusion aux faits d'armes accomplis au siège de Wurtzbourg, en Espagne, à Bar-sur-Aube, à Waterloo, dans tant d'autres occasions encore.

*
* *

Construite par le duc d'Albe, remaniée par Napoléon, la citadelle n'avait subi que peu de changement après la domination Impériale, et ses casemates pouvaient, à l'heure du péril, abriter huit cents hommes. Mais lorsque l'on apprit à

(1) Il en sort plus facilement qu'il n'y rentre, général!

La Haye le définitif accord franco-anglais, et plus tard, la mise en mouvement de l'armée du Nord, il parut urgent d'augmenter la garnison.

Les permissionnaires sont rappelés en hâte, les malades évacués sur Berg-op-Zoom, les femmes et les enfants embarqués pour la Hollande. On travaille, avec une farouche ardeur, à multiplier les ouvrages de défense; même les hommes de garde ont leur part de la besogne.

Des troupes, de l'artillerie, des munitions, des vivres remontent l'Escaut; bientôt Chassé a sous ses ordres 145 officiers, 4,400 sous-officiers et soldats.

Cette disproportion énorme entre les logis de la citadelle et sa garnison a été souvent reprochée au général de Eerens, le Ministre néerlandais. Mais il faut considérer l'étendue des ouvrages à occuper, tant vers la ville que du côté de la campagne, songer aussi que l'on devait être en nombre suffisant, si l'occasion se présentait de risquer une sortie, ou si quelque victorieuse émeute des Orangistes Anversois et Gantois permettait de tenter une jonction avec eux (1).

En confiant la défense de la citadelle au général Chassé (2), le Roi Guillaume savait entre quelles

---

(1) C'est aussi pour ces deux derniers cas que 36 chevaux avaient été conservés dans la citadelle.

(2) *Etat-Major de la citadelle :*

Z. E. de generaal der infanterie D. H. baron Chassé, opperbevelhebber.

De generaal-majoor C.-A. de Favauge.

De kolonel bij de generaal Staf, N.-F. de Gumoëns.

mains il remettait l'honneur de la Hollande. Même il redoutait, en cas de défaite, quelque acte d'héroïque désespoir et lui faisait écrire, le 15 novembre, par le général de Eerens :

« ... Alleen vind ik mij nog verpligt, ten einde geheel en al aan den voor mij zoo vereerenden last te voldoen, Uwe Excellentie ten slotte bekend te maken met de vaderlijke bezorgdheid des Konings voor den persoon van zijnen hooggeschatten gene-

---

De luitenant-kolonel van den generaal Staf, H.-G. de Boer.
De majoor J.-P.-W. Hombach, adjudant van den opperbevelhebbber.
De 1ste luitenant H.-I.-L. Heshusius, adjudant van den generaal-majoor de Favauge
De chirurgien-majoor Dr J.-C. Croissant.
De chirurgien-majoor M. Rodi.
De officier van gezondheid, 2e klas, J.-W. Christan.
» » » » S. Hoven.
» » » 3e klas, F.-S. Dubling.
» » » » J. H. Coert.
De apotheker der 2e klas, Bulsing.
De 1ste luitenant der 13de afdeeling infanterie, G. Wieland, waarnemende de functiën van audit. militair.
De kapitein J. B. Brumsteede, toegevoegd aan de staf van den opperbevelhebber.
De kapitein F. Kroese, belast met het toezigt over de magazijnen van levens middelen en fourage.

Conseil de défense.

De generaal-majoor de Favauge, kommandeerende de infanterie.
De kolonel Graaf von Quadt, kommandeerende de 10de afdeeling infanterie.
De kolonel, kapitein ter zee Koopman, kommandeerende Z. Ms zeemagt op de Schelde voor Antwerpen.
De majoor Voet, plaatselijke kommandant.
De majoor Seelig, kommandeerende de artillerie
De majoor van der Wijck, kommandeerende de genie.
De adjoint-intendant Mulder, als secretaris.

raal en voor het dappere garnizoen der citadel, op welke thans aller oogen zijn gevestigd.

» De Koning vreest dat het aan Hoogstdenzelven zoo welbekend manmoedig karakter van Uwe Excellentie u in die verdediging soms buiten het geval van volstrekte noodzakelijkheid nog verder zou kunnen leiden dan de bepalingen der instructie voor de plaatselijke kommandanten in 1815 vastgesteld, medebrengen. Hij wil geene roekelooze opoffering van zoo vele braven en verlangt dat wanneer aan eer en pligt voldaan en door hun gedrag aan Oud Nederland de duurzame achting van Europa zal verzekerd wezen, Uw Hooggeschat leven en, kan het zijn, dat van velen uwer dappere lotgenoten voor hem en voor het dankbare Vaderland behouden blijven.

» Dat God de pogingen van Uwe Excellentie met den besten uitslag krone is ook mijn vurigste wensch (1). »

---

(1) « Je me vois encore obligé, afin de parfaire à un devoir si honorable pour moi, de faire connaître à V. E. les soucis paternels qu'inspirent à S. M. la personne si estimée de son général et la vaillante garnison de la citadelle, sur laquelle tous les yeux sont fixés.

» Le Roi craint que la vaillance bien connue de V. E. l'emporte dans cette défense, et hors le cas de nécessité absolue, à dépasser les règles de l'instruction pour les commandants de places, établies en 1815.

» Il ne veut pas le sacrifice inutile de tant de braves et demande seulement que le devoir soit accompli et l'honneur sauf.

» Il espère qu'ils sauront, par leur conduite, s'attirer l'estime durable de l'Europe, et que votre existence, celle de beaucoup de vos compagnons seront sauvegardées, et pour Lui et pour la Patrie reconnaissante.

» Que Dieu couronne les tentatives de V. E. : c'est là mon vœu le plus ardent. »

L'armement de la citadelle était terminé. Canons, houvitsers et mortiers, 114 pièces garnissaient les remparts ; poudre et projectiles devaient suffire à une longue résistance.

Une page du carnet manuscrit (1), sur lequel le général de Constant Rebecque jetait des notes rapides, donne, au sujet de l'armement de cette époque, des indications curieuses :

TABLEAU DES PORTÉES D'ARMES

pour être prises en considération lorsque l'on établit les batteries et les retranchements qui servent à défendre les positions.

NOMS DES ARMES.	Grande portée.	Moyenne portée.	But blanc.
	MÈTRES.	MÈTRES.	
Le fusil ordinaire	230	200 à 250	120
Le fusil de rempart. . . .	450	250 à 300	180
Pièces de 4	3,000	500 à 600	400
» de 8	3,300	800 à 900	440
» de 12	3,700	800 à 900	480
» de 16	4,100	1,000 à 1,200	520
» de 24	4,200	1,000 à 1,200	600
Obusier de 6	2,300	400 à 500	
» de 8	3,100	800 à 1,000	
Mortier de 8	1,160	600 à 1,500	
» de 10 pp.	2,100		
» de 10 »	2,600		
» de 12 »	2,400		
Pierrier.	60 à 100	60 à 80	
Grenade à main.	30	20 à 30	

(1) Ce carnet, rédigé en français, est conservé à la section historique de l'Etat-Major général de l'armée des Pays-Bas.

Les provisions de vivres étaient telles que malgré la dévastation des bombes, les ravages du feu, il en restait encore pour bien des jours, quand sonna l'heure de la capitulation.

Un vaste hôpital s'installait sous la direction du chirurgien-major Croissant, qui avait servi dans les ambulances de la Garde Impériale.

De toutes parts, les dons affluaient pour les blessés de demain ; entraînés par l'exemple de la Princesse d'Orange, les femmes hollandaises préparaient la charpie, découpaient des bandes de toile, qu'on faisait parvenir à la citadelle.

*
* *

Le 12 novembre, Chassé, qui vient d'apprendre la signature de la Convention franco-anglaise, adresse cet ordre du jour à ses troupes :

« Dappere krijgsbroeders ! Het oogenblik waarop de onze hollandsche moed en trouw eene nieuwe proef zal ondergaan, nadert; binnen weinige dagen zal zich een Fransch leger voor deze muren vertoonen, om ons zoo mogelijk, tot de overgave dezer sterkte benevens die der onderhoorige forten, met kracht van wapenen te dwingen. Vol vertrouwen op de rechtwaardigheid van onze Zaak, gerust op uwen beproefden moed en verknochtheid aan Koning en Vaderland, zullen wij dit leger onverschrokken te gemoet zien.

» Krijgsbroeders ! Geheel Nederland, ja, zelfs geheel Europa, heeft het oog op ons gevestigd.

Toon dan in het algemeen, en elk uwer in het bijzonder, dat het vertrouwen hetwelk onze dierbare Koning ons geschonken heeft, niet aan onwaardigen is besteed, en nemen wij het onverschrokken voornemen met mannenmoed tot het uiterste te verdedigen.

» Leve de Koning ! (1). »

*
* *

Dans Anvers, l'existence était faite de perpétuelles alertes. Quelques mètres séparaient les factionnaires belges et les sentinelles hollandaises, qui ne se ménageaient pas les injures. Malgré les ordres formels donnés des deux côtés, un coup de feu pouvait répondre à quelque grossièreté trop vive et fournir prétexte aux plus funestes représailles.

On est convaincu que le général Chassé possède des intelligences dans la ville — elles le tinrent au courant des moindres événements jusqu'aux derniers moments du siège — mais il est impos-

---

(1) « Vaillants frères d'armes ! Le moment est proche où la fidélité et la valeur hollandaises seront mises à une nouvelle épreuve. Dans peu de jours, une armée française se montrera sous ces murs pour tenter de nous réduire par la force des armes à rendre cette forteresse et les forts qui en dépendent. Plein de foi en la justice de notre cause, en votre courage éprouvé et en votre attachement au Roi et à la Patrie, nous attendons cette armée de pied ferme.

» Frères d'armes ! La Hollande entière, toute l'Europe même nous regarde. Montrons tous, et chacun de nous en particulier, que nous sommes dignes de la confiance de notre Roi bien-aimé et jprenons tous l'énergique résolution de nous défendre avec courage usqu'à la dernière extrémité. Vive le Roi ! »



sible de découvrir les gens qui le renseignent, non plus que la façon dont les nouvelles lui parviennent.

Par arrêté du 15 novembre, le colonel Buzen déclare que quiconque se mettrait en communication avec l'ennemi sera considéré comme traître et jugé par le Conseil de guerre dans les vingt-quatre heures. Même mesure contre tout individu qui répandra ou propagera des bruits alarmants.

A partir du 21 novembre, les portes sont fermées de 5 heures 30 du soir jusqu'au matin.

* * *

Du côté des Français, l'ordre du jour signé, le 20 novembre, par le général Saint-Cyr-Nugues n'a rien d'enflammé. Il y est question de la gaîté et de l'ardeur des soldats, de la bonne disposition des habitants; on exhorte les hommes à vivre dans la meilleure intelligence avec les Belges; d'ailleurs, « l'estime réciproque doit rendre faciles et honorables tous nos rapports avec nos alliés ». Le chef d'état-major traite aussi la question des subsistances; enfin, il prévient l'Armée que M. le colonel Caradoc est arrivé en qualité de commissaire anglais et qu'il suivra le Quartier Général.

Sur l'officier envoyé par le Cabinet de Saint-James, la presse de l'opposition allait plus d'une fois exercer sa verve.

La Mode inaugure la série avec une fantaisie intitulée : *La citadelle d'Anvers et le commandant anglais.*

— « M. le Maréchal, si l'on ouvrait la tranchée devant la citadelle?

— » Demandez-en la permission au colonel Cradock *(sic)*.

— » M. le Maréchal, si nous mettions en batterie nos pièces de siège?

— » Informez-vous préalablement si tel est le bon plaisir du colonel Cradock.

— » Les trois couleurs de Jemmapes et de Valmy auraient grand besoin de se reteindre dans un peu de gloire, M. le Maréchal.

— » Si le colonel Cradock n'y trouve aucun inconvénient.

— » M. le Maréchal, voici un plan de campagne qui paraît assez bien concerté.

— » Priez d'abord le colonel Cradock d'y apposer son visa. »

« Cet honorable colonel Cradock est le commissaire anglais délégué par le bon plaisir du Cabinet britannique auprès de l'armée du Juste-Milieu, afin de présider aux exploits futurs du grand Prince Rosolin (1). »

« On soumet la gloire française à un laissez-passer britannique, écrit *Le Rénovateur*. Notre escadre navigue sous les ordres d'un amiral anglais; un commissaire envoyé de Londres est chargé du contrôle et de la surveillance des opérations du maréchal Gérard, de peur que nos soldats, assez peu érudits en matière de protocole, n'aient l'étour-

(1) Un des noms sous lesquels les adversaires de la Monarchie de Juillet désignaient le duc d'Orléans



derie d'outrepasser les dispositions du programme officiellement rédigé au Foreign-Office... » (1).

*
* *

Le 19, dans l'après-midi, les premiers Français furent aperçus de la citadelle : ils étaient peu nombreux, sans armes, semblaient faire des tracés, prendre des notes.

La nuit ne les éloigna pas, car on voyait des lueurs aller et venir, des lanternes s'élever, puis s'abaisser.

Durant les huit jours qui suivirent, ils n'approchèrent pas davantage des remparts, et l'ordre était donné aux sentinelles de ne pas les inquiéter.

Autour de Berchem, on commençait à couper, pour en faire des fascines, les branches d'arbres, dont les experts estimaient la valeur.

Si le général Chassé ignorait les projets du Maré-

---

(1) Le colonel Caradoc n'était pas le seul officier anglais venu à Anvers pour suivre les opérations. A l'*Hôtel du Grand Laboureur* habitèrent pendant toute la durée du siège : colonel W. Smith (Horse Artillery), lieutenant colonel Colin Campbell (21th fusiliers), captain Fitzgerald (of the Navy), captain Brandreth (of the Engineers), colonel Scott (17th lancers), captain Ball (8th Hussard), captain Parker et lord Revelagh (1st Life Guards), captain C. Stuart Wortley (3th Dragoon Guards).

D'autres passèrent à Anvers quelques jours seulement.

Parmi ceux-là : lieutenant colonel Reid, captain Ricardo (2d Life Guards), captain Stoddard (of the Staff Corps), lieutenant Colbourn (Royal Artillery).

chal, le Gouvernement belge n'en savait pas davantage (1).

Pour se renseigner, il envoie le colonel Boutay en qualité de commissaire près de l'armée française. Son premier rapport est daté de Merxem, le 24 novembre, au matin :

« Monsieur le Ministre,

» Ma première journée a été à peu près perdue par l'absence de M. le Maréchal, qui a passé une grande partie de la journée à Berchem, où l'on remue des terres, et par des dispositions prises pour transférer aujourd'hui le quartier général à Borgerhout. Je n'ai pu être reçu avant 8 heures du soir, ni causer d'affaires. M. le Maréchal doit quitter Merxem à 9 1/2 heures du matin, pour aller s'établir à Borgerhout : ce changement est avantageux sous le double rapport des opérations et des communications...

» Dans les villages en avant d'ici, l'imprévoyance, le manque d'avis et l'amoncellement des troupes ont fait faire maigre chère aux soldats français ; le pain, la viande, en un mot le nécessaire a manqué dans beaucoup d'endroits, ce qui a mécontenté l'habitant aussi bien que le militaire. Ce

(1) Jusqu'au dernier jour du siège, le Gouvernement français laissa le pays dans une invraisemblable ignorance des événements militaires. Cette absence de renseignements fut telle que, sur le conseil du baron de Lascours, préfet des Ardennes, M. Hennequin, sous-préfet de Rethel, s'était abonné au *Moniteur belge* pour être mis au courant de ce qui se passait autour d'Anvers.



petit mal doit avoir déjà trouvé son remède : je vois partir d'ici beaucoup de vivres et de fourrages. L'affaire des fours donne encore des embarras; un Anglais, domicilié ici, demande 5,000 francs par mois pour la location de deux fours...

» Les Anversois émigrés se lamentent sur la destruction prochaine de leur ville. Ils répètent l'argument orangiste, que la prise de la citadelle fera fermer l'Escaut...

» Vous avez sans doute connaissance d'une espèce de comité anglais établi à Anvers, composé de quatre ou cinq personnes, qui travaillent nuit et jour, à ce qu'on prétend, et qui correspondent d'une manière très active avec Lord Adair (*sic*). Quelques Anversois de haut bord s'imaginent que les opérations de ce comité sont de nature à retarder celles de l'armée française ; ils espèrent encore que, grâce à ses efforts, on n'en viendra pas à l'*ultima ratio*.

» Le colonel Buzen ne m'a pas paru abonder dans le sens de la convention relative à l'occupation de la première barricade par les Français. Il pense que si Chassé a des vues hostiles contre la ville, les moyens ne lui manqueront pas pour les accomplir. Ses émissaires, quelques imprudents ou des exaltés suffiraient pour renverser les dispositions préservatrices. Une considération me semble propre à ranimer un peu : Chassé redoute l'effet de nos batteries; il doit reculer devant l'idée d'accélérer la défaite en attirant sur lui tous les efforts réunis.

» On dit que des allèges ont amené des volontaires et que ceux-ci, contre l'ordinaire, se mon-

traient sur le tillac. On dit qu'une petite voile française a été maltraitée et prise par un brick hollandais et qu'une frégate anglaise a été capturée par deux frégates bataves : ce début, si la chose se confirme, donnerait de l'arrogance à nos ennemis. »

*
* *

A voir comme les nouvelles circulaient difficilement entre Anvers et Bruxelles, on imagine combien de jours s'écoulaient avant leur arrivée à Londres. Le 30 novembre, Van de Weyer, surpris et inquiet d'être tenu au courant par la seule lecture des gazettes, écrit au général Goblet. Plus étonné encore, le ministre répond que deux lettres furent envoyées par lui ; il suppose qu'elles auront été retenues au Foreign-Office (1).

La Prusse restait encore indécise, nerveuse hier, calme aujourd'hui, mais se souciait fort peu d'engager une guerre, que la Russie et l'Autriche ne désiraient pas plus qu'elle.

M. Ancillon avait affirmé à Lord Minto que, si le cabinet de Berlin acceptait l'offre d'occuper Venloo, il le remettrait à la Belgique dans le cas où, à une époque déterminée, le Roi de Hollande n'aurait pas donné « les assurances et garanties que réclame l'intérêt des populations à céder par la Belgique ».

De son côté, le duc de Broglie promettait au

(1) Lettre du 2 décembre.

comte Le Hon (1) de ne confier les territoires du Limbourg et du Luxembourg à la Prusse « que sous la condition qu'elle s'engagerait à ne les point remettre à la Hollande avant qu'elle eût accepté le traité du 15 novembre ».

L'affaire Pescatore, qui avait tant surexcité les colères de la Diète, venait de se dénouer tout paisiblement par l'échange du fonctionnaire hollandais contre M. Thorn (2).

Enfin la question ministérielle tombe d'elle-même dans l'oubli. Le Roi Léopold, avant de se rendre au quartier général de Lierre, a reçu M. de Meulenaere, qui passe pour un des chefs de la fraction unioniste-libérale, M. de Theux, qui appartient à la fraction unioniste-catholique, tous deux conseillant le maintien du cabinet. M. Fallon, qui est des libéraux purs, acceptait en principe de former un nouveau ministère, mais a dû y renoncer après quelques tentatives infructueuses, et rien n'est modifié dans le Gouvernement (3).

Du ciel de la France comme de celui de la Belgique, tous les nuages ont disparu. Sans craindre de malencontreuse surprise, le maréchal Gérard peut faire charger ses canons.

*
* *

Un soleil de printemps salue le réveil d'Anvers,

(1) Lettre du 26 novembre (Le Hon au général Goblet).

(2) L'échange se fit le 22 novembre, à Mamer, où le colonel Prisse, escorté par un piquet de lanciers, conduisit M. Pescatore.

(3) Lettre du général Goblet à Le Hon (30 novembre).

le dimanche 25 novembre. Il pose des touches d'argent clair au vol des mouettes qui tourbillonnent sur l'Escaut, mêle de grands fils lumineux aux dentelles de la Cathédrale.

Jamais, depuis des semaines, la vie n'a paru aussi douce : on met les vêtements des beaux jours, on rit, on ne veut plus penser que des mortiers sont braqués sur la ville.

Des gens de Berchem disaient, la veille, que l'artillerie française était arrivée à Boom. La jolie promenade à faire ! Et voilà les Anversois qui partent, gaîté au cœur, chansons aux lèvres, pour admirer les canons.

En chemin, ils n'osaient d'abord trop s'approcher des remparts de la citadelle, mais la hardiesse leur vient : ils quittent la route, avancent vers les fossés, regardent de tous leurs yeux la gueule des pièces hollandaises qui apparaissent entre les épaulements, le drapeau dominant la maison de Chassé, les sentinelles postées sur les parapets.

Plus loin, l'artillerie française, les uniformes inconnus attirent aussi la foule, qui ne rentre dans Anvers qu'à la nuit, animée, bruyante, ravie de sa journée.

* * *

La confiance de la ville a gagné les habitants de Berchem. Ils espèrent, eux aussi, que tout se bornera à une grande promenade militaire, quand, douze heures plus tard, l'intendant de la Neuville avise le bourgmestre, M. de Marbaix, que sa commune risque d'être détruite par les feux croisés ou

les ricochets de la citadelle et qu'il est prudent de s'approvisionner d'eau.

Dans le village de Saint-Laurent, ordre est donné d'évacuer toutes les maisons.

En même temps, soixante voitures de paysans sont réquisitionnées, qui devront être réunies près l'église de Berchem, destinées — dit-on — au transport des blessés.

Mais à 8 heures du soir, un contre-ordre arrive : rien ne troublera la nuit.

On se rassure plus encore le lendemain : un grand dîner chez le général Haxo n'indique pas l'approche des heures redoutables.

« Le maréchal a reçu l'ordre d'épargner la citadelle. » « La consigne du général Chassé est de ne pas résister aux Français. » Les propos fantaisistes volent jusqu'à Bruxelles, en passant par Malines, où ils emplissent d'allégresse les cœurs des réfugiés anversois. Les plus crédules partent aussitôt pour regagner leurs foyers, quoique les Orangistes racontent que la révolution va régner sur les rives de l'Escaut.

Tout autre est l'esprit des soldats français. Les perpétuelles variations qui les énervaient sur la frontière, les exaspèrent maintenant qu'ils sont devant l'ennemi. Leur orgueil souffre de ces indécisions toujours renaissantes :

« L'Empereur, disent-ils, ne faisait pas tant de façons pour la campagne de Russie! »

Cependant, Gérard, Haxo et Saint-Cyr-Nugues, dont ils maudissent la lenteur, décident en ce moment même, les derniers détails de l'attaque, fixée au 30 novembre. Mais le secret est si fidèle-

ment gardé, que les chefs de service eux-mêmes sont avertis dans la soirée du jeudi 29 seulement, à 9 heures.

Quand le duc d'Orléans quitte Brasschaet — où il a remis le commandement de sa brigade au colonel Gemeau — pour rejoindre le maréchal, il traverse les champs de Berchem, où de pauvres gens soignent leurs potagers, que les Français vont tout à l'heure détruire de fond en comble, en y ouvrant les tranchées.

Les rassemblements s'opèrent dans le plus profond silence, sous une pluie battante, par la nuit noire.

Un meunier, fervent Orangiste, dont les fenêtres s'ouvrent vers la citadelle, renseignait Chassé depuis une semaine, au moyen de bougies diversement placées. Il allait le prévenir du mouvement des Français, quand des soldats envahissent la maison, s'emparent de lui.

On empoisonne tous les chiens du pays, tant on redoute que leurs aboiements donnent l'éveil. Aux Français qui relèvent les détachements du colonel Buzen, on apprend le cri particulier que lancent les sentinelles belges lorsque l'heure sonne ; ainsi les Hollandais ne s'apercevront pas de la substitution (1).

Les brigades Zoepffel, d'Hincourt et Rapatel occupent Berchem, la digue d'Hoboken et Wilrijk ; une ambulance est installée à la hâte dans l'église de Saint-Laurent.

Cinq mille quatre cents hommes, fusil en ban-

(1) Lettre du duc d'Orléans à la reine Marie-Amélie.

doulière, la pioche dans une main, la pelle dans l'autre — pour éviter le bruit que feraient ces instruments en se choquant, — attendent l'ordre de commencer le travail.

Les gardes des tranchées, au nombre de mille, arrivent en rampant jusque sur les glacis, où ils se couchent à plat ventre, invisibles pour les factionnaires hollandais.

Tout cela s'accomplit avec tant de mystère que, par ordre du maréchal, on n'a pas prévenu le colonel Caradoc.

Le commissaire anglais était endormi déjà, dans le château voisin de Berchem qu'il partageait avec M. Talguy, premier secrétaire de la légation de France, quand il est réveillé par le pas des troupes, appelées de Borgerhout. Il s'habille rapidement, fait seller un cheval et galope jusqu'à Berchem.

*
* *

Si l'arrivée, en temps de paix et sur territoire neutre, de toute une armée commandée par un maréchal, constituait déjà un fait extraordinaire dans les annales de la diplomatie, l'histoire militaire contemporaine ne contient guère d'exemple de tout un travail de siège, opéré en cachette devant une citadelle, sans déclaration de guerre, sans la moindre sommation préalable.

A l'aube du 30 novembre, quand le regard commence à percer la brume, les sentinelles hollandaises ne peuvent croire au spectacle qu'elles ont devant les yeux : à 500 pas des remparts s'étend le premier parallèle, depuis Montebello jusqu'au

Laag Kiel, en face de la chaussée de Boom. Du côté de la ville, des uniformes français se montrent à la porte des Béguines, aux avant-postes hier encore occupés par les Belges.

A 6 heures, près de l'Arsenal brûlé, un parlementaire apparaît : le colonel Auvray, sous-chef d'état-major, porteur de la sommation de Gérard à Chassé.

« Monsieur le Général,

» Je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers, à la tête de l'armée française, avec mission de mon Gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831, qui garantit à S. M. le Roi des Belges, la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui en dépendent, sur les deux rives de l'Escaut.

» J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si, contre mon attente, il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers.

» Les opérations du siège sont dirigées sur les points extérieurs de la citadelle, et quoique la faiblesse de la fortification du côté de la ville, et le couvert des maisons m'offrent des avantages pour l'attaque, je n'en profiterai pas. Je suis donc en droit d'espérer que, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilité contre la ville.

» J'en fais occuper une partie dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer aux feux de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile et une calamité pour le commerce de toutes les nations.

» Si, malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeraient des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts, ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même, que, dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés et des malheurs qui en seraient la suite. J'attends votre réponse et je compte qu'il vous conviendra d'entrer sur-le-champ en négociation avec moi, pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent.

» Recevez, je vous prie, Monsieur le Général, l'assurance de ma considération.

» Le Maréchal,
commandant en chef l'armée du Nord.
« Comte GÉRARD. »

Réponse du général Chassé (1) :

« Citadelle d'Anvers, le 30 novembre 1832.

» Monsieur le Maréchal,

» En réponse à votre sommation que je viens de recevoir à l'instant, je vous préviens, Monsieur le

(1) Ecrite en français, comme le fut toute la correspondance du commandant de la citadelle, jusqu'à la fin du siège.

Maréchal, que je ne rendrai pas la citadelle d'Anvers qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui sont à ma disposition. Je considérerai la ville d'Anvers comme neutre, si longtemps qu'on ne se servira pas des fortifications de la ville (et ouvrages extérieurs qui en dépendent) dont le feu pourrait être dirigé contre la citadelle et la Tête-de-Flandre, y compris les forts Burght, Zwijndrecht et Austruweel, ainsi que la flottille stationnée sur l'Escaut devant Anvers.

» Il s'entend de soi-même que la libre communication par l'Escaut avec la Hollande, comme elle a eu lieu jusqu'à présent, ne doit pas être interrompue.

» J'apprends avec surprise que, pendant que Votre Excellence entame des négociations, on commence des hostilités par des ouvrages d'attaque au Sud, sous le feu de notre canon; quant auquel (*sic*) j'ai l'honneur de vous prévenir que si, à midi, on n'a pas cessé de travailler à ces ouvrages, je me trouverai dans la nécessité de les empêcher par la force.

» Recevez, je vous prie, Monsieur le Maréchal, l'assurance de ma haute considération.

» Le Général d'infanterie,

» Baron CHASSÉ. »

*
* *

Quoique la campagne d'Anvers eût été tenue éveillée par les mouvements des troupes, le roulement des caissons, pas un des paysans qui avaient

leur échoppe le vendredi, sur la place de Meir, ne manque l'ouverture du marché.

Malgré ce qu'ils avaient vu des préparatifs de l'attaque, la même illusion survivait chez tous : Chassé céderait devant la démonstration française, et tout finirait sans poudre ni boulets...

A midi et demi, une détonation retentit : fidèle à sa parole, le commandant néerlandais a tiré le premier coup de canon contre les ouvrages français, du côté de Berchem.

Aussitôt, les appels des vendeurs s'arrêtent, un silence se fait sur toute la ville. Beaucoup croient que l'heure du bombardement est venue ; on se précipite vers les maisons, on se réfugie dans les églises, les pompiers courent à leurs postes.

La porte de Berchem est restée ouverte aux détachements belges qui rejoignent les garnisons de Lierre, de Malines ou de Termonde, comme aux habitants que l'effroi chasse de la cité, mais interdite à quiconque veut pénétrer dans Anvers sans être muni d'un laissez-passer.

Diligences et charrettes se heurtent devant le pont-levis ; les chevaux impatients agitent des torrents de boue ; cris de colère et voix suppliantes se mêlent.

* * *

Le Maréchal avait tout fait pour provoquer ce coup de canon, qu'il attendait anxieusement et allait considérer comme une déclaration de guerre.

Il adresse au baron Chassé une seconde let-

tre (1), dans laquelle il émet la prétention de pouvoir tirer, des ouvrages extérieurs de la ville sur la citadelle, sans que les Hollandais aient le droit de riposter par une seule bombe lancée sur Anvers.

La réponse du Général rétablit les responsabilités de l'attaque et ne laisse aucun doute sur

---

(1) « Monsieur le Général,

» Les premières hostilités sont dans les coups de canon que vous venez de tirer sur mes troupes, au moment même où je recevais votre lettre de ce jour. La coupure des digues près de Liefkenshoek, les 21 et 25 de ce mois, le coup de canon tiré le 21 sur un officier belge, pourraient être considérés comme une rupture d'armistice, bien plus que les dispositions commencées sur le terrain que j'occupe devant la citadelle. Avant de tirer, j'ai voulu vous présenter un moyen de préserver la ville d'Anvers et sa population des fléaux de la guerre, et dans ce désir j'ai offert de renoncer aux avantages que me présente une attaque du côté des maisons, en me portant aux côtés extérieurs.

» La lunette Montebello est nécessairement comprise dans ces derniers, ainsi que les contre-gardes et ouvrages ne faisant pas partie de l'enceinte proprement dite.

» En agissant ainsi, je me fonde sur l'exemple des sièges de 1746 et 1792, dans lesquels la ville, d'un commun accord, a été considérée comme neutre, sans que pour cela les assiégeants aient perdu la faculté d'étendre leurs travaux sur les ouvrages extérieurs.

» Lorsque j'userai de pareille faculté, si vous en prenez occasion de tirer sur la ville, je serai en droit d'attaquer votre citadelle par le côté qui me conviendra et vous savez le désavantage qui peut en résulter pour votre défense.

» Si, pour la conservation de la ville, je puis consentir à ne point faire usage des batteries intérieures pour tirer sur la Tête-de-Flandre, on ne saurait admettre pour cela que vous puissiez conserver la libre navigation de l'Escaut; ce serait de ma part l'équivalent de vous assiéger sans vous bloquer. Je dois donc, Monsieur le Général, vous presser de nouveau d'accepter des arrangements qui fassent de la ville d'Anvers un point neutre entre vous et moi, dans l'intérêt de votre honneur et de l'humanité, ou vous rappeler que toute la responsabilité d'un refus retombera personnellement sur vous. »

l'accueil qu'il fera à une agression venue de la ville :

« Monsieur le Maréchal,

» En réponse à la seconde lettre de Votre Excellence d'aujourd'hui, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que lorsque vous faisiez des propositions pour ne pas attaquer la citadelle du côté de la ville, vos troupes étaient occupées, sur le dehors, à faire déjà des ouvrages d'attaque contre la citadelle, que je me suis vu forcé de combattre.

» C'est donc de votre part, M. le Maréchal, que les hostilités ont commencé.

» Au reste, toutes les fortifications de la ville, avec les ouvrages détachés et forts, ne peuvent jamais faire partie pour assiéger la citadelle, sans que la ville d'Anvers soit compromise, et je vous préviens, M. le Maréchal, que le premier coup de canon qui sera tiré de ces lieux me fera considérer la ville comme ayant pris une attitude hostile, qui pourra l'exposer à une ruine totale, dont les suites funestes retomberaient sur Votre Excellence.

» Il est incontestable, M. le Maréchal, que les ouvrages susmentionnés ont été construits pour la défense de la place et non pour attaquer la citadelle. C'est ainsi que les autorités militaires d'Anvers les ont toujours considérés et reconnus.

» La libre navigation avec la Hollande par l'Escaut, laquelle a toujours eu lieu, est un point si juste sur lequel je ne puis céder, ne concevant pas que cette communication peut vous être nuisible dans vos opérations du siège.

» Vous voyez par ces propositions, M. le Maréchal, que je suis encore toujours disposé à épargner la ville, tel que ma conduite ne l'a que trop prouvé pendant deux ans, nonobstant des provocations réitérées des habitants et des autorités militaires. »

*
* *

Le coup de canon qui terrifiait Anvers a répandu la joie parmi les Français. De vieux soldats se mettent à chanter les refrains d'il y a vingt ans, les airs de marche qui scandaient l'entrée à Berlin ou à Vienne. Nées de leur fantaisie, les nouvelles belliqueuses volent dans les rangs : la Russie se fâche ; l'armée prussienne va envahir la Belgique. Et ils songent que c'est le surlendemain, l'anniversaire d'Austerlitz.

CHAPITRE VI

LE SIÈGE JUSQU'A LA PRISE DE LA LUNETTE DE SAINT-LAURENT

> « ... La défense opiniâtre du général Chassé m'a laissé peu de répit pour ma correspondance : aussi n'aurai-je guère le loisir de vous dépeindre le singulier spectacle que nous avons sous les yeux et dont nous sommes à la fois les acteurs et les témoins : une armée assiégeante et une garnison assiégée s'entre-tuant à qui mieux mieux, sans pour cela être en guerre, des soldats perdant la vie ou quelqu'un de leurs membres dans une opération qu'on est convenu d'appeler pacifique... »
>
> (*Lettre du duc d'Orléans au comte de Saint-Priest, 16 décembre 1832.*)

Dans toute l'étendue du royaume des Pays-Bas, le 2 décembre (1) fut un jour de prières ferventes, de supplications montant vers le ciel, l'implorant pour la vieille Néerlande.

Tous les secours humains manquaient à la fois à Guillaume Ier, délaissé par ceux qui l'avaient secrètement encouragé dans sa résistance : il ne pouvait plus compter sur l'appui armé de la Prusse, ni davantage sur l'appui moral de la Russie et de

(1) Dix-neuvième anniversaire de la rentrée de Guillaume d'Orange à Amsterdam.

l'Autriche. Ses propres troupes, que guettaient les régiments français et belges, devaient rester le fusil au pied, sur la frontière.

Chassé et sa garnison, isolés dans la citadelle qui s'anéantit pierre à pierre, au milieu d'un tel déchaînement d'artillerie, que la terre paraît trembler (1), n'ont plus rien à attendre que de Dieu.

Les pluies torrentielles, tombées dans la nuit du 30 novembre, avaient fait déborder le ruisseau du Kiel et si bien détrempé le sol, que les batteries françaises furent achevées avec mille peines. On dut entasser fascines, madriers pour faire un chemin aux canons, qui risquaient de rester embourbés.

Le feu soutenu des Hollandais, deux sorties qui réussirent à détruire le bois de la Pépinière et quelques maisons gênant le tir de la citadelle ajoutaient aux difficultés des assiégeants. Toute la nuit, toute la journée du 2 décembre furent encore employées à terminer les batteries. Une pièce, placée dans le saillant de Saint-Laurent et enfilant le chemin de Wilryck, rendait très périlleux le transport des munitions prises au parc d'artillerie.

Du côté de la ville, les conditions imposées aux Hollandais étaient comme un défi porté à leur patience. Non seulement il leur fallait contempler, d'un regard paisible et satisfait, les mortiers et les canons pointés vers eux (2), mais aussi laisser les officiers français s'installer dans la tour de la

(1) Lettre du duc d'Orléans (8 décembre).

(2) Cette batterie était commandée par le capitaine Soudain de Neuduwert.

cathédrale, dans le clocher de l'église Saint-André, comme en un observatoire, d'où ils surveillaient les mouvements de la petite garnison et les annonçaient au moyen de bannières de diverses couleurs.

L'existence des assiégés n'avait aucun mystère pour les longues-vues et l'état-major du maréchal était instruit des moindres faits, comme des événements les plus graves; il savait les dégâts causés par un boulet, aussi bien que les ravages d'un incendie. Bientôt l'imagination des observateurs se donna libre carrière, interprétant à son gré les menus événements du jour : ayant aperçu un convoi funèbre qui traversait l'esplanade, n'annoncèrent-ils pas la mort et les funérailles de Chassé !

Cette surveillance incessante s'exerça dès le commencement du siège. Le 2 décembre déjà, soixante hommes, qui vont tenter une sortie vers le *Melkhuis*, sont rassemblés derrière la grande caserne, afin que leur mouvement échappe aux observateurs de la cathédrale. A peine hors de la citadelle, la petite troupe se heurte à une ligne de travailleurs, dix fois supérieure en nombre, dont elle ne soupçonnait pas la présence. Après un échange de coups de fusil, il faut se replier, sous peine d'être enveloppés (1).

*
* *

(1) Dans cette sortie, commandée par les lieutenants Reime, Van Deventer et l'adjudant Lageman, le premier prisonnier hollandais tombe entre les mains des Français : c'est le sergent Heino, de la 9de afdeeling infanterie, que ses blessures ont empêché de se relever.

Le 3 décembre, les heures d'accalmie furent nombreuses du côté de la défense comme de celui de l'attaque. Même les princes d'Orléans avaient pu passer la journée à Bruxelles auprès de la Reine; dans les cabarets de Berchem, les soldats éblouissaient l'habitant du récit des grandes batailles sous l'Autre; Ary Scheffer, en uniforme de garde national, parcourait les tranchées, prenait sur son album de rapides esquisses; à coups de poing, les enfants se disputaient les éclats de bombes ramassés dans les champs.

Mais le soir, on se répète partout que les moments tragiques sont proches, qu'Anvers va être bombardé. Les commissaires de police avertissent les étrangers que, s'ils franchissent les remparts, ils ne pourront revenir de longtemps, car les portes seront sévèrement consignées.

L'anxiété des Anversois grandit. Les uns augmentent la couche de paille et de terre dont ils ont matelassé leurs soupiraux, descendent les objets précieux dans la cave, où ils se préparent un refuge. Les autres, estimant que loin des canons hollandais sera la meilleure sûreté, courent au bureau des diligences, déjà encombré.

Charles Rogier et le général Goblet sont arrivés de Bruxelles, ont vu le maréchal, puis le colonel Caradoc.

*
* *

Il fait encore nuit, le lendemain, qu'un long cortège de fugitifs se presse aux portes de Borgerhout et de Malines. Elles seront fermées à

8 heures du matin, et l'on s'écrase pour quitter la ville.

C'était le jour de la Sainte-Barbe et jamais la patronne des artilleurs ne fut fêtée avec plus étourdissant fracas.

A 11 heures, le maréchal, les princes, le colonel Caradoc prennent place sur le parapet du fort Montebello. La musique militaire est au pied du rempart, attendant le premier coup tiré par la batterie française n° 5, pour attaquer un pas redoublé.

« On se serait cru chez Franconi », écrivait un officier anglais, témoin de cette étrange cérémonie.

Pour accentuer la ressemblance, les curieux de spectacles militaires s'entassaient dans le grenier du Théâtre des Variétés, dont les lucarnes dominent l'esplanade et la citadelle. Le concierge, impresario avisé, met les places en location, au prix de 50 cents, et encaisse, dès la première représentation, une recette de 300 florins (1).

(1) Le programme était attrayant, d'après les renseignements que donne l'ordre du jour de l'artillerie française du 4 décembre :

« ... La vivacité du feu sera réglée d'après les ordres que les commandants d'artillerie recevront de l'officier supérieur de service.

» En général, il devra être très modéré, de manière que le pointage se fasse avec soin et, à moins d'ordre contraire, il ne dépassera pas la proportion de huit coups par heure, par canon, six par obusier, quatre par mortier. On aura soin de ne pas tirer par salve...

» Les consommations ne devront pas, en général, excéder 60 coups par vingt-quatre heures pour les canons, 40 pour les obusiers et 30 pour le mortier, ce qui donne par jour une consommation totale de 2,640 boulets, 800 obus et 1,200 bombes. En tout : 4,640 projectiles.

A partir de ce moment commence une canonnade terrifiante, ininterrompue, un épouvantable échange de mitraille, qui ne cessera qu'à la capitulation. Dans cette journée du 4 décembre, quatre-vingt-cinq pièces françaises bombardent la citadelle, et des officiers, postés dans la flèche de la cathédrale, envoient, de deux en deux heures, des bulletins qui serviront à rectifier le tir. Pourtant, rien encore ne semble menacer la sécurité d'Anvers.

« Jusqu'ici, écrit le général Goblet à Van de Weyer (1), pas un coup n'a été tiré de la citadelle contre la ville, bien que la question de neutralité n'ait point été décidée. Un fait remarquable, c'est que, des onze mortiers qui menaçaient la ville, les Hollandais en ont ôté quatre pour les transporter sur le front menacé par les Français.

» Quant à la position du Gouvernement, je crois pouvoir vous annoncer qu'elle ne demeurera pas plus longtemps incertaine. Soit mauvaise volonté, soit impuissance, soit désistement de ses premières exigences, l'opposition n'a pas fourni les éléments d'un nouveau ministère. Dans cet état de choses, le maintien du cabinet actuel devient une nécessité. La Chambre d'ailleurs semble se montrer mieux disposée à prêter son appui au pouvoir... »

*
* *

La journée du 5 est, pour les assiégés, plus terrible encore que les précédentes : 3,557 projectiles sont lancés par les pièces françaises.

(1) Lettre du 4 décembre.

L'épouvante des Anversois, déjà obsédés par ce tonnerre ininterrompu, va s'accroître, lorsqu'ils connaîtront la lettre du général Chassé, qu'un parlementaire a portée au quartier général :

« Monsieur le Maréchal,

» Les calamités que votre agression appelle sur la ville d'Anvers, pendant que l'on négocie encore pour le maintien de la paix, paraissent devoir se réaliser dans toute leur rigueur, par suite de ce que j'aime à croire encore être l'effet de l'imprudence de vos troupes et ne pas être dicté par votre volonté.

» Malgré ma réponse B du 30 novembre 1832, à la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, il a été fréquemment tiré contre la citadelle du fort de Montebello. Ce sont des transgressions aux bases de l'arrangement que Votre Excellence m'a proposé, ainsi qu'à celles que j'ai énoncées dans ma réponse.

» Je crois donc devoir en prévenir Votre Excellence, afin de faire tout ce qui dépend de moi pout empêcher un conflit désastreux... Le fort de Montebello est tellement une dépendance de la place, que je ne pourrais m'abstenir de riposter à tout feu ultérieur dirigé contre moi de ce fort, comme des remparts de l'enceinte... »

*
* *

Quoique leurs âmes fussent bien fermées à l'illu-

sion, les Néerlandais avaient eu, ce jour-là, une vision d'espoir.

Du côté de Lillo s'avançait une escadrille, placée sous les ordres du schout-by-nacht (contre-amiral) Lewe van Aduard, composée de la frégate *Eurydice*, des corvettes *Komeet* et *Proserpina*, de la bombardeerkorvet *Medusa*, de deux bateaux à vapeur et de vingt petites canonnières. Arrivée à la hauteur du fort de la Perle, elle jette l'ancre, malgré la protestation du général Sébastiani, commandant des ouvrages défensifs, qui n'admet aucun empêchement à la libre navigation de l'Escaut. Sans se laisser émouvoir, Lewe van Aduard passe la nuit à ordonner les préparatifs du combat.

Tout en se disposant à la bataille, les Hollandais n'oublient pas que le 6 décembre ramène l'anniversaire du Prince d'Orange, et le jour naissant montre ces bâtiments, où la mort allait frapper bientôt, pavoisés pour une fête.

Un officier va sommer Sébastiani d'avoir à évacuer immédiatement les forts et les digues; en cas de refus, la flottille ouvrira le feu dans un quart d'heure.

La réponse négative du général est accueillie par une canonnade, à laquelle les forts de Sainte-Marie et de la Perle ripostent si vigoureusement, que l'escadrille doit bientôt redescendre vers Lillo.

Connaissant les projets du contre-amiral, Chassé, pour appuyer plus fortement l'attaque des navires, avait, dans la nuit du 5 au 6, fait réparer les principaux dégâts causés à ses batteries. Ses rapports

au Ministre de la guerre, le général Van Eerens, déclarent que « le feu ennemi est tellement violent, que jamais aucun de nous ne vit rien de semblable. Il surpasse en force, en vivacité tout ce que nous connaissions jusqu'à ce jour. On a remarqué que, dans le même moment, douze à quatorze bombes sillonnaient l'air. Ce feu a tellement bouleversé le sol, que la circulation devient d'une difficulté extrême ; le transport des munitions, le déplacement des pièces sont horriblement pénibles, impossibles parfois... »

Cette nuit-là, les assiégeants firent une tentative pour s'emparer de la Lunette Saint-Laurent. Elle fut déjouée par la vigilance du capitaine de garde Van Well Groeneveld, qui découvrit les Français s'avançant sur la chaussée de Boom.

* * *

Une bombe éclate dans l'hôpital, tuant trois blessés. Le major Croissant ordonne aussitôt que les malades, en état de supporter cette fatigue, seront embarqués, conduits à la Tête-de-Flandre, sur la rive droite de l'Escaut. On installera les autres dans une casemate, où le service de santé dispose des couchettes de paille.

A 4 heures du soir, le grand magasin d'approvi sionnement est incendié. D'Anvers, on aperçoit les flammes, contre lesquelles tous les efforts de la garnison restent impuissants et qui s'éteignent à

minuit seulement, ne laissant que débris de murailles (1).

Puis, c'est la poudrière du bastion n° 2 qui saute. Parmi les blessés, le comte de Limburg Stirum et l'adjudant Roger, qui doivent être amputés; le lieutenant Van Buren, qui succombe après quelques heures.

Cette désastreuse journée, prélude de tant d'autres catastrophes, témoignait que nulle défaillance n'était à craindre parmi les assiégés. Pris entre les boulets et l'incendie, ils s'étaient montrés de vaillants cœurs, et le vieux général pouvait s'enorgueillir de commander à de tels hommes.

Les Français admiraient la bravoure de leurs adversaires et se plaisaient à lui rendre hommage. Après la journée du 5, le duc d'Orléans conte à sa mère comment une pièce néerlandaise fut en vain la cible de toute une batterie : on veut la démonter coûte que coûte; quatre-vingts coups sont dirigés contre elle et toujours la lumière du canon reparaît (2).

*
* *

(1) *Lettre du duc d'Orléans :*

« Nous aperçûmes un grand bâtiment tout en feu dans la citadelle, et, en avant, deux maisons du village de Kiel auxquelles les Hollandais avaient mis le feu et qui flambaient. Ces deux incendies ressemblaient à des palais de feu, on voyait l'intérieur des bâtiments éclairés de toutes les couleurs, et, entre deux masses de flammes, le rempart de la citadelle, noir foncé, sur la crête duquel se dessinaient, comme des ombres, de petites figures courant en tous sens. »

(2) *Lettre du duc d'Orléans* (Sur une pièce installée dans le saillant de Toledo) :

« Ils servaient leurs pièces avec tant d'activité, qu'un seul canon,

A la suite de la lettre de Chassé, une nouvelle panique s'est abattue sur Anvers. Les habitants, qui ne peuvent ou n'osent fuir, s'abritent dans les caves, cherchent un asile dans les églises. Par les rues, on ne voit plus que gardes civiques défilant musique en tête, estafettes galopant aux remparts, escouades de pompiers qui veillent jour et nuit. Aux menaces de bombardement hollandais s'ajoute encore la crainte des projectiles français.

Les journaux de Paris et de Bruxelles vantaient la merveilleuse adresse des artilleurs, avec exemples à l'appui. Un canonnier, auquel le maréchal avait promis la croix, s'il démontait une pièce en trois coups, n'en demandait qu'un seul et réussissait; une autre fois, Gérard donnait 40 francs et laissait encore espérer la Légion d'honneur à un pointeur qui annonçait à l'avance les résultats de son tir.

Tous n'étaient pas aussi prodigieusement habiles, car, dans la seule journée du 6 décembre, l'Hôtel des Monnaies et quinze maisons des rues de la Cuiller et du Couvent, voisines de l'espla-

---

que nous observions parce qu'il était un de ceux qui nous gênaient le plus, tira près de trente coups à l'heure.

» Je résolus alors de le faire démonter à tout prix.

» Quant à leur adresse, vous en jugerez quand vous saurez qu'impatienté de voir toujours ce même canon travailler sans relâche, j'étais avec les généraux Baudrant et Jamin sur des chaises dans la batterie n° 3, lorsque le boulet vint frapper le gabion contre lequel je m'appuyais et me couvrit la tête et le chapeau de terre. Je n'en fus que plus animé à faire tirer toutes les pièces sur ce point; mais tout ce que nous pûmes faire fut de démolir la crête de blindage et d'élargir l'embrasure. Au coucher du soleil, la pièce faisait encore feu régulièrement et nous incommodait beaucoup. »

nade (1), étaient abimés par des boulets français envolés d'une batterie de Berchem.

L'annonce de la venue du Roi avait cependant apaisé l'affolement des Anversois. Arrivé de Bruxelles, le soir du 5 décembre, Léopold se rendait directement au Palais, où le duc d'Orléans et le maréchal se présentaient peu après. Comme on s'était laissé gagner par toutes les craintes, on se rattachait à toutes les espérances, et le bruit courait déjà que Chassé renonçait à défendre Saint-Laurent.

Le Théâtre des Variétés, dont les recettes avaient notablement baissé la veille, fait de nouveau le maximum. Devant l'affluence des curieux, il se décide à ouvrir ses portes l'après-midi.

Quoique le spectacle de la matinée ne vaille pas celui du soir, où le ciel est rayé de flammes, où les fusées de la citadelle illuminent la campagne et l'Escaut, on s'étouffe devant les lucarnes. Un officier anglais, assidu de ces représentations, écrit que le public s'emballait ainsi qu'au théâtre, murmurait ou applaudissait, suivant que les coups semblaient bien ou mal portés.

La curiosité est si forte, que des personnes bravent toutes les consignes, s'exposent aux balles, aux éclats d'obus, pour aller jusqu'au campement du 19e de ligne, près de Berchem, contempler les soldats qui font la cuisine en plein air, qui chantent, qui dansent.

Cependant, l'attaque grandit encore : du 6 au

(1) L'esplanade s'étendait sur les terrains actuellement occupés par le Musée



7 décembre, les batteries françaises lancent 4,145 projectiles. Une bombe traverse le blindage du laboratoire, tout rempli de poudre : l'explosion tue trois hommes, un quatrième ne survit que quelques heures.

Le soir du 7, un étincelant clair de lune scintille sur les environs de la citadelle, au profond désappointement des Français, qui achèvent fiévreusement la batterie de mortiers dirigée contre le bastion n° 2. Les assiégés, au contraire, bénissent cette lumière, qui révèle tous les mouvements de l'ennemi : sous leur feu, les soldats doivent à plusieurs reprises abandonner le travail.

La défense hollandaise sera d'autant plus acharnée, que Chassé a dégarni ses remparts du côté de la ville pour réarmer tout son front.

Ce n'est plus seulement un duel d'artillerie qui met en présence Français et Néerlandais. Sans vouloir exposer une importante fraction de ses troupes dans une sortie, Chassé va harceler l'adversaire par des attaques multipliées.

Près de la Lunette Saint-Laurent, un détachement débouche tout à coup du chemin couvert, derrière lequel il s'était embusqué, se précipite sur les voltigeurs. Quand ils sont obligés de battre en retraite, les Hollandais jettent dans les tranchées de petites bombes, un peu plus grosses que le poing (1). Dans la contre-garde du fort Montebello, les projectiles néerlandais enlèvent des gabions, détruisent tous les parapets. Des soldats sont

(1) Lettre du duc d'Orléans à la Reine Marie-Amélie.

atteints et, sur l'ordre du maréchal, le travail est interrompu.

Mais la citadelle à souffert plus encore : la grande caserne n'est qu'un monceau de décombres; en hâte, il faut évacuer les cuisines. L'œuvre de destruction accomplie depuis quelques jours par les bombes françaises prouve que les ouvrages blindés n'offrent qu'une sécurité illusoire; sur l'ordre de Chassé, tous les hommes qui ne sont pas de service abandonnent les casemates, vont se reposer dans les poternes et les galeries de communication.

*
* *

Du côté des assiégeants, les tranchées sont gelées à certaines places, à d'autres, transformées en de véritables marécages, où l'eau et la boue atteignent à la hauteur du genou. Le Roi des Belges n'hésite pas à s'y aventurer, bien que le feu hollandais demeure aussi violent.

Passe une civière emportant un soldat, qu'un boulet vient de mutiler affreusement.

Léopold s'approche et, sur la poitrine du Français, il épingle la croix de son Ordre (1).

---

(1) Saint-Syr-Nugues, dans son ordre du jour, dit à l'armée française le beau geste du Roi :

« ... Hier, S. M. le Roi des Belges a parcouru les tranchées et visité les parallèles, les batteries et jusqu'au cheminement le plus avancé du génie. Ayant rencontré un sapeur grièvement blessé qu'on emportait et dont la contenance et le langage annonçaient une âme forte et intrépide, il lui a adressé des paroles d'intérêt et lui a accordé la décoration de l'Ordre Léopold (*sic*). Cette hono-

La nouvelle de la présence du Souverain à Anvers s'était vite répandue dans le royaume et aussitôt naissait une mode nouvelle : fût-il le plus pacifique citoyen du monde, tout Belge, soucieux de la considération, devait avoir assisté au siège de la citadelle et obtenu une lucarne au Théâtre des Variétés.

Un autre motif que la curiosité attirait encore bien des hommes à Anvers : des jeunes chirurgiens arrivaient d'Angleterre, d'Allemagne et sollicitaient l'honneur d'assister Zinck, Forget, Hippolyte Larrey dans les soins prodigués aux blessés.

La principale ambulance française siège dans une des plus grandes maisons de Berchem, où le docteur Gouzé, de l'hôpital d'Anvers, a fait porter les matelas nécessaires (1). Deux ambu-

rable récompense, décernée sous le feu ennemi, sera pour toute l'armée française un témoignage du prix que met à ses services le Gouvernement allié, pour qui nous sommes venus combattre. Nos blessés ont été transportés à l'hôpital d'Anvers, où ils sont reçus et traités avec le plus grand soin. M. le docteur Seutin, qui a servi dans l'armée française, s'y fait remarquer par son zèle et son dévouement. M. le maréchal se plaît à lui en témoigner sa satisfaction. Il doit aussi exprimer sa reconnaissance aux habitants d'Anvers, qui ont fait offrir par le bourgmestre de transporter eux-mêmes nos blessés de l'ambulance de Berchem à l'hôpital d'Anvers, afin de leur éviter le transport par voitures qui les fait beaucoup souffrir. M. le maréchal s'empresse de transmettre à l'armée cette preuve touchante des sentiments de gratitude et d'humanité de la Nation belge; il est garant que les soldats français, en versant leur sang pour elle, n'oublieront jamais que la discipline, comme le courage, est au premier rang de leurs services; c'est par là qu'ils acquerront des droits à l'approbation du Gouvernement français et à l'estime de tous les peuples. »

(1) Aux personnes qui envoyaient de la charpie, du linge, on délivrait un bon de remerciements, ainsi formulé par le chirurgien en chef : « Bien que les ambulances de l'armée soient abondamment

lances de tranchée sont installées dans l'église de Saint-Laurent et au village d'Hoboken.

Chaque jour, le matin et vers la fin de l'après-midi, les blessés — portés sur des civières et placés dans des fourgons — étaient évacués, sur Anvers, sur Malines, où ils trouvaient un accueil et des soins qui laissèrent dans leurs cœurs un sentiment de profonde reconnaissance (1).

*
* *

Dans la citadelle, une pareille sollicitude entourait les victimes du siège, mais combien les ressources étaient différentes !

Battu par la mitraille, émietté par les bombes, l'hôpital devient inhabitable : c'est dans des casemates, où les chirurgiens ne peuvent se tenir

---

pourvues de tout ce qui leur est nécessaire, nous ne recevons pas moins avec plaisir et reconnaissance les dons offerts pour les blessés... » (LARREY, *Histoire chirurgicale du siège d'Anvers.*)

(1) Après la reddition de la citadelle, M. Zinck, le chirurgien français, écrit à M. Seutin, médecin en chef de l'armée belge :

« Mon cher camarade,

» Au moment de rentrer en France, il me reste un devoir bien doux à remplir : c'est celui de vous offrir mes remerciements pour l'empressement avec lequel vous êtes accouru nous prêter les secours de votre talent et de votre expérience. Nos blessés de l'hôpital d'Anvers n'oublieront pas plus que moi les soins assidus et affectueux que vous leur avez prodigués. L'Intendant de notre armée et notre conseil de santé savent déjà quelle part active vous avez prise à nos pénibles travaux et, en les en informant, je n'ai été que juste à votre égard.

» Veuillez, mon cher camarade, recevoir, avec mes adieux, l'expression de mes sentiments de reconnaissance, d'estime et d'affection. »

debout, où le renouvellement de l'air est impossible, où les lampes fumeuses répandent une funèbre clarté qu'on entasse les malheureux blessés.

Chaque soir, une chaloupe montée par deux hommes ramène des bastions avancés les soldats atteints par le feu ennemi.

Si l'état des malades le permet, une embarcation les conduit à la Tête-de-Flandre ; mais nul signe ne la distingue, rien ne garantit sa sécurité pendant la traversée de l'Escaut.

Un magnifique élan de charité entraînait tous les cœurs néerlandais : pauvres, riches donnaient suivant leurs moyens ; liste des objets envoyés à la citadelle, sommes d'argent offertes pour les blessés et leurs familles, emplissaient les gazettes. Auprès des gulden arrivant par milliers, figurent charpie, compresses, paniers de raisin, confitures, sirops, thé, sucre, tabac, pipes, madère, etc. Les enfants des écoles se cotisent, les ateliers envoient leur obole; certains dons sont accompagnés d'une devise, telle que :

De gift hoe klein
Het doel toch rein (1).

*
* *

Par les pigeons voyageurs, par les postes du télégraphe aérien qui reliaient la citadelle à une

(1) Quelque petit que soit le don,
Le but est pur.

tour du Binnenhof à La Haye, le général Chassé restait en communication constante avec son gouvernement. Au contraire, l'état-major français semblait se faire un devoir de tenirle cabinet belge dans l'ignorance des progrès du siège.

Irrité de cette façon d'agir, M. Goblet envoie au quartier général, le 7 décembre, un employé du ministère, M. Noyer, muni de toutes les recommandations imaginables, car il convient, écrit-il à Le Hon (1), « que les faits importants soient recueillis avec un soin et une exactitude irréprochables ».

Après bien des recherches, M. Noyer retrouve le colonel Bouthay, commissaire belge auprès de l'armée française, logé dans quelque vieux château, à plus d'une lieue d'Anvers.

Cinq minutes de causerie l'ont déjà convaincu que sa mission sera malaisée : le colonel lui conte qu'au début du siège, il se rendait chaque matin à l'état-major, interrogeait et recevait cette immuable réponse : « Il n'y a rien de nouveau... » Devant ce parti pris, il n'a plus insisté.

Espérant un meilleur résultat, M. Noyer va trouver le général Desprez, dans l'après-midi du 9 décembre, puis adresse au président du Conseil le récit de la visite :

« M. Desprez m'a dit : « Quel intérêt le Ministre
» des Affaires Étrangères et ses agents à Londres
» et à Paris peuvent-ils prendre à ce qui se passe
» ici ? C'est une affaire toute française ; il n'y a
» que le Gouvernement français qui ait droit à

(1) Lettre du 7 décembre.

» demander des renseignements. Quand les Belges
» se battront, à la bonne heure! M. Le Hon pourra
» alors désirer connaître le résultat des opérations
» et nous demander des détails; maintenant,
» qu'il en demande au Gouvernement français! »

» Il m'a dit cela à peu près dans les mêmes termes. Il faut avouer qu'en cette circonstance M. le général Desprez avait un peu trop en mémoire son extrait baptistaire. Aussi je me suis hâté de lui répondre que l'affaire était belge avant tout, que les Français ne venaient pas conquérir Anvers pour leur Gouvernement, mais pour le nôtre; qu'il était très naturel que nos envoyés à Londres et à Paris désirassent connaître les chances d'un événement qui se rattache si étroitement à la diplomatie, puisque le siège d'Anvers n'avait lieu qu'en vertu d'un traité auquel notre plénipotentiaire avait pris une part si active, etc.

» Le général m'a dit, en vrai soldat : « Des
» coups de canon ne seront jamais de la di-
» plomatie. Du reste, a-t-il ajouté, je ne donne
» communication de ce qui se fait qu'au Roi seul,
» à qui j'écris tous les jours. M. Goblet n'a qu'à
» lui demander communication de mes lettres. »

» M. Bugne, que je suis allé voir ensuite, m'a paru réduit à un rôle purement passif; il est là, m'a-t-il dit, *pour laisser faire;* il appelle, lui, son rôle *contemplatif*.

» Je lui ai fait quelques questions sur le service des estafettes, dont je voulais profiter, mais il m'a dit que, n'ayant plus d'occupation, il n'expédiait pas une estafette par semaine.

» Des nouvelles, il en a fort peu. Aller les men-

dier, et sans succès encore, ne peut lui convenir; des communications, on ne lui en fait pas. Je lui ai parlé de la neutralité de la ville. Il m'a répondu qu'il considérait le principe admis de fait et qu'il ne pensait pas qu'il pût y avoir encore des motifs de craindre pour la ville... »

*
* *

Le 10 décembre est marqué par la plus importante sortie, tentée depuis le début du siège.

Sous le commandement du capitaine Morre, des lieutenants Nantzig et Derks, soixante-cinq hommes de la 10de afdeeling — auxquels se joint un détachement de *Werkers* (1), dirigé par le 1er lieutenant Camerling — se précipitent au pas de course sur les sapes volantes établies devant le bastion n° 2. Surpris, les Français se sauvent et les Hollandais, sans perdre de temps à les poursuivre, commençent à détruire les travaux : les ouvriers bouleversent les terres, sous la protection de leurs camarades de l'infanterie.

Les Français reparaissent en nombre, Morre et Nantzig tombent sous leur feu; mais les Hollandais tiennent ferme une demi-heure encore, ne battent en retraite qu'après avoir précipité dans les fossés six mortiers à main, pris les carabines et les cuirasses abandonnées par leurs ennemis.

En quarante-huit heures, 6,115 projectiles ont été lancés contre la citadelle; le rapport de Chassé

(1) Travailleurs.

confesse que nul blindage ne résisterait à une pareille attaque.

« De bomvrije lokalen werden overal doorgeslagen — écrit le chef d'état-major de Boek dans son Journal.

» Nimmer heeft de geschiedenis een zoodanig voorbeeld van barbaarscheid bij beschaafde volken opgeleverd. De regen van bommen en granaten gaat alle verbeelding te boven; de toestand onzer soldaten is allerbeklaaglijkst. Echter zijn allen nog met goeden moed bezield (1). »

*
* *

Un brouillard si épais couvre la nuit du 10 au 11, que l'on distingue à peine la traînée lumineuse des bombes.

Les Français mettent l'obscurité à profit pour commencer une nouvelle batterie de quatre mortiers, à l'extrémité droite de la deuxième parallèle.

Maintenant, les trente mortiers de 29 qui, aux premiers jours du siège, étaient en arrière de la première parallèle, se trouvent dans les batteries E, F, G, H, et dans le fort Montebello. Leurs bombes atteindront jusqu'aux ouvrages qui regardent le front de la ville.

---

(1) « Les locaux blindés sont défoncés partout. Jamais l'histoire n'a enregistré pareil exemple de barbarie chez les peuples civilisés. La pluie de bombes et de grenades dépasse l'imagination. La situation de nos soldats est des plus déplorables. Néanmoins, ils sont tous animés d'un bon courage. »

Cette même nuit, le génie a achevé une descente à ciel ouvert, entre le saillant du chemin couvert de la Lunette Saint-Laurent et la descente blindée déjà construite. Sur cette dernière, on lance dans le fossé un radeau, au moyen duquel un mineur est attaché à l'escarpe.

Nouveaux ravages dans la citadelle. Une bombe s'abat sur la poudrière du bastion n° I et, sans la présence d'esprit d'un canonnier qui éteint le commencement d'incendie, le bâtiment entier sautait (1). Les caves de la grande caserne, considérées jusque-là comme défiant tous les projectiles, sont mises à jour; d'autres souterrains subissent pareil sort. Les soldats n'ont plus de refuge que dans les poternes, dans des galeries si resserrées, que la plupart doivent rester debout, tandis que les autres, étendus ou assis, cherchent un peu de repos.

L'artillerie souffre terriblement aussi du tir acharné des Français : entre le 10 et le 11 décembre, cinq pièces sont démontées.

Anvers n'est pas épargné non plus : dépassant la citadelle, des projectiles tuent une femme, blessent un enfant à mort.

∴

Toute la matinée du 11, les canons avaient grondé de part et d'autre. Soudain, ils s'apaisent,

(1) Dès que cet acte de bravoure fut connu en Hollande, des souscriptions sont adressées aux journaux, spécialement destinées au soldat qui a sauvé l'existence de bien des compagnons d'armes.

mais alors des échos de combat arrivent de Calloo (1).

« Les quais des bassins d'Anvers — écrit M. Noyer, dans son rapport rédigé à 5 h. 30 du soir — sont couverts de curieux avides d'explosions, qui, n'ayant plus en ville le bruit accoutumé de l'artillerie du siège, paraissent enchantés de trouver un dédommagement, en attendant que Chassé et le maréchal recommencent de plus belle...

» Il y a un endroit du quai d'où l'on aperçoit distinctement les mâts des frégates. Le temps est très clair aujourd'hui et l'on voit, à chaque explosion, deux petits nuages blancs monter au-dessus du fort Sainte-Marie et des frégates. Le feu de celles-ci est terrible : ce sont des bordées roulantes, qui doivent écraser les ouvrages improvisés des Français. On dirait que les soldats de Chassé et ceux du maréchal suspendent leur combat pour attendre le résultat de cet événement.

» Au-dessous du fort Burght, qui se trouve près de la Tête-de-Flandre, les Hollandais ont fait une coupure qui établit une communication avec les Polders inondés.

» Trois chaloupes canonnières hollandaises qui, le matin, se trouvaient encore à l'entrée de la coupure, se trouvent, cette après-midi, dans les Polders, à la hauteur du fort Isabelle... »

* * *

(1) C'était l'engagement, près du fort Sainte-Marie.

Une alerte imprévue survient du côté de la Conférence, que l'on croyait endormie pour longtemps sur les protocoles.

Après la convention du 22 novembre, les plénipotentiaires russes, obéissant aux instructions impériales, s'étaient retirés et, de l'avis unanime, les séances ne reprendraient pas avant la cessation des hostilités. « Mais — annonce Van de Weyer à Goblet (11 décembre) — les dépêches arrivées de Saint-Pétersbourg à Londres changent toutes les idées que l'on s'était faites à cet égard. La Cour de Russie applaudit à la conduite de ses plénipotentiaires et leur dit qu'en se retirant de la Conférence, ils ont parfaitement saisi l'esprit de leurs instructions et compris la volonté de l'Empereur et qu'en conséquence, on leur retire tout pouvoir et tout mandat pour assister à la Conférence...

» Il est indubitable que cet acte de la plus insigne mauvaise foi est un coup monté par MM. Matuszewics et de Zuylen et que l'on veut ainsi jeter un nouvel embarras dans les affaires. La Russie a un vif intérêt à ce que la France et l'Angleterre soient incessamment occupées de difficultés qui entravent la marche de leurs ministères et détournent leur attention de ce qui se passe en Pologne... »

*
* *

Au rapport du 11 décembre, Chassé a, pour la première fois, laissé deviner des craintes, car le batardeau placé devant la courtine I-II vient

d'être détruit par les pièces ennemies et l'eau ne sera plus retenue dans les fossés.

Les Français n'en profiteront-ils pas pour tenter un assaut général?

Il faut se tenir prêt à conjurer ce nouveau péril : le nombre des soldats est augmenté dans chaque bastion, toutes les précautions sont prises pour empêcher une escalade des flancs bas (1).

* * *

Sur l'esplanade de la citadelle, dont les boulets ont labouré le sol, devant les murailles écroulées de la caserne et des magasins, dans le fracas des canons néerlandais qui ripostent aux obusiers

(1) *Garnizoens-order.* — Bij eenen algemeenen aanval, waartoe men zich altijd gereed moet houden door het afloopen van het water in de grachten, zoo zal :

Het bastion n° 1, in de regter flank, bezet worden door het 2de bataillоen der 10de afdeeling infanterie.

Het bastion n° 2, door het flankeur bataillоen der 7de afdeeling infanterie.

Het bastion n° 3, in beide lage flanken, door het 1ste bataillоen der 10de afdeeling infanterie.

Het bastion n° 4, in de regterlage flank, door het flankeur bataillоen der 7de afdeeling infanterie, hetwelk tevens als reserve zal beschouwd worden.

Het bastion n° 5, in beide lage flanken, door de drie kompagnieën van het flankeur bataillоen der 9de afdeeling infanterie.

De 4de kompagnie van de 9de afdeeling infanterie zal in bastion n° 4 verblijven.

De handlagers zijn belast met de defensie der lage flanken, daar waar zij zich in de galerij bevinden.

Van bastion 1 en 2, zullen steeds ieder 50 man als tirailleurs gebruikt worden, morgen de noodige zandzakken te plaatsen daar waar zulks noodig is, op de Hoofdwal en ravelijn Hulppoort.

français, Chassé réunit sa garnison, le 12 décembre (1).

En vertu des pouvoirs que lui a concédés le Roi, il remet les insignes de la 4e classe du « Militaire Willems-Orde » à vingt-trois de ses plus vaillants.

D'autres ont l'honneur d'une citation à l'ordre du jour.

« Ik houde mij verzekerd dat deze onderscheiding tot een spoorslag aan de bezetting zal vertrekken, om in het kamp en leger vermoeijenissen en gevaren met onverschrokken moed te blijven verdragen, terwijl Ik bij deze, de stellige verzekering geef, dat elk uitstekende daad dadelijk door mij zal worden beloond of, naar omstandigheden, ter kennisse van Zijne Majesteit zal worden gebracht (2). »

---

(1) Depuis le début du siège, les Hollandais avaient eu 2 officiers et 36 soldats tués, 4 officiers et 132 soldats blessés; 4 hommes étaient portés manquants; 8 canons et 15 affûts démontés.

(2) « Je me tiens pour assuré que cette distinction sera un encouragement à la garnison, comme au camp et à l'armée, pour continuer à supporter avec un courage héroïque les fatigues et les dangers.

» Je donne ici l'assurance catégorique que chaque fait remarquable sera immédiatement récompensé par moi ou, d'après les circonstances, porté à la connaissance de Sa Majesté... »

Décorés dans l'infanterie : 1er lieutenant Broers; major Voet; 2e lieutenant Derks; sergent Verheyden; caporal Van Veen; flanqueurs Tennissen, Ruigsrok, Eisenbergen, Douwes; fusilier Bouwman.—Artillerie : les capitaines Schutter, Van Deventer, Verschoor; les lieutenants Doorman et Van Driel van Goudswaard; sergent-major Van der Kruk; caporal Robarts; canonnier Schophuizen. — Génie : lieutenant comte van Limburg Stirum; sergent mineur Van Suiktelen; caporal Profost; mineur Vossen. A l'ordre du jour, le 1er lieutenant Kamerling et l'adjudant Rogier, déjà décorés; les sergents Keijzer et Köhler, le mineur Herbouts et l'ouvrier du génie Smit sont cités à l'ordre du jour.

Alors que la Hollande, unie dans un même amour, dans une même pensée, recommandait à Dieu les enfants qui souffraient et combattaient pour elle, le suppliait de soutenir leur cœur, d'épargner leur jeunesse, les Français, plus que jamais dominés par les querelles de partis, exploitaient le siège d'Anvers au gré de leurs passions politiques (1).

* * *

Mais, chose autrement grave que les coups d'épingle, les caricatures et les épigrammes de la presse, la discorde était au camp français. L'antipathie peu dissimulée qui, depuis Valenciennes, séparait Haxo et Neigre, s'accentuait; les escarmouches du début menaçaient de tourner à la guerre ouverte, d'autant que chacun des généraux avait ses partisans, qui entraient à leur tour dans la lutte.

Des rapports arrivaient journellement au maréchal Soult, tendant à le persuader que l'approvisionnement en poudre ne répondait pas aux besoins du général Neigre, réduit à ralentir le feu de ses batteries.

Inquiet, le Ministre de la guerre charge le maréchal de camp baron Gourgaud, aide de camp du

(1) Les feuilles orangistes se livraient, elles aussi, aux nobles jeux d'esprit. *La Papillote* expose *l'état de la France en 1832* : « La liberté est D. C. D., la révolution de Juillet D. K.V., le Roi n'est pas M. E., les doctrinaires sont A. I., les Pairs E. B. T., deux cents et quelques députés H. T., la gloire nationale A. B. C., la dette nationale O. C., le crédit B. C., la liberté de la presse O. T., la charte par l'adresse L. U. D. »

Roi, de se rendre en poste auprès de Gérard, « à l'effet de prendre une connaissance exacte des approvisionnements de siège de l'artillerie » (1).

Le général Neigre savait les manœuvres de ses adversaires. « J'ai été et suis encore bien tourmenté — écrit-il à l'ami qui avait été déjà le confident de ses premiers déboires — par l'exigence de certaines personnes qui croient que le service pénible de l'artillerie se conduit comme quelques mètres de sape, qu'on ne prend même pas la peine de finir, et qui, en général, sont impraticables, puisque l'artillerie fait presque tous ses mouvements en dehors des tranchées. A cet égard, j'ai dû être surpris de trouver dans la lettre du maré-

(1) « Général, mon intention est que vous partiez en poste, au reçu du présent ordre, pour vous rendre auprès de M. le maréchal comte Gérard, commandant de l'armée du Nord, à l'effet de prendre une connaissance exacte des approvisionnements de siège de l'artillerie devant la citadelle d'Anvers.

» Vous trouverez ci-joint l'état de composition que j'ai arrêté pour l'équipage de siège de 80 bouches à feu organisé en France. Tout ce matériel devait être tiré de nos magasins, d'après mes ordres du 16 octobre dernier, sans avoir recours aux ressources que le Gouvernement belge offrait.

» Il paraît néanmoins que le général Neigre n'a amené devant la citadelle d'Anvers que 102,000 kilos de poudre ; le Ministre de la guerre de Belgique lui en a fait remettre 223,000 kilos, ce qui porte l'approvisionnement total du siège à 325,000 kilos.

» Mais il a été ajouté 6 pierriers à l'équipage au moment du départ de l'armée ; de plus, le Gouvernement belge a mis 30 mortiers de 29 centimètres à la disposition du général Neigre, et cette augmentation de bouches à feu rend insuffisant l'approvisionnement de 325,000 kilos de poudre.

» Le général Neigre ayant laissé 170,000 kilos de poudre en arrière, cette circonstance pourrait faire craindre qu'il ait également laissé en France une partie des 76,760 projectiles qu'il devait en tirer. Cette imprévoyance serait extrêmement blâmable... » (*Lettre du 12 décembre.*)

chal Gérard au Ministre de la guerre, mise dans le *Moniteur* du 10 de ce mois, le paragraphe suivant : « Les travaux du génie avancent ; je presse l'artille-» rie, et l'infanterie est complètement en mesure. » Ici M. le maréchal ne nous rend pas justice, et ses premiers rapports ont été plus favorables à l'artillerie... »

∴

On avait tant répété, au début de l'expédition, que la résistance de Chassé ne dépasserait pas trois jours, qu'au premier obus bien dirigé la citadelle ouvrirait ses portes, que la défense des assiégés stupéfiait Paris.

Tous les efforts de l'attaque convergeaient vers la Lunette Saint-Laurent, dont la prise, chaque matin annoncée comme prochaine, était chaque fois remise au lendemain.

Les gazettes raillaient ces prophéties à longue échéance :

« Le maréchal Gérard commence à s'apercevoir que la Lunette Saint-Laurent n'est pas une lunette d'approche.

» Les Hollandais, avec leur Lunette Saint-Laurent, nous en font voir de toutes les couleurs. »

Le Cabinet français, qu'un succès militaire signalé pouvait seul maintenir au pouvoir, pressait le maréchal de remporter quelque avantage capable d'émouvoir l'opinion.

Les efforts surhumains multipliés de part et d'autre, l'héroïsme dépensé dans la citadelle comme devant ses murailles, ne suffisaient pas

aux électeurs : il fallait une victoire à populariser par l'image.

.·.

Passage de courriers plus nombreux, mouvement inusité entre le quartier général et la ville, arrivée de charrettes surchargées de fagots destinés à remplir les fossés, indiquent aux Anversois que l'attaque est prochaine.

Jusqu'à Bruxelles, où l'on vit dans l'attente de quelque grave événement, les esprits sont portés à rattacher le moindre fait au siège d'Anvers. Une bande posée sur l'affiche du Théâtre Royal, l'après-midi du 13 décembre, annonce « Relâche par ordre » : aussitôt l'on se répète que le duc d'Orléans vient d'être tué par un boulet hollandais, alors qu'il s'agit simplement d'une réparation urgente à faire au lustre, dont la corde est usée.

Dans la citadelle, l'anxiété est profonde. On apprend par un pigeon voyageur que cinquante échelles ont été réunies en grand mystère près des batteries françaises; mais l'auteur du billet n'a pu obtenir aucun renseignement sur le point où sera tentée l'escalade.

Entre-temps, la flottille, par de fréquentes escarmouches avec la division Tiburce Sébastiani, échelonnée sur la rive droite de l'Escaut, cherchait à établir la communication de Chassé avec la frontière néerlandaise.

Pendant l'engagement du 12 décembre, un boulet parti du fort de la Croix frappe mortelle-

ment le contre-amiral Lewe van Aduard sur le pont de l'Eurydice.

Vers 1 heure du matin, le 13 décembre, une lueur si vive envahit le ciel que, sans l'odeur de laine brûlée apporté par le vent, Anvers croirait à une aurore boréale.

Un des derniers magasins est en flammes!

Les batteries françaises tirent avec fureur. En un même moment — écrit Chassé dans son *Journal* — douze à quatorze bombes étaient visibles dans l'espace. Sur le sol de la citadelle, labouré par la mitraille, le transport des munitions, le déplacement des pièces sont devenus presque impossibles. Ce qui restait des abris blindés s'écroule; les hommes, dans les poternes, les galeries surbaissées, souffrent cruellement du manque d'air.

A la fin du jour, un rapport apprend au général que les Français ont lancé un radeau dans le fossé de la Lunette Saint-Laurent. Quand l'obscurité est complète, le soldat Arends, vêtu d'un costume sombre, coiffé d'une casquette grise, se laisse glisser dans le fossé, puis, s'aidant des pieds et des mains, monte le long du mur de revêtement, jusqu'à l'épaulement, d'où il observe tout ce qui l'entoure.

A ce moment, les mineurs français, installés sur un radeau — l'avis mystérieux disait vrai — achevaient de creuser, à trente pieds sous le sol de la Lunette, trois chambres, renfermant chacune 500 kilogrammes de poudre et fermées avec des sacs de sable.

Mais de l'endroit où il se cache, Arends ne peut les apercevoir. Par le même périlleux chemin, il

rentre à la citadelle, affirme qu'aucun danger immédiat n'est à craindre.

Chassé juge donc inutile d'augmenter la surveillance à Saint-Laurent : les 120 hommes qui occupent la Lunette suffisent à la garder, quoiqu'ils appartiennent aux plus jeunes et plus inexpérimentés de la garnison,

* * *

Le 14 décembre, à 4 1/2 heures du matin, le mur du saillant de la Lunette, soulevé par l'explosion des mines, s'écroule dans le fossé.

Dès que le lieutenant-colonel Vaillant et le garde du génie Négrier ont reconnu la brèche, une compagnie de grenadiers (lieutenant Duverger) et une compagnie de voltigeurs (capitaine Couraut) la gravissent sans bruit : arrivés au sommet, ils se précipitent, baïonnette en avant. Les Hollandais ne sont pas revenus de leur stupeur, qu'une autre compagnie de voltigeurs (capitaine Montigny) et un détachement de grenadiers (lieutenant Boulet) ont tourné la Lunette, coupé la retraite.

Des 120 hommes qui composent la garde de Saint-Laurent, 60 tombent aux mains des assaillants; d'autres, à la faveur de l'obscurité, peuvent regagner la citadelle.

Quelques-uns restent intrépides, comme le soldat Gooze Morre, qui, frappé à coups de baïonnette, la main droite et le bras gauche arrachés, refuse encore de se rendre.

Cependant, les canonniers Van Storkel et

Van Egmond, placés à un poste éloigné du point d'attaque, ont résolu de défendre la porte du fort. Ils y placent deux mortiers à main, puis, aidés du lieutenant Boers, du sergent Pelegrim et de quelques camarades, dirigent le feu contre les Français, peuvent tirer onze fois avant d'être enveloppés...

Ainsi s'accomplit la prise de la Lunette Saint-Laurent, que les intérêts de la politique allaient bientôt placer au même rang que les plus célèbres assauts de l'histoire militaire.

CHAPITRE VII

LA CAPITULATION

« Voor de overmagt moet men bezwijken : de ware eer is niet het eigendom van eenen dolzinningen dwaas, maar van een dapper man, die zich verdedigt zoo lang hij het vermag; maar die zijnen degen niet draagt om er zich zelven mede te doorsteken » (1). *(Campo.)*

Malgré les promesses du duc de Broglie, il paraissait invraisemblable que la France eût mobilisé un corps d'armée de 60,000 hommes pour le siège d'une citadelle, défendue par moins de 5,000 soldats. Le Roi Guillaume était persuadé qu'au premier prétexte, trop facile à faire naître, une partie des forces françaises, soutenue par les divisions belges, viendrait attaquer les troupes néerlandaises.

De son quartier général de Tilburg, appuyé sur Breda et Bois-le-Duc, le prince d'Orange restait

(1) « Contre des forces supérieures, il faut succomber : le véritable honneur n'est pas le propre d'un fou extravagant, mais bien d'un homme courageux, qui se défend aussi longtemps qu'il le peut, et ne porte pas une épée pour s'en transpercer lui-même. »



en relations constantes avec La Haye comme avec Anvers. Les assiégés le savaient et conservaient l'espoir qu'il arriverait bientôt à leur secours.

Une lettre adressée au commandant de la citadelle dissipa ce dernier mirage (1) :

« Tilburg, ce 14 décembre 1832.

» Mon cher Général,

» Je ne puis me refuser le plaisir de vous tracer ce peu de mots pour vous informer que vos rapports jusqu'au 12 du mois à 6 heures du soir me sont très bien parvenus hier, et je les ai lus avec le plus vif intérêt et une véritable admiration.

« Votre défense me paraît parfaitement dirigée, et le courage et l'intrépidité de la garnison, au milieu de tout ce qu'elle doit endurer, méritent les plus grands éloges ; l'ennemi même ne peut se refuser de rendre justice à la résistance opiniâtre qu'il rencontre et dont sa perte fait preuve. La défense de la citadelle d'Anvers fournira une belle page dans l'histoire militaire de notre patrie et un bel exemple à citer à notre armée, quand mon tour viendra d'être attaqué par les forces qui vous entourent. Car je me considère aussi, étant sur la défensive, comme commandant d'une grande forteresse, dont nos rivières sont les fossés, nos places fortes les ouvrages avancés. Vous savez que, dans

(1) Pour la plus grande partie de sa correspondance, le Prince d'Orange employait le français.

une position pareille, on ne peut, sans grand danger pour la place, risquer des sorties nombreuses en hommes et s'éloigner trop du corps de la place, surtout quand les assiégeants sont fort supérieurs en nombre à la garnison et qu'il y a un corps d'observation prêt à les soutenir. C'est là malheureusement la raison qui me paralyse ici et m'empêche de voler au secours des braves qui combattent sous vos ordres avec un courage héroïque. J'en suis plus que triste, mais vous êtes trop bon général pour ne pas apprécier ma position et ce que la prudence me prescrit impérieusement.

» Votre brave troupe aura rendu le grand service à l'armée de prouver aux Français que nos soldats ne sont pas intimidés par le nombre et qu'en se fiant à la Protection Divine, l'ancienne gloire française ne les éblouit pas.

» Votre bien dévoué,
» GUILLAUME, prince d'Orange.

» *P. S.* — Veuillez communiquer ces lignes à votre conseil de défense. Mes trois fils (1) portent cette lettre jusqu'à Bath. »

* * *

N'ayant plus rien à espérer de l'armée néerlan-

(1) 1° Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, né le 19 février 1817, plus tard le Roi Guillaume III;
2° Guillaume-Alexandre-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel, né le 2 août 1818;
3° Guillaume-Frédéric-Henri, né le 13 juin 1820.

daise, immobilisée à quelques lieues, ni de la flottille sans cesse menacée par les boulets français et belges, Chassé ne voyait à sa situation que deux issues : se faire sauter avec ses troupes ou lutter jusqu'à l'extrême limite des forces humaines.

Soumis aux volontés de son Roi, qui lui avait interdit le sacrifice suprême, le général se résigna à la défaite certaine, mais il voulut du moins la retarder et forcer l'admiration de ses ennemis.

*
* *

Construits pour résister aux artilleries du siècle précédent, les bâtiments blindés achèvent de s'émietter sous la foudroyante canonnade française. Le mortier monstre, coulé à Liége sur le plan du colonel Paixhans et qui vient d'arriver à Berchem, trouvera-t-il encore un abri à détruire (1) ?

Les essais de cette pièce gigantesque n'avaient pas été heureux. Au premier coup tiré avec 7 kil. 1/2 de poudre — la moitié de la charge entière, — la bombe était sortie en plusieurs éclats.

On recommence l'épreuve avec une charge de 5 kilogrammes seulement et la bombe se brise encore.

(1) Le général Neigre aurait dit, en apprenant l'arrivée du mortier monstre : « L'armée française possède son artillerie, son génie et son courage; elle n'a que faire de machines infernales! (Journal manuscrit de Kinschot.)

Malgré ces débuts peu encourageants, le mortier est amené à Brasschaet, où de nouvelles expériences seront faites avec des projectiles plus renforcés (1).

*
* *

Dans la nuit du 14 au 15, le magasin à poudre de la courtine n° 6 a sauté, puis l'entrée de la poudrière du bastion IV est atteinte.

Durant la journée du 15, la grêle de fer s'abat impitoyable sur la malheureuse citadelle. Un éclat de bombe coupe la corde du pavillon hollandais qui flotte au milieu de l'esplanade, et le drapeau est mis en pièces. Alors le marin J. Robert, sous la rafale meurtrière, grimpe après le mât, attache une autre corde, hisse un nouveau pavillon, au milieu de cris enthousiastes.

*
* *

Les Français commencent à établir la batterie de brèche, armée de 6 pièces de 24, contre la face

(1) *Lettre du maréchal Soult au général Evain (14 décembre 1832)* :

« Monsieur le baron, j'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois (9 heures 1 2 du soir). J'y ai lu avec satisfaction que l'attaque de la citadelle d'Anvers faisait de nouveaux progrès...

» Je regrette toutefois que l'épreuve du gros mortier Paixhans n'ait pas réussi, et si le brisement de son projectile tient en partie à ce que la chambre est cylindrique, il peut paraître douteux que l'on parvienne à remédier à l'inconvénient du brisement en coulant de nouveaux projectiles à culots.

» Quoi qu'il en soit, je ne puis que vous engager à ordonner de nouvelles épreuves sur cette bouche à feu. »



gauche du bastion n° 2, et une autre, avec 4 pièces, à 180 mètres de la demi-lune, qu'elle doit contre-battre de plein fouet.

Dans le réduit du bastion menacé, les assiégés essayent de rétablir les palissades. La pluie, qui ruisselle en de véritables trombes, les force plusieurs fois à interrompre leur travail.

Une humidité glaciale envahit les galeries, torture les blessés, paralyse les hommes valides.

Sur les deux camps, des torrents d'eau s'abattent la nuit entière, sans que la voix des canons se taise un seul instant.

* * *

La grand'messe chantée le lendemain matin (16 décembre) (1) dans la cathédrale d'Anvers pour l'anniversaire du Roi Léopold n'est pas encore achevée, quand arrive la chaise de poste du général Gourgaud.

Un courrier envoyé à Paris le soir même portera au duc de Dalmatie les explications rassu-

---

(1) Conseil des ministres, tenu à Bruxelles, le 16 décembre.

Présents : MM. le général Goblet, Duvivier, Rogier, Lebeau, Félix de Merode, présent aussi le général Evain.

« Le ministre de la guerre est invité à donner des renseignements sur l'état de la place de Venloo.

» Il y a, à Venloo, 101 bouches à feu, une garnison de 2,500 hommes, qui sera augmentée de 1,000 hommes.

» Le ministre de la guerre est chargé de donner au commandant de la Place les instructions nécessaires pour la défendre, au besoin, jusqu'à la dernière extrémité, contre toute attaque, soit hollandaise, soit prussienne. »

rantes du maréchal Gérard et du général Neigre (1).

* * *

Le mortier monstre va entrer en scène. Les essais du 17 décembre ont été concluants : huit bombes tirées avec une bonne portée, une excel-

---

(1) « Monsieur le maréchal,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'aussitôt mon arrivée à Berchem, je me suis présenté chez M. le maréchal comte Gérard, conformément à vos ordres, pour obtenir les renseignements que vous m'aviez chargé de prendre sur ses approvisionnements de siège. M. le maréchal parut extrêmement étonné que l'on pût avoir des craintes à ce sujet; il me dit de demander au général Neigre les états que je voudrais avoir, mais qu'il ne lui donnerait pas l'ordre de les fournir. Je m'empressai de me rendre auprès du général Neigre et je parvins, après beaucoup de difficultés, à décider le général à me les promettre pour aujourd'hui; mais il vient de me dire qu'il avait envoyé à M. le maréchal comte Gérard tous ses états et que d'ailleurs, ma mission étant auprès de ce maréchal, c'était à ce dernier à me les donner s'il le jugeait convenable. A l'instant, je fus trouver M. le maréchal, mais il m'a déclaré que ma mission étant sans objet, puisque les approvisionnements de siège étaient plus que suffisants pour terminer le siège, il ne me ferait fournir aucun état de munitions. M. le maréchal comte Gérard ajouta que d'ailleurs il vous envoyait, ainsi qu'au Roi, tous les renseignements que vous demandiez.

» Dans la conversation que j'ai eue avec le général Neigre, j'ai appris qu'avec les 102,000 kilogrammes de poudre amenés de France et les 231 qu'il avait pris en Belgique, il se trouvait avoir au commencement du siège 333,000 kilogrammes. Il lui restait ce matin en magasin 232,000 kilogrammes, non compris les 100,000 expédiés de Lille et qui commencent à arriver; qu'en outre, il était autorisé, si besoin était, d'en acheter 60,000 kilogrammes à Wetteren; qu'enfin ses ressources en poudres étaient assurées pour le service jusqu'à la fin du siège; que l'envoi des 170,000 kilogrammes de Douai, non seulement était inutile, mais qu'il ne saurait même où placer ces poudres.

lente direction, et la pièce eut très peu de recul (1).

L'obusier du colonel Paixhans est impatiemment attendu, car le ministère harcèle le maréchal pour qu'il en finisse promptement. La batterie de brèche tonne nuit et jour ; déjà trois pièces y ont été mises hors d'usage après six cents coups, et la résistance des Néerlandais ne faiblit guère.

En France comme en Belgique, l'opposition s'égaye de tant de vains efforts (2), et l'effet sera lamentable si l'année s'achève avant qu'on ait raison de cinq mille Hollandais.

Les puissances du Nord continuent à observer la neutralité, mais leurs préférences pour les Pays-Bas sont évidentes.

« C'est bien dommage — dit M. Ancillon au général de Merckx (3) — que le Roi Léopold ait appelé les Français, ce qui vaudra un monceau de pierres de la citadelle, et tout le maléfice que doit

---

» Quant aux projectiles, il parait qu'il y a encore en ce moment dans le parc de siège :

23,116 boulets de 24.
18,551 « 16.
3,773 obus de 8. (On en attend 1,800 de Valenciennes.)
4,187 bombes de 10 pouces.
9,587 » 29 centimètres.

» Il y a à Anvers environ 7,000 à 8,000 projectiles de ce dernier calibre, mais le Roi des Belges ne veut pas qu'on s'en serve pour le siège de la citadelle... »

(1) Lettre du général Evain au général Soult (18 décembre).

(2) « Jéricho tient bon, malgré les trompettes de la Doctrine. » (*Messager de Gand.*)

« Pour avoir pris la lunette, le Juste-Milieu n'y voit pas plus clair. » (*La Mode.*)

(3) Lettre du général de Merckx au général Goblet (17 décembre).

occasionner au pays une armée de 75,000 hommes, quoiqu'amis. Il ne s'agit au total que de régler trois points pour être d'accord avec le Roi des Pays-Bas. La conférence a fixé un florin par tonne comme droits de tonnage sur l'Escaut ; le Roi de Hollande en demande 3, mais se contenterait de 1 1/2. Le droit de transit par Sittard serait fixé dans la même proportion, son but principal étant qu'on reconnaisse son droit de souveraineté. »

*
* *

« Hâtez-vous ! » fait encore écrire Louis-Philippe au maréchal ; « Hâtez-vous ! » répètent les ministres, puis les journaux à leur dévotion. Et l'attaque se fait d'heure en heure plus furieuse.

Le 17 décembre, les travailleurs sont si près de la citadelle que les assiégés, qui jusqu'alors lançaient les grenades à l'aide de la cuiller, peuvent les jeter à la main.

Pour l'assaut, cinq cents échelles sont préparées, des convois de chariots apportent d'énormes quantités de fascines.

Et toujours le canon mugit, s'acharne contre les débris de la citadelle, dont les officiers français et belges, du haut de la cathédrale et de Saint-André, contemplent la dévastation (1). La longue vue suit

(1) Autant que les abris, les approvisionnements de la citadelle souffraient de cet effrayant bombardement. Parmi les choses brûlées ou détruites : 100,000 kil. de farine, 16,000 de biscuit, 40,000 de riz, 24,000 de pois, 2,400 de savon, 3,000 litres de vinaigre, 12,000 kil. de tabac, 30,000 de paille. 39 bœufs ont été tués dans une étable blindée.

tous les mouvements des Hollandais, si familiarisés maintenant avec les bombes, que beaucoup s'étendent sur le sol de l'esplanade, y cherchent quelques instants de repos, loin de l'horrible atmosphère des casemates.

Anvers continue à souffrir des boulets français, qui ont déjà tué six personnes, causé de nombreuses blessures. *Le Belge*, comparant les effets de ce bombardement à ceux de 1830, conclut : « L'artillerie de Gérard nous coûte plus de monde que celle de Chassé. »

Intrépides devant les efforts de l'attaque, les Hollandais redoublent d'énergie dans leur défense. Quelques canonnières s'étaient abritées derrière la Tête-de-Flandre, parmi les polders inondés ; de ses quarante hommes d'équipage, chacune ne conserve qu'une douzaine et envoie les plus expérimentés rejoindre et fortifier la garnison de la citadelle.

Les heures de garde sont augmentées, des rondes plus nombreuses ordonnées : pas une plainte ne se fait entendre. Au contraire, les Hollandais s'estiment largement récompensés de leur vaillance comme de leurs peines, par la proclamation du 17 décembre, où sonne l'écho de toutes les souffrances endurées en commun :

« Spitsbroeders !

» Ik heb reden over uw gedrag voldaan te zijn. De vijand zoo wel als onze landgenooten doen hulde aan den moed welke door U aan den dag wordt gelegd. Geheel Europa vestigt het oog op onze

bedrijven, en de Belgen zijn getuigen onzer dapperheid tegen eenen machtiger vijand.

» Het is mij bekend dat gij in bekrompen poternen groote ontbeeringen moet ondergaan, en ik deel in deze ongemakken; maar hieraan kan veel verholpen worden door u zelve zooveel mogelijk in een zindelijken staat te onderhouden, waarop de heeren hoofd- en verdere officieren dienen te letten. De vermoeienissen zijn, wel is waar, menigvuldig, maar groot is ook de eer welke u hierna te wachten staat; het brengt mij intusschen tot een groot genoegen te vernemen, dat onaangezien de vermoeienissen en ontbeeringen, gij steeds met eenen goeden geest bezield blijft, en bewijst dat gij krijgslieden zijt die niet alleen de gevaren des oorlogs weet te trotseeren, maar ook des noods alle ontberingen en ongemakken te dragen, hierin volhardende zullen ook wij aan den hollandschen naam eenen nieuwen luister bijzetten... (1). »

(1) « Compagnons d'armes !

» J'ai lieu d'être satisfait de votre conduite.

» Nos ennemis comme nos compatriotes rendent hommage au courage que vous montrez. Toute l'Europe surveille nos actes, et les Belges sont témoins de notre bravoure, contre un ennemi puissant.

» Je sais que vous avez à subir de grandes privations dans d'étroites poternes, et je prends part à ces maux, mais il peut y être remédié par vous-mêmes en entretenant la plus grande propreté possible, chose à laquelle MM. les chefs et les autres officiers tiendront la main.

» Les fatigues sont, il est vrai, nombreuses, mais grand aussi est l'honneur qui vous attend.

» Cela me donne une profonde satisfaction d'apprendre, entretemps, que malgré les fatigues et les privations, vous êtes toujours animés du meilleur esprit, et vous prouvez ainsi que vous êtes des braves qui, non contents d'affronter les dangers de la guerre, savez aussi supporter les privations et les incommodités.

» En persévérant ainsi, nous ajouterons au nom Hollandais un nouveau lustre. »



Batterie de brèche et obusier monstre ne pouvaient arrêter les signaux aériens ou les pigeons voyageurs qui tenaient Chassé au courant des nouvelles du dehors. Il sait, le 18, que Léopold est attendu à Anvers : dès lors, toutes les voitures signalées sur la route de Berchem sont saluées par les boulets.

Cependant, le Roi passe sans encombre, et, avant de s'arrêter au palais, il inspecte les tranchées, encourage les soldats, visite l'hôpital.

Le lendemain, il restera deux heures sur la tour de Saint-André, d'où la longue vue fouille l'intérieur de la citadelle, aussi bien que les ouvrages français, qui bientôt toucheront ses murailles.

Plus ils avancent, plus le malheur accable la forteresse : le capitaine d'artillerie Schitter meurt à la même place où succomba récemment Van Boey Van Oostsee; une poudrière saute, une pièce de 24 est démontée.

Dans la nuit du 19 au 20, à la lueur des pots-à-feu dont ils éclairent les travaux des assiégeants, les canonniers du capitaine Van Deventer criblent de tant de projectiles la digue jetée sur le fossé gauche du ravelin, que les Français doivent l'abandonner.

Mais que peut ce succès contre le dénouement fatal ? A lire l'ordre du jour de l'artillerie française (20 décembre), on est convaincu que les minutes de la citadelle sont comptées :

« ... La batterie de brêche et la contre-batterie ouvriront leur feu demain 21 décembre. 1° On cherchera d'abord à couper le revêtement vers son pied, à fleur d'eau, horizontalement dans toute la

largeur de la brèche; 2° au-dessus de cette section horizontale, on fera des coupures verticales, de distance en distance, jusqu'au cordon; 3° on ébranlera ensuite, en tirant par salves, chaque portion comprise entre deux coupures pour la faire écrouler dans le fossé, en sapant toujours de bas en haut...

» La contre-batterie a pour objet de démonter l'armement du flanc droit du bastion n° I, détruire les embrasures, attaquer la maçonnerie autour, de manière à mettre hors d'état de nuire, au passage du fossé... »

L'agonie de la citadelle commence, sans que l'Europe ait rien osé tenter pour prolonger ses jours (1). Tressant déjà les lauriers si ardemment désirés, le ministère français néglige les alliés dont l'appui n'est plus nécessaire. Talleyrand, tant choyé lorsque l'intervention était incertaine, écrit (2), à propos d'un poste que sollicitait M. de Mareuil :

---

(1) Le général de Muffling, commandant le corps prussien d'observation sur la Meuse, a cru remarquer des mouvements parmi les troupes belges de la rive gauche et s'imagine qu'elles veulent passer le fleuve.

A ce sujet, le général de Merckx adresse un rapport au général Goblet (22 décembre) :

« ... M. d'Ancillon m'a chargé d'en écrire à mon gouvernement avec l'assurance que, le cas échéant, le général de Muffling avait ordre de ne pas tolérer cette transgression, pas plus que toutes celles que pourrait se permettre la Hollande, le gouvernement prusien étant bien déterminé à *maintenir la paix de l'Europe*; détermination tellement précise, qu'il emploiera tous ses moyens pour y parvenir, ajoutant qu'il serait des plus déplorable qu'une collision aussi malencontreuse vienne encore compliquer des affaires qui ne le sont déjà que trop... »

(2) Lettre du 21 décembre.

« ... J'insisterai pour qu'on lui donne Turin, si Turin devient vacant. Mais qu'est-ce que mon insistance? J'ai fait tout ce que l'on voulait, on n'a plus besoin de moi, et c'est dans le besoin qu'on a des hommes qu'est tout leur crédit. »

Le mortier monstre est venu ajouter à l'horrible situation des assiégés. Placé dans le chemin couvert de la contre-garde, à six cents mètres de la citadelle, chargé de bombes de 500 kilogrammes, il entre en action le 21 décembre.

Son premier projectile éclate près du grand magasin à poudre : un morceau de 85 kilogrammes est porté au général, qui charge le lieutenant Monnier d'établir le diamètre et le poids de la bombe entière.

Chassé, qui s'attendait à ce redoublement de vigueur de l'attaque, a mis en réserve un certain nombre de pièces, qu'il dispose sur le flanc droit du bastion Hernando et le flanc gauche du bastion Pacciotto.

De part et d'autre, les artilleurs ont l'ordre de multiplier leur tir. Six heures durant, la batterie de brèche canonne le rempart, et les Hollandais rendent coup pour coup.

Cet épouvantable fracas n'émeut plus les Anversois. Seuls, les plus voisins de la citadelle s'enfuient, car les boulets français continuent à leur rendre visite, vont même ricocher sur l'Escaut.

Malgré la beauté du spectacle, les abonnés des Variétés se font plus rares. Une sentinelle, peu initiée aux distractions mondaines, a cru voir aux lucarnes du théâtre tout un nid d'Orangistes communiquant avec la citadelle. Emoi du jeune soldat,

menaces de coups de fusils et prudente retraite des amateurs de bombardement.

* * *

Cependant, les progrès du siège ne causaient pas, en France, toute l'émotion souhaitée par le duc de Broglie et l'on n'y semblait pas se faire une idée bien exacte des péripéties de la politique belge.

Le comte Le Hon se lamente (1) :

« L'opinion de la haute classe de Paris est singulièrement faussée sur notre situation intérieure par les rapports mensongers des journaux orangistes qu'on y répand ou par le système d'opposition adopté par les journaux qu'on y reçoit. Le *Courrier Belge* est le seul journal du pays qui parvienne à la Société du Cercle, rue de Grammont, où se réunissent les membres du Corps diplomatique et les hautes notabilités de la capitale. Le *Messager de Gand* est le seul journal de Belgique qu'on trouve dans quelques cafés de Paris, et il s'en fait quelquefois des distributions de plusieurs centaines d'exemplaires dans le faubourg Saint-Germain et chez les hommes de finance... (2) »

* * *

Au soir du 21, les détonations s'espacent d'abord,

(1) Lettre du 21 décembre au général Goblet.

(2) « On parle beaucoup ici d'une lettre non publiée de M. le prince de Metternich, dans laquelle ce ministre développe ce que le système de guerre aurait de fatal à la puissance de la Maison d'Autriche,

puis le même silence plane sur les batteries françaises et hollandaises. Entre assiégeants et assiégés, c'est comme une armistice tacite : ils ont tant de blessés à soigner, de ravages à réparer.

A 8 heures du matin (22 décembre), les deux tonnerres se reprennent à gronder. Pour ménager les pièces françaises, on en a réduit la charge à quatre kilogrammes ; mais si proches du rempart, leur effet n'en est pas moins terrible. Sur trente mètres, le revêtement de la face gauche du bastion II est détruit ; les canons néerlandais sont successivement démontés. Jusqu'à la dernière décharge, ils n'auront pas épargné l'assaillant : un seul boulet tue le commandant Gannal et le capitaine Grandsire ; dans la batterie de brèche, trois hommes succombent, trois officiers et seize soldats sont grièvement blessés (1).

---

en la compromettant en Italie et en Hongrie, et où il démontre que la paix générale est le seul véritable moyen de salut pour les dynasties dites légitimes.

» L'évacuation de la citadelle d'Anvers donnera donc de l'influence et une sorte d'ascendant à la politique comme à l'alliance des cabinets de Londres et de Paris, dans le temps même où le gouvernement néerlandais et ses alliés de cœur seront affaiblis, l'un par sa retraite forcée de notre territoire, et les autres par leur désaccord... » (*Lettre de Le Hon à Goblet, 22 décembre.*)

(1) *Lettre du maréchal Soult au général Evain* (Paris 24 décembre) :

« Monsieur le baron,

» J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois (10 h. du soir) et la note qui y était jointe sur les travaux du siège de la citadelle d'Anvers, jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

» Les pertes que l'artillerie a déjà éprouvées à la batterie de brèche, en officiers et canonniers, sont très regrettables. Le voisinage de la demi-lune, la convergence du feu des assiégés sur l'espace rétréci qu'occupent la batterie de brèche et la contre-batterie, et enfin les pluies continuelles qui délaient les terres et rendent si difficile la

Plus nombreuses sont les victimes de la citadelle. Neuf fois blessé, le colonel Gumoens (1) est emporté à l'ambulance. Bientôt il rejoint, dans la mort, les quatre-vingt-dix braves, déjà tombés pour la Hollande et son Roi!

*
* *

Derrière la muraille détruite, les terres s'éboulent; sur le fossé qu'elles comblent, les Français pourront d'une heure à l'autre livrer l'assaut.

Que l'héroïsme exaspéré des Hollandais retarde la catastrophe, et une nouvelle menace se dresse

---

construction des revêtements, toutes ces causes réunies rendent doublement périlleux le poste d'honneur de l'artillerie, mais je vois avec satisfaction l'approche du terme du siège. Vous me faites connaître que la brèche était fort avancée dans l'après-midi du 22, qu'elle avait ouvert la moitié de la face gauche du bastion, que le mur de masque était détruit, qu'on s'occupait à ruiner les contreforts qui retenaient encore les terres et qu'on présumait que la brèche pourrait être praticable dans la journée du 23. Je désire bien vivement que ce résultat, qui couronnera les efforts de l'artillerie et mettra une fin aux pertes nombreuses qu'elle a faites, ait été atteint, ainsi que vous en aviez l'espérance...

» Il serait à désirer qu'une des grosses bombes pût tomber sur la batterie casematée du flanc droit du bastion nº I, pour amoindrir les dangers de l'assaut. »

(1) Gumoëns (Nikolaas Emanuel Frederik de), né à Orbe (Suisse), en 1790— fils du lieutenant-colonel qui périt en 1798, pour la défense de sa patrie, petit-fils du général de Gumoëns, colonel du régiment bernois au service des Pays-Bas. Il resta au service de l'Autriche jusqu'à la paix de Vienne, puis, sous les ordres du général Doyle, combattit en Espagne contre les Français. Il vint ensuite en Hollande et y avait le grade de lieutenant-colonel d'Etat-major, lorsqu'éclatèrent les événements de 1830, qui le trouvèrent dans la citadelle d'Anvers avec Chassé. Appelé, l'année suivante auprès du prince d'Orange. Quand les Français commencèrent le siège de la citadelle, il sollicita l'honneur de partager les dangers de son vieux général.

contre eux : le sol labouré par les bombes, les débris de murailles ont comblé les puits, et l'eau va complètement manquer. Dans les casemates, une épidémie de dyssenterie se déclare, dont les médecins sont impuissants à arrêter la marche.

Pour décider s'il est humainement possible de prolonger la résistance, Chassé réunit le conseil de défense, dans la nuit du 22 au 23.

L'ennemi a achevé la descente du fossé; l'explosion de la mine détruira la contrescarpe et ce sera le signal de l'assaut. Quarante-neuf bouches à feu sont hors d'usage; le réduit de la citadelle, dont la palissade fut six fois détruite et six fois rétablie, est intenable. Il ne reste pierre sur pierre des bâtiments; les poternes sont crevées par les bombes, il n'est pas une galerie sûre, où abriter les dernières souffrances des blessés.

L'aube approche, quand le Conseil se sépare, après une discussion qui a duré cinq heures, et nul ne sait les résolutions prises.

Tandis qu'il délibérait encore, la frégate *Eurydice,* deux corvettes, trois navires à vapeur et une vingtaine de canonnières quittent leur mouillage. Arrivés devant le fort de Bath, vers 6 heures, les « Stoomboten » embarquent un millier d'hommes — bataillon de marche et détachement de marins — venus de Flessingue; puis, l'escadre poursuit sa route et apparaît, entre 8 et 9 heures, près du Doel. Soutenue par la petite garnison de Liefkenshoek, qui n'attend qu'un signal pour risquer une sortie, elle va tenter de couper la digue et d'inonder tout le polder.

Aussitôt débarqués, les Hollandais se jettent

sur le poste français, établi au point où la digue de l'Escaut rejoint celle du Doel. Les premières détonations donnent l'alarme à un bataillon du 8e de ligne; il accourt, charge à la baïonnette avec une telle vigueur, que les assaillants doivent se replier vers les embarcations. Jusqu'à 3 heures, les escarmouches continuent entre la troupe du général Sébastiani et les bâtiments hollandais, qui remontent enfin l'Escaut, ayant perdu deux officiers et douze hommes, emmenant à la Tête-de-Flandre six officiers et soixante soldats blessés. Du côté français, il y a dix-sept morts et soixante-neuf blessés.

*
* *

Le Conseil de défense avait résolu de continuer la lutte. A la batterie de brèche, dont chaque coup agrandit la blessure béante du rempart, les pièces hollandaises ripostent encore : un de leurs boulets vient d'enlever le bras droit du lieutenant Charvet, quand, à 10 1/2 heures, l'ordre arrive brusquement de cesser le feu.

Deux parlementaires, les majors Seelig (1) et Delprat, envoyés au maréchal pour lui remettre une lettre de Chassé, sont sortis de la citadelle, du côté de l'arsenal brûlé. Ils retrouveront au quartier général Neigre et Haxo, sous les ordres desquels ils servirent autrefois dans les armées impériales.

(1) Seelig (Hendrik Gerard), d'abord destiné par son père à la carrière ecclésiastique, pencha vite vers le métier des armes. Après s'être distingué au siège d'Anvers, il devint gouverneur de la *Koninklijke Militaire Akademie*. Mort le 5 octobre 1864, à Ginneken.

« Monsieur le maréchal — écrit le gouverneur de la citadelle — croyant avoir satisfait à l'honneur militaire dans la défense de la place dont le commandement m'est confié, je désire faire cesser l'effusion du sang. C'est en conséquence, Monsieur le maréchal, que j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis disposé à évacuer la citadelle, avec les forces sous mes ordres, et à traiter avec vous de la remise de cette place, ainsi que de la position de la Tête-de-Flandre et des forts qui en dépendent.

» Pour parvenir à ce but, je vous propose, Monsieur le maréchal, de faire cesser le feu de part et d'autre, pendant le cours de cette négociation.

» J'ai chargé deux officiers supérieurs de remettre cette lettre à Votre Excellence. Ils sont munis des instructions nécessaires pour traiter de l'évacuation susdite.

» Le général d'infanterie,
« Baron CHASSÉ. »

* * *

Quelques Anversois se trouvaient à ce moment-là près de l'Esplanade. Ils ont à peine aperçu les officiers néerlandais précédés du drapeau blanc, qu'ils se précipitent vers la ville, criant à pleine voix : « Gekapituleert! Gekapituleert! » La nouvelle vole de rue en rue, et moins d'une heure plus tard, les sentinelles françaises ont déjà peine à maintenir la foule aux abords des tranchées.

A Berchem, les soldats vendent les éclats d'obus qu'ils déterrent dans les champs environnants :

un boulet est coté 15 cents; pour un florin, l'on peut emporter toute une bombe.

Devant la batterie de brèche, des artilleurs français gravissent le talus, tendent les mains vers les Hollandais restés fermes au poste sur le rempart croulant. « Schiet niet! Schiet niet! » (1) s'écrient-ils, heureux de faire parade des quelques mots néerlandais appris dans les cabarets de Berchem; et se hissant sur les décombres, ils offrent leurs gourdes aux ennemis d'hier, devenus les camarades d'aujourd'hui.

* * *

Au quartier général de Berchem, les articles de la capitulation sont arrêtés, le 23 décembre à 11 heures du soir :

ARTICLE PREMIER. — Le général d'infanterie baron Chassé livrera à M. le maréchal comte Gérard la citadelle d'Anvers, la position de la Tête-de-Flandre, les forts Burgh, Zwyndrecht et Austruweel dans leur état actuel, avec les bouches à feu, munitions de guerre et de bouche, à la réserve des objets mentionnés à l'article 3.

ART. 2. — La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, déposera les armes sur le glacis et sera prisonnière de guerre. Toutefois, M. le maréchal Gérard s'engage à la faire reconduire à la frontière de Hollande, où ses armes lui seront rendues aussitôt que S. M. le Roi de Hollande aura ordonné la remise des forts de Lillo et de Liefkens-

(1) « Ne tirez pas! Ne tirez pas! »

hoek. A cet effet, M. le maréchal Gérard enverra sans retard un officier à La Haye et permettra à M. le général Chassé d'en envoyer un de son côté s'il le juge convenable.

Art. 3. — MM. les officiers conserveront leurs armes; toute la garnison conservera ses bagages, voitures, chevaux et effets, appartenant soit aux corps, soit à des individus de cette garnison. Quelques personnes étrangères à la garnison, qui sont restées dans la citadelle, seront sous la protection de l'armée française.

Art. 4. — Si la réponse de La Haye ordonne la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek, la garnison sera reconduite à la frontière de Hollande, soit par eau, soit par terre, au choix de M. le général Chassé, aussitôt après la prise de possession des dits forts.

Art. 5. — Si la garnison prend la route de terre, elle marchera en une seule colonne; M. le général Chassé aura la liberté d'envoyer à l'avance des officiers d'état-major et des commissaires de guerre pour préparer des logements sur le territoire hollandais.

Art. 6. — Dans le cas où les chevaux et voitures appartenant à la garnison ne suffiraient pas au transport de ses effets, il lui sera fourni des moyens de transport, dont le paiement sera à sa charge. Il en sera de même des bateaux qui pourraient être nécessaires pour le transport des meubles des officiers et employés de la garnison.

Art. 7. — Pour le transport des malades et

surtout des blessés, il sera fourni, aux frais du gouvernement hollandais, les bateaux nécessaires pour les évacuer par eau sur Berg-op-Zoom. Les malades non transportables continueront d'être traités dans les lieux convenables à leur situation, aux frais du gouvernement hollandais, par des officiers de santé de cette nation, qui jouiront, à leur sortie, des mêmes avantages que la garnison.

ART. 8. — Immédiatement après la signature de la présente capitulation, l'armée assiégeante fera occuper par un bataillon la demi-lune et la porte de la courtine du front de la ville.

ART. 9. — Dans le plus court délai possible, les commandants de l'artillerie et du génie remettront aux chefs des dits corps de l'armée française les armes, munitions, plans, etc., relatifs aux services dont ils sont respectivement chargés.

Il sera dressé, de part et d'autre, inventaire des objets remis.

Fait au quartier général sous Anvers, le 23 décembre 1832.

Le général, chef d'état-major général, chargé de pouvoirs de M. le maréchal commandant en chef l'armée du Nord.

SAINT-CYR NUGUES.

Article additionnel. — La flottille de douze canonnières stationnée devant Anvers, sous les ordres de M. le colonel Koopman, n'est pas comprise dans la présente capitulation.

*
* *

Dès que le colonel Koopman connaît l'article additionnel, il réunit à la Tête-de-Flandre commandants et officiers de la flottille, les délie de ce serment prêté entre ses mains :

« Eerder zich als van Speyk onder Antwerpen's wal in de lucht te laten vliegen, dan deze post te verlaten (1). »

La Patrie peut encore avoir besoin de ses fils valeureux : ils doivent donc, cette nuit même, se glisser avec les douze canonnières sous le feu des batteries belges et françaises.

Pour diminuer les risques d'accident, on va cacher, à la Tête-de-Flandre, les provisions de poudre superflues. Si l'un des bâtiments échouait, son commandant doit avant tout veiller au salut de l'équipage, puis ne quitter le bord qu'après avoir encloué les canons.

La nuit est venue, les fanaux sont éteints : il semble que la Providence va accorder une consolation suprême aux derniers défenseurs de l'étendard néerlandais...

A ce moment, le colonel Prodzynski, un officier polonais au service de la Belgique, est de garde au poste de l'arsenal. Il songe, les yeux perdus sur le fleuve, qu'on devine à peine dans le noir qui l'enveloppe, quand il lui semble que des silhouettes de navires passent devant lui. Vite il ordonne aux factionnaires du quai de tirer pour donner l'alarme aux artilleurs belges.

C'est un émoi soudain le long du fleuve. La flot-

(1) Ils avaient juré « de se faire sauter comme Van Speyk sous les murs d'Anvers plutôt que d'abandonner ce poste ».

tille n'est pas arrivée devant le fort du Nord qu'un premier coup de canon résonne et que les pièces suivantes font feu.

Persévérer dans la téméraire aventure, c'est condamner à mort une partie des équipages : sur l'ordre de Koopman, les canonnières vont remonter vers la Tête-de-Flandre. Une seule, commandée par le luitenant ter zee de 1re classe Meesman qui se trouvait en avant des autres, poursuit sa route jusqu'au fort Saint-Philippe où, menacée de couler sous les boulets, elle est réduite à s'échouer. Obéissant à la consigne, les marins enclouent les pièces et se rendent aux troupes du général Achard.

*
* *

Un peu avant minuit, de grands jets de lumière illuminent le ciel au-dessus d'Anvers, des gerbes de flammes ondulent sur le fond des rues aboutissant à l'Escaut. La moitié de la ville est debout encore, commentant la capitulation, devisant d'avenir; elle envahit les quais, contemple stupéfaite l'énorme incendie qui empourpre les polders et le fleuve.

Les marins hollandais ont tenu le serment juré à la Patrie : aucun navire ne tombera au pouvoir des vainqueurs; canonnières et bateaux à vapeur ne sont plus qu'un brasier flottant. Alors Koopman, sa mission accomplie, va se joindre aux officiers qui entourent le général Chassé.

*
* *

De part et d'autre, on a dressé la liste des pertes.

Les Hollandais ont 122 morts, 369 blessés, 70 prisonniers (1); les Français comptent 108 tués, 695 blessés, 3 prisonniers.

Les canons de la citadelle ont tiré 42,000 coups, les pièces françaises 64,392...

24 décembre. — Le drapeau néerlandais ne flotte plus sur la citadelle, mais nul autre ne l'a remplacé.

Deux bataillons français, sous les ordres du général Rulhières, ont pris, dès le matin, possession des principaux postes.

A 1 1/2 heure, un cortège tout chamarré se présente à la grande porte, du côté de la ville. Les fils de Louis-Philippe et le maréchal, suivis des généraux de Flahaut, Neigre, Janin, Schramm, de Rocheret, Baudrand, Desprez, de Lawoestine, Rapatel, Sébastiani, de Castellane et Hurel, vont rendre visite au général Chassé.

Dès l'entrée, un tel monceau de débris couvre le sol troué par les bombes, que les chevaux parviennent difficilement à la demi-lune, où il faut mettre pied à terre.

« Il n'existe plus, dit un des rapports, que des traces de bâtiments; on aperçoit çà et là quelques murs tout criblés de boulets, et ce n'est qu'avec précaution que l'on peut marcher à travers cet amas de décombres, de ruines, de bâtiments encore enflammés et de projectiles, donnant à l'intérieur de la citadelle un aspect de dévastation, de misère, de chaos tout à fait impossible à décrire, qui fait

(1) La proportion des morts est : pour l'infanterie de 11 p. c., pour l'artillerie, 12 p. c., 10 p. c. dans le génie.

autant d'honneur à l'attaque qu'à la défense (1). »

Des bouches à feu sont renversées les unes sur les autres — écrit le général Neigre au duc de Dalmatie — dans les éboulements occasionnés par la chute des bombes. Il est telle excavation, où il se trouve jusqu'à sept canons, successivement remis en batterie et démontés, qui sont renversés avec leurs affûts brisés. Enfin, monsieur le maréchal, l'aspect des remparts de la citadelle présente l'image du chaos et prouve, de la manière la plus incontestable, la supériorité de notre feu sur celui de l'ennemi (2).

Les majors Van der Wyck et Seelig guident les Français parmi de véritables fondrières, dans lesquelles ils enfoncent jusqu'aux genoux, des enchevêtrements de poutres à moitié calcinées; ils passent sous des voûtes en ruines, le long de murailles écroulées et parviennent à une poterne, près de laquelle les attend Chassé, soutenu par le

(1) « ... Le jour de la reddition, nous étant trouvés, Louis et moi, de service auprès des princes, nous obtînmes non sans peine la permission de visiter la citadelle... Les murs décrépits, criblés par la mitraille et comblés en plusieurs endroits, avaient encore je ne sais quelle grandeur qui commande le respect et le recueillement. Là, c'était un canon sans affût, un caisson à moitié caché sous un monceau de terre, une jambe ou un bras emporté, que la curiosité des étrangers remuait, comme pour s'assurer à qui avait appartenu cette partie de corps; plus loin, des casemates remplies de blessés, de morts et de mourants... » (*Mémoires d'un hussard de Chartres*.)

(2) Lettre du 27 décembre Louis-Philippe ayant exprimé le désir que six pièces d'artillerie hollandaise soient transportées à Paris comme trophées, le général Neigre ne trouve dans la citadelle que deux pièces de 24 en bronze, 3 canons de 6 et un obusier de campagne « susceptibles d'être conduits en France ».



général de Favauge (1), qui les conduit dans son *salon.* C'est — raconte le duc d'Orléans à la Reine Marie-Amélie — une cave si basse, qu'en maints endroits on a peine à se tenir debout; si étroite, qu'à six on y est mal à l'aise. La seule ouverture est une petite porte, communiquant avec la pièce sombre où couchent les officiers de l'état-major.

« Je vous demande, monsieur le maréchal, dit Chassé, l'autorisation de transporter cinquante amputés à l'hôpital d'Anvers et d'évacuer deux cent cinquante blessés sur Berg-op-Zoom. »

« Cela est contraire à la capitulation, réplique Gérard, mais je suis heureux de le faire, par considération pour vous. »

Puis, comme le maréchal le questionne sur l'espoir qu'il avait conservé d'être secouru par le prince d'Orange, Chassé l'interrompt : « Entre militaires, on parle rarement politique; ne faisons point exception à la règle. »

Parmi les personnes assistant à l'entretien, le commandant de la citadelle a retrouvé des compagnons des guerres de l'Empire. L'un d'eux expose la requête d'un capitaine, qui servit voilà dix-huit ans au 28e sous les ordres de Chassé, et serait heureux de lui présenter ses hommages.

---

1) Favauge (Clément-Alexandre de), fils d'un lieutenant-colonel d'infanterie, né à Maestricht, le 20 juillet 1774, mort à Zutphen en 1858. Entra au service de la Hollande en 1791, comme lieutenant dans la 18e demi-brigade, fit partie des *Garde-Jagers* du Roi Louis; major durant les campagnes d'Allemagne et de Russie. Rentré en Hollande comme lieutenant-colonel (1813), promu général-major en 1825; quatre ans plus tard, commandant provincial d'Anvers.

« Au 28e? Alors, ce doit être un brave. Je serai content de le revoir. »

*
* *

Quelques minutes après le départ des officiers français, Chassé voit arriver le colonel Caradoc, accompagné de Sir John Hamilton, son aide de camp. Il leur parle avec émotion de la vaillance de ses soldats, s'inquiète du jugement que Wellington portera sur la défense.

Les Anglais sont terrifiés par la dévastation qui les environne. A l'endroit où la première bombe du mortier monstre est tombée, reste un trou aussi profond que si l'on venait d'en arracher un grand arbre.

*
* *

Alors que les Français vantaient le courage et l'héroïque résistance de leurs anciens adversaires, il semblait que la fin de la lutte grandît encore l'inimitié entre Belges et Néerlandais, cette inimitié que le duc d'Orléans comparait à la « haine que se portent deux époux désunis ».

Soucieux d'éviter tout conflit, le bourgmestre fait afficher, dès le matin du 24 décembre, un appel à la concorde :

« ... Que l'époque de notre délivrance soit une époque d'oubli, même pour ceux qui ont été frappés dans leur intérêt le plus sensible; qu'il n'y ait plus parmi nous que des amis de l'ordre et que tous

nos efforts tendent à consolider le bonheur de la patrie. »

*
* *

A 3 1/2 heures, c'est le dénouement du drame et aussi la scène la plus douloureuse.

Sous le commandement du général Fabre, 4 régiments d'infanterie, 500 canonniers, 600 sapeurs du génie pénètrent dans la citadelle et se rangent sur le glacis. Alors les clairons résonnent et l'on voit apparaître le général de Favauge, conduisant la garnison néerlandaise : un bataillon de la 7de afdeeling, un bataillon de flanqueurs de la 3de, trois bataillons de la 10e, avec le colonel et la musique, un bataillon d'élite, un bataillon d'artillerie.

Les Français sont frappés de la jeunesse de ces soldats, comme de l'expression désolée répandue sur leurs visages. « L'aspect des défenseurs, écrit le général Evain à Soult (1), suffit pour prouver qu'ils ont horriblement souffert. »

Les tambours du vainqueur battent aux champs, les officiers supérieurs se saluent. Arrivée à la gauche de la ligne française, la colonne se met en bataille, forme les faisceaux, dépose sa buffleterie, ainsi que les tambours et les clairons. Les officiers ont gardé leur épée. Puis tristement, toute la troupe sans armes rentre dans la citadelle.

*
* *

La destruction de la flottille hollandaise avait été une profonde déception pour le maréchal ; elle

(1) Lettre du 24 décembre.

ajoutait à son irritation de voir Lillo et Liefkenshoek repousser toute capitulation. A ces sentiments, il faut attribuer la mesure d'excessive rigueur prise vis-à-vis de Koopman et de ses officiers.

Chassé, qui avait déjà prié le colonel Caradoc d'intercéder pour ses marins, va lui-même défendre leur cause :

« Citadelle d'Anvers, le 26 décembre 1832.

» Monsieur le Maréchal,

» J'apprends avec le chagrin le plus vif que M. le capitaine de haut bord Koopman, commandant supérieur de la position de la Tête-de-Flandre, vient d'être arrêté par vos ordres et que ses officiers sont désarmés.

» Je m'avais (*sic*) flatté que, d'après le témoignage d'intérêt que vous m'avez donné, M. le dit capitaine aurait été placé dans la même catégorie que la garnison de la citadelle, et je vous prie de vouloir bien prendre en considération que cet officier n'a fait que suivre les instructions existantes de notre marine. En conséquence, vous m'obligerez infiniment, Monsieur le Maréchal, de considérer le capitaine Koopman, ses officiers et équipages comme ayant fait partie de la garnison de la Tête-de-Flandre et le faire subir (*sic*) le même sort que nous autres (1). »

(1) Le maréchal Gérard dut se rendre à la requête si digne de son adversaire et le capitaine Koopman partagea le sort commun de ses compagnons.



Aux Belges eux-mêmes la sévérité du vainqueur semblait excessive. Nothomb, secrétaire général des affaires étrangères, la déplore dans sa correspondance avec le comte Le Hon (1).

« La capitulation de la citadelle a été signée hier soir, et vous en trouverez ci-joint le texte, qui est arrivé à Bruxelles ce matin.

» Cet acte est peut-être, dans sa rédaction actuelle, de nature à faire naître quelques difficultés, Si le général Chassé et sa garnison avaient pu se retirer, l'état d'hostilité serait venu à cesser complètement et immédiatement, et la Conférence aurait pu collectivement reprendre ses travaux. La possession de Lillo et de Liefkenshoek par la Hollande n'avait rien que d'avantageux pour nous. Il est à craindre que la *détention conditionnelle* de la garnison de Chassé ne prolonge l'état d'hostilité et ne recule l'époque où la Conférence aurait pu se réunir.

» On aurait dû, en outre, éviter les expressions de *prisonniers de guerre, de Roi de Hollande, etc.*

» Ces réfexions, que je prends la liberté de vous transmettre, me sont suggérées par l'entretien que je viens d'avoir avec Sir R. Adair. »

En se refusant à la reddition de Liefkenshoek et de Lillo, en interdisant l'entrée de ses États à l'officier envoyé par le maréchal, le Roi Guillaume indiquait nettement qu'il ne renonçait pas à la lutte et que la capitulation de la citadelle ne le forcerait pas à reconnaître les Vingt-Quatre Articles.

(1) Bruxelles, 24 décembre.

Un nouveau conflit paraît inévitable, prochain même. Le gouvernement français, fidèle à ses principes de prudence, veut que Gérard, avant de reconduire Chassé et sa garnison à la frontière néerlandaise, exige d'eux un engagement formel : ils ne porteront pas les armes contre la France et ses alliés, « nommément contre la Belgique, tant que les arrangements à intervenir entre cette dernière puissance et la Hollande ne seront pas faits ».

« Si vous acceptez la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, ajoute Gérard, je donnerai sur-le-champ des ordres pour que vous soyez, vous et vos troupes, dirigés sans délai sur la frontière de la Hollande, où vos armes vous seront rendues. Dans le cas d'un refus, je dois vous prévenir que j'ai reçu l'ordre de vous faire conduire à Dunkerque, vous et vos troupes (1). »

A ces lignes impérieuses, Chassé réplique par un billet, dont la fermeté égale la résignation :

« En réponse à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui concernant les conditions pour le renvoi de la garnison de la citadelle en Hollande, j'ai l'honneur de vous informer, monsieur le maréchal, que je ne suis nullement autorisé à souscrire un pareil engagement et qu'en conséquence je me trouve dans la nécessité de subir, avec mes troupes, le sort que le gouvernement français nous destine dans ce cas. »

* * *

(1) Lettre au général Chassé, écrite du quartier général de Borgerhout, le 27 décembre.

Au quartier général, on prévoyait si bien la réponse de Chassé, que toutes les mesures sont déjà prises pour l'envoi en captivité. Deux mille quatre cents Hollandais prennent la route de Dunkerque, au matin du 29 décembre, en même temps que Favauge; Chassé partira le lendemain, avec le restant de sa garnison (1).

Anvers, à qui, dans la mémoire du vieux général, se rattachent tant de souvenirs cruels, lui réserve encore une dernière peine : Gumoëns vient de mourir, à l'hôpital. Chassé l'apprend au moment de monter en chaise de poste, et on le voit pleurer son compagnon le plus fidèle (2).

L'armée du Nord s'apprête à regagner la France (3) et les trois couleurs brabançonnes flottent seules sur la citadelle, dont Anvers demande déjà la démolition, promise par le gouvernement provisoire (4).

En dehors des cercles officiels et malgré l'habileté mise à l'exploiter, la capitulation n'a soulevé en France qu'une émotion de surface. Les vieux

(1) Les prisonniers hollandais étaient au nombre de 174 officiers et 4,601 hommes, auxquels s'ajoutaient 1 officier et 69 soldats, tombés aux mains des Français dans la Lunette Saint-Laurent.

(2) Le major Croissant, autorisé à rentrer en Hollande avec les officiers de santé, a sollicité et obtenu l'honneur d'accompagner son général et de le soigner, tant que durera la captivité.

(3) Les ducs d'Orléans et de Nemours étaient partis dès le 26, pour Bruxelles, d'où ils regagnaient Paris un jour plus tard.

(4) Une adresse du 25 décembre, couverte de signatures, rappelle cette promesse au Roi :

« ... Nous prenons la respectueuse liberté, Sire, de solliciter de Votre Majesté la prompte exécution d'une mesure qui assure à jamais la tranquillité et le bonheur d'une ville, à laquelle Vous avez daigné témoigner un vif intérêt, et dont la reconnaissance égalera désormais l'amour qu'elle Vous a déjà voué... »

van Antwerpen door het Fransch

Fort Montebello

1

2

Eerste Parallel

3

4

5

Tuin de Harmonie

Mortier battery

6

Tweede Parallel

Parallel

Mortier battery

Eerste

Capel St. Laurent

Straatweg

7 Bestrykt de regter face en flank van de Lunet N.

8 . . . face van de halve maan van

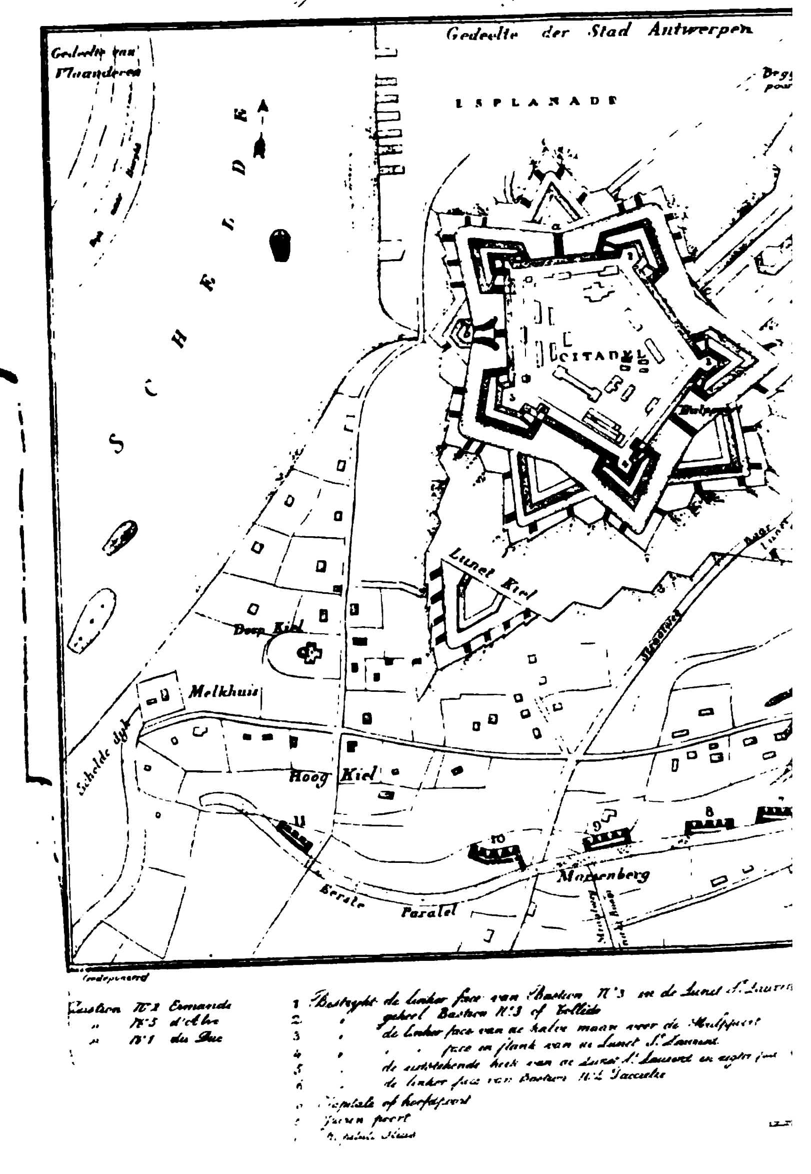
9 . de regter face van Bastion N.º 2

10 . de linker face van de halve maan tegen van de Lunet fort

11 Door het water belet . . .

Schaal van 1000 Metres of Nederlandsche Ellen

Aanvang van het beleg van de Citadel



soldats, qui ne voyaient dans Anvers qu'une première étape et se croyaient partis pour venger 1815, ne pardonneront pas à Louis-Philippe le brusque arrêt de la campagne.

L'enthousiasme de la Belgique sera plus modéré encore. La prise de la citadelle n'a rien résolu : tant que, par Liefkenshoek et Lillo, les Néerlandais resteront maîtres d'un point du royaume, les hostilités peuvent renaître.

Cependant, bien que la fin de l'expédition n'eût pas réalisé toutes les espérances qui faisaient cortège à ses premiers pas, la Belgique est désormais sûre de la liberté. Elle se souvient que l'Europe resta indifférente, hostile même, lorsque son indépendance était en danger de mort; elle n'oublie pas que la France fut son unique et fidèle secours.

Gendebien propose à la Chambre des Représentants : 1° de voter des remerciements à l'armée française pour les services rendus au mois d'août 1831 et en décembre 1832; 2° de faire disparaître le Lion de Waterloo.

Accepter le second paragraphe, c'était rompre ouvertement avec les Rois d'Angleterre et de Prusse, les Empereurs d'Autriche et de Russie, et, du même coup, les rapprocher des Pays-Bas. Mais la Chambre entière se rallie à la première partie du projet.

Le 31 décembre, un décret royal paraît au *Moniteur* :

« Léopold, considérant que l'armée française, toujours admirable par son génie, sa bravoure et

sa discipline, a acquis à jamais des droits à l'estime et à la reconnaissance de la Nation belge pour les services qu'elle lui a rendus en 1831 et 1832;

» Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété ce qui suit :

» La Nation belge adresse des remerciements à l'armée française. »

Paris, 18 décembre 1907.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

CHAPITRE PREMIER

Le traité des vingt-quatre articles 1

CHAPITRE II

Du traité des vingt-quatre articles au mariage royal. 29

CHAPITRE III

Le mariage du Roi. Les préparatifs militaires de la France. 65

CHAPITRE IV

Les dernières hésitations de la France et de l'Angleterre 119

CHAPITRE V

Les Français devant la citadelle. Chassé et sa garnison. Le premier coup de canon 181

CHAPITRE VI

Le siège jusqu'à la prise de la Lunette de Saint-Laurent 221

CHAPITRE VII

La capitulation 255





DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

